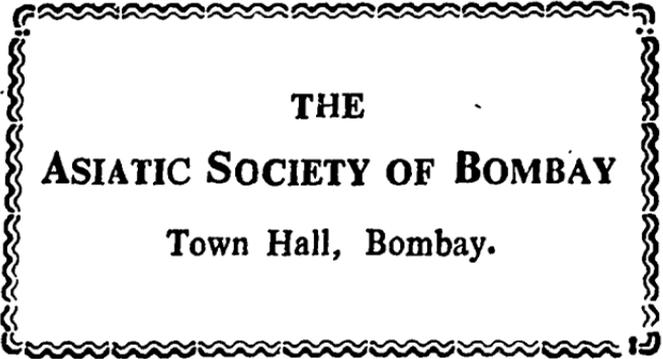




00036734



**THE
ASIATIC SOCIETY OF BOMBAY**
Town Hall, Bombay.

HISTOIRE DES FRANÇAIS,

PAR

J. C. L. SIMONDE DE SISMONDI,

Associé étranger de l'Institut de France, de l'Académie impériale de Saint-Petersbourg, de l'Académie royale des Sciences de Prusse; Membre honoraire de l'Université de Wilna, de l'Académie et de la Société des Arts de Genève, de l'Académie Italienne, de celles des Georgofili, de Cagliari, de Pistoia; de l'Académie Romaine d'Archéologie, et de la Société Pontaniana de Naples.

TOME DIX-NEUVIÈME.

20720

al

VV-ii-6

A PARIS,

CHEZ TREUTTEL ET WÜRTZ, LIBRAIRES,
RUE DE LILLE, N° 17.

A STRASBOURG, même Maison de Commerce, grand'rue, n° 15.

1835.

TO 747

SIS/HIS

36734



00036734

HISTOIRE DES FRANÇAIS.

SUITE DU RÈGNE DE CHARLES IX.

CHAPITRE XX.

Troisième guerre de religion. — Retraite des princes à La Rochelle. — Bataille de Jarnac. — Mort de Condé. — Bataille de Moncontour. — Coligni, avec l'armée vaincue, fait le tour de la France. — Paix de Saint-Germain. — 1568-1570.

LE traité de Longjumeau, du 23 mars 1568, avoit fait poser pour la seconde fois les armes aux deux partis qui, au nom de la religion, déchiroient la France. L'extrême fatigue des seigneurs protestans, après avoir fait à leurs

1568.

1568.

frais une pénible campagne d'hiver, l'épuisement de leurs finances, la misère et le découragement des simples soldats, l'impatience naturelle à ceux qui souffrent et qui veulent essayer des choses nouvelles, avoient fait accepter la paix avec empressement par les religionnaires. L'expérience et des édits de tolérance pendant la paix, et des efforts mutuels des deux partis pendant la guerre, avoit détruit en eux beaucoup d'illusions sur leurs forces. Ils ne pouvoient plus croire qu'ils étoient les plus nombreux, et que la crainte seule contenoit les masses dans une uniformité apparente avec l'Église romaine; ils avoient pu se convaincre au contraire, que des opinions progressives, des opinions qui exigeoient l'exercice de l'entendement et de la critique; ne pouvoient être dominantes que dans l'élite de la nation. Le droit d'examen et la liberté de conscience avoient eu pour défenseurs la majorité de la noblesse françoise, une portion très considérable de la bourgeoisie dans les villes commerçantes, dont les habitudes étoient presque républicaines, une portion enfin des paysans dans les montagnes, où les longs loisirs de l'hiver laissent plus de temps à la réflexion, et où la méditation religieuse est presque toujours solitaire; mais toute la populace des villes, et de beaucoup la plus grande partie des habitants des campagnes s'étoient déclarés contre la

réforme avec un sentiment de fureur. Dans leur double misère et de fortune et d'intelligence, ils n'avoient à eux que des habitudes, et ils s'indignoient qu'on vînt les y troubler. Les prêtres et les moines, réveillés de leur indolence par le danger, s'étoient évertués à recouvrer leur influence sur la multitude, et ils avoient bientôt fait voir qu'ils étoient les plus puissans et les plus dangereux des démagogues. Depuis que le fanatisme catholique s'étoit ranimé pour combattre le fanatisme protestant; les novateurs ne faisoient plus de conversions; ils perdoient au contraire sans cesse des familles, et presque des villes entières. Il n'y avoit que des âmes d'une trempe distinguée qui pussent résister pendant une longue suite d'années aux dangers effroyables qui menaçoient les protestans; toute carrière publique leur étoit fermée, leurs biens étoient sans cesse séquestrés ou pillés, des émeutes journalières dans les villes exposoient leurs personnes à la mort ou à d'horribles tourmens; la pudeur des femmes étoit plus particulièrement menacée; comme la réforme les appeloit à une vie plus pure, les commandans des armées catholiques se faisoient un jeu de les exposer aux outrages que leur conscience redoutoit le plus; le duc de Montpensier ne permettoit pas qu'une seule de ses prisonnières fût épargnée (1). Ceux qui n'é-

(1) Brantôme. T. III, p. 364.

168. toient pas résolus à tout souffrir pour leur foi ; se refusoient avec terreur à un examen , à une controverse, qui, s'ils se laissoient convertir, les livroit à tant de dangers. Les religionnaires avoient donc perdu l'espoir de faire triompher leur religion dans toute la France , ils ne demandoient pour eux-mêmes que la paix et la sûreté.

Mais à peine ils avoient licencié leur armée , à peine ils étoient rentrés dans leurs maisons , qu'ils reconnoissoient ne pouvoir y attendre ni sécurité ni repos. Ce n'étoit pas par ambition, par esprit de domination que leurs chefs eux-mêmes avoient pris les armes ; ces chefs , au moment de la paix , ne se présentoient plus à la cour , où ils savoient qu'ils n'avoient rien à prétendre , ils s'étoient retirés dans leurs châteaux à la campagne , ils s'efforçoient de réparer par l'attention à leurs affaires domestiques , par l'agriculture , les pertes que la guerre leur avoit causées. Le prince de Condé étoit en Bourgogne , à sa maison de Noyers , Coligni à Châtillon, Dandelot en Bretagne, La Rochefoucauld en Angoumois, Dacier en Languedoc, les vicomtes de Montclar et Bourniquet en Gascogne , les seigneurs de Genlis et Mouy en Picardie , le comte de Montgomery en Normandie (1) ; mais dans leur retraite , tous s'aper-

(1) Lettre de Pasquier au sieur d'Ardivilliers. L. V, c. 6, p. 126.

çurent bientôt qu'on ne leur permettroit point de trouver le repos qu'ils cherchoient. Charles IX ne leur avoit point pardonné sa terreur et sa fuite à Méaux ; désormais il les haïssoit , il vouloit les perdre ; il n'avoit fait la paix que pour les écraser plus sûrement ; de toutes parts il leur préparoit des embûches ; et à mesure que les protestans découvroient les préparatifs faits contre eux , le nom qu'on avoit donné au traité qu'ils venoient de conclure , de *paix boiteuse*, de *paix mal assise*, leur revenoit à la mémoire , non plus comme un jeu de mots et une plaisanterie , mais comme une définition trop juste , comme un présage qui ne tarda pas en effet à être réalisé. (1)

La paix entre les deux religions s'étoit faite en effet, en France, au moment où la haine religieuse étoit portée dans presque toute l'Europe aux derniers excès de fureur. Le vrai sentiment religieux, l'exaltation pieuse qui s'allioit avec l'amour, la patience, la charité, avoient disparu dans une secte comme dans l'autre ; il n'y avoit plus d'hésitation sur les doctrines controversées, plus d'examen, plus d'intelligence des opinions qu'on ne partageoit pas ; mais de part et d'autre le désir d'exterminer ceux qu'on nommoit les rebelles à Dieu, le sentiment qu'ils ne méritoient point de merci, l'habitude de croire qu'on ne

(1) D'Aubigné. L. V, c. 1, p. 261.

1568.

pouvoit point accorder de foi à leurs promesses, qu'on ne devoit point leur en garder en retour. Les protestans ne se regardoient pas plus que les catholiques comme liés par leurs traités; c'étoit au milieu de la paix qu'ils avoient tenté la surprise de Meaux par laquelle avoit commencé la seconde guerre civile; ils étoient prêts à se conduire de même si l'occasion s'en présentoit, et ils savoient bien qu'ils ne devoient point attendre plus de loyauté de leurs ennemis.

D'ailleurs deux hommes se trouvoient à la tête du parti catholique, dans toute l'Europe, Pie V et Philippe II, qui n'avoient point encore eu d'égaux pour le fanatisme et la cruauté; et les atrocités auxquelles ils pousoient ou qu'ils commettoient eux-mêmes, en répandant une terreur universelle, avoient aussi accoutumé les esprits à ne plus compter sur aucune des lois communes de la justice ou de l'humanité. Pie V n'étoit pas un homme sans vertus; ses mœurs austères, son désintéressement, son abnégation de tout autre intérêt que ceux de la religion, lui attiroient la vénération des fidèles qui partageoient son zèle; mais entré à l'âge de quinze ans dans l'ordre des Dominicains, en 1519, à l'époque précise des premières prédications de Luther, il n'avoit jamais entendu dans son couvent mentionner cet homme que comme la bête féroce (*bellua*), nom sous lequel les annalistes de l'Eglise le désignent

presque toujours ; il n'avoit vu dans la réforme qu'un crime épouvantable qu'il se croyoit appelé à punir. Il avoit rempli presque toute sa vie les fonctions d'inquisiteur ; lorsqu'il fut élevé au saint-siège , il étoit depuis quelques années le chef de l'inquisition pour toute la chrétienté ; et pendant tout le temps de son pontificat, il n'eut d'autre pensée que de détruire par le fer et le feu tous ceux qui différoient de la foi catholique (1). Aussi il regardoit comme un rare bonheur d'avoir trouvé sur le plus puissant trône de l'Europe un prince vraiment selon son cœur, un prince qui regardoit avec horreur l'hérésie, et avec la colère de l'orgueil offensé toute désobéissance ; un prince qu'aucune pitié ne pouvoit désarmer, qu'aucune affection de famille ne pouvoit attendrir ; qui, dans sa politique extérieure, dans l'administration de ses vastes états, comme dans l'intérieur de sa maison, n'agissoit jamais sans prendre le conseil du tribunal de l'inquisition d'Espagne, et qui d'accord avec ces moines inflexibles, si l'on en croit la voix commune, condamna la mémoire de son père, et fit périr son fils et sa femme.

La courte paix conclue à Longjumeau duroit encore, lorsque le bruit des événemens tragi-

(1) *Antonio Cicarelli Vita di Pio V*, à la suite de *Platina*, p. 564. - *Laderchii contin. Ann. Eccles. T. XXII*, p. 1. •

1568.

ques qui s'étoient passés en Espagne commença à se répandre en France ; leur époque précise est demeurée incertaine , par les soins de Philippe pour en dérober la connoissance au public. Don Carlos , fils de Marie de Portugal , première femme de Philippe , étoit né le 8 juillet 1545. Une chute qu'il avoit faite sur la tête , dans l'escalier du palais , mit d'abord sa vie en danger , et sembla plus tard avoir affecté sa raison : on lui attribua du moins le caractère violent , opiniâtre , vindicatif , qu'il devoit peut-être à sa mauvaise éducation. Il paroît que lorsqu'il vit à la cour la reine Élisabeth de France , qui étoit précisément du même âge que lui , qui lui avoit été destinée pour épouse , et qui étoit d'une grande beauté , il fut dévoré d'amour et de jalousie contre son père. Ce père ne lui avoit jamais inspiré ni affection ni respect , mais une crainte proportionnée à ce qu'il connoissoit de sa dureté et de son inflexible caractère. Don Carlos désiroit s'éloigner de lui et de la cour d'Espagne ; il demandoit avec instance qu'un gouvernement lui fût confié , et il désiroit surtout celui des Pays-Bas. Les historiens espagnols assurent que son père n'auroit pu sans imprudence lui confier la moindre autorité , et racontent des ordres atroces qu'il avoit donnés , tels que celui d'égorger tous les habitans d'une maison d'où un peu d'eau avoit été jetée par mé-

garde sur sa tête : cependant on sait qu'il parloït avec horreur de la tyrannie que les lieutenans de son père exerçoient dans les Pays-Bas, qu'il défendoit avec chaleur les intérêts des habitans de ces provinces, qu'il étoit entré dans une correspondance secrète avec le baron de Montigni, leur envoyé à la cour d'Espagne. Il fut soupçonné d'avoir combiné avec ce seigneur les moyens de s'échapper du palais de son père, pour aller se mettre à la tête des mécontents. La découverte de ce projet coûta la vie à Montigni et à son collègue le marquis de Mons; elle servit apparemment de prétexte à Philippe II pour déferer son fils à l'inquisition, comme fauteur de l'hérésie. Après quoi, le dimanche 18 janvier 1568, Philippe, se faisant précéder par quelques uns de ses plus fidèles conseillers, entra au milieu de la nuit dans la chambre de son fils, et lui enleva, avant qu'il se fût éveillé, les armes qu'il avoit sous son chevet. Au moment où Carlos reconnut son père, sa terreur fut extrême, il se crut mort; il supplia tous les assistans de le tuer; et comme toutes ses armes lui avoient été enlevées, il essaya tour à tour de se faire mourir, par la soif, par la faim, en avalant une bague qu'on lui avoit laissée au doigt, en se jetant dans le feu, ou en mangeant avec excès. On ne peut guère douter en effet que Philippe n'eût déjà condamné son fils dans son cœur; car,

1566.

le 24 janvier, il fit communiquer officiellement à l'archevêque de Rossano, nonce de Sa Sainteté, « que le motif qui l'avoit déterminé, c'est « qu'il avoit préféré l'honneur de Dieu, la con- « servation de la religion catholique, et le salut « de ses royaumes et de ses sujets, à sa propre « chair et à son sang; c'est pourquoi, pour obéir « à Dieu, il avoit sacrifié son fils unique, ne « pouvant y pourvoir autrement, plutôt que « de ne pas témoigner sa reconnoissance des « bienfaits innombrables dont Dieu le combloit « chaque jour (1). » Philippe ne permit point qu'aucun courrier partît de Madrid avant le 27 janvier. Ce jour-là des lettres furent adressées, par lui, au pape, à tous les souverains de l'Europe, et à toutes les communautés d'Espagne, pour raconter cette catastrophe sous les couleurs qu'il jugea convenables. Tout ce qui suivit cette époque est couvert d'un mystère impénétrable; les historiens espagnols prétendent que don Carlos mourut le 24 juillet, d'une fièvre maligne, qu'il s'étoit attirée par ses excès; l'opinion des contemporains fut qu'il avoit péri beaucoup plus tôt, probablement dès le 24 janvier. Les uns disent qu'on lui fit avaler un bouillon empoisonné; d'autres qu'on l'étrangla dans

(1) Lettre de l'archevêque de Rossano au cardinal Alexandrin. *Laderchii Annal. Eccles.* T. XXIII, p. 144.

son lit; d'autres qu'on lui ouvrit les veines dans le bain. Élisabeth mourut enceinte le 3 octobre de la même année, et l'opinion commune fut aussi que Philippe l'avoit fait empoisonner (1). 1568.

Quelle que fût la vérité sur la manière dont se termina l'existence de D. Carlos, les circonstances effrayantes de son arrestation, et le bruit qui se répandit partout qu'il avoit été sacrifié par son père, augmentèrent l'effroi qu'inspiroit ce monarque, et l'attente des actes les plus rigoureux de sa part, envers ceux qu'il nommoit ses ennemis. En effet on apprit bientôt que le 16 février 1568 le conseil de l'inquisition avoit prononcé une sentence contre les peuples des Pays-Bas. Tous les ordres et états de ces provinces étoient déclarés, par le tribunal de la foi, convaincus du crime d'hérésie, d'apostasie et de lèse-majesté, sous la réserve de ceux que la sentence exceptoit nominativement (2). Fort de cette déclaration, et ne se sentant arrêté par aucune pitié, Philippe envoya le 27 février l'ordre au duc d'Albe de purger entièrement les

(1) *Laderchii Annal. Eccles.* T. XXIII, p. 144-150. — *Mirana.* L. VI, c. 8, p. 364. — *Ferreras.* T. XIV, p. 209-217. — *De Thou.* L. XLIII, p. 68, avec la note du médecin Charles de l'Écluse — *La Poplinière.* L. XIV, f. 68, v. — *D'Aubigné.* L. V, c. 26, p. 337. — *Tavannes.* T. XXVII, c. 21, p. 138. — *Brantôme.* T. V, p. 126. — *Watson.* T. II, L. VIII, p. 22. — *Bibliogr. univ.* T. VII, p. 156.

(2) *De Thou.* L. XLIII, p. 73.

1568.

Pays-Bas de tout ce qu'ils contenoient d'hérétiques. Le duc, pour exécuter cet ordre, érigea un tribunal d'exception, qu'il nomma le Conseil des Troubles ; mais que le peuple, et les soldats espagnols eux-mêmes, avec plus de raison, nommèrent le Tribunal du sang (el tribunal de la sangre). Il étoit composé de douze juges, tous Espagnols, présidés par le duc d'Albe, et à son défaut par Vargas. Jamais des hommes osant prendre le nom de juges, n'outragèrent la nature d'une manière plus effroyable : dix-huit mille malheureux périrent par la main du bourreau pendant l'administration du duc d'Albe ; trente mille allèrent chercher un refuge en France, en Angleterre et en Allemagne. La mort ne suffisoit point aux persécuteurs, des raffinemens atroces de cruauté prolongeoient les supplices pendant des heures et des jours, et tandis que la condition la plus humble et la plus obscure ne déroboit pas au tribunal de sang les opinions secrètes du chrétien qui avoit pensé, en religion, autrement que son maître ; les plus grands seigneurs de l'État, s'ils avoient repoussé le joug de l'inquisition, même en demeurant catholiques, ne pouvoient attendre aucune pitié. Le comte d'Egmont, illustré par les victoires de Saint-Quentin et de Gravelines, et le comte de Horn, de la maison de Montmorency, périrent le 5 juin 1568, sans

avoir jamais renoncé ni à la religion de leur maître, ni à son obéissance ; dix-neuf gentils-hommes des maisons les plus illustres de Flandre furent aussi exécutés en un même jour. Le tribunal de sang prenoit à tâche d'enseigner au peuple qu'il n'y avoit ni respect ni pitié à espérer pour personne. (1)

Les Flamands au désespoir invoquoient un défenseur, un vengeur ; ils tournoient leurs regards vers les grands seigneurs qui se trouvoient comme eux persécutés, surtout vers le prince d'Orange, nommé par Charles-Quint gouverneur de Hollande, de Zélande et d'Utrecht, et cependant forcé à s'enfuir : tous les émigrés lui disoient que s'il rentroit dans les Pays-Bas avec un noyau d'armée et quelque artillerie, toutes les villes se soulèveroient contre la tyrannie des Espagnols, et des milliers de combattans accourroient se ranger sous ses étendards. Le prince d'Orange avec ses frères, les comtes Louis et Adolphe de Nassau, répondirent généreusement à ces instantes prières, ils engagèrent toute leur fortune pour lever des troupes en Allemagne ; Louis de Nassau con-

(1) La Poplinière. L. XIV, f. 53. — Bentivoglio. L. IV, p. 66 à 80. — De Thou. L. XLIII, p. 82. — Laderchii *Ann. Eccles.* T. XXIII, p. 130 et suiv. — Miñana. L. VI, c. 8, p. 363. — Ferreras. T. XIV, p. 220. — Watson. T. II, L. VIII, p. 36.

1568.

vint d'attaquer les Pays - Bas par la Frise, le prince d'Orange par la Gueldre, tandis que des protestans français, rassemblés en Picardie par Cocqueville, devoient entrer par l'Artois. Ces corps d'armée ne furent point prêts en même temps, Louis de Nassau ayant rassemblé la sienne dès la fin d'avril, pour ne pas épuiser inutilement ses ressources, entra immédiatement en campagne; il s'approcha de Groningue, et près de cette ville il fut attaqué, le 24 mai, dans une position avantageuse par le comte d'Aremberg; son frère Adolphe fut tué dans ce combat, mais d'Aremberg y périt aussi avec environ 600 de ses soldats espagnols qui inspiroient tant de terreur; son armée fut mise en fuite, et ce premier succès des insurgés sembloit devoir faciliter la révolution (1). Mais malgré le trouble et la terreur des inquisiteurs, et la joie des huguenots, aucune insurrection n'éclata dans les villes, aucune troupe de Flamands ne vint joindre Nassau; ses soldats allemands se signaloient plus par leur indiscipline et leur avidité que par leur bravoure. Dans un pays inondé, et coupé de canaux, où les abords n'étoient praticables que par des digues dont il étoit maître, il laissa arriver le duc d'Albe

(1) *Bentivoglio*. L. IV, p. 77, 78. — La Poplinière. L. XIV, p. 55. — De Thou. L. XLIII, p. 79. — Watson. L. VIII, p. 32.

Jusqu'à lui, le 21 juillet, à Gemmingen; il y éprouva une entière défaite, dans laquelle il perdit plus de sept mille hommes avec toute son artillerie, et il ne put qu'avec peine s'enfuir en Allemagne. (1)

Cocqueville fut plus malheureux encore; il n'avoit pu rassembler en Picardie qu'environ six cents arquebusiers et deux cents chevaux, avec lesquels il avoit fort molesté les catholiques et surtout les prêtres des villages qu'il traversoit, lorsque le duc d'Albe, qui veilloit sur ses mouvemens, fit demander à Charles IX de ne point permettre que les possessions espagnoles fussent attaquées par des Français au milieu de la paix. Le roi envoya en Picardie le maréchal de Cossé, qui vint attaquer Cocqueville à Saint-Valéry, où il s'étoit enfermé. Il fut introduit dans cette ville, fit trancher la tête à Cocqueville et aux chefs qu'il avoit avec lui, passa au fil de l'épée ses aventuriers étrangers, mais fit grace à la plupart des Français. (2)

Le prince d'Orange ne fut prêt à entrer en campagne que le 28 juillet, jour où il publia son manifeste, et annonça en même temps qu'il

(1) *Bentivoglio*. L. IV, p. 84 à 87. — La Poplinière. L. XIV, f. 54, v. — De Thou. L. XLIII, p. 89. — Watson. L. VIII, p. 46.

(2) La Poplinière. L. XIV, f. 51 et 55. — Castelnau. L. VII, c. 1, p. 224. — De Thou. L. XLIII, p. 77.

1568.

avoit embrassé la religion protestante ; son armée se composoit principalement des troupes allemandes qui avoient servi les huguenots dans la seconde guerre civile , et que Jean Casimir lui avoit conduites ; elle étoit assez redoutable pour que le duc d'Albe refusât de lui livrer bataille , et le laissât consumer ses forces par des marches inutiles. Ce duc se reposant sur la terreur qu'il avoit inspirée , avoit cessé de craindre aucune révolte parmi les peuples qu'il écrasoit sous son joug. Il ne comptoit pas plus de vingt mille Espagnols dans son armée ; et la nature des armes en usage donnoit alors bien moins d'avantage aux soldats , sur les paysans insurgés , qu'elle ne feroit aujourd'hui ; mais le peuple n'avoit point encore appris à prendre confiance en lui-même ; on avoit étouffé en lui ce sentiment d'honneur et de bravoure qui fait que de nos jours tout homme se trouve soldat , pour défendre sa vie ou celle des êtres qui lui sont chers. Comme on l'avoit vu dans la décadence de l'empire romain , comme on le voit encore en Asie , les hommes étoient prêts à se laisser égorger par milliers , par centaines de milliers , plutôt qu'à se défendre ; quelques centaines d'Espagnols ou d'Italiens faisoient trembler tous les Pays-Bas. Les guerres de religion , plus que toutes les autres , ont enseigné aux peuples à compter sur eux-mêmes , et à ne pas avoir peur des étrangers ; mais la

leçon a été lente, les Flamands ne l'avoient point encore apprise. Le prince d'Orange traversa les provinces sans être secondé par aucune insurrection, sans qu'aucune ville se déclarât pour lui; il avoit habilement passé la Meuse le 7 octobre près de Maëstricht, il avoit pénétré jusqu'en Hainault, lorsque découragé par ce manque d'appui, et ayant épuisé ses ressources, il se vit obligé de licencier son armée, et de se retirer avec une partie de sa cavalerie, en France, pour y joindre le prince de Condé, qui avoit alors repris les armes. (1)

Les calvinistes des Pays-Bas n'étoient pas les seuls des sujets de Philippe II que ce monarque eût entrepris d'exterminer; il vouloit en même temps purger l'Espagne de la population moresque, qui seule conservoit de l'activité et de l'industrie, dans les royaumes de Grenade et de Valence; et qui y faisoit fleurir l'agriculture. Ferdinand-le-Catholique en conquérant le royaume de Grenade, avoit obligé les Maures à abjurer tout au moins extérieurement l'islamisme, et à professer le catholicisme; mais ces peuples avoient conservé leurs mœurs, leur langue, leurs habillemens, et entre eux, dans l'intérieur de leurs maisons, ils continuoient à servir Dieu

(1) La Poplinière. L. XVI, p. 88. — *Bentivoglio*. L. V, p. 88-92. — De Thou. L. XLIII, p. 93-99. — Watson. L. VIII, p. 52-57.

1568.

suivant les rites de leurs pères. Philippe II fut instruit par les inquisiteurs de cette infidélité secrète, et aussitôt il interdit aux Maures leurs habits, leurs bains, leur langage, et jusqu'aux derniers vestiges de leurs usages nationaux. En même temps des outrages personnels soulevèrent les chefs de la nation. Don Ferdinand de Valor, descendu des anciens rois de Grenade, se déclara musulman, reprit son nom d'Aben Humeya, et fut proclamé roi par ses compatriotes. Il échoua dans une tentative habilement concertée pour s'emparer de Grenade; mais à son appel, tous les habitans de la chaîne des montagnes des Alpuxaras prirent les armes : ce pays n'a pas plus de dix-sept lieues de longueur sur dix de large. Il étoit habité par quatre-vingt-cinq mille familles maures, les plus industrieuses comme les plus braves de l'Espagne : pas un homme ne s'y refusa au combat pour la défense de sa foi et de tous ses souvenirs nationaux. L'insurrection des Maures succomba enfin après deux ans d'une lutte héroïque, comme succombent presque toujours les révolutions royales, par les vices du chef auquel elle s'étoit confiée. Aben Humeya adoptant les mœurs du trône, avant de s'y être affermi, se rendit odieux aux Maures par ses cruautés, par l'enlèvement de leurs filles et de leurs femmes, tout comme il se rendit suspect par sa correspondance avec don

Juan d'Autriche, le général qui lui étoit opposé ; il fut tué , et Aben Apoo lui fut donné pour successeur. Mais la dissension entre les chefs fut fatale aux insurgés ; leurs châteaux avoient été pris et ruinés les uns après les autres ; leurs troupes poursuivies au travers des bois et des rochers ne trouvoient plus nulle part de refuge. Cependant Philippe avoit ordonné que la population entière des Alpuxaras fût vendue comme esclave, à la réserve des enfans au-dessous de l'âge de onze ans. Ces malheureux passant entre les mains de maîtres fanatiques , en qui la haine de race et de religion se joignoit à la cupidité, furent excédés de travail et de mauvais traitemens, et périrent presque tous. Les habitans moresques des plaines, qui n'avoient pas pris part à la révolte, furent traités avec presque autant de barbarie ; on leur ordonna de se retirer dans les provinces de l'intérieur de l'Espagne, où ils succombèrent les uns après les autres à la misère ; tandis que, dès que le soupçon s'élevoit contre eux qu'ils pratiquoient en secret le culte de leurs pères, ils étoient massacrés par les soldats ou par le peuple furieux. (1)

(1) *Guerra de Grenada por D. Diego de Mendoza*. Ed. in-12. Valence, 1766. — *Ferreras*. T. XIV, p. 230 et seq. p. 434, etc. — *Miñana*. L. VI, c. 8, p. 366 ; c. 11, p. 375 ; c. 13, p. 383. — *D'Aubigné*. L. V, c. 28, p. 345. — *Watson*. L. IX, p. 58-86.

1568.

Le pape Pie V écrivit les lettres les plus affectueuses à Philippe II, au duc d'Albe et à don Juan d'Autriche, généraux que ce roi avoit chargés de détruire, l'un les hérétiques, et l'autre les Maures, les remerciant de tout ce qu'ils avoient fait pour la gloire de Dieu. Dans sa lettre au duc d'Albe, du 26 août 1568, Pie V lui disoit : « Non seulement nous te félicitons, « toi que le secours d'en haut a si manifestement « assisté, tandis que tu combattois dans les com- « bats du Seigneur ; mais nous te remercions au « nom de toute l'Église, de ce que, sans être « rebuté par aucuns travaux, sans reculer de- « vant aucun danger, tu n'as pas cessé de bien « mériter d'elle (1). » Dans une autre lettre au même duc, du 4 mai 1569, il lui recomman- doit affectueusement les inquisiteurs de Franche-Comté, et il lui demandoit de ne point souffrir que le parlement de Dôle apportât aucun obstacle à l'exercice de leurs fonctions (2). D'autre part il écrivoit, le 5 juillet 1568, à Jacques de Savoie, duc de Nemours : « Nous t'avons tou- « jours chéri à cause de ton zèle pour la religion « catholique, et de la constance de ta foi que « tu as manifestée dans les périls du royaume de « France ; mais lorsque nous avons appris,

(1) *Apud Laderchium Annal. Eccles.* T. XXIII, p. 138.

(2) *Ibid.* T. XXIII, p. 238.

« qu'après la paix qui vient d'être faite avec les
 « hérétiques et les rebelles du roi très chrétien
 « notre fils, tu as été le premier qui, dans les
 « villes de Lyon et de Grenoble, as refusé d'en
 « exécuter les conditions, comme fatales à la
 « religion catholique et dérogoires à la dignité
 « du roi, donnant ainsi un exemple illustre à
 « tous les autres, notre amour pour toi, et no-
 « tre respect pour ta vertu s'en sont infiniment
 « augmentés ; la tristesse que nous causoient les
 « conditions de cette paix a été soulagée ; aussi
 « ne voulons-nous point omettre de t'en attri-
 « buer la gloire et de t'en rendre grâce, car nous
 « jugeons que tu as ainsi bien mérité de la reli-
 « gion catholique, du roi très chrétien, et du
 « royaume de France. Plaise à Dieu que tous les
 « grands du royaume et tous les gouverneurs des
 « provinces imitent ton exemple ! » (1)

Catherine savoit bien à quel point elle étoit blâmée par le pape, par le roi d'Espagne, par tous les princes catholiques, pour avoir accordé la paix aux huguenots, et permis l'exercice de leur culte ; voulant dissiper ces préventions défavorables, elle fit venir l'ambassadeur de Venise, ministre d'un gouvernement qu'elle savoit ami de la paix, et dirigé par la politique plus que par le fanatisme ; elle lui dit : « qu'elle sa-

(1) *Apud Ladershium Annal. Eccles. T. XXIII, p. 125.*

1568.

« voit que par la paix qu'elle venoit de conclure, elle avoit encouru le blâme des autres souverains, au point que plusieurs d'entre eux élevoient des doutes sur sa foi; mais que tranquille dans sa propre conscience, elle at-
« tendoit de Dieu sa justification. » Elle récapitula ensuite avec lui toute l'histoire des troubles; elle montra quels avoient été ses dangers et ceux de la France, et la nécessité où elle avoit été deux fois réduite de consentir à la paix; et elle termina en déclarant: « qu'elle s'en remettoit des soins de l'avenir à la providence de Dieu, avec la vive espérance qu'elle arriveroit enfin au terme de ses vœux, et qu'un jour la pureté de son âme et la rectitude de ses desirs seroient reconnus. » L'ambassadeur vénitien parut entrer dans les vues de la reine; mais quand, selon le désir de Catherine, il communiqua la substance de cet entretien aux autres ambassadeurs catholiques, ceux-ci n'accueillirent point l'espoir qu'elle vouloit entretenir en eux, et qu'elle réalisa la nuit de la Saint-Barthélemy; ils continuèrent au contraire à l'accuser d'une coupable tolérance. (1)

La reine ne méritoit point cependant les soupçons et l'indignation du pape; loin de témoigner de l'irritation au duc de Nemours pour sa désol-

(1) Davila. L. IV, p. 187-189.

béissance, elle avoit probablement donné à tous les gouverneurs de province l'ordre d'agir de même : on prétendit savoir qu'elle avoit écrit à Saint-Héran, gouverneur d'Auvergne, que le but de la pacification n'étoit pas de faire observer l'édit de tolérance, mais de désarmer les religieux, et de leur faire licencier leurs troupes françaises et étrangères, afin de les accabler ensuite sans peine (1). Tavannes, qui étoit aussi dans la confiance de la reine, dit : « que la « paix fut faite, à l'exemple du roi Louis XI, « pour séparer et dissiper les ennemis ; la reine « pensant être juste d'attraper ceux qui l'avoient « faillie à prendre à Meaux (2). » En effet, elle ne licencia point les Suisses, comme elle l'avoit promis, elle garda aussi quelques cornettes de troupes italiennes ; elle distribua ses troupes françaises dans les places de guerre, en leur donnant ordre de se tenir prêtes pour rentrer en campagne d'abord après la moisson ; et malgré l'édit de pacification, elle interdit le culte réformé dans toutes les places qui appartenoient à elle, à ses fils, ou au duc de Montpensier. Bientôt après, on remarqua avec effroi que le gouvernement ne faisoit rien pour réprimer les violences de la populace contre les protestans.

(1) De Thou. L. XLIV, p. 131.

(2) Tavannes. T. XXVII, c. 21, p. 158.

1568.

Celle-ci, sans cesse excitée par les moines à prendre en main la cause de Dieu, se signaloit par d'effroyables excès; plus de cent huguenots furent massacrés à Amiens. Au moment de la paix, les huguenots étoient maîtres d'Auxerre; mais ils ouvrirent leurs portes aux troupes du roi, en exécution du traité de Longjumeau, et presque aussitôt après la populace les attaquant dans leurs maisons par surprise, en massacra plus de cent cinquante. Des massacres avoient eu lieu également à Rouen, à Bourges, à Issoudun, à Antrain, à Troyes, à Saint-Léonard, à Orléans et à Blois (1). Effrayés de cette mauvaise foi, et ne voulant pas demeurer victimes d'excès dont le roi sembloit ne vouloir pas ou ne pouvoir pas les garantir, les huguenots cherchoient des prétextes pour ne pas rendre les autres villes dont ils étoient les maîtres. Montauban, Sancerre, Castres, Cahors, Milhau, Vezelay, refusèrent d'ouvrir leurs portes aux lieutenans du roi. La Rochelle surtout insistoit pour ne point admettre de soldats, se fondant sur ses privilèges, qui attribuoient aux seuls bourgeois la garde de cette ville; Charles IX prétendoit d'autre part que les privilèges que des rois avoient accordés, d'autres rois pouvoient les reprendre;

(1) De Thou. L. XLIV, p. 131. — D'Aubigné. L. V, c. 1, p. 262. — Montluc. T. XXV, L. VI, p. 94.

et après Jarnac , il avoit envoyé Vieilleville pour ranger les Rochelois à l'obéissance : cependant La Rochefoucauld , qui s'étoit retiré chez eux , les exhortoit à la constance , et à la fin d'août les négociations et les protestations réciproques continuoient encore. (1)

1568

Bientôt de nouveaux symptômes des dispositions de la cour firent comprendre aux princes la nécessité de se préparer à recommencer la guerre. Le chancelier de l'Hôpital , qui insistoit toujours dans le conseil du roi pour l'observation scrupuleuse des traités de paix , fut soupçonné de communiquer aux huguenots ce qui y avoit été résolu ; la reine se défiant du conseil tout entier , où les plus grands personnages de l'État siégeoient par le droit de leur charge , choisit parmi ses favoris un nouveau conseil plus intime , auquel elle déféra les affaires plus importantes , et elle en exclut le chancelier ; tandis qu'elle y admit René de Birago , habile intrigant milanais , que François I^{er} avoit déjà mis en Piémont à la tête de la magistrature , et auquel elle accordoit une confiance croissante (2). L'Hôpital se voyant négligé , se retira à sa maison de campagne de Vignai ; Catherine feignit alors de croire que son âge demandoit du repos , elle lui

(1) La Poplinière. L. XXIV, fol. 55 à 61.

(2) Davila. L. IV, p. 190.

1568. fit redemander les sceaux, et les donna à Jean de Morvilliers. (1)

Bientôt après, la reine fit demander à Condé et aux Châtillon de payer les 300,000 écus qu'elle avoit avancés à leurs soldats allemands en les congédiant. Elle les prévint en même temps qu'elle entendoit que cette somme fût payée par eux, moyennant la vente ou l'engagement de leurs biens, non par les églises protestantes, car elle étoit déterminée à ne point permettre qu'aucun autre que le roi levât des contributions en France (2). Tandis qu'elle cherchoit ainsi à ruiner les chefs du parti protestant, elle dissimuloit si peu le sort qu'elle réservait aux églises, que ses ministres sollicitoient à Rome une bulle du pape, par laquelle il lui fût permis « de vendre
« du temporel du clergé français jusqu'à cent
« cinquante mille livres de rente, avec promesse
« de n'employer les deniers qui en provien-
« droient qu'à l'extermination de la religion ré-
« formée et des professeurs d'icelle (3). » Cette bulle fut accordée en effet le 1^{er} août, et les biens vendus produisirent à la reine 570,000 écus. Mais pour réconcilier et le clergé et les fidèles

(1) Ce fut le 24 mai. Isambert. T. XIV, p. 229. — De Thou. L. XLIV, p. 136. — D'Aubigné. L. V, c. 2, p. 264.

(2) De Thou. L. XLIV, p. 135. — Davila. L. IV, p. 191.

(3) La Poplinière. L. XIV, f. 51. — D'Aubigné. L. V, c. 1, p. 261. — *Laderchii Annal. Eccles.* T. XXIII, p. 126, 127.

à cette aliénation des biens de l'Église, il avoit fallu en publier les conditions ; des projets si ouvertement avoués avoient déjà porté l'alarme dans l'esprit des huguenots, quand l'assassinat de René de Savoie, comte de Cipierre, à Fréjus, leur montra plus clairement encore ce qu'ils devoient attendre. Cipierre, fils du second lit de Claude, comte de Tende, avoit embrassé la réforme, tandis que son frère aîné, alors comte de Tende et gouverneur de Provence, et auparavant connu sous le nom de Sommerive, s'étoit rangé parmi les plus fanatiques entre les catholiques. Cipierre revenoit de Nice à Fréjus ; mais il étoit attendu dans un bois à peu de distance de cette ville, par le baron Villeneuve des Arcs, qui avoit été placé là, avec trois cents hommes, par les ordres, à ce que l'on croyoit, du comte de Tende et de la cour, pour arrêter et faire périr le jeune seigneur protestant. Cipierre, averti à temps, évita l'embuscade, et arriva à Fréjus, où il se mit, avec trente-cinq gentilshommes qui l'accompagnoient, sous la protection des consuls de la ville. Mais le baron des Arcs étoit aussi entré dans Fréjus, et y faisant sonner le tocsin, il réunit la populace fanatique à ses trois cents hommes, et vint attaquer la maison où Cipierre se défendoit avec ses amis. Les consuls s'interposant pour rétablir la paix, engagèrent des Arcs à se retirer, sous

1568.

condition que les huguenots rendroient leurs armes. Des Arcs s'éloigna en effet; mais prétendant avoir ainsi satisfait à ses engagements, il revint une heure après, et fit massacrer sous ses yeux les trente-cinq hommes qui se trouvoient dans la maison assiégée. Étonné de ne point trouver le corps de Cipierre parmi les leurs, il le demanda aux consuls, en faisant de nouveau serment de lui sauver la vie; mais il ne le tint pas plutôt qu'il le fit poignarder. (1)

Tandis que des nouvelles toujours plus alarmantes arrivoient aux chefs des réformés, Coligni jugea convenable de s'entendre avec le prince de Condé. Du château de Tanlai, appartenant à son frère en Bourgogne, il vint auprès du prince à Noyers. Il y étoit à peine arrivé, lorsque l'un et l'autre furent avertis que la cour faisoit filer des troupes en Bourgogne, que quatorze compagnies de cavalerie et autant d'infanterie s'emparoiert des diverses avenues de Noyers, sous les ordres du comte Martinengo et du capitaine Chaban; bientôt après un soldat fut surpris, qui mesuroit la profondeur des fossés du château. Tavannes assure qu'un émissaire de René de Birago vint lui porter à lui-même l'ordre d'arrêter Condé et Coligni; mais qu'il ne voulut

(1) De Thou. L. XLIV, p. 134. — D'Aubigné. L. V, c. 1, p. 262.

pas s'exposer à être désavoué en s'attaquant à de si grands seigneurs : en sorte qu'il fit donner avis à Condé de ce qui se tramoit contre lui. « Cette « entreprise , écrit son fils , fut mal dressée , de « quenouille et de plume , de la reine , du car- « dinal de Lorraine et de Birago , lesquels y de- « voient employer Monsieur, frère du roi, sous « lequel nul n'eût craint d'entreprendre (1). » Condé et Coligni résolurent aussitôt de se mettre en sûreté ; pour cacher leurs préparatifs, ils envoyèrent, le 23 août, une requête au roi, dans laquelle ils exposoient les nombreux griefs des protestans, et les violations de la paix si récente, en attribuant tous ces actes d'hostilité au seul cardinal de Lorraine, comme pour en décharger le roi. Ils demandoient une prompte réponse, bien déterminés cependant à ne pas l'attendre ; et le 25 août au matin, ils se mirent en route pour gagner les bords de la Loire. Condé conduisoit avec lui sa femme et ses enfans, dont trois étoient encore en bas âge ; Coligni avoit aussi avec lui ses enfans, et sa belle-sœur, femme de Dandelot ; et pour les protéger, ils n'avoient pas cent cinquante soldats. Martingengo et Chaban ne pouvant croire qu'ils se fussent mis en route avec une si foible escorte, ne les suivoient qu'avec précaution pour les acculer

(1) Tavannes. T. XXVII, c. 21, p. 141 ; et notes, P. 357.

1538.

à la Loire, dont tous les passages étoient gardés ; heureusement les eaux de la rivière étoient fort basses. Condé profita d'un gué qu'il connoissoit près de Sancerre, pour mettre en sûreté son troupeau de femmes et d'enfans ; et il n'eut pas plutôôt atteint l'autre bord, que des pluies abondantes gonflèrent la Loire, et fermèrent le passage à ceux qui les poursuivoient. Au midi de la Loire les protestans étoient plus nombreux ; il commencèrent de toutes parts à se mettre en mouvement pour suivre leurs chefs ; et ceux-ci, avançant désormais avec moins de danger, arrivèrent enfin, le 18 septembre, avec leurs familles à La Rochelle. (1)

Les princes comptoient avec raison sur le zèle de La Rochelle pour leur cause. Cette ville, fière de ses privilèges qu'elle avoit été menacée de perdre, se devoit à la défense de la religion avec tout le zèle d'une république, avec toutes les ressources d'un port de mer et d'une grande place de commerce. Condé y avoit donné rendez-vous à Jeanne d'Albret, reine de Navarre, qui, dès le 6 septembre, partit de Nérac avec son fils Henri de Béarn, et sa fille Catherine, en se dirigeant par Bergerac et Mucidan ; elle

(1) La Poplinière. L. XIV, f. 62. — D'Aubigné. L. V, c. 2, p. 263. — Davila. L. IV, f. 193. — Pasquier. L. V, lettre 7, p. 127. — De Thou. L. XLIV, p. 139.

recueillit en chemin les volontaires protestans que de Piles, Montamar et Saint-Maigrin avoient soulevés dans le Périgord, le Quercy et l'Auvergne, en sorte qu'elle arriva à La Rochelle avec quarante-deux enseignes d'infanterie, et huit cornettes de cavalerie (1). Tous les autres seigneurs protestans appeloient de même à eux les religionnaires de leurs provinces; Ivoi et Blosset s'étoient chargés de faire prendre les armes à ceux du Poitou; Soubise et Puy-Viaud à ceux du Périgord; Clermont à ceux du Quercy; Montgommery et Colombier aux Normands; le vidame de Chartres et Lavardin aux Picards, et tous se dirigeoient vers La Rochelle. Le cardinal de Châtillon, averti que des ordres étoient donnés pour l'arrêter dans son évêché de Beauvais, s'en étoit échappé avec peine, et il s'étoit réfugié en Angleterre, où il fut auprès d'Élisabeth le représentant des huguenots. Dandelot, qui se trouvoit sur la basse Loire avec La Noue, fut rencontré sur la levée de cette rivière par Martigues, lieutenant de Montpensier, et il s'y livra entre eux un combat qui n'eut point d'influence sur le sort de la guerre, mais qui a été célébré par tous les écrivains du temps pour la bravoure avec la-

(1) La Poplinière. L. XIV, f. 62. — Montluc. T. XXV, L. VI, p. 109.

1568. quelle les catholiques traversèrent toutes les positions des protestans, sans se laisser entamer par eux. (1)

La cour avoit eu à peine le temps d'apprendre l'arrivée de Condé, de Coligni et de la reine de Navarre à La Rochelle, lorsque le conseil du roi rendit à Saint-Maur un édit, enregistré par le parlement de Paris le 28 septembre, pour interdire dans tout le royaume, sous peine de mort et de confiscation des biens, l'exercice de toute autre religion que de la catholique romaine; il ordonnoit aux ministres de sortir du royaume sous quinze jours, et il accordoit seulement aux huguenots le pardon de leurs erreurs passées, sous condition qu'ils les abandonnassent aussitôt. Le roi déclaroit dans cet édit que c'étoit contre son gré, et en cédant à la force, qu'il avoit consenti précédemment à la tolérance, mais qu'il avoit toujours eu la ferme volonté d'en revenir dès que les circonstances le permettroient (2). Cet aveu, du but auquel les catholiques vouloient atteindre, et de la mauvaise

(1) La Poplinière. L. XIV, f. 63. — D'Aubigné. L. V, c. 3, p. 265. — La Noue, c. 19, p. 220. — De Thou. L. XLIV, p. 141. — Davila. L. IV, p. 194. — Amiraull, Vie de Franç. de La Noue, p. 20.

(2) Isambert. T. XIV, p. 228. — La Poplinière. L. XV, f. 71. — De Thou. L. XLIV, p. 146. — Davila. L. IV, p. 196. — Castelnau. L. VII, c. 2, p. 226.

foi de leurs précédentes promesses , fit comprendre à tous les protestans qu'ils n'avoient de ressource que dans les armes. 1568.

Cependant la reine qui avoit compté enlever par surprise les chefs des protestans, ne s'étoit point attendue à les voir à la tête d'un soulèvement si considérable ; « embarquée sans biscuit , « dit Tavannes, et plus étonnée que ceux qu'elle « vouloit surprendre, elle leur donna temps de « prendre les principales villes de l'ouest, Niort, « Fontenay, Saint-Maixent, Xaintes, Saint-« Jean-d'Angely, Pons, Cognac, Blaies et Angoulême (1). » Dans ces premiers combats les protestans usèrent à toute rigueur et abusèrent souvent du droit de la guerre. Sans trésor, sans paie pour le soldat, ils ne pouvoient maintenir leur armée que par le pillage ; en même temps le sentiment de leur danger et leur rancune les portèrent à la cruauté ; à Melle, à Fontenay, où les assiégés s'étoient rendus à discrétion, ils les passèrent au fil de l'épée ; Coligni, Dandelot, s'efforçoient de retenir leurs soldats, de leur inspirer plus d'humanité, mais inutilement. A la prise d'Angoulême, Coligni s'emporta contre Puy-Viaud qui enlevait leurs chevaux à quelques gentilshommes, au mépris de la capitulation ; il l'auroit frappé, si Condé ne l'avoit re-

(1) Tavannes. T. XXVII, c. 21, p. 143.

1568.

tenu. « On admira , dit d'Aubigné , la patience
 « de Puy-Viaud , qui , en favorisant quelque
 « butin des siens, souffrit que l'amiral le poussât
 « d'un bâton. Les courages courtisans lui con-
 « seillant la vengeance , il répondit : J'é" souffre
 « tout de mon maître, rien de mes ennemis; je
 « montre aux miens ce qu'ils me doivent. Les
 « gens de guerre ont admiré ce trait par-dessus
 « les faits valeureux de Puy-Viaud (1). »

Le soulèvement des protestans Provençaux n'avoit pas été moins prompt et moins unanime que celui des Poitevins : on comprenoit alors sous le premier nom tout le ressort des parlemens de Toulouse , Aix et Grenoble ; comme sous le second toutes les provinces de la Loire , jusqu'à la Garonne (2). Condé , en partant de Noyon , avoit écrit aux églises du Dauphiné la détresse à laquelle il étoit réduit. Il leur avoit ensuite envoyé Vérac pour les presser davantage , et il avoit nommé pour commander l'armée qui se formoit dans ces provinces , Jacques de Crussol , seigneur d'Acier : sous lui on voyoit la plupart des capitaines qui , durant les précédentes guerres , s'étoient distingués dans le parti protestant , Montbrun , Mouvans ,

(1) D'Aubigné. L. V, c. 4, p. 270. — De Thou. L. XLIV, p. 148-150. — La Poplinière. L. XIV, f. 67.

(2) D'Aubigné. L. V, c. 7, p. 277.

Saint-Romain, Virieu, Blacons, Bouillargues, de Gourde et de Panat. Lorsqu'ils se mirent en mouvement pour se diriger vers l'ouest, et qu'ils entrèrent dans le Rouergue, leur armée étoit forte de vingt-trois mille hommes. Le 14 octobre d'Acier passa la Dordogne à gué au-dessus de Souillac. Mais pendant ce temps le duc de Montpensier avoit rassemblé à Périgueux l'armée catholique; il avoit sous lui le vicomte de Martigues, le duc de Guise et Brissac. Il fut bientôt averti que Mouvans, dédaignant d'obéir à d'Acier, et croyant tenir dans le parti un plus haut rang que lui, campoit toujours à quelque distance de ce général, avec son corps d'armée. Brissac se chargea de le surprendre à Messignac le 30 octobre. Mouvans et Pierre Gourde se défendirent avec une grande vaillance. Mais ils furent tués avec deux mille fantassins et quatre cents cavaliers; environ mille fuyards arrivèrent à Riberac et se réunirent à d'Acier; et celui-ci hâtant sa marche, effectua enfin à Aubeterre, le 1^{er} novembre, sa jonction avec le prince de Condé. (1)

Le duc de Montpensier étoit peu aimé, et les capitaines catholiques monroient peu d'empressement à lui obéir; Catherine jugea donc convenable de faire nommer de nouveau Henri,

(1) La Poplinière. L. XV, f. 72. — D'Aubigné. L. V, c. 5, p. 270. — La Noue, c. 20, p. 230. — De Thou. L. XLIV, p. 153, 154. — Davila. L. IV, p. 194.

1568.

duc d'Anjou, son second fils, lieutenant-général du royaume. Ce jeune prince avoit accompli ses dix-sept ans le 19 septembre de cette année; il semble étrange que le roi son frère, qui avoit alors dix-huit ans et demi, ne prît pas plutôt lui-même le commandement de l'armée. Brantôme assure que sa mère ne le lui permit pas, quoiqu'il en eût grande envie; il célèbre le courage de Charles IX, dont ce roi ne donna pourtant jamais de preuve, si ce n'est à la chasse, qu'il aimoit avec passion, ou par son affectation de jurer et de renier Dieu, à l'imitation des soldats (1). Il étoit fort susceptible de jalousie; mais son frère, plus jeune que lui, et qui ne s'étoit jusqu'alors point distingué, ne lui en inspiroit encore aucune. Les^s sieurs de Tavannes et de Sansac furent donnés au duc d'Anjou pour le diriger. Le premier étoit un très habile capitaine, mais l'autre se croyoit plus ancien que lui, et leurs querelles nuisirent aux succès de l'armée. Elle se composoit de douze mille hommes de pied Français, six mille Suisses, quatre mille chevaux, et un grand train d'artillerie. Montpensier, qui n'avoit pas assez de forces pour tenir tête à Condé, recula devant lui jusqu'à ce qu'il eût rejoint le duc d'Anjou, le 10 novembre, à Châtellerault. (2)

(1) Brantôme, Discours 88 sur Charles X. T. IV, p. 189.

(2) Tavannes. T. XXVII, c. 21, p. 143. — La Poplinière.

Les deux armées manœuvrèrent long-temps dans tout le pays qui s'étend de la Charente jusqu'à la Loire, pour se surprendre et s'enlever des postes l'une à l'autre; elles eurent plusieurs engagements partiels, où les avantages furent assez également balancés, et elles se signalèrent plus encore par la cruauté que par la bravoure; le duc de Montpensier, « qui haïssoit mortelle-
« ment les hérétiques, dit Brantôme, quand il
« les prenoit par composition, ne la leur tenoit
« nullement, disant qu'à un hérétique on n'é-
« toit point obligé de garder sa foi (1). » C'est ainsi qu'il fit mourir le capitaine des Marais, pris au château de Rochefort-sur-Loire, malgré la capitulation qu'il avoit signée; c'est ainsi encore que la garnison de Mirebeau fut passée au fil de l'épée, et que La Borde, qui la commandoit, fut réservé pour être tué de sang-froid le lendemain, et son cadavre jeté aux chiens, encore que des conditions honorables lui eussent été accordées. Par ces boucheries, les catholiques prétendoient ne faire que venger les massacres de Melle et de Fontenay; ceux-ci qui n'avoient, toutefois, pas été faits au mépris de la foi jurée. Cependant la saison étoit devenué excessivement

L. XV, f. 73. — D'Aubigné. L. V, c. 6, p. 273. — Castelnau. L. VII, c. 2, p. 227. — De Thou. L. XLIV, p. 155. — Davila. L. IV, p. 195.

(1) Brantôme. T. III, p. 564.

1568.

rigoureuse ; la terre étoit si couverte de glace , que les chevaux et même les hommes ne pouvoient s'y soutenir. Au moment où le froid étoit le plus vif, les deux armées se rencontrèrent entre Loudun et Montreuil-Bellay ; mais quoiqu'elles ne fussent séparées par aucun obstacle , ni l'un ni l'autre général n'osa attaquer son adversaire , pendant qu'il voyoit ses propres soldats souffrir si cruellement de l'excès du froid ; quatre jours ils demeurèrent en présence , s'attendant mutuellement. Enfin ils se déterminèrent en même temps à la retraite , pour mettre leurs troupes en quartier d'hiver ; mais ils avoient déjà trop long-temps bravé cette saison rigoureuse ; aussi , dans le premier mois qui suivit leur entrée en cantonnemens , il périt entre les deux armées huit mille hommes ou de maladies violentes , ou de langueur. (1)

La troisième guerre civile avoit commencé pour les protestans sous des auspices beaucoup plus favorables que la précédente. Jamais ils n'avoient rassemblé , sans le secours de l'étranger , de si nombreuses armées ; jamais la noblesse n'avoit montré plus d'empressement à se ranger sous les étendards des princes ; jamais les milices

(1) La Poplinière. L. XV, f. 74. — La Noue, c. 22, p. 250. — Castelnau. L. VII, c. 2, p. 278. — De Thou. L. XLIV, p. 158. — Davila. L. IV, p. 198, 200.

n'avoient paru si aguerries ; jamais une si grande partie du royaume, comprenant presque tout le Midi, n'avoit reconnu leur autorité ; aussi Condé et les Châtillons s'appliquoient souvent le mot de Thémistocles : « Nous périssions si nous « ne nous fussions sentis perdus » (1). Cependant *la cause*, c'est ainsi que les protestans désignoient eux-mêmes leur parti, tandis que leurs adversaires le nommoient la faction des princes ou des confédérés, *la cause* commençoit à éprouver un grand besoin d'argent. Élisabeth, reine d'Angleterre, d'après les instances du cardinal de Châtillon, avoit envoyé cent mille écus aux protestans et six pièces de canon. Mais cette reine qui se sentoit en butte à l'inimitié et aux complots de toute l'Europe catholique, ne pouvoit dans son épargne qu'avec la plus extrême économie, sentant que le moment approchoit où elle devoit y avoir recours pour sa propre défense, et ne voulant pas mécontenter ses sujets en augmentant les impôts. Les habitans de La Rochelle offrirent des ressources pécuniaires plus abondantes et plus durables par la guerre maritime. Celle-ci, on ne peut se le dissimuler, étoit un vrai brigandage ; ils alloient en course également sur tous les catholiques, Espagnols, Portugais, Flamands, Italiens et Français, et le

(1) La Noue, c. 20, p. 227. — De Thou. L. XLIV, p. 156.

1568. cardinal de Châtillon avouoit toutes les prises que les corsaires huguenots conduisoient en Angleterre, pourvu que le tiers allât à *la cause* : dans la règle ordinaire, à ce qu'assure La Noue, c'étoit le dixième, et dans la guerre de 1574, le cinquième. Enfin Condé essaya de mettre en vente les biens ecclésiastiques dans les provinces où les protestans dominoient, et il trouva quelques acheteurs. (1)

1569. Même après que les deux grandes armées du duc d'Anjou et du prince de Condé eurent été mises en cantonnement, les opérations militaires ne furent pas absolument suspendues, pendant les plus grandes rigueurs de l'hiver. Les catholiques assiégèrent Sancerre pour priver les huguenots du pont de cette ville, le seul qu'ils eussent sur la Loire; le duc de Nemours commandoit l'armée assiégeante, et il avoit sous ses ordres le baron des Adrets, qui avoit quitté le parti du prince, depuis que celui-ci lui avoit fait des reproches sur sa cruauté. Après avoir beaucoup souffert de l'âpreté du froid, il fut obligé de lever le siège au commencement de février (2). De leur côté les huguenots assiégèrent le couvent

(1) La Poplinière. L. XV, f. 75 et 82. — La Noue, c. 28, p. 303. — De Thou. L. XLIV, p. 160. — Davila. L. IV, p. 202.

(2) La Poplinière. L. XV, f. 76. — De Thou. L. XLV, p. 169. — D'Aubigné. L. V, c. 7, p. 275.

de Saint-Michel-en-l'Hermie, près de La Rochelle, qui avoit été changé en forteresse, et dont la garnison faisoit des courses jusqu'aux portes de la ville; trois fois les Rochelois recommencèrent le siège de ce fort situé sur le bord de la mer, et qui gênoit également leurs approvisionnemens par terre, et leur commerce maritime : les défenseurs étoient encouragés par l'assurance que leur donnoient les moines, que saint Michel combattoit pour eux en personne, et qu'il coucheroit, au prochain assaut, tous les assaillans la face contre terre. Lorsque la brèche fut praticable, l'assaut fut donné cependant, et la place fut prise; les vainqueurs, animés par leur capitaine lui-même, nommé Forteau, qui montrait avec orgueil son bras plongé dans le sang jusqu'au coude, égorgèrent les quatre cents hommes qu'ils trouvèrent dans le couvent, et le rasèrent jusqu'en ses fondemens. (1)

Les huguenots firent aussi pendant l'hiver une tentative pour s'emparer de Lusignan, mais elle échoua; celles que leurs partisans en Normandie essayèrent, vers le même temps, pour surprendre Dieppe, puis le Hâvre, n'eurent pas plus de succès. Enfin l'extrême rigueur de l'hiver parut se ralentir, et Condé d'une part, le duc d'Anjou

(1) La Poplinière. L. XV, f. 77, 79. — De Thou. L. XLV, p. 168.

1569.

de l'autre, impatiens de mettre à profit leurs armées, qui leur coûtoient beaucoup à entretenir, entrèrent en campagne au commencement de mars, et parurent se chercher l'un l'autre pour se combattre. (1)

Les huguenots cependant avoient seulement l'intention d'encourager leurs partisans, en paroissant rechercher la bataille; mais ils se flattoient en même temps d'éluder un engagement sérieux jusqu'après l'arrivée du duc de Deux-Ponts qui leur amenoit des renforts considérables d'Allemagne, ou après celle des vicomtes protestans du Quercy, qui y avoient formé une armée assez imposante pour contraindre en Guyenne Montluc à l'inaction. Condé avoit invité ces vicomtes à venir le joindre. Pour les mêmes raisons, le duc d'Anjou désiroit amener les protestans à une bataille avant l'arrivée des uns ou des autres; et Tavannes assure que son père, devant les motifs de Coligni, engagea le duc d'Anjou à venir lui présenter la bataille, avec une rivière entre les deux armées, persuadé qu'avant huit jours Coligni viendrait faire la même démonstration; alors Anjou passeroit en effet la rivière et combattroit. (2)

(1) La Poplinière. L. XV, f. 80, 81. — De Thou. L. XLV, p. 172.

(2) Tavannes. T. XXVII, c. 21, p. 149.

Les catholiques, en s'approchant des bords de la Charente, sembloient choisir pour leurs opérations un théâtre qui leur étoit défavorable. Les protestans étoient maîtres de tous les ponts sur cette rivière, à Saintes, à Cognac, à Jarnac, à Châteauneuf et à Angoulême. Ils occupoient la rive droite, au nord de la rivière; le duc d'Anjou s'approchoit par la rive gauche, et il avoit déjà échoué dans deux attaques, sur Châteauneuf et sur Jarnac. Il fut plus heureux le 12 mars : Châteauneuf, situé sur le bord méridional, se rendit à lui; le pont, il est vrai, avoit été coupé, et Coligni ayant reconnu le rivage opposé, y plaça deux régimens d'infanterie, et huit cents chevaux pour garder le passage. Ses quartiers cependant étoient épars à une grande distance les uns des autres, soit pour loger plus commodément ses troupes dans les bourgs et les petites villes, soit pour pouvoir défendre les bords de cette rivière sinueuse, à quelque point que les catholiques essayassent de la passer. Après les y avoir arrêtés par ses manœuvres, il comptoit gagner quelques marches sur eux, et s'avancer au-devant du duc de Deux-Ponts sur la Loire en traversant le Berri; mais les huguenots n'avoient point réussi à établir une suffisante discipline dans leur armée. Ces gentilshommes, qui servoient à leurs frais et de leur propre mouvement, ne vouloient écouter que leurs caprices.

1569.

Vis-à-vis de Châteauneuf il ne se trouvoit que quelques mauvaises cabanes, sans vivres, où une cinquantaine de cavaliers se logèrent à un quart de lieue du pont, et s'endormirent bientôt sans laisser de vedettes sur la rivière; tout le reste alla chercher des logis beaucoup plus loin. Ainsi les catholiques purent, sans être observés, rétablir l'arche coupée de l'ancien pont, en jeter un nouveau sur des pontons, et commencer, avant le point du jour, à faire passer leur armée. Dès que Coligni en fut averti, il jugea nécessaire de mettre toute son armée en retraite, et il expédia des ordres à Montgommery, à d'Acier, à Puy-Viaud, qui étoient dispersés avec leurs troupes à d'assez grandes distances, de se diriger tous vers Bassac, abbaye de Saint-Benoît, peu éloignée de Jarnac, où il les attendoit. Condé en même temps étoit parti de Jarnac, envoyant devant lui, par le chemin de Cognac, tout le reste de l'infanterie vers Saintes. Encore que le duc d'Anjou eût dérobé le passage de la rivière, les huguenots avoient encore tout le temps d'accomplir leur retraite et d'éviter la bataille, protégés comme ils l'étoient par toutes les villes fortifiées au milieu desquelles ils se trouvoient. Mais Coligni fut de nouveau mal obéi; il perdit trois heures entières à attendre les divers corps de troupes qu'il devoit réunir pour former son arrière-garde; pendant ce temps, l'armée du

duc d'Anjou avoit achevé de passer la rivière, elle s'avançoit sur lui, et il se vit contraint de l'attendre, à un quart de lieue de Bassac, pour profiter d'un petit ruisseau qui le couvroit. 1569.

Ce fut sur les bords de ce ruisseau que se livra, le 13 mars, un premier combat. Le corps de cavalerie que conduisoit Puy-Viaud venoit d'être mis en désordre; mais il avoit été soutenu à temps par La Noue, La Loue et Dandelot, et il s'étoit rangé derrière le ruisseau, dont il défendit quelque temps les bords. Enfin, le passage fut forcé par Brissac qui commandoit l'avant-garde catholique; La Noue et La Loue furent faits prisonniers, et déjà le duc de Montpensier avoit ordonné qu'ils fussent pendus, lorsqu'ils furent arrachés au supplice par les représentations du vicomte de Martigues. Coligni cependant avoit fait reculer les catholiques qui s'étoient trop avancés, et les avoit chassés de Bassac; il avoit ensuite continué sa retraite jusqu'à un second ruisseau, où il étoit encore couvert par un marais, et c'étoit là qu'il avoit fait dire à Condé de venir le soutenir.

Condé, blessé la veille par une chute de cheval, portoit le bras en écharpe; au moment où il rejoignoit Coligni, un cheval fougueux de son beau-frère, le comte de La Rochefoucauld, lui cassa la jambe par une ruade. « Al-

1569.

« lons, noblesse française, s'écria-t-il, en s'adressant à trois cents gentilshommes environ qui l'entouroient, et auxquels il montrait sa jambe, « voici le combat que nous avons tant désiré ; « souvenez-vous en quel état Louis de Bourbon y entre pour Christ et sa patrie ». C'étoit la devise de sa cornette. *Doux le péril pour Christ et le Pays.* Mais avec quelque vaillancé qu'il conduisit la charge contre la cavalerie ennemie, il étoit trop tard, une petite partie seulement de la cavalerie des huguenots se trouvoit engagée contre toute l'armée catholique ; une charge de reîtres avoit fait fuir à la débandade le corps qui s'appuyoit au marais ; Chastelier Portaut qui le commandoit, renversé de son cheval et fait prisonnier, fut reconnu pour celui qui avoit tué Charry cinq ans auparavant, et tué aussitôt. Soubise et Languillier furent pris aussi ; Condé, accablé sous le nombre, fut renversé avec son cheval tué sous lui. Les gentilshommes qu'il avoit menés au combat se retirèrent autour de lui pour le défendre encore ; on y vit entre autres un vieillard nommé La Vergne qui, avec vingt-cinq jeunes gens ses fils, ses petits-fils et ses neveux, combattit autour du prince jusqu'à ce que lui-même et quinze des siens fussent tués, et les autres faits presque tous prisonniers. Enfin Condé se trouva sans défenseurs. Entre les ennemis qui l'entouroient, il reconnut Cibar Tis-

son, seigneur de Fissac et d'Argence, auquel il avoit précédemment sauvé la vie; il l'appela et se rendit à lui, en lui tendant son gantelet. Argence, secondé par Saint-Jean de Roches, promit de le protéger. Mais ceux qui entouroient le duc d'Anjou avoient vu la chute de Condé, et Montesquiou, capitaine de ses gardes suisses, s'avança aussitôt. Condé l'ayant reconnu, s'écria : « Je suis mort, d'Argence, « tu ne me sauveras jamais ! » En effet, Montesquiou arrivant sur lui par derrière, le tua d'un coup de pistolet. Le duc d'Anjou témoigna de cette mort la joie la plus indécente; il se fit apporter le corps du premier prince du sang, attaché sur une vieille ânesse, il l'insulta par des quolibets, il parla de faire élever une chapelle à l'endroit où Condé avoit été tué. Enfin, son ancien gouverneur, Carnavallet, lui fit sentir l'inconvenance de sa conduite. Le corps de Condé fut rendu au duc de Longueville son beau-frère, qui le fit enterrer à Vendôme auprès de ses ancêtres. (1)

(1) La Poplinière. L. XV, f. 83, 84. — D'Aubigné. L. V, c. 8, p. 278. — Mém. de L'Estoile. T. I, p. 65. — Tavannes. T. XXVII, c. 21, p. 147-153; et note 30, p. 361. — Castelnau. L. VII, c. 4, p. 232. — La Noue, c. 23, p. 259-266. — De Thou. L. XLV, p. 172-176. — Davila. L. IV, p. 205. — Brantôme. T. III, p. 319. — P. Daniel. T. XI, p. 425.

1569.

L'infanterie des huguenots étoit depuis longtemps en marche sur le chemin de Cognac , lorsque la bataille commença; quoiqu'elle fit d'abord un mouvement en arrière pour y prendre part, elle fut bientôt avertie du sort de la bataille par les fuyards : elle continua donc sa marche, et se mit en sûreté. Coligni et Dandelot, avec une partie de la cavalerie, firent leur retraite sur Saint-Jean-d'Angely. D'Acier avoit reculé vers Angoulême; le jeune prince de Béarn étoit à Saintes. Presque toutes les villes du Poitou se trouvoient suffisamment défendues par les divisions de l'armée des huguenots qui y avoient cherché un refuge. On n'estimoit guère qu'à quatre cents le nombre des morts qu'ils avoient laissés à Jarnac; mais parmi ces morts, presque tous gentilshommes, les huguenots pleuroient avant tous le prince de Condé, qui leur avoit donné tant de preuves de dévouement, de courage et de talent; puis Chastelier Portaud et Jacques Stuard, tués comme lui de sang-froid, et lorsqu'ils étoient déjà prisonniers, l'un pour venger Charry, l'autre le connétable de Montmorency. Ils avoient perdu encore La Rochouart, Chandénier, de Rieux, La Meilleraye, Montéjan, La Morinière, et cinquante gentilshommes, du Poitou. Les catholiques avoient eu environ deux cents tués, parmi lesquels on

distinguoit Monsalez, Ingrande, et Pic de la Mirandole. (1) 1569.

Dans le premier effroi des protestans après la bataille, ils parlèrent d'abandonner le continent et de s'enfermer dans La Rochelle et les îles ; ils sentoient qu'aucun homme ne pouvoit plus avoir dans leur parti le crédit d'un prince de Condé, et ne feroit comme lui oublier à la noblesse qu'elle s'armoit contre l'autorité royale. Mais lorsque d'Acier et son frère Beauigné, Blacons, du Chélar, Mirabel, Montgommery, La Rochefoucauld, Chaumont, avec d'autres grands seigneurs, se trouvèrent réunis à Cognac ; qu'ils se furent assurés que leur infanterie n'avoit pas été entamée, que leur cavalerie n'avoit perdu que quatre cents hommes, que presque toutes les villes du Poitou tenoient encore pour eux, ils sentirent que leur condition n'avoit pas beaucoup empiré ; ils se retirèrent cependant à Saintes, où Jeanne d'Albret accourut, en même temps que Coligni et Dandelot. La première n'avoit d'autre pensée, d'autre passion que le service de Dieu et le progrès de la réforme ; elle harangua les chefs et les soldats huguenots avec l'éloquence que lui donnoit son enthousiasme ; elle mêla ses larmes à l'expression de ses espérances, de sa confiance dans le secours divin ; elle leur présenta son fils, Henri

(1) De Thou. L. XLV, p. 177. — La Poplinière. L. XV, f. 84 v. — D'Aubigné. L. V, c. 8, p. 280.

1569.

de Béarn, alors âgé de quinze ans et demi, et son neveu Henri, nouveau prince de Condé, qui en avoit seize et demi (1); elle leur demanda de les regarder désormais comme chefs des champions de la religion; elle prêta elle-même serment, et elle demanda que chacun le prêtât à son tour, sur son âme, son honneur et sa vie, de n'abandonner jamais la cause. Sa profonde émotion et son zèle ardent ranimèrent tous les courages. Les deux princes furent reconnus pour chefs par les huguenots; mais ils furent placés en même temps sous la direction de Coligni et de son frère Dandelot; et les plus sages augurèrent avec Pasquier que Coligni, le plus habile capitaine de cette époque, deviendrait d'autant plus redoutable que son autorité cesseroit d'être subordonnée à celle d'un autre. (2)

Coligni n'eut pas à partager long-temps même avec son frère la direction de son parti. Dandelot, auquel les protestans donnoient la palme de la bravoure dans leur armée, après avoir visité

(1) Quatre princes du nom de Henri se trouvoient alors dans leur première jeunesse à la tête des affaires. Henri, duc de Guise, né le 31 décembre 1550; Henri, duc d'Anjou, né le 19 septembre 1551; Henri, prince de Condé, né le 29 décembre 1552; Henri, prince de Béarn, né le 13 décembre 1553: le roi Henri II avoit été leur parrain à tous.

(2) D'Aubigné. L. V, c. 9, p. 282. — De Thou. L. XLV, p. 178. — Davila. L. IV, p. 209. — La Poplinière. L. XV, f. 86. — Pasquier. L. V, lettre 8, p. 128.

les places du Poitou, pour recueillir le serment nouveau de leurs garnisons, et pourvoir à leur défense, fut atteint d'une fièvre pestilentielle dont il vint mourir à Saintes, le 27 mai. Jacques de Boucard, que les protestans avoient nommé grand-maître de leur artillerie, et François de Hangest de Genlis, deux de leurs chefs les plus distingués, moururent vers le même temps (1). Les villes du Poitou opposèrent cependant à l'armée victorieuse du duc d'Anjou toute la résistance que Dandelot avoit attendu d'elles. Cognac avoit été la première attaquée, et bientôt le duc avoit été contraint à lever le siège; il s'étoit alors présenté devant Angoulême, mais avec tout aussi peu de succès. Il s'étoit enfin rabattu sur quelques petits châteaux, qui, eux-mêmes, opposèrent une assez longue résistance. Le comte de Brissac, qui, jeune encore, s'étoit fait une grande réputation de vaillance dans l'armée catholique, mais aussi de cruauté, fut tué à l'attaque de Mucidan; et ce château ayant capitulé ensuite, la capitulation fut violée, et tous les habitans passés au fil de l'épée pour venger Brissac. (2)

Mais quelques intrigues qui ne nous sont indiquées que fort obscurément par les historiens

(1) La Poplinière. L. XV, f. 87, et XVI, f. 92. — De Thou. L. XLV, p. 181. — D'Aubigné. L. V, c. 9, p. 283.

(2) Davila. L. IV, p. 211. — De Thou. L. XLV, p. 181.

1569.

du temps, si prolixes dans le récit de chaque combat, nuisoient aux progrès du duc d'Anjou. Le cardinal de Lorraine auroit voulu réserver toute la gloire de diriger le parti catholique à son frère le duc d'Aumale, et à son neveu le jeune duc de Guise; il paroît qu'il empêcha qu'on envoyât au duc d'Anjou la grosse artillerie dont ce duc avoit besoin, et il fit mettre Aumale avec le duc de Nemours, à la tête de l'armée qui devoit arrêter Wolfgang de Bavière, duc de Deux-Ponts, et l'empêcher d'entrer en France. Ce duc avoit rassemblé en Alsace huit mille cavaliers et six mille fantassins pour venir au secours des protestans de France. Les Allemands, accoutumés, depuis plus de deux siècles, à se mettre à la solde des étrangers dans toutes leurs guerres, ou à former des compagnies d'aventure, avoient saisi avec avidité l'occasion des guerres de religion pour venir exercer en France ce qu'ils regardoient comme leur industrie; quelques uns étoient animés d'un vrai zèle religieux; mais le plus grand nombre n'écoutoient que leur inquiétude naturelle, leur goût d'aventures et leur cupidité. Dès le commencement de mars, la reine, avertie de l'armement du duc de Deux-Ponts, avoit conduit le roi à Metz pour être plus rapprochée des événemens; elle avoit en même temps envoyé Castelnau au duc d'Albe pour lui demander des

secours. Le duc avoit montré plus de zèle que n'en attendoit l'ambassadeur; il avoit promis deux mille hommes de pied et deux mille cinq cents chevaux sous les ordres de l'un des comtes de Mansfeld; mais il avoit chargé en même temps Castelnau de dire au roi et à la reine, « de ne
« jamais faire paix avec leurs sujets rebelles, et
« encore moins avec des huguenots; mais bien
« de les exterminer, et traiter les chefs, s'ils
« pouvoient jamais tomber entre leurs mains,
« de même qu'il avoit fait les comtes d'Egmont
« et de Horne, bien que tous deux fussent fort
« recommandables. » (1)

Si l'on en peut croire Tavannes, qui, tout ardent persécuteur qu'il étoit, détestoit les Guises, ce furent les fautes des ducs d'Aunale et de Nemours qui facilitèrent la marche du duc de Deux-Ponts. (2)

Ce duc avoit été joint par Guillaume de Nassau, prince d'Orange, avec Louis et Henri, ses frères, et quelques escadrons de cavalerie, qui avoient été obligés d'abandonner les Pays-Bas. En même temps, une troupe de six cents chevaux et huit cents mousquetaires français s'étoit rassemblée parmi les protestans de Bourgogne et de Champagne; on y distinguoit Morvilliers,

(1) Castelnau. L. VII, c. 5, p. 236. — Tavannes. T. XXVII, c. 22, p. 159.

(2) Tavannes, c. 22, p. 160.

1569.

Jean Hangest de Genlis, de Resnel, de Vienne, d'Ossonville, Dueilly, Vaudray, Esternay, Feuquières et Briquemault. Ils joignirent le duc de Deux-Ponts à Beaune, où ils arrivèrent le 25 mars. Aumale ne se sentant pas suffisamment fort pour arrêter cette armée, se replia vers la Loire; en même temps des ordres pressans de venir l'y joindre furent adressés au duc d'Anjou. Ils se rencontrèrent à Gien; tandis que le duc de Deux-Ponts, arrivé à la Charité, un peu plus haut sur la même rivière, surprit cette ville, où il y avoit un grand nombre de protestans, et y passa la Loire le 20 mai. Il continua ensuite à s'avancer au travers du Limousin. Il étoit cependant alors affoibli par une fièvre quarte. On lui persuada qu'il s'en délivreroit par un excès de débauche. Cet excès le tua, à Nesson, près de Limoges, le 11 juin, veille du jour où son armée, conduite après lui par Wolfrad, l'autre comte de Mansfeld, se réunit à celle des protestans du Poitou (1). La marche d'un si petit corps d'armée au travers de toute la France frappa d'étonnement tous les partis, et humilia même les protestans en leur révélant la foiblesse de leur patrie.

(1) Mém. de l'Étoile. T. I, p. 68. — Tavannes, c. 22, p. 161. — De Thou, L. XLV, p. 186. — La Poplinière, f. 97. — D'Aubigné. L. V, c. 10, p. 284. — Davila. L. IV, p. 213. — La Noue, c. 24, p. 267.

Coligni comptoit alors vingt-cinq mille hommes de bonnes troupes dans son armée, et le duc d'Anjou trente mille : il y eut entre eux plusieurs petits faits d'armes, dont le plus important fut celui de la Roche-Abeille en Limousin, le 23 juin. La reine et le cardinal de Lorraine étoient venus à l'armée ; ils prétendoient donner des conseils ; ils blâmoient les opérations de Tavannes, et reprochoient aux capitaines de ne pas montrer plus de vigueur. Les jeunes gens, et surtout le duc de Guise et Martigues, se laissèrent entraîner par ces exhortations et voulurent briller aux yeux de la cour ; ils sortirent, contre l'ordre, de la position très forte qu'avoit choisie Tavannes ; puis étant repoussés, ils prirent la fuite et laissèrent découverte l'infanterie qu'ils avoient menée au combat. Philippe Strozzi, que le roi avoit fait colonel général de l'infanterie, y fut fait prisonnier. Les catholiques perdirent dans ce combat quarante capitaines, cinq cents soldats et un grand nombre de prisonniers. Tavannes assure que sans lui leur dérçute eût été complète. (1)

Du Lude avoit été chargé par le duc d'Anjou d'assiéger Niort ; mais Puy-Viaud le força, le 3 juillet, à lever ce siège. Une autre division de

(1) Tavannes. T. XXVII, c. 22, p. 165. — La Poplinière. L. XVII, f. 100. — La Noue, c. 24, p. 274. — Castelnau. L. VII, c. 7, p. 245.

1569.

l'armée catholique avoit assiégé la Charité, après le passage des Allemands : elle fut également forcée à lever le siège le 6 juillet. Montgomery qui étoit allé joindre les vicomtes du Quercy, avoit trouvé que ces sept gentilshommes, vicomtes de Commingés, Montclar, Paulin, Montaignu, Caumont, Sérignac et Rapin, avoient rassemblé deux mille chevaux et six mille hommes de pied (1) : à leur tête il s'étoit avancé dans le Béarn, et il y avoit remporté divers avantages. Jamais les affaires des protestans n'avoient paru si prospérantes. Dans l'armée catholique au contraire les troupes du duc d'Aumale avoient communiqué à celles du duc d'Anjou leur insubordination : beaucoup de gendarmes désertoient, tous demandoient du repos. Tavannes, consulté par la reine, lui conseilla, si elle pouvoit compter sur une intime alliance avec le roi d'Espagne, de faire de tout le Poitou un désert, comme seul moyen d'en dompter les habitans qui se sentoient appuyés par l'amitié de l'Angleterre; mais si elle avoit quelque lieu de se défier de Philippe, d'entrer en traité avec les rebelles (2). Le duc d'Anjou qui, lorsqu'il retournoit à la cour, étoit forcé d'y souffrir les méchantes humeurs du roi son frère, préféroit

(1) Notes à Montluc. T. XXV, p. 436.

(2) Lettres de Tavannes à la reine. T. XXVII, note 52, p. 367-375.

continuer la guerre, et arrêta les négociateurs que Coligni envoyoit à Catherine. La reine, incertaine entre ces avis divers, et ne pouvant se résoudre à ravager, selon le conseil féroce de Tavannes, une si grande partie du royaume, ou à se mettre d'autre part sous la dépendance du roi Philippe et du duc d'Albe, prit enfin le parti de donner congé à sa gendarmerie, qu'elle voyoit prête à se débänder; elle envoya ces corps divers en cantonnemens, et invita les capitaines à se trouver prêts pour entrer en campagne au 1^{er} octobre. Elle n'avoit d'autre but que d'ajourner ainsi les difficultés, espérant que le temps lui porteroit conseil. (1)

La détermination que venoit de prendre la reine causa aux protestans un grand embarras : quoique leurs ennemis ne tinssent plus la campagne, ils ne leur abandonnoient pas le pays; les moindres villes, les moindres châteaux étoient fortifiés, et chaque journée de chemin faite en avant devoit coûter un siège. Ils apprenoient chaque jour des nouvelles plus alarmantes sur le sort des réformés dans les provinces où ils n'avoient pas pris les armes. A Orléans, le prévôt avoit ordonné que tous les réformés, pour leur sûreté comme pour celle

(1) La Poplinière. L. XVII, f. 102-105. — De Thou. L. XLV, p. 190-200. — Davila. L. IV, p. 218. — D'Aubigné. L. V, c. 12, p. 289.

1569.

de la ville, vinsent habiter la prison où il répondoit d'eux; mais les huguenots n'y avoient pas été plutôt réunis, que les moines, amentant la populace, avoient forcé cette prison; et en avoient massacré deux cent quatre-vingts (1). Dans la Normandie, la Bourgogne, le Maine, le Perche, les protestans voyant qu'il n'y avoit point de paix à espérer pour eux, s'ils ne renonçoient à leur religion, se réunissoient dans de mauvais châteaux, où ils essayoient de se défendre, et ils y étoient bientôt tous égorgés. On vit vendre sur la place d'Auxerre le cœur d'un protestant grillé sur les charbons, il fut distribué par petits morceaux pour être mangé par ceux qui se vouloient montrer bons catholiques. La duchesse de Ferrare, fille de Louis XII, avoit jusqu'alors accordé un refuge dans sa ville de Montargis aux femmes et enfans des protestans du voisinage. Le roi la contraignit à les chasser au nombre de quatre cent soixante. Ils avoient à peine passé la Loire, que le capitaine Cartier fut envoyé à leur poursuite avec environ deux cents chevaux pour les égorger. Les ministres qui conduisoient la troupe fugitive, en voyant paroître sur la colline prochaine les cavaliers envoyés contre eux, se jetèrent à genoux avec leur timide troupeau,

(1) La Poplinière. L. XVIII, f. 119, v.

l'exhortèrent à bien mourir, et entonnèrent un psaume; lorsque parurent tout à coup, du côté opposé, entre deux collines, environ cent vingt chevaux du capitaine du Bec de Bourry, protestant, qui, arrivant du Berry, se rendoit à la Charité; il chargea les catholiques à l'improviste, les mit en fuite, et escorta jusqu'à la Charité la troupe tremblante des fugitifs de Montargis. (1)

A mesure que ces nouvelles parvenoient aux protestans de l'armée de Coligni, elles les animoient toujours plus à désirer la bataille, et cette bataille étoit devenue impossible par la retraite de l'armée du duc d'Anjou. Il leur importoit de frapper quelque coup décisif pendant que leur armée étoit si brillante, d'obtenir ainsi la paix et de rentrer dans leurs foyers, car ils sentoient bien qu'ils ne pouvoient se maintenir long-temps eux-mêmes à leurs frais, et moins encore payer leurs auxiliaires allemands. Pour mettre à profit leur supériorité, Coligni proposoit de nettoyer le Poitou de troupes ennemies, jusqu'à la Loire, de s'emparer ensuite de Saumur et de s'y fortifier. Mais la noblesse de la province, qui faisoit la principale force de son armée, lui demandoit avec in-

(1) D'Aubigné. L. V, c. 13, p. 293. — La Popliuère. L. XVII, f. 107; L. XVIII, f. 124. — De Thou. L. XLV, p. 204.

1569. stance d'assiéger Poitiers, ne regardant point sa domination en Poitou comme assurée, tant que la capitale n'étoit pas entre ses mains. D'ailleurs le duc de Guise, colonel des chevau-légers, venoit de se jeter sans ordre dans cette place avec sa troupe, et la haine des protestans contre les Guises augmentoit le désir de tous, d'aller l'y assiéger. Poitiers étoit alors la seconde ville du royaume pour l'étendue de son enceinte; elle étoit dominée de trois côtés par des collines à portée de mousquet, et regardée comme une très mauvaise place de guerre. Coligni n'en jugeoit point ainsi, cependant, et ce fut malgré lui qu'il en entreprit le siège le 24 juillet, cédant, comme il faut souvent faire dans les guerres civiles, à l'obstination de ceux qui le nommoient leur chef. (1)

Le comte du Lude et Ruffec avoient été chargés de la défense de Poitiers, avec un bon nombre de gentilshommes catholiques, quelques compagnies allemandes et italiennes, douze cents chevaux et six cents hommes de pied; l'arrivée du duc de Guise avec son frère le marquis de Mayenne et leurs chevau-légers, augmenta la confiance de la garnison. Bientôt on s'aperçut

(1) D'Aubigné. L. V, c. 15, p. 297. — La Poplinière. L. XVIII, f. 108. — Castelnau. L. VII, c. 7, p. 245. — Apologie de Tavannes. T. XXVII, n° 33, p. 390. — Amirault, Vie de La Noue, p. 56.

que si la place étoit meurtrière pour ses défenseurs , elle n'étoit pas pour cela facile à réduire : la vaste étendue de son enceinte avoit forcé Coligni à disséminer ses troupes à de grandes distances ; elles furent attaquées isolément par des sorties impétueuses , et ces mêmes inégalités du terrain , ces mêmes rochers dont il étoit parsemé , qu'on avoit jugé devoir favoriser l'attaque , couvroient les assiégés dans leurs sorties , et protégeoient leur retraite. Les combats se renouveloient chaque jour , la mortalité étoit grande de part et d'autre , mais les protestans ne faisoient aucun progrès. Ils avoient perdu plus de deux mille cinq cents hommes , tous leurs officiers étoient malades , et Coligni lui-même étoit atteint de la dysenterie , lorsqu'il apprit que le duc d'Anjou ayant rassemblé son infanterie , et le peu de cavalerie qui lui étoit resté , venoit d'entreprendre le siège de Châtellerault. C'étoit une place trop importante pour que les protestans s'exposassent à la perdre ; Coligni fit partir La Noue le 6 septembre , pour secourir Châtellerault , et le lendemain il leva le siège de Poitiers , se dirigeant avec toute son armée du côté du duc d'Anjou , qui recula devant lui. (1)

(1) La Poplinière. L. XVIII, f. 111, 119, 124 ; L. XIX , f. 126. — D'Aubigné. L. V, c. 15 et 16, p. 297-302. — De

1569.

La fâcheuse issue du siège de Poitiers changea complètement la situation respective des deux partis. Non seulement les protestans y avoient perdu une partie considérable de leurs meilleures troupes, ils y avoient dissipé leur matériel de guerre, et dépensé beaucoup d'argent. Ils y avoient plus encore épuisé leur courage. Coligni ne pouvoit traverser son camp sans entendre les gentilshommes qui le servoient exprimer le désir de terminer ou leurs courses ou leur vie, de trouver enfin ou leur tombeau ou leurs maisons (1). Les Allemands lui demandoient la bataille ou leur congé; le prince d'Orange l'avoit quitté : il s'étoit déguisé, et avec quarante chevaux il avoit gagné la Charité et ensuite Montbelliard, où il étoit entré dans de nouvelles négociations avec des capitaines allemands, qu'il songeoit à conduire en Flandre. Les succès que Montgommery avoit obtenus dans le Béarn, non plus que la belle défense de la Charité, dont Sansac avoit été obligé de lever le siège, ne compensoient point tous ces désavantages (2). En même temps Coligni étoit en butte à la haine violente de Charles IX. Ce monarque croyoit

Thou. L. XLV, p. 205-213. — Davila. L. V, p. 223-228. — La Noue, c. 25, p. 276.

(1) D'Aubigné. L. V, c. 16, p. 302.

(2) La Poplinière. L. XVIII, f. 113 et 115; L. XIX, f. 128. — D'Aubigné. L. V, c. 14, p. 294.

avoir plus que de la désobéissance à punir; il lui sembloit avoir des affronts personnels à venger; et le parlement de Paris, partageant sa colère, avoit rendu déjà le 19 mars un arrêt par lequel il condamnoit l'amiral à mort, il confisquoit ses biens, et ordonnoit que ses châteaux seroient rasés. Un nouvel arrêt du 13 septembre renchérit encore sur cette condamnation; cinquante mille écus de récompense furent promis à celui qui livreroit Coligni mort ou vif, et des sommes proportionnelles furent offertes pour récompenser l'arrestation ou l'assassinat du vidame de Chartres, de Mongommery, et des autres principaux chefs. Ces édits furent affichés en tous lieux, imprimés en latin, allemand, espagnol, anglais et français. (1)

Pendant ce temps, le duc d'Anjou avoit rappelé à lui sa gendarmerie; il avoit de plus été renforcé par l'arrivée de huit mille Suisses, quatre mille Italiens, et sept mille reîtres. Il avoit donc sur les protestans une grande supériorité, et il désiroit ardemment la bataille: par la même raison il importoit à Coligni de l'éviter; mais il avoit besoin pour cela de tromper sa propre armée, car ses gentilshommes, épuisés par une si longue campagne, le pressoient sans

(1) La Poplinière. L. XIX, f. 128, v. — D'Aubigné. L. V, c. 16, p. 302. — De Thou. L. XLV, p. 216. — Davila. L. V, p. 251.

1569.

cesse de les mener à l'ennemi. Il s'étoit reposé quelque temps à Faye-la-Vineuse; il en partit, se dirigeant vers le Bas-Poitou, et annonçant à ses soldats qu'il marchoit pour se réunir à Montgommery, qui, avec l'armée des vicomtes, devoit être déjà à Parthenay. Il chargea La Noue et La Loue de s'emparer de Montcontour; qui se trouvoit sur son passage; et il arriva le matin du 30 septembre dans la plaine de Saint-Clair, à deux lieues de cette ville. Mais le duc d'Anjou, parti de Chinon, marchoit dans la même direction pour couper l'armée protestante; et le duc de Montpensier, qui commandoit son avant-garde, entra dans la plaine de Saint-Clair comme Coligni venoit d'en sortir. Sa marche n'avoit point été aperçue, et les premiers coups de canon qu'il lâcha sur l'arrière-garde des huguenots y causèrent un extrême effroi; le corps de bataille et toute l'artillerie des huguenots étoient déjà à Montcontour. Coligni, qui étoit revenu au galop auprès de son arrière-garde, se plaça derrière un petit ruisseau qu'il garnit d'arbusiers; leur bonne contenance et celle des reîtres du comte Wolfrad de Mansfeld, qui demeurèrent sous le feu du canon depuis trois heures jusqu'à la nuit sans pouvoir y répondre, sauva dans cette occasion l'armée: sa déroute auroit été complète si Montpensier avoit alors franchi le ruisseau. Pendant la nuit Coligni retira son ar-

rière-garde , où il avoit perdu quatre ou cinq cents hommes. (1) 1569.

L'amiral ayant passé la Dive qui arrose Montcontour, se croyoit maître d'accepter ou de refuser le combat à son choix ; et comme il avoit un tiers moins de forces que son ennemi, il étoit résolu à continuer sa route : ses troupes ne le lui permirent pas ; les Allemands en particulier demandoient à grands cris leur congé ou la bataille. Il envoya donc ses malades et ses gros bagages à Airvault, sur la rivière de Thoué, et il se disposa à recevoir la bataille le 3 octobre, entre le Thoué et la Dive, auxquels il avoit appuyé ses deux ailes, mêlant ses arquebusiers et sa cavalerie, et supportant chacun de ses escadrons allemands par un escadron français. L'indiscipline des Allemands, qui se mirent à crier, « que si on ne leur bailloit argent ils ne marcheroient point, » lui fit perdre beaucoup de temps, et l'empêcha d'occuper les positions qu'il avoit choisies pour attendre la bataille. Anjou, qui avoit remonté la Dive pour la passer près de sa source, arrivoit entre les deux rivières, avec Tavannes, qui dirigeoit tous ses mouvemens ; il avoit ordonné à Montpensier, qui conduisoit l'avant-garde catholique, de com-

(1) La Poplinière. L. XIX, f. 150. — D'Aubigné. L. V, c. 16, p. 303. — Tavannes. T. XXVII, c. 23, p. 170. — La Noue, c. 26, p. 286. — Davila. L. V, p. 233.

1569.

mencer l'attaque ; celui-ci hésita long-temps dans la crainte d'être sacrifié par Anjou, comme le connétable l'avoit été par Guise à la bataille de Dreux : en effet, la bataille ne s'engagea qu'à trois heures après midi, après quatre heures de canonnade ; les huguenots, qui n'avoient que huit petites pièces de campagne, purent à peine répondre au feu de leurs ennemis.

Durant la fatale bataille de Montcontour, les succès furent quelque temps balancés ; à plus d'une reprise les huguenots crièrent victoire, surtout au moment d'une charge impétueuse du comte de Nassau, qui pénétra jusqu'au duc d'Anjou, lequel eut un cheval tué sous lui. Les protestans reprochent cependant à ce comte d'avoir abandonné sans guide le corps de bataille, pour venir de sa personne au secours de Coligni : ce corps de bataille étoit composé des plus mauvaises troupes des protestans, et il se trouva opposé aux meilleures des catholiques ; aussi fut-il ébranlé et mis en déroute, avant que l'avant-garde protestante et le corps de bataille catholique se fussent joints. Dans le mélange entre ces deux grandes armées dont tous les corps furent engagés, les amis et ennemis auroient pu ne pas se reconnoître, s'ils n'avoient pas porté un habillement uniforme. La gendarmerie seule en avoit adopté l'usage ; les protestans étoient en blanc, les catholiques en cramoisi ; mais Coligni

avoit ordonné aux autres corps de son armée de revêtir leur chemise par-dessus leurs habits , et de porter de plus la jécole , et l'écharpe de taffetas jaune et noir, en mémoire du duc de Deux-Ponts. Il n'avoit pas voulu que les deux jeunes princes de Béarn et de Condé s'exposassent dans le combat , et il les-avoit fait partir pour Parthenay, où il avoit d'avance envoyé les bagages de sa cavalerie ; mais cinq ou six cents chevaux s'empressèrent de leur servir d'escorte, et ils firent grand besoin dans le combat. La bataille demouroit cependant indécise, lorsque Coligni fut blessé à la joue par l'aîné des Rhingraves, qu'il tua à son tour. Ce général voulut quelque temps dissimuler sa blessure ; mais le sang qui l'étouffoit le força à se faire emporter. Alors la cavalerie huguenotte ébranlée fut séparée de l'infanterie ; les landsknechts, restés sur le champ de bataille, furent abandonnés à la furie des Suisses, qui s'acharnèrent sur eux, par jalousie de métier, et ne leur faisoient aucun quartier. Beaucoup de landsknechts, en levant leur pique pour demander grâce, crioient : *Bon papiste, moi !* et ils disoient vrai ; mais les Suisses, dont le plus grand nombre étoit protestant, n'y avoient aucun égard. Les uns ni les autres n'avoient point été animés par le zèle religieux, mais par une honteuse cupidité ; presque tous les landsknechts furent massacrés : même entre les Français les

1569.

catholiques firent très peu de quartier aux protestans, qu'ils accusoient d'en avoir usé de même au combat de la Roche-Abeille. Cependant le duc d'Anjou se jeta dans la mêlée, en criant : Sauvez les Français !

Pendant ce carnage de l'infanterie des huguenots, le comte Louis de Nassau avoit reformé la cavalerie, et avec deux mille reitres environ, il recueilloit les fuyards et protégeoit leur retraite, faisant souvent des charges contre ceux qui les pressoient. Quelques gentilshommes français ne se distinguèrent pas moins dans ces derniers combats, et, parmi eux, Saint-Cyr Puy-Greffier mérita la première gloire. « Ce vieillard, dit « d'Aubigné, ayant rallié trois cornettes au bois « de Mairé, et reconnu que par une charge il « pouvoit sauver la vie à mille hommes, son « ministre, qui lui avoit aidé à prendre cette « résolution, l'avertit de faire un mot de harangue. A gens de bien, courte harangue, dit « le bonhomme : compagnons, voici comment « il faut faire. Là-dessus, couvert à la vieille « françoise d'armes argentées jusqu'aux grèves « et sollerets, le visage découvert et la barbe « blanche comme neige, âgé de quatre-vingt- « cinq ans, il donne vingt pas devant sa troupe, « mène battant tous les maréchaux-de-camp, et « sauve plusieurs vies par sa mort. » (1)

(1) D'Aubigné. L. V, c. 17, p. 308.

Les catholiques ne s'engagèrent point à la poursuite de l'armée vaincue, et les différens corps de cavalerie des huguenots se retirèrent en assez bon ordre par Airvault sur Parthenay, où ils arrivèrent à dix heures du soir. Le désastre cependant étoit épouvantable; tous avoient combattu avec un acharnement sans exemple; les valets même, suivant l'armée, s'étoient engagés avec fureur dans la bataille; le plus grand nombre d'entre eux avoient été tués aussi, tandis que les huguenots ne portoient leur perte qu'à quatre mille landsknechts et quinze cents soldats français, on trouva près de dix mille morts sur le champ de bataille: parmi eux du Bouchet, Puy-Greffier, d'Autricourt et Saint-Bonnet étoient les plus illustres. La Noue et d'Acier furent faits prisonniers; tous les bagages de l'infanterie furent perdus. Les catholiques, de leur côté, perdirent plusieurs personnages de marque, et parmi eux le Rhingrave et le marquis de Bade. (1)

Le 5 octobre, à trois heures du matin, Coligni se remit en marche avec les débris de son armée, de Parthenay pour Niort. Il confia la défense de cette ville à de Muy, celle de Saint-Jean-d'An-

(1) La Poplinière. L. XIX, f. 153-141. — D'Aubigné. L. V, c. 17, p. 305. — La Noue, c. 26, p. 290. — Tavannes, c. 23, p. 174. — Castelnau. L. VII, c. 9, p. 153. — De Thou. L. XLV, p. 220-228. — Davila. L. V, p. 236-238. — P. Daniel. T. VI, p. 455.

1569.

gely, où il passa ensuite, à de Piles, celle d'Angoulême à Blacons, chargeant ces braves capitaines d'arrêter l'armée victorieuse, tandis qu'il conduiroit à La Rochelle les restes de ses bataillons, qui avoient un si extrême besoin de repos, et qu'il mettroit en sûreté les jeunes princes.

« L'amiral se voyant sur la tête, dit d'Aubi-
 « gné (1), comme il avient aux capitaines des
 « peuples, le blâme des accidens, le silence de
 « ses mérites, un reste d'armée qui, entière, se
 « désespéroit auparavant le dernier désastre,
 « deux princes jeunes, desquels les mercenaires
 « rengrégoient et déchiroient la pauvre condi-
 « tion, leur apprenant premièrement à blâmer
 « ceux qui manioient les affaires pour les con-
 « duire eux-mêmes, les autres à désirer et mé-
 « diter un changement. De plus, des villes foibles,
 « des garnisons étonnées, des étrangers sans ba-
 « gages, lui sans argent, des ennemis très puis-
 « sans et sans pitié pour tous, et surtout pour
 « lui, abandonné de tous les grands, hormis
 « d'une femme (la reine de Navarre), qui n'en
 « ayant que le nom, s'étoit avancée à Niort pour
 « tendre la main aux affligés et aux affaires. Ce
 « vieillard, pressé avec la fièvre, enduroit toutes
 « ces pointures et plusieurs autres qui lui ve-
 « noient au ronge, plus cuisans que sa fâcheuse

(1) L. V, c. 18, p. 309.

« plaie. Comme on le portoit en une litière,
« Lestrange, vieil gentilhomme et de ses prin-
« cipaux conseillers, cheminant en même équi-
« page et blessé, fit en un chemin large avancer
« sa litière au front de l'autre, et puis passant
« la tête à la portière, regarda fixement son
« chef, et se sépara la larme à l'œil avec ces
« paroles : *Si est-ce que Dieu est très doux.* Là-
« dessus, ils se dirent adieu, bien unis de pen-
« sées, sans pouvoir dire davantage. Ce grand
« capitaine a confessé à ses privés, que ce petit
« mot d'ami l'avoit relevé et remis au chemin
« des bonnes pensées et fermes résolutions pour
« l'avenir. »

Cette confiance en Dieu, cette reconnoissance de sa bonté, même lorsqu'il le châtioit, pouvoient seules soutenir Coligni et la reine de Navarre sous le poids des désastres qui les accabloient. Bientôt un traître nommé Louvier de Maurevel, qui suivoit Coligni pour l'assassiner, mais qui fut laissé dans Niort avec du Muy, le tua pour gagner les récompenses promises par le parlement. La garnison que du Muy commandoit, perdant courage à sa mort, rendit la ville aux royalistes : peu après Châtellerault, Saint-Maixent, Fontenay, Parthenay et Lusignan, se rendirent également à eux. En même temps les garnisons protestantes des villes du Haut-Poitou les évacuèrent, et se retirant sur la Loire, elles

1569.

s'enfermèrent enfin dans Sancerre et la Charité. (1)

Ni le courage de Coligni, ni les secours qu'il se hâta de faire demander à tous les souverains du Nord, n'auroient sauvé *la cause*, si les intrigues et les jalousies de la cour n'étoient venues à son aide. Charles IX étoit mortellement jaloux de son frère le duc d'Anjou, qui venoit d'illustrer son nom par deux grandes victoires. Ceux qui entroient au conseil de guerre savoient bien qu'il n'y avoit apporté que la vaillance d'un jeune homme, et que tout le talent, toute la conduite de la guerre devoient être attribués à Tavannes qui le dirigeoit. Mais Tavannes, qui lui-même étoit jaloux de Montpensier, et qui le dénigre dans ses récits, étoit à son tour exposé à la jalousie des courtisans; le comte de Retz, favori du roi, croyant devenir aussi aisément capitaine qu'il étoit devenu favori, pressoit Charles IX de prendre le commandement de son armée, qu'il comptoit conduire alors lui-même. Ce favori, Albert de Gondi, Florentin, dont la mère avoit été faite, par Catherine, gouvernante des enfans de France, étoit alors âgé de trente-sept ans; il étoit beaucoup plus distingué par son adresse et par son esprit d'intrigue que par sa vertu militaire.

(1) La Poplinière. L. XX, f. 144. — Tavannes, c. 25, p. 180, 183. — D'Aubigné. L. V, c. 18, p. 310. — De Thou. L. XLVI, p. 230. — Davila. L. V, p. 239.

Charles IX l'avoit fait grand chambellan , et il avoit nommé son frère , Pierre de Gondi , évêque de Langres (1). D'autres intérêts de cour secundoient le comte de Retz. Les Montmorency ne vouloient pas la victoire de l'amiral , mais ils ne vouloient pas non plus sa ruine ; le cardinal de Lorraine étoit jaloux du duc d'Anjou et de Tavannes , qui lui paroissoient éclipser les Guises ses neveux : tous ensemble ils persuadèrent à Charles IX , qui étoit alors à Tours , d'écrire à son frère de l'attendre , parce qu'il vouloit venir lui-même prendre le commandement de l'armée. En effet , le roi , la reine , et le cardinal de Lorraine , arrivèrent à Niort , presque aussitôt après la reddition de cette place : dès le 16 octobre l'armée royale investit Saint-Jean-d'Angely , et le 26 du même mois le roi s'y rendit pour en diriger le siège. (2)

La ville étoit assez forte , et de Piles , qui y commandoit , opposa aux assiégeans une valeureuse résistance ; il fut bravement secondé par plusieurs officiers protestans qui s'étoient jetés

(1) Bibliographie universelle. T. XXXVII, f. 401.

(2) Tavannes, c. 23, p. 181. — La Poplinière. L. XX, f. 150. — De Thou. L. XLVI, p. 232. — M. Capeligue a trouvé dans les archives de Simancas des lettres de la duchesse de Guise au roi d'Espagne , où elle cherchoit à rendre le duc d'Anjou suspect d'être gagné par les calvinistes. Hist. de la Réforme. T. II, p. 485.

1569.

dans la place pour prolonger la défense, et procurer ainsi un plus long répit à leur parti. La Ramière, l'un d'eux, ayant été grièvement blessé dans le bastion où il commandoit, ne voulut jamais se laisser emporter tant que dura le combat; il sauva ainsi le poste qui lui étoit confié, mais aux dépens de sa vie: quand on le rapporta à l'hôpital, ses blessures s'étoient enflammées au point de n'admettre plus de remède. Saint-Jean-d'Angely fut enfin réduit à capituler le 2 décembre, mais ce ne fut qu'après que l'armée royale eut perdu six mille combattans devant ses murs, par le fer, les fatigues et les maladies: Ainsi furent abandonnés par elle tous les avantages de la victoire de Montcontour (1). Quoique le siège de Saint-Jean-d'Angely eût été entrepris contre l'avis de Tavannes, il y assista cependant avec le duc d'Anjou; mais l'un et l'autre s'apercevant de la méfiance de la cour, irrités de n'être pas écoutés, épuisés par les fatigues d'une campagne très active, alléguèrent l'état de leur santé pour obtenir la permission de se retirer. Montpensier, de son côté, abandonna son commandement au dauphin d'Auvergne son fils, qui fut chargé de terminer la guerre en Saintonge. Le duc d'Anjou, qui étoit réellement malade,

(1) La Poplinière. L. XX, f. 154. — D'Aubigné. L. V, c. 18, p. 511. — La Noue, c. 27, p. 294. — De Thou. L. XLVI, p. 238-242. — Davila. L. V, p. 243, 244.

suivit le roi et la reine à Angers, et à la fin de l'année, la plus grande partie de l'armée fut licenciée. Sébastien de Luxembourg, vicomte de Martigues, l'un des capitaines les plus estimés du parti catholique, avoit été tué au siège de Saint-Jean-d'Angely. Il étoit gouverneur de Bretagne; son gouvernement fut donné au duc de Montpensier. (1)

1569.

Cependant le vieux chef du parti protestant, l'amiral Coligni, alors avancé dans sa cinquante-troisième année, restoit inébranlable au milieu des revers : il bravoit toutes les fatigues, et comme il l'avoit promis, après sa défaite, à ses compagnons d'armes, il avoit déjà relevé la fortune de son parti. Il avoit confié la défense de La Rochelle au comte de La Rochefoucauld, et surtout au vaillant La Noue, qu'il avoit retiré de sa captivité par un échange; puis, le 18 octobre, il étoit parti de Saintes, conduisant les princes avec lui, et il s'étoit dirigé vers la Gascogne. Son but étoit de réunir les débris de l'armée battue à Montcontour, qui ne comptoit plus que quatre mille chevaux et cinq mille fantassins, avec l'armée de Montgommery et des vicomtes, qui avoit eu des succès presque constans dans le Béarn. Coligni passa sans difficultés la Dordogne

(1) Tavannes, c. 25, p. 183. — D'Aubigné. L. V, c. 18, p. 312. — De Thou. L. XLVI, p. 241. — Davila. L. V, p. 244.

1569.

et le Lot, et il vint à Montauban, que les protestans regardoient comme la capitale de leur parti en Languedoc. Après y avoir refait quelque peu son armée, il s'approcha d' Agen, où il jeta un pont sur la Garonne; Montluc réussit à rompre ce pont, avant que Montgommery, qui arrivoit sur l'autre bord, eût pu se réunir à Coligni. Cependant les deux armées firent enfin leur jonction, le 10 décembre, au port Sainte-Marie; et Coligni ayant dès-lors recouvré la supériorité sur ses adversaires, s'approcha de Toulouse, et brûla les maisons de campagne des conseillers au parlement de cette ville, pour les punir d'avoir fait mourir, le 13 avril 1568, le capitaine Rabin, commissaire du roi, muni d'un bon sauf-conduit qui leur portoit la nouvelle de la paix. (1)

Des jalousies de commandement entre Damville, gouverneur de Languedoc, et Montluc, gouverneur de Guienne, facilitèrent les succès de Coligni dans ces deux provinces, comme auparavant ceux de Montgommery. Les derniers livres des mémoires de Montluc sont pleins de ses brouilleries avec Damville; il donne à entendre que son rival étoit secrètement en intelligence avec ses cousins de la maison de Châtillon, et que ce même homme qui

(1) La Poplinière. L. XXI, f. 168. — D'Aubigné. L. V, c. 20, p. 319. — La Noue, c. ult. p. 309. — Hist. du Languedoc. T. V, L. XXXIX, p. 285 et 300.

avoit montré d'abord un zèle très amer contre les huguenots, craignoit moins encore leur victoire que celle des Guises. La Noue nie formellement cette intelligence : en effet, le caractère hautain, soupçonneux, querelleur de Montluc, avoit bien suffi pour le brouiller avec Damville. Il se croyoit un mérite supérieur à tous ceux que le roi employoit, pouvant dire avec vérité, écrit-il, « qu'il n'y a lieutenant de roi en France « qui ait fait plus passer de huguenots par le « couteau ou par la corde que moi ; ce n'étoit « pas vouloir entretenir la guerre. » (1)

La ville de Nîmes étoit gouvernée pour le roi par un chevalier de Saint-André, homme cruel et défiant, qui avoit traité les huguenots avec la plus excessive sévérité ; il en avoit chassé un très grand nombre de la ville, mais ceux qui restoit languissoient de se venger de lui. Un charpentier, nommé Madaron, promit à Saint-Cosme, capitaine huguenot, qui se trouvoit à Saint-Geniez avec trois cents hommes, de l'introduire une nuit dans Nîmes avec sa troupe ; il eut, pour y réussir, la constance de travailler pendant quinze nuits de suite à limer la grille au travers de laquelle le ruisseau de la Tour-Magne entre dans la ville : il ne pou-

(1) Montluc. T. XXV, L. VII, p. 307. — La Noue, p. 309. — Hist. de Languedoc. L. XXXIX, p. 300. — Davila. L. V, p. 245.

1569.

voit limer qu'au moment où le factionnaire , placé sur le mur au-dessus , avoit le dos tourné. Serré contre le mur dans l'ombre , et enfoncé dans la boue , il tenoit à la main le bout d'une petite corde ; un ami caché vis-à-vis du mur , à quelque distance , tenoit l'autre bout , et en la tirant ou la lâchant , lui donnoit le signal de reprendre ou d'interrompre l'ouvrage. Enfin , dans la nuit du 15 au 16 novembre 1569 , la grille fut enlevée , et Cosme avec ses trois cents religionnaires entra dans la ville ; les habitans se soulevèrent , Saint-André fut tué , et un grand nombre de catholiques périrent avec lui , victimes du ressentiment qu'il avoit excité. (1)

1570.

Coligni , après avoir tenu son armée pendant tout le mois de janvier 1570 dans le voisinage de Toulouse , se dirigea vers Castres au mois de février , et soumit toutes les petites places du voisinage : il levoit en même temps de nouvelles compagnies d'arquebusiers dans toute la contrée située au pied des Pyrénées ; il y étoit aussi successivement rejoint par de Piles , Beaudiné , Renti , et d'autres capitaines qu'il avoit laissés en Saintonge. Les villes de Perpignan , de Narbonne , de Carcassonne , lui demeurèrent fermées ; il perdit devant Montpel-

(1) La Poplinière. L. XX , f. 147. — De Thou. L. XLVI , p. 235. — Hist. de Languedoc. T. V , L. XXXIX , p. 298.

lier, le 1^{er} avril, son brave maréchal de camp La Loue, qui, accablé de fatigues, se laissa surprendre endormi dans son quartier. Enfin, il arriva vers le milieu d'avril à Nîmes, et il profita des ressources de cette grande ville pour subvenir aux premiers besoins de ses soldats. C'est là qu'il annonça à ses compagnons d'armes son intention de les ramener près de Paris, pour que les habitans de la capitale éprouvassent à leur tour les misères de la guerre, et cessassent de s'opposer à la paix. Quelque long que fût le trajet, Coligni ne comptoit point prendre la route directe; il vouloit au contraire faire en quelque sorte le tour de la France, pour réunir dans chaque province les protestans sous ses drapeaux, et faire sentir, pour un temps au moins; aux catholiques le triomphe de leurs adversaires. (1)

L'armée protestante entra donc dans la vallée du Rhône, avec l'intention de la suivre dans toute sa longueur : elle éprouva quelques pertes dans le voisinage d'Avignon, où le pape entretenoit un corps nombreux de bonnes troupes italiennes; elle fut au contraire reçue avec affection par les protestans de Bagnols, Pont-Saint-Esprit, Aubenas; puis passant de la droite à la gauche du Rhône, pour éviter les montagnes

(1) La Poplinière. L. XXII, f. 172. — La Noue, c. 29, p. 309. — De Thou. L. XLVII, p. 306.

1570.

du Vivarez, elle fut rejointe par le brave Montbrun, avec la noblesse du Dauphiné, parmi laquelle on commençoit à distinguer Lesdiguières, alors âgé de vingt-huit à trente ans. Ayant ainsi en partie réparé ses pertes, Coligni repassa le Rhône au-dessous de Vienne, entra en Forez, se rendit maître, le 28 mai, de Saint-Etienne, et bientôt après du pont de Saint-Rambert sur la Loire. Mais à cette époque même, épuisé par tant de fatigues et tant de soucis, Coligni fut atteint d'une fièvre inflammatoire qui le réduisit si bas, qu'on désespéra de sa vie. Le commandement de l'armée fut déferé, pendant qu'il gardoit le lit, au comte Louis de Nassau : toutefois cet étranger étoit loin d'inspirer aux Français la confiance qu'ils avoient accordée à Coligni. L'armée s'arrêta en Forez, inquiète, incertaine, sentant que sa destinée tenoit à une seule vie : cependant beaucoup de gentilshommes Dauphinois, absens de leurs maisons depuis le commencement de la guerre, ne pouvoient résister à la tentation d'aller visiter leurs familles pendant qu'ils en étoient si près. Ils partoient sans congé, et l'armée diminoit chaque jour. Enfin Coligni entra en convalescence, et en même temps Biron et Henri de Mesmes arrivèrent auprès de lui pour lui faire au nom du roi quelques propositions d'accommodement. (1).

(1) D'Aubigné. L. V, c. 21, p. 321. — La Poplinière.

La cour étoit dégoûtée de la guerre ; après deux victoires aussi éclatantes que celles de Jarnac et de Montcontour , elle voyoit le parti protestant se relever aussi fort que jamais : les finances étoient ruinées dans toutes les provinces qu'avoit parcouru Coligni ; le roi , impatient de commencer une vie de fêtes et de réjouissances, se trouvoit toujours sans argent. Il étoit jaloux de son frère, et cependant depuis que le duc d'Anjou avoit quitté l'armée, les nouvelles de la Saintonge étoient devenues inquiétantes ; La Noue y remportoit chaque jour quelque avantage sur les catholiques, commandés par Puy Gaillard et La Rivière Puy Taillé. Il les avoit forcés à lever le siège de Rochefort ; le 15 juin il remporta sur eux à Sainte-Gemme une victoire assez brillante, quoique les catholiques eussent au moins un tiers de monde de plus que lui. Il prit ensuite Luçon, et il vint mettre le siège devant Fontenay, qui se rendit le 28 juin. Malheureusement La Noue reçut à ce siège une blessure qui le contraignit à se faire couper le bras gauche. René de Rohan, parent de la reine de Navarre, remplit alors honorablement sa place. Il se rendit maître des îles de la Saintonge, d'Oléron, de Brouage, de la tour de Méré, de Saintes, et il étoit sur le point d'as-

L. XXII, f. 177. — La Noue, c. 29, p. 311. — De Thou, L. XLVII, p. 311.

1570.

siéger Saint-Jean-d'Angely, quand la nouvelle de la conclusion de la paix lui fit poser les armes. (1)

Cette paix n'avoit pas suivi immédiatement les propositions du roi, Coligni ne trouvant point suffisantes les garanties qu'on lui offroit. Les négociations s'étoient ouvertes dès le mois de novembre 1569, et des députés protestans avoient été appelés à Angers, lorsque le roi s'y étoit retiré après la prise de Saint-Jean-d'Angely. Elles avoient été continuées ensuite avec Coligni pendant qu'il étoit en Languedoc ; mais celui-ci étoit résolu à ne point poser les armes sans avoir obtenu quelque autre sûreté que les promesses de la cour. Son armée étoit bien épuisée ; il ne lui restoit plus que deux mille cinq cents arquebusiers, qui presque tous étoient montés sur des bidets pour le voyage, et deux mille cavaliers, dont une moitié étoient des gentilshommes français, très bien équipés, tandis que les autres étoient des reîtres usés par de si longues et si pénibles campagnes. Il avoit abandonné son artillerie en Dauphiné, et il savoit que le maréchal de Cossé, parti d'Orléans, s'avançoit par le Berri pour le combattre avec quatre mille fantassins

(1) La Poplinière. L. XXIII, f. 185. — D'Aubigné. L. V, c. 23, p. 325-336. — Tavannes, c. 23, p. 186. — De Thou. L. XLVII, p. 315-324. — Davila. L. V, p. 247. — Amirault, Vic de La Noue, p. 41-63.

Suisses, six mille Français, trois mille chevaux de toute nation, et douze canons. Il se flatta de le devancer en Bourgogne; et partant de Saint-Étienne, il se dirigea par Feurs, Saint-Saphorin et Roanne sur Arnay-le-Duc. C'est là que le lundi 26 juin il rencontra Cossé, qui avoit passé la Loire le 17 juin à Decize. Il sembloit probable que les protestans y seroient écrasés; cependant l'habileté de Coligni, qui sut profiter de tous les avantages du terrain, la valeur de ses lieutenans, Montgommery, Genlis, Briquemault, Wolfrad de Mansfeld, le bon exemple que donnèrent Louis de Nassau et les princes de Navarre et de Condé, la constance enfin des troupes protestantes, maintinrent la bataille égale. Coligni put continuer sa marche sans avoir éprouvé de perte. Cossé étoit connu pour sa modération comme pour son amour de la paix. Catherine, à la nouvelle du combat d'Arnay-le-Duc, se figura qu'il avoit à dessein ménagé ses adversaires. D'autre part, Montluc avoit éveillé ses soupçons contre Damville: dès lors, se défiant de tout le monde, elle se résolut à faire la paix pour se soustraire aux trahisons de ses propres généraux. (1)

Malgré les protestations de l'ambassadeur d'Espagne, qui fit tout ce qu'il put pour retarder la paix, la reine fit dire à Coligni qu'elle consentoit

(1) La Poplinière. L. XXII, f. 178. — D'Aubigné. L. V, c. 22, p. 323. — La Noue, c. 29, p. 312. — De Thou. L. XLVII, p. 312. — Davila. L. V, p. 248.

1570.

à lui accorder les sûretés qu'il avoit demandées. Elles étoient de deux natures. D'une part, elle laissoit entre les mains des protestans quatre places de sûreté, qui devoient, pendant deux ans, être gardées par leurs soldats : c'étoient La Rochelle, Montauban, Cognac et la Charité; d'autre part, elle les autorisoit à récuser absolument la juridiction du parlement de Toulouse, qui leur étoit justement suspect; elle leur accordoit la récusation péremptoire de six juges dans les parlemens de Rouen, Dijon, Aix, Rennes et Grenoble, et celle de huit juges dans celui de Bordeaux. D'ailleurs les conditions des précédens traités se retrouvoient dans celui-ci : savoir, une amnistie complète, l'approbation de ce qui s'étoit fait, le rétablissement des protestans dans la liberté de conscience et l'exercice de leur culte, excepté à Paris et à la cour, enfin leur admission à tous les emplois. A ces conditions, la paix fut signée le 8 août 1570, par Coligni, qui étoit alors avec l'armée protestante à la Charité. L'édit de pacification fut publié à Saint-Germain-en-Laye, et il fut aussitôt enregistré dans toutes les cours du royaume. (1)

(1) La Noue, c. 30, p. 317. — La Poplinière. L. XXIII, f. 195, avec le texte de l'édit. — D'Aubigné. L. V, c. 31, p. 364. — De Thou. L. XLVII, p. 328. — Davila. L. V, p. 249. — Pasquier. L. V, lett. 10, p. 131. — Tavannes. T. XXVII, c. 23, p. 187. — Castelnau, fin de ses Mémoires. L. VII, c. 12, p. 266.

 CHAPITRE XXI.

La cour fait des avances aux protestans ; elle offre la sœur du roi en mariage au prince de Béarn ; elle propose à Coligni de porter la guerre en Flandre. — Soulèvement de la Hollande. — Saint-Barthélemy. — 1570-1572.

L'ÉDIT donné par le roi à Saint-Germain, le 8 août 1570 (1), avoit rétabli la paix entre les huguenots et les catholiques ; mais ces deux partis s'étoient combattus durant la troisièmiè guerre civile avec trop d'acharnement, pour que la cessation des hostilités produisît entre eux une réconciliation. Les huguenots avoient été forcés de reconnoître combien leurs adversaires leur étoient supérieurs en nombre ; ils avoient dû renoncer à l'espérance de gagner ou le roi, ou les parlemens, ou le peuple, et de faire prévaloir la réforme dans tout le royaume ; ils avoient senti qu'ils avoient également contre eux et l'autorité des chefs de la nation, et la force brutale de la populace. S'ils avoient continué à lutter, si l'héroïsme avoit suppléé à la

(1) Traités de Paix. T. II, p. 326. Il fut enregistré en parlement le 11 août.

1570.

force , c'est qu'ils avoient eu à défendre leur existence. Ils ne demandoient qu'à vivre selon leur foi , et ils voyoient bien que leurs adversaires ne seroient satisfaits qu'en les faisant mourir. Aussi lorsque la paix fut publiée , les grands seigneurs du parti huguenot ne songèrent point à venir reprendre leurs anciens offices à la cour , à disputer la faveur du roi , et à solliciter de ses mains le pouvoir ou la richesse qu'il distribuoit à ceux qui savoient le flatter ; ils ne recherchèrent au contraire que la retraite et l'obscurité ; les uns s'enfermèrent dans leurs châteaux, les autres, et les plus marquans, vinrent s'établir à La Rochelle. Cette ville ne contenoit guère que dix-huit mille habitans ; mais elle étoit très forte , très dévouée à la cause , son commerce étoit prospérant , ses corsaires s'étoient signalés par leur hardiesse , et la mer qui leur étoit ouverte facilitoit leur correspondance avec l'Angleterre , l'Allemagne et tous les pays protestans. Ce fut là que Coligni, les princes de Béarn et de Condé, et leurs principaux amis, se reposèrent , la main sur leur épée, toutefois, comme s'attendant à tout instant à y être réveillés en sursaut par une attaque perfide.

Autant les protestans sentoient leur foiblesse, autant les catholiques avoient pris confiance en leurs forces ; ils s'étoient comptés , ils ne ressentoient plus d'inquiétudes ; mais leur haine étoit

redoublée par les échecs mêmes qu'ils avoient éprouvés, par la profanation de leurs églises, par la ruine et la mort d'un grand nombre d'entre eux, par la résistance opiniâtre qu'une foible minorité leur avoit opposée, par les humiliations qu'ils avoient subies. La conjuration ourdie, en juin 1565, aux conférences de Bayonne, entre Catherine et le duc d'Albe, étoit devenue la conjuration de toute la France, ou mieux encore de toute l'Europe catholique. Lorsque Catherine avoit promis alors qu'elle délivreroit l'Eglise, des huguenots, par un massacre universel, il n'est pas sûr qu'elle fût déterminée à l'exécuter; elle se réservoit de tromper, selon qu'il lui conviendrait le mieux, ou le pape et le roi d'Espagne, ou les protestans. Mais plus tard ce secret avoit transpiré, les princes avoient reproché à plusieurs reprises à la cour son adhésion à cette conjuration infernale, tandis que Pie V et Philippe II, et tous les princes catholiques, s'étoient plaints tout aussi souvent qu'ils étoient joués par Catherine. Celle-ci, lorsqu'elle consentit à la paix de Saint-Germain, chargea ses ambassadeurs auprès des cours catholiques de l'excuser, remontrant que ce n'étoit point sa volonté, mais l'extrême nécessité qui l'avoit réduite à un tel accord; exposant quelle étoit la ruine du royaume; les encourageant à espérer cependant, et promet-

1570.

tant que le temps et les occasions ne lui man-
queroient pas (1). Elle faisoit en même temps au
clergé, aux Guises, aux gouverneurs des pro-
vinces, aux parlemens, de vagues promesses.
Rien n'étoit stipulé; mais l'extermination de
l'hérésie étoit toujours sous-entendue; la cour
n'étoit censée fidèle à l'Eglise, l'Eglise fidèle à la
cour, que sous cette condition. Il n'étoit pas
besoin de conventions plus précises, les volontés
étoient unanimes, et chacun étoit prêt, quand
le roi diroit *frappez*, à tirer son poignard de
son sein et à frapper.

Le progrès des années avoit donné à la cour
une physionomie nouvelle. Catherine de Médi-
cis, née au printemps de 1519, étoit alors dans
sa cinquante-deuxième année; douze ans de
règne depuis la mort de son mari, lui avoient
inspiré une grande confiance en elle-même;
elle n'étoit plus surveillée par ces favoris, ces
ministres, ces généraux de François I^{er} et de
Henri II, qu'il lui avoit fallu long-temps mé-
nager; elle ne redoutoit plus de rivaux; elle
régnoit, crainte et obéie par ses fils, qu'elle
continuoit cependant à opposer les uns aux au-
tres; car dans sa haute puissance l'esprit d'in-
trigue ne l'avoit point abandonnée; au contraire,
la dissimulation à laquelle elle s'étoit habituée

(1) *Gio. Batt. Adriani. L. XXI, p. 1535.*

quand elle avoit tout à craindre , étoit devenue pour elle la science du trône et l'habileté suprême. Au milieu des crimes et des massacres dont elle avoit été entourée , toute pitié s'étoit étouffée en elle , et dans sa légèreté elle jouoit avec la mort et les souffrances , sans passion comme sans remords. Après tout , cette légèreté sanguinaire étoit moins encore son caractère propre que l'esprit du siècle et de la nation au milieu de laquelle elle vivoit. La bravoure qu'on célébroit étoit moins le calme d'une âme forte dans son propre danger , que l'indifférence ou la gaîté en donnant la mort à autrui. Dans cette même année on avoit vu Timoléon de Cossé Brissac , dont le visage étoit doux et presque efféminé , prendre tant de plaisir à tuer , qu'il n'étoit content que lorsque le sang de ceux sur lesquels il s'achar- noit avec sa dague , lui jaillissoit au visage ; Strozzi , au contraire , « dont le visage quasi « barbare étoit refrogné et noireau , n'étoit guère « rempli de cruauté ; peu souvent , dit Bran- « tôme , lui ai-je vu commander à son prévôt « de camp de rigoureuses justices ; mais pour- « tant il en fit une qui surpassa toutes celles « que fit jamais Brissac ; car après la troisième « guerre , et la troisième paix faite ; que le roi « se retira à Angers , et qu'il fallut que les « troupes qui étoient en Guienne repassassent « la rivière de Loire , ledit M. de Strozzi

1570.

« voyant ses compagnies embarrassées par trop
 « de filles et maîtresses de soldats , et ayant fait
 « plusieurs proclamations pour les chasser , et
 « voyant qu'ils n'en faisoient rien , ainsi qu'on
 « les passoit sur le pont de Cé , il en fit jeter
 « pour un coup , du haut en bas , plus de huit
 « cents. pauvres créatures , qui , piteusement
 « criant à l'aide , furent toutes noyées par
 « trop grande cruauté. » (1)

C'étoit au milieu de tels exemples que les fils de Catherine avoient été élevés. On avoit cru leur enseigner à être braves , on leur avoit appris seulement à être cruels. Leur mère avoit communiqué à tous quelques traits de son propre caractère , mais chacun d'eux avoit aussi ses dispositions propres , et une empreinte qu'elle n'avoit point changé. Charles IX l'aîné , qui , le 27 juin , venoit d'entrer dans sa vingt-unième année , étoit plus habile à dissimuler , plus fourbe encore que sa mère. Il trompoit d'autant mieux que son impétuosité apparente , ses emportemens , ses juremens et ses blasphèmes préparoient à croire qu'il étoit incapable de rien cacher. Il étoit d'ailleurs doué de quelques qualités brillantes ; adroit à tous les exercices du corps , à cheval , ou l'épée à la main ; il avoit voulu apprendre à forger les armes , même à contre-

(1) Brantôme , Discours 86. T. IV, p. 79, 80.

faire la monnoie ; il avoit la passion de la chasse, et y passoit ses journées : aussi Brantôme l'appelle très brave, très généreux, hardi, vaillant et courageux, quoiqu'il ne se fût jamais exposé à la guerre. De même il assure que Charles IX entendoit la musique et avoit une belle voix ; qu'il parloit avec éloquence, grâce surtout à son précepteur, le célèbre Amyot, traducteur de Plutarque ; enfin, qu'il faisoit bien les vers : et, en effet, on lui en attribue qui sont parmi les meilleurs jusqu'alors tracés par une plume royale. A tous ces titres, Brantôme l'appelle un *roi fort parfait et universel*. (1)

Le second des frères, Henri, duc d'Anjou, ne devoit accomplir ses vingt ans qu'au 19 septembre suivant. C'étoit celui que la reine mère préféroit, celui dont elle croyoit avoir le mieux

(1) Brantôme. T. IV, Disc. 88, p. 222 et suiv. Charles IX adressa, dit-on, ces vers à Ronsard :

L'art de faire des vers, dût-on s'en indigner,
Doit être à plus haut prix que celui de régner ;
Tous deux également nous portons des couronnes,
Mais roi je les reçois, poète tu les donnes ;
Ton esprit enflammé d'une céleste ardeur
Éclate par soi-même, et moi par ma grandeur.
Si du côté des dieux je cherche l'avantage,
Ronsard est leur mignon, et je suis leur image.
Ta lyre qui ravit par de si doux accords,
T'assuroit les esprits, dont je n'ai que les corps ;
Elle t'en rend le maître et te sait introduire
Où le plus fier tyran ne peut avoir d'empire.

Mémoires. T. XXVI, p. 152, Observations sur Montluc.

1570.

formé le caractère. En apparence, il étoit beaucoup moins actif que son frère, beaucoup moins propre à tous les exercices du corps ; cependant il avoit déjà gagné deux grandes victoires : sans doute, c'étoit à ses conseillers seuls qu'il étoit redevable de toute l'habileté dans l'art de la guerre qu'on lui attribuoit ; mais tous les princes ne sont pas capables de recevoir et de suivre de bons conseils, et sa bravoure, tout au moins, étoit incontestable. Déjà, toutefois, il se jetoit avec une égale fureur dans la superstition la plus basse et la débauche la plus effrénée. Avidé de sang et de plaisirs, ses manières devenoient chaque jour plus efféminées, en même temps qu'il affectoit davantage de jouer avec la mort (1). Le troisième frère, François, duc d'Alençon, né en 1554, ne se faisoit encore remarquer que par des qualités aimables, par son affection et son respect pour Coligni, et par sa prédilection pour les protestans. Celle-ci ne suffit pas cependant pour le préserver des débauches auxquelles toute la cour étoit livrée ; elles altérèrent sa figure et détruisirent sa santé ; son cœur se corrompit, et, plus tard, il ne se rendit pas moins odieux que ses frères, par son inconséquence et sa perfidie. (2)

(1) Tavannes. T. XXVII, c. 24, p. 193.

(2) Mém. de Henri duc de Bouillon. T. XLVII, p. 436, et note, p. 459.

Si Catherine avoit conçu , sept ans avant de l'exécuter , le projet du massacre des protestans , si elle l'avoit communiqué au pape et au roi d'Espagne , il n'est point probable que ce projet ait été constamment dans sa pensée , qu'elle y ait initié ses fils , et qu'elle ait toujours agi dans ce but. Quelques uns de ses panégyristes l'ont dit et ont cru ainsi lui faire honneur. Ils ont admiré sa constance , son adresse , sa profonde dissimulation ; et ils demandent nos éloges pour ce qui nous inspire le plus d'horreur. Capilupi publia l'année même , à Rome , avec l'approbation du cardinal de Lorraine , une relation de ce massacre , dès long-temps prémédité. (1)

Henri-Catherine Davila , qui portoit les noms du duc d'Anjou et de Catherine , les bienfaiteurs de sa famille , qui a écrit avec l'intention de célébrer les talens comme les bontés de la reine-mère , lui fait également honneur d'avoir conduit la conspiration , sans s'écarter un instant de son but , depuis la paix de 1570 , d'avoir tout prévu , dans le conseil intime du roi , tout arrêté , tout dirigé (2). G. B. Adriani , l'historiographe et le confident de Cosme de Médicis , qui , par

(1) *Camillo Capilupi, lo stratagemma di Carlo IX contra gli Ugonotti. Roma, 1572. De Thou. L. LIII, p. 633.*

(2) *Davila. L. V, p. 250.*

1570.

lui, fut mis au fait des secrets de la famille, et qui termine son histoire à cette époque même, avoue également le complot, et la longue dissimulation qu'il suppose (1). De leur côté, tous les historiens protestans n'ont point douté que, depuis l'époque de la paix, toutes les démarches de la cour ne fussent calculées pour les faire tomber dans le piège, et que Catherine et ses fils n'aient joint la plus longue et la plus atroce perfidie à leur cruauté. Cependant, des témoignages non moins imposans, des témoignages détaillés et précis, semblent établir que la résolution du massacre ne fut prise que peu de jours avant son exécution. Le caractère de légèreté, d'inconséquence, de Catherine et de ses fils, autorisent peut-être à croire qu'ils caressèrent longtemps cette idée, sans être déterminés à la suivre : c'étoit un des moyens qui se présentoient à eux pour sortir de leurs difficultés; mais ils se réservoient encore de prendre de préférence un moyen tout contraire. Ils se complaisoient dans leur finesse et leur dissimulation; ils jouoient avec leur proie sans haine, sans esprit de vengeance, et ce fut tout-à-coup que la fureur les saisit lorsqu'ils eurent goûté du sang. Nous avons cru devoir prévenir le lecteur que nous lui laisserions le soin de décider entre ces deux sys-

(1) *G. B. Adriani. L. XXII, p. 49.*

tèmes; nous allons à présent reprendre la suite des faits de ces deux années qui peuvent s'expliquer si différemment, et nous nous abstiendrons d'énoncer notre jugement. (1)

(1) Depuis la publication de notre dernier volume, M. Capesfigue a fait paroître les quatre premiers volumes de son Histoire de la Réforme, de la Ligue, et du règne de Henri IV. En général, il ne s'est point servi des mêmes matériaux que nous; se proposant de représenter surtout les passions et les préjugés populaires, il s'attache aux écrits les plus fugitifs, aux pamphlets des partis; aux proclamations du jour, aux dépêches des ambassadeurs, surtout à la correspondance avec Philippe II (Archives de Simancas), et aux registres de l'Hôtel-de-Ville. Il en tire sans doute des lumières très précieuses, mais qui n'auroient pas dû lui faire négliger ou mépriser autant qu'il l'a fait les écrits fondamentaux de la même époque. M. Capesfigue a surtout cherché à revendiquer pour la bourgeoisie et le peuple de Paris l'honneur d'avoir voulu les premiers et d'avoir exécuté la Saint-Barthélemy; nous disons l'honneur, car il paroît vouloir réveiller constamment le fanatisme « de ces métiers, de ces halles ardentes contre l'insolence
« des hérétiques, gentilhommerie de province, rustre et mal
« apprise, qui vouloit imposer ses lois à la bonne bourgeoisie,
« à sa grande Église, à sa mellifiante université. » Sans doute le fanatisme du peuple contribuoit alors à entraîner la cour, mais c'étoit celle-ci qui avoit la première enseigné l'intolérance, quand elle n'étoit point encore dans l'esprit de la multitude. L'auteur fait trop abstraction de tout sentiment moral dans l'histoire, il demande notre admiration pour tout ce qui est grand, fort, poétique, ou empreint de l'esprit des anciens temps. Il nous paroît aussi prêter aux temps passés les passions de nos jours, quand il s'efforce de mettre en opposition la bourgeoisie avec la gentilhommerie: c'est faire de l'amour ou de la haine de la réforme une question d'aristocratie. Nous

1570.

Pendant que la guerre duroit , tous les divertissemens , toutes les fêtes , étoient suspendus à la cour. Malgré le goût de Catherine pour les beaux arts , malgré la passion de ses enfans pour tous les plaisirs , des dangers présens , et qui se renouveloient sans cesse , réclamoient , pour l'entretien de l'armée , l'emploi de tout l'argent de l'état : Catherine, elle-même, ne pouvoit rien en détourner pour des réjouissances qui auroient paru scandaleuses. Mais à peine la paix fut publiée , que les princes et les courtisans ne parurent plus songer qu'aux plaisirs et aux fêtes : des mariages royaux en furent le premier prétexte ; on s'efforça de leur assigner un but politique ; il s'agissoit , disoit-on , de réunir les familles rivales , et de donner ainsi de nouveaux appuis à la paix publique.

Depuis plusieurs années , une négociation de mariage avoit été entamée entre Charles IX et une des filles de l'empereur Maximilien II ; Anne , l'aînée , avoit été promise à Philippe II , roi d'Espagne ; Élisabeth , la seconde , alors âgée de seize ans , fut destinée à Charles IX. Les deux puissans monarques qui se partageoient la protection de l'Eglise catholique , alloient ainsi , pour la seconde fois , devenir beau-frères. Le

nous contentons de renvoyer nos lecteurs au troisième volume de M. Capéfigue , pour qu'ils comparent ce tableau piquant , mais vu trop exclusivement du point de vue des halles , avec notre récit.

secrétaire d'état, Villeroy, fut envoyé à l'empereur pour prendre les derniers arrangemens avec lui, quoique le contrat de mariage eût été déjà signé à Madrid, le 14 janvier 1570, par la médiation du roi d'Espagne (1). Albert de Gondi, comte de Retz, premier gentilhomme de la chambre du roi et son favori, fut envoyé ensuite à Spire où la diète d'Allemagne étoit rassemblée, pour chercher la nouvelle reine de France. Ferdinand, frère de l'empereur, chargé de représenter Charles IX dans la cérémonie du mariage, reçut avec elle la bénédiction nuptiale, le 22 octobre; il la consigna ensuite aux Français qui la conduisirent à Mézières, où le roi l'attendoit. Le mariage y fut célébré de nouveau, le 26 novembre. (2)

Mais aux yeux du roi lui-même, son propre mariage n'étoit pas si important encore que celui qu'il projetoit pour sa sœur. Le premier resserreroit seulement des liens déjà existans avec la maison d'Autriche; le second devoit lui rattacher le prince de Béarn, auquel il destinoit sa sœur Marguerite, ôter ce chef aux protestans, et ramener avec lui les principaux des hugue-

(1) Traité de Paix. T. II, p. 324.

(2) La Poplinière. T. II, L. XXIV, f. 1 et 2. — De Thou. T. IV, L. XLVII, p. 331. — Davila. L. V, p. 251. — G. B. Adriani. L. XXI, p. 1534.

1570.

nots à Paris. Marguerite avoit dix-huit ans, et commençoit déjà à faire parler de ses galanteries. A cette époque, le duc de Guise étoit son amant, elle vouloit l'épouser, et elle montra une grande répugnance à se soumettre aux projets de son frère. Soit que Charles IX voulût faire croire à son rigide sentiment d'honneur ou à son peu d'affection pour les Guises, soit que violent, cruel, et ne faisant aucun cas de la vie des hommes, il fût prêt à sacrifier son secret allié tout aussi-bien qu'un ennemi, il s'emporta, et menaça le duc de Guise; il chargea même Henri d'Angoulême, grand prieur de France, bâtard d'Henri II, de tuer le duc de Guise dans une partie de chasse où ils alloient se trouver ensemble. Comme la résolution manqua au bâtard, le roi lui reprocha sa lâcheté en termes fort piquans. Heureusement pour le duc de Guise, que ces propos lui furent rapportés presque aussitôt par François de Balzac, qui les avoit entendus. Le duc consulta sa mère sur les moyens de se dérober à la colère du roi, et celle-ci lui fit épouser précipitamment Catherine de Clèves, veuve d'Antoine de Croy, prince de Porcien. Ayant ainsi dissipé les soupçons du roi, il fut admis à le suivre à Mézières pour son mariage. Vers le même temps, la sœur du duc de Guise épousa Louis de Bourbon, duc de Montpensier : ce mariage scella la réconciliation entre ces deux maisons rivales

l'une de l'autre, mais toutes deux ennemies des huguenots. (1) 1570.

Les princes protestans d'Allemagne, anciens alliés de la France, l'électeur palatin, les ducs de Saxe, de Brandebourg, de Brunswick, de Wirtemberg, de Mecklenbourg, le landgrave de Hesse et le margrave de Bade, envoyèrent une ambassade à Charles IX pour le féliciter sur son mariage : ces ambassadeurs furent introduits auprès du roi le 23 décembre, et l'un d'eux, au nom de tous, lui adressa une longue harangue, dans laquelle offrant à son imitation la tolérance qui distinguoit son beau-père Maximilien, il exposoit tous les avantages que l'Allemagne avoit recueillis de la liberté de conscience, tout ce que le monarque lui-même y avoit gagné en sécurité, comme en richesse et en pouvoir ; il lui demandoit donc, au nom de ses plus anciens alliés, d'apporter dans ses rapports avec ses sujets protestans un même esprit de concorde et de charité. Charles IX répondit le lendemain seulement ; il chargea les ambassadeurs d'assurer leurs maîtres qu'un de ses motifs pour rechercher l'alliance de Maximilien, avoit été la haute opinion qu'il avoit conçue de sa prudence et de sa modé-

(1) De Thou. L. XLVII, p. 330. — Davila. L. V, p. 253, 254. — Marguerite de Valois, dans ses Mémoires, où elle veut se faire passer pour une jeune innocente, prétend n'avoir jamais songé au duc de Guise. T. LII, p. 168.

1570.

ration ; il ajouta : « Qu'il prenoit en bonne part
 « les sages et prudens recòrds que les électeurs
 « et princes lui ont fait faire pour l'entretien de
 « la paix , » et il exprima son désir de resserrer
 toujours plus les liens qui unissoient depuis plu-
 sieurs générations leurs ancêtres et les siens. (1)

Cette déclaration fut suivie de bien près de
 négociations avec les seigneurs protestans ras-
 semblés à La Rochelle. Brantôme assure que
 « Tavannes, après la bataille de Montcontour,
 « bien qu'elle fût fort sanglante du côté des
 « huguenots, vit et reconnut par leur beau
 « combat et leur belle retraite, qu'il étoit très
 « malaisé de les défaire par les armes, et qu'il y
 « falloit venir par la voie du renard, et pour ce,
 « conseilla aussitôt à Monsieur de faire la paix,
 « et en manda de même au roi et à la reine....
 « Voilà pourquoi la paix se fit, et au bout de
 « quelque temps la fête de Saint-Barthélemy
 « s'inventa, de laquelle M. de Tavannes avec
 « le comte de Retz fut le principal auteur. » (2)

Tavannes, qui jusqu'alors avoit dirigé le duc
 d'Anjou, et qui venoit d'être nommé cinquième
 maréchal de France, prétend au contraire qu'il
 désapprouvoit comme honteuse la paix accordée
 par la reine au parti huguenot, mais qu'il ne s'y

(1) La Poplinière a rapporté textuellement ces harangues.
 L. XXIV, f. 3 et 4. — De Thou. L. XLVII, p. 331.

(2) Brantôme. T. III, Disc. 82, p. 456.

étoit pas opposé pour ne point se charger d'une trop grande responsabilité; et que « messieurs de Lorraine y avoient consenti, sous espérance d'attraper les huguenots désarmés (1). » Cependant, ajoute-t-il, « soit que le roi, à dessein, ne tint parole, ou que la haine invétérée des catholiques causât des massacres en plusieurs lieux, les plaintes des huguenots recommencèrent à l'accoutumée dès le lendemain de la paix. » Il faut dire aussi que l'intolérance des jurisconsultes s'attachoit à reprendre en détail aux protestans tous les avantages que la paix avoit paru leur promettre; un édit du 4 octobre, rendu sur les instances de l'Université de Paris, interdisoit à quiconque ne seroit pas « approuvé catholique, de tenir de petites écoles et collèges, ni lire, en quelque art ou science que ce soit, en public ou en privé, ou chambre. (2) » Peu après, le roi qui n'avoit point voulu rappeler de sa retraite le chancelier de l'Hôpital, dont la modération lui étoit suspecte, ôta les sceaux à Morvilliers, qui étoit presque aussi modéré que lui, pour les donner, le 2 mars 1571, à René de Birago, intrigant milanois, qui s'étoit signalé dans le parti de la persécution, et qui en effet donna peu après un

(1) Tavannes. T. XXVII, c. 24, p. 192 et p. 204.

(2) Isambert. T. XIV, p. 230.

1570. nouvel édit pour étendre la juridiction ecclésiastique, et augmenter l'activité de la censure des livres (1). La reine de Navarre et l'amiral envoyèrent à Paris Briquemault le père, Téligni, La Noue et Cavagnes, pour exposer les injures qu'ils avoient reçues ; de son côté ; le roi envoya le maréchal de Cossé, que la cour croyoit calviniste, avec les maîtres des requêtes Bellissime et La Proustière, à La Rochelle, pour faire redresser les injustices dont les huguenots se plaignoient, et pour interpréter les articles de l'édit de pacification, sur lesquels quelques doutes s'étoient élevés. Leurs conférences commencèrent
1571. le 1^{er} janvier 1571 ; un grand nombre de questions furent soulevées, et beaucoup de récriminations furent présentées de part et d'autre. Cependant les députés catholiques firent preuve d'une grande modération, on obtint d'eux plusieurs concessions équitables. En même temps le roi nomma Tavannes, avec d'autres de son conseil, pour juger les différends et fixer les ransons des prisonniers, « et il le fit, dit son fils ; « avec tant de justice, que les huguenots mêmes « ne vouloient autres arbitres. » (2)

D'autre part les fureurs de la populace catholique ne tardèrent guère à troubler le calme

(1) Isambert. T. XIV, p. 232, édit du 16 avril 1571.

(2) La Poplinière. L. XXIV, f. 5, 6, 7. — De Thou. L. L, p. 479. — Davila. L. V, p. 251. — Tavannes, c. 24, p. 194.

que le roi s'efforçoit d'inspirer; et ce fut justement dans les deux provinces, la Normandie et le Dauphiné, qui au commencement des troubles avoient montré le plus de zèle pour le protestantisme. Mais dix années de guerres, de pillages et de massacres, y avoient moissonné presque tous les hommes les plus éminens du parti; les autres trembloient et cherchoient à se cacher au premier orage. Rouen dans la première guerre avoit été pillé avec fureur par les soldats du duc de Guise, et Orange par ceux du pape. Ce fut dans ces deux villes, encore troublées du souvenir de ces désastres, qu'au mois de mars 1571, les moines soulevèrent la populace, attaquèrent les protestans qui revenoient du prêche, et en massacrèrent un grand nombre; parmi les morts on compta plusieurs femmes: un soulèvement semblable fut aussi tenté à Dieppe. Toutefois le maréchal de Montmorency fut envoyé en Normandie, et son frère Damville dépêcha son lieutenant à Orange, pour réprimer sévèrement ces fureurs populaires. Plusieurs catholiques furent pendus pour avoir gratifié les desirs de la cour, mais deyanté ses ordres (1). Une satisfaction semblable fut aussi accordée aux protestans de Paris, enobré que tout culte public leur fût interdit. Un riche marchand de Paris, nommé

(1) La Poplinière, l. 7 et 8. — De Thou. L. 1, p. 483, 484.

1571.

Philippe Gastines, avoit été pendu en 1569, avec son frère, par arrêt du Parlement, pour avoir permis à ses coreligionnaires de se rassembler en secret chez lui, et d'y célébrer leur culte : ses biens avoient été confisqués, sa maison rasée, et sur le terrain qu'elle occupoit, rue Saint-Denis, avoit été élevé un monument qu'on nommoit la croix de Gastines. D'après l'édit de pacification, ce monument de vengeance devoit être abattu ; il le fut pendant la nuit (9 décembre 1571), d'après les ordres du gouvernement. La populace parisienne cependant s'indigna de ce qu'on montroit tant d'égards aux protestans, et pilla trois de leurs maisons ; mais Charles IX donna ordre à Marcel, prévôt des marchands, le même qui l'année suivante devoit prendre une part si active au massacre, de dissiper ces insurgés. Il le fit à la tête du gué ; il en tua deux ou trois, et mit le reste en fuite. (1)

Après avoir déployé cette vigueur pour la protection des protestans, et le maintien de l'édit de pacification, le roi se flatta que ses médiateurs seroient reçus avec plus de confiance par les huguenots de La Rochelle. En effet les princes de Béarn et de Condé, et la grande majorité des seigneurs de leur parti, étoient satis-

(1) La Poplinière, f. 12, verso. — De Thou. L. V, p. 488. — Mémoires de l'Etat de France sous Charles IX. T. 1, p. 65. — Tavannes, notes. T. XXVII, p. 407.

faits, la reine de Navarre l'étoit en partie ; l'amiral seul demeuroit en suspens ; il ne vouloit point croire à la bonne foi de la cour, sans de plus grandes garanties. « Mais le roi et la reine, « dit Davila, impatiens d'arriver enfin à leur « but, se déterminèrent à employer des machi- « nes plus puissantes, et des moyens plus effica- « ces, pour déterminer les seigneurs huguenots « à venir à la cour. Dans ce but, ils envoyèrent « à La Rochelle Biron, qui, de maître de camp, « venoit d'être promu, à cause de sa haute va- « leur, à la charge de général d'artillerie. Par « lui ils proposèrent à la reine de Navarre « (ensuite d'ouvertures moins explicites), pour « mieux établir et confirmer l'antique parenté « et la paix présente, de donner en mariage « Marguerite, sœur du roi, au prince de Na- « varre (1). » L'Italie avoit vu, un peu plus d'un siècle auparavant, un grand homme, Jacob Piccinino, entraîné de la même manière dans le piège où il devoit périr. Son rival lui avoit donné en mariage sa propre fille, pour lui faire croire que sa réconciliation étoit sincère, et Catherine de Médicis connoissoit bien cette histoire, racontée avec complaisance par Macchiavelli, son auteur favori (2). Avant de se décider, la reine de

(1) Davila. L. V, p. 252.

(2) *Istorie Fiorentine*. L. VII, p. 291-294.

1571.

Navarre consulta les théologiens protestans sur la légitimité d'un mariage entre deux époux de religion différente : quoique leurs réponses ne fussent pas uniformes, ceux qui croyoient que la paix pourroit ainsi être mieux garantie, lui donnèrent assez d'encouragement pour qu'elle se décidât à venir à Blois, où Catherine et Charles IX se rendirent de leur côté. (1)

Coligni ne paroissoit point encore disposé à se rendre pour ces conférences à la cour. Son frère le cardinal Odet de Châtillon étoit mort à Hampton le 14 février 1571, et le bruit se répandoit qu'il avoit été empoisonné par son valet de chambre : celui-ci, après avoir été mis à la question à La Rochelle, y avoua ce crime et fut puni de mort (2). La première femme de Coligni, Charlotte de Laval, étoit morte à Orléans, pendant la seconde guerre civile. Une grande et noble héritière de Savoie, Jacqueline d'Entremont, ambitionna l'honneur de devenir, comme elle disoit, la Martia du Caton de la France ; malgré l'opposition du duc de Savoie, qui menaçoit de confisquer ses terres, elle vint à La Rochelle, où elle épousa Coligni. Le même jour celui-ci donna sa fille en mariage au jeune Té-

(1) La Poplinière. L. XXIV, f. 11. — De Thou. L. L, p. 489. — D'Aubigné. T. II, L. I, p. 5.

(2) La Poplinière. L. XXIV, f. 12, verso. — De Thou. L. L, p. 490.

ligni, dont la fortune étoit fort étroite; mais c'étoit, entre les chefs protestans, celui en qui il avoit remarqué le plus de valeur et de vertu. D'autre part on négocioit aussi le mariage du prince de Condé avec la marquise de Lille, sœur des duchesses de Nevers et de Guise, et cependant protestante. (1)

Ce fut vers la fin de l'été que le roi, ainsi que Catherine, se rendirent à Blois pour y recevoir la reine de Navarre, accompagnée par Louis de Nassau. Peu après, le prince de Béarn y arriva aussi, conduisant avec lui plus de cinq cents gentilshommes huguenots. Le roi leur prodigua toutes les marques de la plus extrême faveur; et la cour ne parut quelque temps occupée que de fêtes: elle s'étoit transportée à l'abbaye de Bourgueil, sur les confins de l'Anjou et de la Touraine, lorsque, le 1^{er} septembre à midi, le sieur de Lignerolles, favori du duc d'Anjou, y fut tué, près de la Halle, par George de Villequier, vicomte de la Guerche, accompagné par Henri d'Angoulême, bâtard de Henri II, et par quelques autres seigneurs. Le roi manifesta d'abord une violente colère, qui s'assoupit bien vite; et les meurtres étoient devenus tellement communs à la cour, qu'on n'auroit accordé à

(1) La Poplinière. L. XXIV, f. 42. — De Thou. L. L, p. 490. — D'Aubigné. T. II, L. I, c. 1, p. 5.

1571.

celui-ci qu'une attention fugitive (1), si quelques révélations postérieures n'avoient donné lieu de croire que cet événement se lioit à un grand projet qui occupoit le roi. Davila raconte qu'un jour Charles IX impatienté des demandes arrogantes des huguenots, auxquelles il répondoit cependant toujours avec une extrême douceur, et en leur faisant les promesses les plus encourageantes, se livra, en rentrant dans sa chambre, à la plus violente colère, et éclata contre eux en imprécations. Lignerolles, le voyant s'abandonner enfin au ressentiment qu'il avoit si long-temps contenu, s'approcha de son oreille, et lui dit à voix basse : « Que Votre Majesté prenne encore un peu de patience ; quelques jours de plus, et ils seront tous tombés dans les filets qu'elle leur tend. » Le roi fit semblant de ne pas entendre ; mais dès qu'il se vit seul avec le comte de Retz, il accusa celui-ci, avec les menaces les plus effrayantes, d'avoir trahi son secret. Retz protesta si vivement de son innocence, que le roi le crut, et fit venir sa mère, à laquelle il adressa les mêmes reproches. Catherine répondit, en souriant, qu'elle n'en étoit pas à apprendre de lui l'art de se taire. Charles appela enfin le duc d'Anjou, qui convint

(1) La Poplinière. L. XXIV, f. 12, v. — De Thou. L. L, p. 491, et LI, p. 533. — D'Aubigné. T. II, L. I, p. 5. — Addit. à Castelnau. T. I, p. 776.

aussitôt qu'il avoit tout dit à Lignerolles. « Mais
 « que mon frère , ajouta-t-il , soit sans inquié-
 « tude, car jamais il ne parlera. — Il ne parlera pas
 « en effet, car il périra à l'instant ; » et appelant
 Villequier, qu'il savoit être ennemi de Ligne-
 rolles, il lui ordonna de le tuer dans le jour : ce
 qui fut exécuté. (1) .

Au moment du meurtre de Lignerolles , au-
 cun protestant n'en devina la cause, d'autant
 plus que le roi, qui en avoit montré une grande
 colère, redoubloit de prévenances envers eux
 tous. Il ne lui suffisoit point d'avoir à sa cour la
 reine de Navarre et les Bourbons, il désiroit
 y faire venir aussi Coligni, et le reste des chefs
 qui s'étoient signalés dans la guerre civile. Les
 fêtes du mariage n'attiroient point ces vieux
 guerriers dont les mœurs étoient austères, et qui
 condamnoient les désordres qu'ils auroient eu à
 toute heure sous les yeux. Charles IX comprit
 que pour agir sur leurs cœurs, il falloit des mo-
 tifs plus puissans et plus patriotiques. Louis de
 Nassau avoit accompagné à la cour la reine de
 Navarre, tandis que le prince d'Orange, son
 frère, s'étoit retiré dans ses terres d'Allemagne ;
 mais tous deux avoient sans cesse présent à leur
 pensée, leur pays opprimé par le duc d'Albe et

(1) Davila. L. V, p. 257. — Mém. de Tavannes. T. XXVII,
 p. 215, et notes, p. 409.

1571.

leur religion persécutée. Ils cherchoient de toutes parts des alliés pour les peuples des Pays-Bas ; et avec l'empressement à saisir toutes les illusions qu'on reproche à tous les émigrés, ils étoient bien plus disposés que les huguenots français à prêter foi aux promesses de la cour. Charles IX admit Louis de Nassau à des conférences sans témoins. Il lui donna à entendre qu'il vouloit changer absolument le système que sa mère avoit suivi jusqu'alors ; qu'en rappelant à lui les huguenots, il vouloit désormais employer leur courage à relever la dignité et l'indépendance de la France, et secouer la protection insultante de l'Espagne ; il rappela les droits vrais ou prétendus de la France sur les Pays-Bas, et se déclara impatient de les faire valoir ; et Sully assure qu'outre les causes de mécontentement qui regardoient les affaires d'état, Charles IX accusoit Philippe & d'avoir fait mourir la sœur « du premier, la reine Élisabeth, en lui imputant de trop grandes familiarités avec son fils « don Carlos (1). » Mais, ajoutoit le roi, après tous les chefs valeureux que la France avoit perdus, il ne restoit plus que Coligni qu'il jugeât digne de commander ses armées, Coligni, qu'il lui importoit de consulter sur des résolutions si importantes (2). Nassau ne se contenta pas de

(1) Économies Royales, c. 3, p. 232.

(2) Davila. L. V. p. 255.

rapporter cette conversation à son vieux ami, il insista sur les chances nouvelles ouvertes à sa patrie avec toute l'ardeur d'un émigré. En même temps les ministres de l'Évangile exhortoient Coligni à saisir une occasion unique peut-être de venir au secours de l'Église persécutée des Pays-Bas, et de sauver tant de confesseurs de la foi, voués au bûcher par l'atroce duc d'Albe et l'Inquisition. Le jeune Téligni, qui faisoit de fréquens voyages de La Rochelle à la cour, étoit entièrement gagné par les prévenances du roi; et dans les emportemens mêmes de Charles, il croyoit reconnoître les marques d'un caractère franc et loyal (1). Sully dit aussi « que plusieurs
« des principaux réformés, qui avoient annoncé
« vouloir passer quelques années à La Rochelle,
« commençoient à changer de langage, et à
« parler avec joie du doux air de la cour, et de
« s'y vouloir fier. » (2)

En même temps que Coligni étoit informé des avances que lui faisoit faire le roi, il apprenoit que ses ennemis en ressentoient de vives alarmes. Le roi d'Espagne étoit averti qu'il se faisoit dans les ports de France des préparatifs de guerre, et il ne doutoit point que ce ne fût contre lui. Le duc d'Albe faisoit épier avec la

(1) La Poplinière. L. XXV, fol. 20. — De Thou. L. L, p. 492.

(2) Sully, Écon. Royales, c. 2, p. 223.

1571.

plus extrême défiance Genlis, qui rassembloit, pour Nassau, les huguenots français en Picardie (1). Le pape étoit plus alarmé encore; il refusoit la dispense qui lui étoit demandée pour le mariage du prince de Béarn; il chargeoit son neveu, le cardinal Alexandre, d'engager le roi à donner plutôt sa sœur Marguerite en mariage au roi de Portugal (2). Les Montmorency écrivoient à l'amiral de Coligni, leur cousin, qu'ils voyoient chaque jour croître leur crédit à la cour, et qu'ils n'attendoient que son arrivée pour y voir triompher des intérêts vraiment français. Enfin, Gonnor, maréchal de Cossé, qui passoit pour être huguenot dans le cœur, qui étoit attaché aux Montmorency, et qui avoit toujours témoigné beaucoup d'égards à Coligni, fut dépêché de nouveau à La Rochelle. Il y trouva ce grand homme occupé du synode que Théodore de Bèze, reconnu pour chef de l'Église protestante, depuis la mort de Calvin survenue le 27 mai 1564, étoit venu, de Genève, présider au printemps de 1571. Cossé invita Coligni à venir, en personne, apporter au roi les plaintes de cette Église, afin qu'il pût y être fait droit. Il lui remit, en même temps, une ordonnance qui l'auto-

(1) *Bentivoglio, Guerra di Fiandra*. T. I, L. V, p. 101.

(2) *G. B. Adriani*. L. XXI, p. 1551.

risoit à entretenir, pour sa défense, cinquante gentilshommes autour de sa personne. L'amiral ne put pas résister à tant de prévenances; il se rendit à Paris au commencement d'octobre.

« Le roi, à l'arrivée, dit d'Aubigné, l'appela
« son père, et après trois embrassades, la der-
« nière une joue collée à l'autre, il dit de bonne
« grâce, en serrant la main du vieillard, Nous
« vous tenons maintenant; vous ne nous échap-
« perez pas quand vous voudrez. » (1)

Cette faveur si marquée fut bientôt accompagnée de grâces plus substantielles. Le roi fit délivrer cent mille livres à Coligni, par le trésor royal, comme présent de noces, et pour le dédommager des pertes qu'il avoit faites; il lui accorda la jouissance, pour une année, de tous les bénéfices qu'avoit possédés le cardinal de Châtillon, son frère; il lui fit restituer la valeur de ses meubles pillés ou vendus; enfin, il lui accorda, le 14 octobre, par une nouvelle ordonnance, le redressement de toutes les injures dont les protestans s'étoient plaints depuis la paix. Il approuva le plan que Coligni avoit formé pour ouvrir aux Français des établissemens dans le Nouveau-Monde, et disputer aux Espagnols la domination absolue qu'ils s'attribuoient sur

(1) D'Aubigné. T. II, L. I, c. 1, p. 5. — La Poplinière, l. XXV, f. 21. — De Thou. L, p. 493.

1571.

ces vastes contrées. Coligni avoit fait partir de La Rochelle une escadre pour les Antilles, sous les ordres de la Minguetière, qui étoit chargé de les reconnoître; mais des avis secrets furent donnés de France aux Espagnols, sur la direction que ce marin devoit suivre. Son^e escadre fut surprise dans un port de l'île d'Hispaniola ou Saint-Domingue. Tous les vaisseaux furent pris, et tous les Français qui les montoient furent massacrés jusqu'au dernier. (1)

Coligni, cependant, étoit appelé aux conseils les plus intimes du roi, qui tenoit sa cour tour à tour dans les divers châteaux royaux du voisinage de Paris. Le duc de Guise s'en étoit éloigné avec ses frères, protestant qu'il ne pouvoit voir, sans douleur, la monarchie ainsi abandonnée aux conseils des huguenots. Le duc de Montpensier, qui venoit d'épouser une sœur des Guises, partageoit leur ressentiment, et, avec son fils, le prince Dauphin d'Auvergne, il avoit quitté la cour (2). Plus tard, lorsque le pape Pie V mourut, le 1^{er} mai 1572, le cardinal de Lorraine en prit occasion d'aller à Rome, pour le conclave, et le duc de Mayenne, frère de Guise, de passer à Venise pour y prendre du service contre les Turcs.

(1) La Poplinière. L. XXV, f. 21. — De Thou. L. I, p. 493. — Davila. L. V, p. 258. — D'Aubigné. T. II, L. I, p. 5.

(2) Davila. L. V, p. 256. — De Thou. L. LI, p. 534.

Le sultan Sélim II avoit déclaré la guerre à la république de Venise, et cette attaque des Musulmans paroissoit encore l'affaire de toute la chrétienté; Sélim avoit fait envahir l'île de Chypre par les flottes et les armées les plus redoutables. Les pachas Mustapha et Pialy, l'un général des troupes de terre, l'autre des troupes de mer, avoient mis, le 25 juillet 1570, le siège devant Nicosie, capitale de l'île, et après quinze assauts, repoussés avec constance, ils étoient enfin entrés, le 9 septembre, par la brèche dans cette ville, et ils y avoient massacré plus de quinze mille habitans. Philippe II, le pape et les Vénitiens avoient cependant réuni leurs flottes à Suda en Candie; mais elles y étoient demeurées dans l'inaction, parce qu'il n'y avoit pas eu moyen d'accorder les jalousies et les prétentions rivales des commandans (1). La ligue entre le pape, le roi d'Espagne et les Vénitiens, avoit été resserrée par un nouveau traité du 20 mai 1571; leurs flottes furent lentes à se réunir; elles n'empêchèrent point les Turcs d'entreprendre le siège de Famagosta, la seconde ville de l'île, et de la forcer, après des combats opiniâtres, à capituler le 2 août. La capitulation fut violée avec la plus insigne perfidie. Marc-

1571.

(1) *Muratori, Annali. T. XIV, p. 495. — G. B. Adriani. L. XXI, p. 1513, 1538, 1540.*

1571. Antonio Bragadino, provéditeur vénitien et gouverneur de la ville, fut écorché vivant ; cinquante gentilshommes eurent la tête tranchée, trois cents soldats furent égorgés, les autres furent attachés aux galères, et le royaume de Chypre fut en entier conquis par les Musulmans (1). Un sentiment d'horreur et d'effroi se répandit, à cette nouvelle, dans toute la chrétienté ; les protestans ne le ressentirent pas moins que les catholiques, et, pour la première fois, ils firent des vœux en faveur du roi d'Espagne et du pape. Le premier avoit donné le commandement de sa flotte à don Juan d'Autriche, son frère naturel, déjà illustré par la soumission des Maures de Grenade. Marc-Antonio Colonna commandoit les galères du pape, et Sébastien Venier, celles des Vénitiens. Dans leur flotte combinée, on comptoit plus de deux cents galères, outre beaucoup d'autres vaisseaux. Celle des Turcs étoit supérieure encore en nombre. Elle sortit de Lépante pour aller au-devant des chrétiens, et les rencontra, le dimanche 7 octobre, devant les îles Cursolari. Après une bataille de quatre heures, la flotte turque fut presque absolument détruite. Plus de soixante galères furent coulées à fond ; plus de cent trente tom-

(1) *Murator.* T. XIV, p. 501. — *G. B. Adriani.* L. XXI, p. 1590-1596. — *La Poplinière.* L. XXV, fol. 13-19. — *De Thou.* L. XLIX, p. 402 à 450.

hèrent aux mains des chrétiens, et furent partagées entre les alliés. On prétendit que quinze mille Turcs avoient été tués; cinq mille furent faits prisonniers, et douze mille chrétiens qu'on trouva enchaînés aux bancs des galères turques furent délivrés d'esclavage. (1)

Quoique les huguenots eussent souhaité au roi d'Espagne des succès contre les Turcs, et se fussent réjouis de sa victoire, ils ne se croyoient nullement obligés à ménager leur plus redoutable ennemi, pour qu'il pût combattre plus à son aise les Musulmans; Louis de Nassau, et ensuite Coligni, reconnurent dans leurs conférences avec Charles IX que ce prince n'avoit à cet égard pas plus de scrupule qu'eux. Charles savoit fort bien que son père et son aïeul avoient trouvé dans les Turcs leurs plus constans auxiliaires; et il étoit résolu à profiter des mêmes avantages. Il monroit une grande ardeur pour acquérir la souveraineté des Pays-Bas, et il écoutoit avidement tout ce que Nassau lui exposoit sur les dispositions du peuple de ces contrées.

Le duc d'Albe après sa victoire sur Louis de Nassau, et sur le prince d'Orange son frère en 1568, avoit manifesté l'arrogance la plus insul-

(1) *Muratorî.* T. XIV, p. 503. — La Poplinière. L. XXVI, f. 25-27, et 35. — *G. B. Adriani.* L. XXI, p. 1581. — *Dé Thou.* L. L, p. 453-464. — *Perreras, Synopsis historica de España.* T. XV, p. 129, 140.

1571.

tante; tandis qu'il se faisoit ériger une statue; qu'il faisoit frapper des médailles en son honneur, qu'il faisoit remercier Dieu dans tous les temples de ses succès, il exerçoit sur les peuples vaincus les plus atroces cruautés. Tous les captifs qu'il avoit faits à la guerre furent condamnés à mort, et exécutés comme rebelles; tous ceux qui s'étoient montrés partisans du prince d'Orange, ne fût-ce que par des discours seulement, furent également déclarés traîtres et punis de mort; tous ceux, même parmi les catholiques, qui avoient contribué à dérober quelque protestant au supplice, furent livrés à l'Inquisition. Le duc d'Albe, le conseil des troubles et le saint office, sembloient rivaliser à qui montreroit une défiance plus universelle et plus de cruauté. La terreur étoit si grande, que tous ceux qui pouvoient se croire compromis abandonnoient le pays; on assuroit que près de cent mille personnes avoient passé en Angleterre: comme elles appartenoient surtout aux classes des marchands, des ouvriers de manufacture, et des matelots, elles contribuèrent puissamment à la prospérité du royaume d'Elisabeth, tandis que la plus grande partie des ateliers demeuroient fermés dans les grandes villes des Pays-Bas, et que les petites étoient presque désertés. (1)

(1) Watson, Hist. de Philippe II. T. II, L. X, p. 108-115.

Mais le duc d'Albe triomphoit de cette émigration même, elle diminueoit les chances de résistance dans la province, et elle lui fournissoit des prétextes pour de nouvelles confiscations. D'ailleurs les atrocités judiciaires excitent rarement de rébellion; la terreur fortifie l'égoïsme; ce sont des individus qui sont menacés, non des classes, et ceux qui ne sont pas encore désignés, tremblent, s'éloignent, ou se cachent. L'oppression financière soulève bien plutôt les populations, parce qu'elle frappe tout le monde à la fois. Le duc d'Albe ne tarda pas, il est vrai, à faire éprouver aux Flamands cet autre genre d'oppression. La reine Elisabeth venoit de saisir sur des vaisseaux génois, réfugiés à Plymouth et à South-Hampton, quatre cent mille écus qui lui étoient destinés, et sur lesquels il comptoit pour payer ses troupes (1). Dans l'embarras que lui causa ce contre-temps, le duc d'Albe résolut d'obtenir des dix-sept provinces des Pays-Bas l'argent dont il avoit besoin; et comme il étoit aussi ignorant en finances et en économie politique que les autres gouverneurs espagnols, qui partout ruinoient les provinces qu'ils devoient administrer, il demanda aux Pays-Bas trois im-

— *Bentivoglio*, P. I, L. V, p. 97-100. — *Gio. B. Adriani*. L. XXI, p. 1553, 1563. — *De Thou*. L. XLVI, p. 257.

(1) *De Thou*. L. XLVI, p. 257. — *Watson*. L. X, p. 117. — *P. Miñana*, *Historia de España*. L. VI, c. 9, p. 370.

1571.

pôts également vexatoires. Le premier étoit un droit une fois payé du centième de la fortune capitale de chaque citoyen ; le second étoit le vingtième du revenu, et devoit se percevoir annuellement. Les Flamands étoient effrayés de l'inquisition dans leur fortune, qui devoit accompagner la levée de l'un et de l'autre ; mais le troisième, bien plus désastreux, étoit le fameux alcavala d'Espagne, qui a ruiné complètement tout commerce dans la péninsule : c'est un droit du dixième du prix de vente de chaque objet, qui doit se percevoir autant de fois qu'une chose quelconque est vendue. Malgré la tyrannie du duc d'Albe, les états de chaque province opposèrent à cette demande la résistance la plus obstinée. Ceux d'Utrecht, que ni menaces ni supplices ne purent ébranler, rendirent vain le consentement arraché enfin par la terreur à quelques autres. Le président Vighlius, qui jusqu'alors s'étoit signalé par sa servilité et sa cruauté, embrassoit dans cette occasion les intérêts de ses compatriotes (1). Lorsqu'enfin le duc, malgré l'opposition des états, se résolut à mettre ces taxes en recouvrement, tous les marchands fermèrent leurs boutiques, tout commerce fut suspendu ; la famine commençoit à se

(1) *Bentivoglio, Guerre di Fiandra*. P. 1, L. V, p. 96. — De Thou. L. L, p. 501. — Watson. L. X, p. 122, 136.

faire sentir, et le duc, pour vaincre l'obstination des Flamands, fit saisir dix-sept des principaux marchands de Bruxelles, et donna l'ordre qu'ils fussent pendus devant leurs boutiques. L'exécution alloit avoir lieu, dans les premiers jours d'avril 1572., quand un courrier vint annoncer au duc d'Albe l'occupation de la Brille, par les Gueux de mer. (1)

1571.

Parmi les réfugiés des Pays-Bas qui avoient été chercher une retraite en Angleterre, les uns étoient des artisans qui s'étoient répandus dans les villes industrieuses, et y avoient fondé des manufactures prospérantes; les autres étoient de riches marchands, des capitalistes, des marins, qui avoient émigré avec leurs vaisseaux. A ceux-ci, les gentilshommes, aussi émigrés, persuadèrent aisément de faire la guerre aux Espagnols qui les avoient expulsés de chez eux. Leurs vaisseaux furent armés en course; bientôt ils infestèrent toutes les mers, surtout celles des Indes; ils attendoient à leur retour les galions qui rapportoient les trésors de l'Amérique, et ils venoient vendre leurs riches captures en Angleterre. Ce furent eux qu'on désigna par le nom de Gueux de mer, en souvenir de la précédente association des gueux de Bruxelles; ils entrèrent

(1) Watson. L. X, p. 150. — De Thou. L. L, p. 502; et L. LIV, p. 670.

1571.

en correspondance avec le prince d'Orange, alors retiré à Nassau, ils le reconnurent pour leur chef, et ils lui promirent le quart de la valeur de toutes leurs prises, afin qu'il s'employât à lever une armée allemande, avec laquelle il tenteroit de nouveau la délivrance de leur pays. (1)^o

C'étoit à cette même armée du prince d'Orange que Charles IX promettoit de donner des secours, et déjà il avoit fait passer à ce prince de l'argent pour l'aider à lever des troupes (2). En même temps il avoit aussi avancé à Coligni et à Louis de Nassau de grosses sommes pour qu'ils formassent en Normandie un rassemblement de protestans, à la tête duquel devoient se mettre Genlis, La Noue et Guitry. D'autres troupes se rassembloient à Brouage et à Bordeaux, sous les ordres du baron de La Garde, pour monter sur les vaisseaux qu'on y armoit. On avoit annoncé à ceux qui s'engageoient dans cette expédition, qu'ils iroient attaquer les galions du Pérou à leur retour vers l'Espagne; et le baron de La Garde, malgré son zèle intolérant pour la cause catholique, n'étoit pas homme à négliger une occasion de s'approprier les trésors du nouveau monde. Peut-être Charles IX étoit animé lui-même de sentimens assez analogues; il se

(1) *Bentivoglio*. P. I, L. V, p. 102. — *Watson*. L. X, p. 141.

(2) *La Poplinière*. L. XXVII, f. 40.

livroit avec ardeur à la conjuration qui lui avoit été proposée pour exterminer les protestans ; il se complaisoit dans la ruse et l'adresse avec lesquelles il déguisoit ses projets à ceux qui se croyoient admis à sa confiance la plus intime ; il jouissoit de sa dissimulation comme d'une initiation à la plus haute politique ; mais il n'étoit pas déterminé à ne point prendre au sérieux le jeu qu'il jouoit, à ne point s'agrandir aux dépens des étrangers et s'emparer de la Flandre. Si la balle s'étoit bien présentée à lui, peut-être l'auroit-il saisie au bond : c'est la seule conclusion qu'on puisse tirer du récit de Tavannes et de tous ceux des contemporains qui nient la préméditation. (1)

Soit pour tromper les huguenots, soit pour attaquer les Espagnols avec avantage, Charles IX avoit besoin de l'assistance des protestans d'Allemagne et d'Angleterre ; Gaspard de Schomberg fut envoyé à l'électeur Palatin, et aux autres princes de l'empire, pour leur proposer une alliance offensive et défensive (2). Les propositions adressées à l'Angleterre avoient pour objet une union plus intime encore. Charles IX vouloit déterminer Elisabeth à épouser un de ses frères,

(1) Tavannes. T. XXVII, c. 25, p. 217 ; c. 26, p. 222 ; c. 27, p. 241 et 247.

(2) De Thou. L. LI, p. 540.

1571.

et lui avoit fait proposer Henri , duc d'Anjou. Les ministres d'Elisabeth , qui retenoient en prison Marie Stuart , ne songeoient point sans terreur qu'elle étoit l'héritière légitime de la couronne , et que si leur reine venoit à mourir , ils tomberoient tout à coup à la discrétion de leur captive ; aussi désiroient-ils ardemment ou le mariage d'Elisabeth qui lui donneroit d'autres héritiers , ou la mort de Marie. Charles auroit saisi avec empressement cette occasion d'écarter de France son frère dont il étoit jaloux ; mais ni Elisabeth ni Henri ne souhaitoient réellement ce mariage ; aussi en même temps qu'ils paroissent s'intéresser à cette négociation , qui dura du mois de mars au mois de septembre , ils faisoient naître de part et d'autre les obstacles qui devoient l'entraver (1). D'ailleurs la cour de France mécontentoit fort Elisabeth , en insistant auprès d'elle pour qu'elle remît Marie Stuart en liberté. Charles déclaroit ne pouvoir en honneur s'abstenir de prendre sous sa protection la veuve de son frère. Mais Elisabeth répondoit qu'un prince qui recherchoit son alliance , ne devoit pas se déclarer en même temps l'ami de son ennemie la plus acharnée. En effet , elle savoit que Marie correspondoit alors même avec

(1) Rapin Thoyras. T. VII, L. XVII, p. 322. — Tavannes. T. XXVII, c. 24, p. 209.

le pape et le roi d'Espagne, qu'elle faisoit espérer leur appui à ceux qui soulèveroient l'Angleterre en sa faveur; qu'enfin elle avoit promis sa main au duc de Norfolk, le plus puissant des vassaux de la couronne britannique. L'arrestation de Norfolk, le 17 septembre, coïncida avec la rupture de la négociation pour le mariage du duc d'Anjou. L'un des premiers événemens de l'année 1572 fut la mise en jugement du duc de Norfolk, le 6 janvier, devant les pairs du royaume, comme coupable de haute trahison. Pendant que la sentence étoit suspendue sur la tête de ce grand seigneur, qui fut exécuté au mois de juin suivant, Charles IX proposa une alliance défensive entre les deux couronnes, au lieu du mariage dont le projet avoit été abandonné. Cette alliance, qu'é négocièrent le maréchal de Montmorency et le garde des sceaux de Birague, fut signée à Blois le 29 avril 1572. (1)

1571.

1572.

C'est probablement à ce même garde des sceaux, de Birague, qu'il faut attribuer un édit remarquable rendu au moins de janvier 1572, pour favoriser les manufactures du royaume : « Afin que nos sujets, y est-il dit, se puissent

(1) De Thou. L. LI, p. 520, 524 et 537. — La Poplinière. L. XXVII, fol. 36, 38 et 40. — Traités de Paix. T. II, p. 330. — Rapin Thoyras. T. VII, L. XVII, p. 328, 335, 339. — Flassan, Diplôm. T. II, p. 80. — *Sir James Mackintosh's History of England*. T. III, p. 148.

1572.

« mieux adonner à la manufacture et ouvrages
 « des laines, lins, chanvres et filaces, qui crois-
 « sent et abondent en nosdits royaumes et pays,
 « et en faire et tirer le profit que fait l'étranger,
 « lequel les y vient acheter, communément à
 « petits prix, les transporte et fait mettre en
 « œuvre, et après apporte les draps et linges
 « qu'il vend à prix excessif, avons ordonné, etc.»
 Suivent des prohibitions à l'exportation des ma-
 tières premières, à l'importation des matières
 ouvrées, sous la surveillance du chancelier ou
 autre ayant la garde des sceaux. C'est l'invasion
 de tout le système mercantile d'économie poli-
 tique dans la législation. Ce système avoit pris
 naissance dans les villes manufacturières de l'Ita-
 lie, où Birague avoit été élevé, mais il n'avoit
 encore été jamais appliqué à la France, où dès
 lors il a eu une si grande part dans les lois et
 la politique. (1)

Les négociations avec les huguenots conti-
 nuoient cependant, et Jeanne d'Albret étoit re-
 venue à Blois pour traiter des conditions du ma-
 riage de son fils. Le 8 mars, elle lui écrivit en
 Béarn pour lui rendre compte de l'état de la
 cour, et des obstacles qu'elle y avoit à vaincre.
 Elle éprouvoit tant de tourmens des intrigues
 auxquelles elle étoit livrée, et des tromperies

(1) Isambert, Recueil des Lois. T. XIV, p. 241.

qu'elle devoit déjouer, qu'elle appeloit cette souffrance être au mal d'enfant. « Il me faut « négocier, ajoute-t-elle, tout au rebours de ce « que j'avois espéré et qu'on m'avoit promis ; « car je n'ai nulle liberté de parler au roi ni à « Madame, seulement à la reine-mère, qui me « traite à la fourche. Quant à Monsieur (Henri), « il me gouverne, et fort privément ; mais c'est « moitié en badinant, comme vous le connoissez, « moitié en dissimulant. Quant à Madame (Mar- « guerite), je ne la vois que chez la reine, lieu « mal propre, d'où elle ne bouge, et ne va en sa « chambre qu'aux heures qui me sont mal aisées. « D'ailleurs madame de Curson ne s'en recule « point, de sorte que je ne puis parler à l'une « que l'autre ne l'oye. Je ne lui ai point encore « montré votre lettre, mais la lui montrerai, je « le lui ai dit ; elle est fort discrète, et me répond « toujours en termes généraux d'obéissance et ré- « vérence à vous et à moi, si elle est votre femme. « Voyant donc, mon fils, que rien ne s'avance, « et que l'on me veut faire précipiter les choses, « et non les conduire par ordre, j'en ai parlé trois « fois à la reine, qui ne fait que se moquer de « moi, et au partir de là, dire à chacun le con- « traire de ce que je lui ai dit ; de sorte que mes « amis me blâment, et je ne sais comment dé- « mentir la reine ; car quand je lui dis : Madame, « on dit que je vous ai tenu tel et tel propos,

1572.

« encore que ce soit elle-même qui l'ait dit, elle
« me le renie comme beau meurtre, et me rit au
« nez, et m'use de telle façon que vous pouvez
« dire que ma patience passe celle de Griselidis....
« Au partir d'elle j'ai un escadron de huguenots
« qui me viennent entretenir, plus pour me ser-
« vir d'espions que pour m'assister, et des prin-
« cipaux, et de ceux à qui je suis contrainte de
« dire beaucoup de langages, que je ne puis évi-
« ter sans entrer en querelle avec eux. J'en ai
« d'une autre humeur qui ne m'empêchent pas
« moins, mais je m'en défends comme je puis,
« qui sont hermaphrodites religieux. Je ne puis
« pas dire que je sois sans conseil, car chacun
« m'en donne un, et pas un ne-se ressemble.....
« J'ai été amenée jusqu'ici, sous promesse que
« la reine et moi nous accorderions; elle ne fait
« que se moquer, et ne veut rien rabattre de la
« messe, de laquelle elle n'a jamais parlé comme
« elle fait... Je m'assure que si vous saviez la
« peine en quoi je suis, vous auriez pitié de moi,
« car l'on me tient toutes les rigueurs du monde,
« et des propos vains et moqueries, au lieu de
« traiter avec moi avec gravité, comme le fait
« le mérite; de sorte que je crève, parce que je
« me suis si bien résolue de ne me courroucer
« point, que c'est un miracle de voir ma patience.
« Et si j'en ai eu, je sais que j'en aurai encore
« plus affaire que jamais, et m'y résoudrai aussi

« davantage. Je crains bien d'en tomber malade, 1571.
« car je ne me trouve guère bien.

« J'ai trouvé votre lettre fort à mon gré, je
« la montrerai à Madame si je puis ; quant à la
« peinture, je l'enverrai querir à Paris ; elle est
« belle et bien avisée, et de bonne grâce, mais
« nourrie en la plus maudite et corrompue com-
« pagnie qui fut jamais, car je n'en vois point
« qui ne s'en sente. Votre cousine la marquise
« (l'épouse du jeune prince de Condé) en est tel-
« lement changée qu'il n'y a apparence de religion
« en elle ; sinon d'autant qu'elle ne va point à la
« messe ; car au reste de sa façon de vivre, hor-
« mis l'idolâtrie, elle fait comme les papistes ; et
« ma sœur la princesse (de Condé) encore pis.
« Je vous l'écris privément, le porteur vous dira
« comme le roi s'émancipe, c'est pitié ; je ne
« voudrois pour chose du monde que vous y
« fussiez pour y demeurer. Voilà pourquoi je
« désire vous marier ; et que vous et votre
« femme vous vous retiriez de cette corruption ;
« car encore que je la croyois bien grande, je la
« trouve encore davantage. Ce ne sont pas les
« hommes ici qui prient les femmes, ce sont les
« femmes qui prient les hommes ; si vous y étiez,
« vous n'en échapperiez jamais sans une grande
« grâce de Dieu ». Elle ajoute en postscriptum
qu'elle a enfin vu madame Marguerite avec quel-
que liberté, et lui a communiqué le contenu de

1572. la lettre de son fils , qui nourrissoit l'espoir que sa femme embrasseroit sa religion. « Elle m'a dit « que quand ces propos se sont commencés, que « l'on savoit bien qu'elle étoit de la religion « qu'elle étoit, et bien affectionnée; je lui ai dit « que ceux qui avoient embarqué ceci, ne di- « soient pas cela, et que l'on me faisoit le fait de « la religion aisé, et qu'elle-même y avoit quel- « que affection; que sans cela je ne fusse entrée « si avant, et que je la suppliois d'y penser. Les « autres fois que je lui en avois parlé, elle ne « m'en avoit répondu si absolument, ni si rude- « ment... L'autre (la reine mère) me commanda « vous faire ses recommandations, et qu'il faut « que vous veniez; mais je vous dis-le con- « traire » (1)

Catherine avoit demandé au maréchal de Tavannes comment elle pourroit lire dans le cœur de la reine de Navarre; celui-ci assure lui avoir répondu, « entre femmes, mettez-la la première « en colère, et ne vous y mettez point, ainsi « vous apprendrez d'elle, non elle de vous » (2). Il semble que Catherine pratiqua cette leçon,

(1) Additions aux Mémoires de Castelnau. T. I, p. 859-861. — Notes aux Mémoires de Tavannes. T. XXVII, p. 417-427. — Marguerite assure qu'elle objecta son attachement au catholicisme quand sa mère lui parla de ce mariage. T. LII, p. 170.

(2) Mém. de Tavannes. T. XXVII, c. 24, p. 208.

mais Jeanne qui s'en défit étoit déterminée à ne point se mettre en colère; elle poursuivit avec calme sa négociation. Un jour, dit l'Étoile, « par-
« lant au roi de la dispense du pape pour le ma-
« riage de son fils, elle dit qu'elle en craignoit la
« longueur, et que le pape, à cause de sa religion,
« se feroit tenir. — Non, non, dit-il, ma tante,
« je vous honore plus que le pape, et aime plus
« ma sœur que je ne le crains; je ne suis pas hu-
« guenot, mais je ne suis pas sot aussi. Si M. le
« pape fait trop la bête, je prendrai moi-même
« Margot par la main, et la mènerai épouser en
« plein prêche » (1). Enfin le 11 avril Jeanne si-
gna les articles du mariage de son fils; le roi don-
noit à sa sœur trois cent mille écus d'or de dot,
l'écu évalué à 54 sols (2).

La branche cadette de la maison de Bourbon venoit alors d'être troublée par une aventure inattendue. Le duc de Montpensier, tant que sa première femme Jacqueline de Longwic, qui étoit calviniste, avoit vécu; s'étoit montré plutôt favorable au protestantisme, et il avoit permis que sa fille, Charlotte de Bourbon, fût élevée dans cette religion. Depuis il s'étoit jeté avec fureur dans le parti des persécuteurs, et aucun ne s'étoit signalé peut-être par plus de cruauté.

(1) Mémoires de P. de l'Étoile. T. I, p. 23.

(2) De Thou. L. LI, p. 537.

1572.

En même temps il avoit fait sa fille abbesse de Jouars; mais Charlotte qui étoit demeurée fidèle à ses principes, croyoit se rendre coupable d'apostasie, en dirigeant une communauté catholique; elle partit donc de son couvent, et voyageant avec rapidité, elle alla demander un asile à l'électeur palatin. Christophe de Thou, premier président du parlement, fut dépêché vers ce prince pour l'engager à la renvoyer à son père. Le duc de Montpensier se plaignoit amèrement de ce manque de respect pour l'autorité paternelle; mais l'électeur ne vouloit renvoyer l'abbesse de Jouars qu'autant que son père s'engageroit à ne pas violenter sa conscience, et Montpensier ne voulut jamais le promettre: d'autre part, Charles IX, occupé, disoit-il, comme ses fauconniers, à veiller ses oiseaux et les apprivoiser, ne voulut pas les effaroucher par trop d'instance. Charlotte de Bourbon demeura en Allemagne, et le 12 juin 1575 elle épousa Guillaume de Nassau, prince d'Orange. (1)

Coligni, qui n'aimoit pas la vie de la cour, et qui se sentoit mal à son aise au milieu de tous ces courtisans corrompus, s'étoit retiré à sa terre de Châtillon-sur-Loing; mais Téligni, Briquemault et Cavagnes lui portoient sans cesse des messages du roi, qui paroissoit empressé

(1) De Thou. L. LI, p. 533. — Journal de l'Étoile, p. 72.

de le consulter sur tous les événemens , et qui souvent le faisoit revenir. Cependant Charles IX se sentoit gêné par l'absence des Guises , ses plus intimes et ses plus secrets conseillers ; il engagea le duc à revenir à la cour , bien accompagné , de manière à augmenter les inquiétudes plutôt qu'à les calmer ; puis feignant de craindre que la cour ne fût ensanglantée par quelque rixe entre les Lorrains et les protestans , il appela en même temps auprès de lui le duc de Guise et Coligni , il les engagea à se réconcilier , et « leur fit jurer entre ses mains de ne « se rechercher que d'amitié » ; « jusqu'à ce que « le roi eût arrangé leur différend , ajoute Da- « vila , ou jusqu'à ce qu'il trouvât le temps « plus opportun pour le vider. » (1)

Des nouvelles importantes se succédoient cependant avec rapidité. Le duc d'Albe avoit adressé des plaintes à Elisabeth , sur la permission qu'elle avoit donnée aux émigrés des Pays-Bas , aux gueux de mer , d'armer des corsaires dans tous ses ports , d'attaquer sur toutes les mers les sujets de l'Espagne , et de revenir vendre leurs prises en Angleterre. Malgré l'intérêt qu'Elisabeth prenoit aux Flamands , et la connoissance qu'elle avoit des projets hostiles

(1) La Poplinière. L. XXVI , fol. 23. — De Thou. L. LI , p. 567. — Davila. L. V , p. 261.

1572.

du duc d'Albe contre sa couronne, elle ne crut pas pouvoir persister dans une conduite qu'elle sentoit être contraire au droit des gens. Le 17 février elle nomma une commission d'enquête, chargée de faire restituer aux sujets du roi d'Espagne les marchandises qui leur avoient été enlevées (1). En même temps les gueux de mer furent avertis de quitter les ports de l'Angleterre. Guillaume de Lumey, comte de la Mark, avoit alors même reçu du prince d'Orange la commission de se mettre à leur tête. De son côté ce prince rassembloit des soldats dans son comté de Dillenbourg et sur le Rhin. Lumey ayant réuni à Douvres les vingt-six vaisseaux flamands qu'il jugea les plus propres à la guerre, mit à la voile de cette ville, dans les derniers jours de mars; il eut le bonheur de rencontrer dans le canal une riche prise espagnole, qui accommoda ses finances et redoubla l'ardeur de ses soldats; puis il parut, le 1^{er} avril, devant Briel, ou la Brille, dans l'île de Voorne en nord Hollande, ville forte et importante par sa position. Ses partisans lui en ouvrirent les portes; il y descendit avec un millier de soldats, et il prit aussitôt la résolution de s'y fortifier, et d'en faire, pour les gueux de mer, cet asile que l'Angleterre venoit de lui ôter. Le comte de

(1) Rymer. *Acta*. T. XV, p. 701.

Bossut, gouverneur de Hollande, et don Ferdinand de Tolédo, fils du duc d'Albe, vinrent presque aussitôt attaquer Lumey dans la Brille; ils furent repoussés. Les Espagnols, en se retirant, voulurent traverser Dordrecht qui leur ferma ses portes. Rotterdam fut sur le point de suivre cet exemple, et son hésitation seule ayant provoqué Bossut, il livra, le 9 avril, cette grande et riche ville au massacre et au pillage de ses soldats. Cet acte forcené de barbarie hâta la révolte des deux comtés de Hollande et de Zélande, où les protestans étoient en grand nombre, et où les taxes que vouloit introduire le duc d'Albe réduisoient au désespoir des peuples qui ne vivoient que par le commerce. Flessingue donna l'exemple de la révolte; il fut bientôt suivi par presque toutes les villes de ces deux provinces. (1)

Le duc d'Albe se hâta de rassembler ses troupes pour les faire marcher contre les provinces révoltées. Mais il falloit leur faire traverser de nombreux canaux ou des bras de mer, et dans cette guerre il avoit besoin de sa flotte pour attaquer des villes maritimes; cette flotte, à la première nouvelle des succès des gueux de mer, l'abandonna pour se joindre à eux. Sa santé

(1) *Bentivoglio*. P. I, L. V, p. 102. — *Watson*. L. X, p. 153-172. — *De Thou*. L. LIV, p. 670. — *G. B. Adriani*. l. XXII, p. 21.

1572.

étoit ruinée, il étoit tourmenté par la goutte; il demanda à la cour d'Espagne de lui donner son fils pour successeur. Philippe accepta sa démission, mais donna au duc de Médina-Céli l'ordre de venir prendre sa place. Ainsi cette guerre, qui devoit être si terrible, commençoit par les revers multipliés du duc d'Albe. En ce moment il reçut la nouvelle que, le 15 mai, Valenciennes avoit été surprise par un gentilhomme du pays nommé Famars, qu'accompagnoient environ quatre cents huguenots : la citadelle leur résistoit encore, mais elle n'étoit pas terminée, et déjà La Noue, avec une troupe française, en avoit entrepris le siège. Le 25 mai, Mons fut également surpris par Louis de Nassau; c'étoit une des places les plus importantes de la frontière; en même temps Genlis, que Coligni avoit chargé de tout préparer pour la guerre de Flandre, paroissoit en mesure d'entrer avec une petite armée dans les Pays-Bas. (1)

Les huguenots mettoient les affaires de la religion bien au-dessus de celles de la patrie; ils prenoient l'intérêt le plus vif à l'affranchissement de l'Eglise des Pays-Bas, et ils accueillirent avec joie les nouvelles de si heureux

(1) *Bentivoglio*. P. I, L. V, p. 109, 110. — *Watson*. L. XI, p. 195. — *De Thou*. L. LIV, p. 674. — *Davila*. L. V, p. 261. — *G. B. Adrlani*. L. XXII, p. 31. — *Amirault*, *Vie de La Noue*, p. 67.

commencemens. Ils regardèrent aussi comme un événement favorable la mort du pape Pie V, survenue à Rome le 1^{er} mai, et qu'ils apprirent vers le même temps. Ce pontife fanatique, nourri parmi les inquisiteurs, et qui en avoit exercé les fonctions jusqu'au moment où il ceignit la tiare, étoit le plus ardent de leurs ennemis. Pour eux il étoit d'autant plus redoutable, qu'il étoit de bonne foi, et que l'austérité de sa conduite, qui l'a fait plus tard admettre dans le catalogue des saints, recommandoit aux yeux du peuple cette atroce persécution qu'il ne cessoit de prêcher (1). En apprenant sa mort, le cardinal de Lorraine partit immédiatement pour Rome; et il ne renonça point à son voyage, quoiqu'il apprît en route que le conclave étoit déjà terminé, et avoit élu le 13 mai le cardinal Boncompagni, qui prit le nom de Grégoire XIII. On accuse universellement le cardinal de Lorraine d'avoir été un des auteurs du complot dont l'exécution approchoit; il semble même l'avoir avoué publiquement par l'approbation qu'il donna au mémoire de Capilupi, sur la Saint-Barthélemy; mais ce prélat avoit en tout temps évité les dangers personnels, et il préféra

(1) M. Capefigue a donné des extraits de sa correspondance avec Charles IX, dans laquelle il l'exhorte à n'épargner aucun des ennemis de Dieu, qui n'ont jamais épargné Dieu lui-même. T. II, p. 452-455.

1572.

se trouver à Rome quand le sang couleroit , se chargeant auprès de son parti de faire agréer au nouveau pape les mesures qu'on alloit prendre. (1)

Le roi avoit rappelé Coligni , pour s'entretenir avec lui de l'entreprise de Flandre. Un jour qu'ils avoient discuté leurs projets , Charles IX dit à l'amiral : « Mon père , il y a encore une
« chose en ceci à quoi il nous faut bien prendre
« garde , c'est que la reine , ma mère , qui veut
« mettre le nez partout , comme vous savez , ne
« sache rien de cette entreprise , au moins quant
« au fond , car elle nous gâteroit tout. — Ce qu'il
« vous plaira , sire , répliqua l'amiral ; mais je la
« tiens pour si bonne mère , et si affectionnée au
« bien de votre État , que quand elle le saura , elle
« ne gâtera rien ; joint qu'à lui céler , j'y trouve de
« la difficulté et de l'inconvénient. — Vous vous
« trompez , mon père , lui dit le roi , laissez-moi
« faire seulement ; je vois bien que vous ne con-
« noissez pas ma mère ; c'est la plus grande
« brouillonne de la terre. » Cependant , ajoute l'Étoile , « c'étoit elle qui faisoit tout , et le roi
« ne tournoit pas un œuf qu'elle n'en fût avertie ;
« mais voyant qu'elle avoit déjà acquis la répu-
« tation du pape Clément VII , son oncle , que

(1) *Muratori*. T. XIV ; p. 505. — De Thou, L. LI , p. 536.
— La Poplinière. L. XXVI , f. 41.

« promettant quelque chose même en intention
 « de le tenir, on ne la croyoit plus, elle faisoit
 « jouer ce personnage au roi, qu'elle habilloit et
 « faisoit parler comme elle vouloit ; d'autant
 « qu'en telle jeunesse ses paroles étoient moins
 « suspectes de feintise et dissimulation » (1).

D'autres cependant affirment que Charles IX s'étoit réellement épris de respect pour Coligni ; d'affection et de familiarité pour Téligny, La Rochefoucauld et plusieurs autres des chefs huguenots ; qu'il commençoit à se défier de sa mère, à être jaloux de son frère, et que ce fut pour leur propre défense que Catherine et le duc d'Anjou précipitèrent le massacre de ceux qu'ils regardoient comme des rivaux. (2)

La reine de Navarre, de son côté, étoit revenue à Paris au commencement de juin, et le roi se fit une affaire de la regagner entièrement par ses caresses. « Il l'appeloit sa grande tante, « son tout, sa mieux aimée, dit encore l'Étoile. « Il ne bougeoit jamais d'auprès d'elle, à l'entretenir avec tant d'honneur et de révérence, « que chacun en étoit étonné. Le soir, en se « retirant, il dit à la reine sa mère : Et puis, « madame, que vous en semble, jouai-je pas

(1) P. de l'Étoile, Mémoires, p. 73.

(2) Tavannes. T. XXVII, p. 266. — Le Laboureur, additions à Castelnau. T. III, p. 30, 31. — Marguerite de Valois. T. LII, p. 173.

1572. « bien mon rollet? — Oui, lui répondit-elle, « fort bien, mais ce n'est rien qui ne continue. « — Laissez-moi faire seulement, dit le roi, et « vous verrez que je les mettrai au filet. » (1)

Cependant les conspirateurs jugèrent bientôt que Jeanne d'Albret étoit un témoin trop vigilant et trop dangereux de leurs menées. Cette reine, comme dit d'Aubigné, « n'avoit de femme « que le sexe; l'âme entière aux choses viriles, « l'esprit puissant aux grandes affaires, le cœur « invincible aux adversités » (2). Elle étoit avertie, par la droiture même de son cœur, de la fausseté de tout ce qu'elle entendoit; les scandales de la cour excitoient sa défiance autant que son dégoût. Placée assez haut pour tout voir, pour être admise partout, elle gardoit la mémoire des promesses qui lui avoient été faites, et savoit les rappeler au besoin; il n'y avoit de chances ni de l'intimider ni de la faire fléchir, et tant qu'elle seroit auprès de son fils, elle ne permettroit à celui-ci de descendre à aucun compromis pour tout ce qui touchoit à la conscience. Un parfumeur florentin, nommé maître René, créature de Catherine, offrit son ministère pour se défaire d'elle, et s'engagea de l'empoisonner

(1) L'Étoile, p. 72. — De Thou, L. LII, p. 566. — Sully, c. 4, p. 236.

(2) D'Aubigné. T. II, L. I, c. 2, p. 8.

avec des parfums seulement. Le poison fut, dit-on, administré dans des gants de senteur. Elle mourut en quatre jours, le 9 juin, entre huit et neuf heures du matin : elle étoit âgée de quarante-quatre ans. Le roi exprima avec éclat la douleur qu'il prétendoit en ressentir, et pour dissiper les soupçons qu'une maladie si prompte pouvoit exciter, il ordonna qu'elle fût ouverte ; mais on se garda bien de toucher au cerveau, qui seul devoit avoir été affecté par le poison. Le parfumeur René, qui se signala ensuite parmi les bourreaux de la Saint-Barthélemy, se vanta en même temps de l'exécution qu'il avoit faite. (1)

Avant même ces révélations, plusieurs protestans s'étoient alarmés de la mort de Jeanne ; bien d'autres circonstances concouroient à réveiller leurs soupçons. Les Rochelois écrivoient à l'amiral, qu'ils voyoient à leurs portes, à la tête des troupes qu'on y rassembloit, Strozzi, le baron de La Garde, Lansac le jeune et Landerau, qu'ils savoient être tous leurs ennemis. Que ces capitaines leur faisoient sans cesse demander des armes, des munitions pour l'expédition qu'ils préparoient, et que, sous ce prétexte, ils épui-soient leurs arsenaux. La Garde annonçoit vou-

(1) Davila. L. V, p. 262. — L'Étoile, p. 71, et citations en note. — D'Aubigné. L. I, c. 2, p. 8. — G. B. Adriani. L. XXII, p. 35.

1572. loir attendre les galions d'Espagne aux Açores , où l'on savoit que ces galions faisoient leur relâche ; mais il lui auroit fallu pour cela embarquer des vivres au moins pour six mois , et l'on savoit qu'il n'en avoit pas même pour six semaines. Les Rochelois ne doutoient point que la cour ne préparât quelque trahison , et ils supplioient Coligni de se tenir sur ses gardes (1). De semblables avis arrivoient fréquemment à ce chef du parti. Le capitaine Blosset , qui s'étoit distingué au siège de Vézelay , vint lui demander son congé , « car , dit-il , on ne nous veut pas de bien ici. — Comment l'entendez-vous ? dit l'amiral ; croyez que nous avons un bon roi. — Il nous est trop bon , dit-il , c'est pourquoi j'ai envie de m'en aller. » Langoyran lui tint à peu près le même langage , et partit également (2). Mais l'amiral étoit profondément reconnoissant des attentions que le roi avoit pour lui. Il regardoit comme un grand malheur d'avoir dû commander dans la guerre civile , et déchirer le sein de sa patrie ; il vouloit en effacer le souvenir par quelque grand service , il n'aspiroit qu'au bonheur de se montrer bon Français.

Charles IX avoit bien reconnu les sentimens

(1) La Poplinière. L. XXVIII, f. 57 à 62. — D'Aubigné. L. I, c. 2, p. 7. — Tavannes, c. 26, p. 221.

(2) L'Étoile, p. 75. — Sully, Écon. roy., c. 4, p. 236. — Davila. L. V, p. 263.

de Coligni, c'étoit par eux qu'il le maîtrisoit : il lui parloit sans cesse de la guerre de Flandre ; il protestoit que dans une délibération si importante , c'étoit en lui seul qu'il vouloit mettre sa confiance. « Veux-tu que je te dise librement, « disoit-il un jour à Téligni , gendre de l'amiral, « je me défie de tous ces gens-ci ; l'ambition de « Tavannes m'est suspecte ; Vieilleville n'aime « que le bon vin ; Cossé est trop avare ; Mont- « morency ne se soucie que de la chasse et vo- « lerie ; le comte de Retz est tout Espagnol ; les « autres seigneurs de ma cour , et ceux de mon « conseil , ne sont que des bêtes ; mes secrétaires « d'Etat, pour ne rien céler de ce que j'en pense, « ne me sont pas fidèles ; si bien qu'à vrai dire « je ne sais par quel bout commencer. » (1)

Charles IX demanda cependant à Coligni un mémoire qu'il vouloit soumettre à ce conseil , sur les droits que la France pouvoit prétendre aux Pays-Bas , et sur les avantages et les inconvéniens de la guerre. Le mémoire fut composé par Du Plessis Mornay , qui n'avoit alors que vingt-trois ans. Coligni ne pouvoit en effet développer à Charles IX sa vraie raison , celle de soustraire l'Église de ses frères en Jésus-Christ dans les Pays-Bas , à une persécution atroce ; la chaleur et les espérances d'un

(1) L'Étoile, p. 74.

1572.

jeune homme étoient plus faites pour produire de l'impression sur un jeune roi. Le mémoire est foible soit en faits soit en raisonnemens. Les griefs que l'auteur énumère comme étant ceux de la France contre l'Espagne sont vagues et peu concluans; quand il passe aux moyens de soutenir la guerre, il n'apprend rien, et ne montre aucune connoissance de l'état des finances; une seule chose est digne de remarque, c'est le changement prodigieux qu'il annonce dans les habitudes belliqueuses de la France, depuis les guerres civiles. Cette population autrefois désarmée et tremblante, qui croyoit ne pouvoir résister aux étrangers qu'à l'aide des étrangers, dans dix années de combats et de souffrances, avoit appris l'usage des armes, elle sentoit sa propre valeur, aussi elle ne demandoit plus que la guerre. Morvilliers et Tavannes donnèrent de leur côté au roi des mémoires pour le maintien de la paix, et il faut convenir que la raison paroissoit être de leur côté. (1)

Les préparatifs de guerre continuoient cependant, et l'activité que le roi paroissoit y mettre, la confiance avec laquelle il parloit au vieillard qu'il appeloit son père, endormoient Coligni dans

(1) Mémoires de Du Plessis Mornay. T. II, p. 20-37. — La Poplinière. L. XXVII, f. 44-47. — De Thou. L. LI, p. 543-562. — Tavannes, c. 26, p. 225.

la plus complète sécurité. Il voulut répondre à tant d'abandon par une confiance égale. Les quatre villes de sûreté qui avoient été données aux protestans par le dernier traité de paix, devoient rester entre leurs mains pendant deux ans, qui se terminoient seulement au 8 août 1572 ; avant que ces deux ans fussent entièrement écoulés ; Coligni donna ordre que la Charité, Sancerre et Cognac fussent mis entre les mains du roi, « ce qu'il faisoit, dit La Poplinière, « pour faire connoître à tous, que ses sujets ne « s'assurent moins de sa simple parole, que de « tous les gages qu'ils sauroient avoir de lui ». La Rochelle ne fut pas comprise dans cette restitution, parce que cette ville, d'après ses anciens privilèges, étoit exemptée de recevoir ou un gouverneur ou une garnison royale. (1)

Les nouvelles des Pays-Bas acquéroient cependant chaque jour plus d'importance. La Noue avoit été obligé d'abandonner Valenciennes ; pour porter du secours à Louis de Nassau enfermé dans Mons, et les Espagnols demeurés maîtres de la citadelle avoient repris Valenciennes. D'autre part le prince d'Orange avoit passé le Rhin le 8 juillet, et étoit entré en Gueldre avec douze mille hommes de pied et sept mille chevaux, qu'il avoit levés en Allemagne, en enga-

(1) La Poplinière: L. XXVIII, f. 57. — Tavannes, c. 25,

1572.

geant pour cela tous ses biens. Le duc d'Albe qui, dès le moment de la surprise de la Brille, avoit exercé toute son activité à lever ou à rassembler des troupes, mit en délibération s'il lui convenoit de marcher au nord ou au midi, contre les Hollandais assistés par le prince d'Orange, ou contre les Hennuyers soutenus par les Français. Il se décida pour ce dernier parti; il donna le commandement de l'armée qu'il chargea de reprendre Mons, à Frédéric de Tolède son fils, au baron de Noercarmes et à Chiappino Vitelli. Ce fut le salut des Hollandais, auxquels un court répit étoit nécessaire pour réunir ce qu'ils avoient de forces, organiser leur résistance, et prendre confiance en eux-mêmes; mais ce fut aussi la preuve ou que le duc d'Albe n'étoit pas instruit de la conspiration ourdie par la cour de France, ou qu'il se croyoit trompé par elle. Le soulèvement de Mons n'étoit redoutable pour les Espagnols qu'autant que les Français auroient eu réellement l'intention d'entrer dans les Pays-Bas avec une armée formidable. (1)

La garnison de Mons se défendit avec courage; elle fit plusieurs sorties, dans l'intention d'introduire dans la ville les vivres dont elle manquoit: en même temps Louis de Nassau annonçoit à

(1) De Thou. L. LIV, p. 676, 679. — *Bentivoglio*. P. I, L. VI, p. 112. — Watson. T. II, L. XI, p. 201. — *Minana*. L. VII, c. 2, p. 398.

Genlis qu'il étoit en état de se maintenir jusqu'à ce que celui-ci, avec les huguenots qu'il rassembloit sur la frontière de Picardie et de Champagne, eût rejoint le prince d'Orange. Après quoi tous deux ensemble, avec une armée imposante, viendroient le délivrer. C'étoient aussi les instructions que Coligni avoit données à Genlis. Celui-ci cependant, séduit par sa présomption, voulut avoir seul la gloire de faire lever le siège de Mons. Avant de se mettre en mouvement, il avoit eu une audience du roi, qui s'étoit informé soigneusement de la route qu'il comptoit suivre. Genlis avoit sous ses ordres environ cinq mille hommes, selon de Thou, huit mille selon Bentivoglio; arrivé près de Saint-Guilain, il s'y trouva enveloppé, le 11 juillet, par l'armée espagnole; de secrets émissaires avoient fait connoître tous ses projets au duc d'Albe, qui étoit venu rejoindre son fils. Les huguenots, surpris par un nombre d'ennemis fort supérieur, se défendirent avec vaillance, mais ils succombèrent; ils eurent plus de douze cents hommes tués, parmi lesquels on distinguoit Renti, et le Rhingrave; Genlis et Jumelles furent faits prisonniers avec beaucoup d'autres; la plupart furent livrés à l'inquisition; Jumelles cependant trouva moyen de s'échapper, mais Genlis fut étranglé dans son lit. (1)

1572.

(1) De Thou. L. LIV, p. 682. — *Bentivoglio*. L. VI, p. 117.

1572.

Le roi parut fort troublé de la défaite de Genlis. Sur la demande de Coligni, il écrivit à Mondoucet, son agent auprès du duc d'Albe, pour lui recommander les prisonniers français demeurés aux mains des Espagnols. Cependant l'exécution des projets que la cour avoit formés ne pouvoit pas se différer plus long-temps. Les gouverneurs des provinces avoient fait partir des corps nombreux de troupes, qui devoient se réunir autour de Paris, vers le 20 août; leur arrivée pouvoit exciter des soupçons (1). Le prince Henri de Béarn, devenu roi de Navarre par la mort de sa mère, s'étoit arrêté à Blandy, près de Melun, pour assister au mariage de son cousin le prince de Condé avec Marie de Clèves; il arriva ensuite à Paris, au commencement d'août; Coligni y étoit aussi, de même que presque tous les seigneurs du parti huguenot. Tous se trouvoient déjà engagés dans le filet qui avoit été tendu pour eux avec tant d'artifice. Il ne s'agissoit plus que de déterminer comment on se débarrasseroit d'eux. Tavannes, qui prétend cependant que le massacre n'étoit point prémédité, donne avec de grands détails le projet qu'il avoit suggéré pour un tournois. « C'étoit, dit-

— La Poplinière. L. XXVII, p. 55. — Tavannes, c. 27, p. 246. — Watson. L. XI, p. 209.

(1) Tavannes, c. 27, p. 251.

« il, une grande brèche défendue, et une re-
 « traite derrière un retranchement, où les as-
 « saillans entrés eussent voulu être dehors (1) ». En effet, selon d'Aubigné, « il s'agissoit de faire
 « un fort en l'île du palais, qui seroit défendu
 « par Monsieur et les siens, et attaqué par les
 « réformés. » Tavannes avoit désigné les lieux
 où seroient placés les arquebusiers qui auroient
 changé ce jeu simulé en combat réel ; les réfor-
 més attaqués tout à coup avec des armes à feu
 auroient tous péri dans cette mêlée ; mais le
 piège parut trop grossier. « L'affaire sembla
 « *goffa*, poursuit d'Aubigné, et nous ne vîmes
 « qu'une fois ce fort, parce qu'il fut aussitôt
 « ruiné. » (1)

Les dispenses que le pape avoit accordées pour
 le mariage du roi de Navarre et de Marguerite
 de Valois n'étoient point telles que la cour les
 avoit demandées, pour se conformer aux con-
 ventions faites avec les protestans. Cependant
 les deux partis convinrent de passer outre, et le
 cardinal de Bourbon, oncle de l'époux hérési-
 que, se chargea de célébrer le mariage. « Il y
 « avoit, dit d'Aubigné, devant le temple de
 « Notre-Dame, un grand échafaud, duquel on
 « entroit en un plus bas, pour passer toute la

(1) Tavannes, c. 24, p. 210-213.

(2) D'Aubigné. T. II, L. I, c. 2, p. 71.

1572. « nef, jusques au chœur, et de là à un autre,
 « qui par une poterne menoit dedans l'évêché;
 « tout cela bien garanti de la foule, par balus-
 « tres. Deux jours après les fiançailles, où (le
 « 18 août) le roi et la reine sa mère, accompa-
 « gnés des princes du sang, ceux de Lorraine,
 « et officiers de la couronne, vinrent prendre la
 « mariée à l'évêché. De l'autre côté marcha le roi
 « de Navarre avec ses deux cousins, l'amiral,
 « le comte de La Rochefoucauld, et autres. Ces
 « deux bandes s'étant rendues en même temps
 « sur l'échafaud, le cardinal de Bourbon observa
 « les paroles et cérémonies à lui prescrites, et
 « puis les réformés, durant que la mariée oyoit
 « la messe, se promenèrent au cloître et à la nef.
 « Là le maréchal Damville, ayant montré au haut
 « de là voûte les drapeaux gagnés à Montcon-
 « tour, l'amiral répondit, il faudra bientôt ar-
 « racher ceux-là, pour y en loger de mieux
 « séans, voulant parler de ceux qu'il espéroit
 « gagner sur les Espagnols (1) ». Après la messe
 finie, ajoute Davila, « ils furent rappelés par
 « le maréchal Damville, et le mariage fut
 « béni par le cardinal de Bourbon. Dans cette
 « occasion plusieurs remarquèrent, que quand

(1) D'Aubigné. T. II, L. I, c. 3, p. 12. — Voyez encore
 Tavannes, c. 27, p. 262. — Lettre de Coligni à sa femme.
Ib. notes. T. XXVII, p. 442. — Mém. de Marguerite de Va-
 lois. T. LII, p. 171.

« il demanda à madame Marguerite, si elle
« vouloit prendre le roi de Navarre pour son
« époux, elle ne répondit rien ; mais le roi son
« frère, mettant la main sur elle, la força à
« baisser la tête. Ce mouvement fut interprété
« comme si elle avoit donné son consentement ;
« mais elle, et devant, et depuis, toutes les fois
« qu'elle pouvoit parler librement, déclaroit
« qu'elle ne consentoit point, ni à renoncer au
« duc de Guise, auquel elle avoit précédem-
« ment engagé sa foi, ni à prendre pour mari un
« ennemi capital de ce duc ».

1572.

Quelque peu d'affection que Marguerite ressentit pour son nouvel époux, les égards que le roi de Navarre témoignoit à sa femme, à sa belle-mère et à son beau-frère, tempérèrent un peu les résolutions formées d'abord contre lui. Il fut résolu de sauver les princes du sang, et de les soustraire seulement à la domination de l'amiral. Les conseillers plus intimes de la reine, son fils le duc d'Anjou, le garde des sceaux, René de Birago, Albert de Gondi, comte de Retz, et le maréchal de Tavannes, étoient d'accord sur un point, c'est qu'il falloit se délivrer par un massacre général de tous ceux qui gênoient la majesté royale ; mais bien déterminés à tuer, ils n'étoient pas entièrement d'accord sur ceux

1572.

dont il convenoit de se défaire. On assure que la reine auroit voulu sacrifier en un même jour Coligni , les Montmorency et les Guises ; qu'après avoir employé les derniers à faire égorger les protestans , elle vouloit que les gardes du roi tombassent sur eux , comme ils seroient épuisés par le combat , et les missent en pièces , prétendant les punir du désordre qu'ils auroient causé. Comme de raison ce projet n'étoit pas communiqué aux Guises , on ne leur parloit que du massacre de Coligni et des protestans , et ils insistoient pour que le roi de Navarre et le prince de Condé y fussent aussi compris : de même le roi ne connoissoit pas en entier le projet de sa mère ; il étoit combattu entre des sentimens opposés ; il ambitionnoit la gloire qui lui étoit promise en Flandre , il étoit impatient du joug de sa mère , sa jalousie de son frère s'étoit exaltée jusqu'à la haine ; il avoit pris goût à la société de Coligni , de Téligni , de La Rochefoucauld ; cependant cette idée de se délivrer en un seul coup de tous les chefs ambitieux qui le contrarioient , cet acte inoui qui lui paroissoit devoit signaler en même temps et sa vigueur et sa dissimulation , par conséquent son art de régner , flattoient son imagination. Il n'étoit point encore résolu , mais il concouroit personnellement aux mesures qui devoient hâter l'exécution. « Deux jours avant que le massacre fût

« résolu , suivant de Thou , le roi s'étant ap-
« proché de Coligni avec les démonstrations de
« l'amitié la plus sincère , lui dit : Vous savez ,
« mon père , la promesse que vous m'avez faite
« de n'insulter aucun des Guises , tant que vous
« demureriez à la cour ; d'autre part ils m'ont
« donné parole qu'ils auroient pour vous , et
« pour tous les gens de votre suite , la consi-
« dération que vous méritez. Je compte entiè-
« rement sur votre parole , mais je ne me fie
« pas tant à la leur ; car outre que je sais qu'ils
« ne cherchent qu'une occasion pour faire écla-
« ter leur vengeance , je connois leur caractère
« hautain et hardi , et comme ils ont le peuple
« de Paris à leur dévotion , et qu'en venant ici ,
« sous prétexte de la solennité du mariage de
« ma sœur , ils ont amené avec eux une troupe
« nombreuse de soldats bien armés , je serois
« au désespoir qu'ils entreprissent quelque chose
« contre vous ; cette injure retomberoit sur moi.
« Cela étant , si vous pensez comme moi , je
« crois qu'il est à propos que je fasse entrer
« dans la ville le régiment des gardes , avec tels
« et tels capitaines (il ne nomma que des gens
« qui n'étoient point suspects à Coligni). Ce
« secours , ajouta le roi , assurera la tranquillité
« publique , et si les factieux remuent , on aura
« des gens à leur opposer. L'amiral qui désiroit
« ardemment la paix dans le royaume , et qui

1572.

« s'étoit laissé gagner par les caresses de la cour,
« consentit à la proposition que le roi venoit de
« lui faire avec tant de marques de bonté. Ainsi
« ce régiment entra dans Paris sans que les
« protestans en prissent ombrage. » (1)

Ce fut alors, selon Davila, que « le roi donna
« au duc de Guise commission d'exécuter ce qui
« avoit été prémédité entre eux. Ce duc étoit
« venu à la cour avec le duc d'Aumale son on-
« cle, le duc de Nemours qui avoit épousé sa
« mère, le duc d'Elbeuf son cousin, les ducs
« de Nevers et de Montpensier ses beaux-frères,
« et une grande suite de barons et de chevaliers
« catholiques, qui le regardoient comme le
« chef de leur parti ». Le roi en l'autorisant
à tuer Coligni, paroissoit laisser seulement un
libre cours aux vengeances de famille, car
Guise n'avoit jamais déposé l'idée que c'étoit
Coligni qui avoit fait assassiner son père. Mais
dans l'intention des conspirateurs, le massacre
de Coligni, avant tous les autres, étoit la consé-
quence d'une combinaison plus profonde. C'étoit
moins parce qu'on redoutoit sa prudence, sa
perspicacité, et sa résolution, au moment de la
grande catastrophe, que pour faire prendre le
change, à l'opinion publique. Albert de Gondi
avoit suggéré au roi que l'assassinat de l'amiral

(1) De Thou. L. LII, p. 571.

seroit indubitablement attribué par les huguenots au duc de Guise, qu'ils savoient être son ennemi ; ils courroient à la vengeance, ils attaqueroient les premiers les Guises ; mais ceux-ci seroient tout prêts à les recevoir, leur victoire seroit assurée, et tous les huguenots périroient sans que le roi pût être accusé de perfidie à leur égard. (1)

1572.

Entre les gentilshommes qui lui étoient dévoués, le duc de Guise fit choix de Louvier de Maurevel, le même qui, trois ans auparavant, avoit accepté la même commission, mais qui, ne pouvant l'exécuter, s'étoit enfermé dans Niort avec M. de Muy, dont il étoit serviteur, et l'avoit assassiné. Après ce premier exploit, qui l'avoit fait nommer *le tueur du roi*, « il s'étoit, dit Brantôme, sauvé au camp de « Monsieur, notre général, auquel il se présenta « et raconta son beau coup. A l'instant il fut assez « bien venu et de Monsieur et d'aucuns du conseil et autres, mais pourtant si fut-il abhorré « de tous ceux de notre armée, si bien que « personne ne le vouloit accoster pour avoir « ainsi, si perfidement et proditoirement, tué son « maître et son bienfaiteur..... et lui fut com- « mandé de se retirer en sa maison, comme ne

(1) Davila. L. V, p. 264, 265. — De Thou. L. LII, p. 573.
— Brantôme appelle Gondi le premier auteur et conseiller du fait. T. III, p. 279.

1572:

« se fiant nullement en lui, jusqu'à ce qu'on
 « l'envoyât querir comme assassineur, pour
 « tuer M. l'amiral (1) ». Tavannes assure qu'il
 l'avoit blâmé de ce premier coup, mais que
 maintenant « il l'agrée, pour effet semblable,
 « par commandement de la reine. Maurevel
 « promet de tuer l'amiral d'une arquebusade.
 « M. d'Aumale le loge dans le logis de Chailli,
 « son maître d'hôtel. Il s'affuste, il se couvre
 « de drapeaux aux barreaux des fenêtres, et
 « dispose sa fuite par une porte de derrière, sur
 « un cheval d'Espagne. » (2)

Ce logis de Chailli étoit une petite maison, près
 du Louvre, au cloître de St.-Germain l'Auxer-
 rois; la fenêtre au plain-pied étoit fermée par un
 rideau déchiré; la porte de derrière étoit ou-
 verte sur le jardin, où le cheval attendoit tout
 sellé. Maurevel se tint trois jours à l'affût sur
 son arquebuse; enfin le vendredi 20 août, il vit
 arriver Coligni, sortant du Louvre à pied, et
 marchant lentement en lisant une lettre. Il l'a-
 justa, et l'atteignit de deux balles, dont l'une lui
 emporta l'index de la main droite, l'autre le
 blessa gravement au coude gauche. Coligni, après
 avoir montré la maison d'où le coup étoit parti,
 regagna son logis à pied, en se soutenant sur ses

(1) Brantôme, Éloge de La Nouc. T. IV, p. 178. — Éloge
 de l'Amiral. T. III, p. 278.

(2) Tavannes. T. XXVII, c. 27, p. 261.

gens. La maison du cloître fut enfoncée ; mais Maurevel, quoique poursuivi avec ardeur, entr'autres par St.-Auban, dont nous avons des mémoires, eut le temps de se mettre en sûreté (1). Des plaintes furent aussitôt portées au roi, qu'on trouva jouant à la paume, et qui témoigna la plus violente colère de cet attentat. Il fit fermer toutes les portes de Paris, à la réserve de deux, où il établit une garde nombreuse, avec ordre de ne laisser sortir personne de la capitale. D'abord après son dîner, qu'il prit avec précipitation, Charles IX se rendit auprès de l'amiral, accompagné par sa mère, Catherine, par le duc d'Anjou son frère, par le cardinal de Bourbon, Montpensier, Nevers, Cossé, Tavannes, Méru, Thoré, Villars, Gondi et Nancay. Il y trouva le roi de Navarre, le prince de Condé, le maréchal Danville, et la plupart des seigneurs protestans. Coligni souffroit cruellement ; Ambroise Paré l'avoit pansé, et lui avoit coupé le doigt, mais le coude étoit tout fracassé. Parmi ces douleurs, il avoit dit à Merlin et un autre ministre qui le consolait : « Ces plaies me
« sont douces, comme pour le nom de Dieu ;
« priez-le avec moi qu'il me fortifie ». (2)

(1) Mém. de St.-Auban. T. LXI, p. 17.

(2) D'Aubigné. T. II, L. I, c. 3, p. 14. — Davila. L. V, p. 265. — De Thou. L. LII, p. 574. — La Poplinière. L. XXIX, f. 64.

1572.

Le roi, en entrant, dit à l'amiral : « Mon père, « vous avez la plaie, et moi la perpétuelle dou-
 « leur ; mais je renie mon salut , (cela avec au-
 « tres sermens exécrables), que j'en ferai une
 « vengeance si horrible, que jamais la mémoire
 « ne s'en perdra ». Coligni après avoir répondu
 qu'il en rennettoit le jugement à Dieu , pensant
 qu'il n'avoit peut-être que peu de jours à vivre ,
 développa au roi le plan qu'il avoit formé pour
 la campagne de Flandre, puis lui demanda per-
 mission de se retirer à sa terre de Châtillon sur
 Loing, pour s'y faire soigner. Le roi protesta
 vivement qu'il ne permettroit point que son père
 l'amiral s'exposât, blessé comme il étoit, à la
 fatigue et à la souffrance du voyage. C'étoit au
 contraire, dit-il, son affaire, de prendre pour la
 sûreté de son hôte des mesures qui ne laissassent
 pas une chance de danger. Il l'invita à s'entou-
 rer de ses plus braves amis, et il déclara en
 même temps qu'il alloit donner l'ordre à tout le
 reste des gardes de rentrer dans Paris, et qu'il
 en mettroit une compagnie à la porte du logis de
 l'amiral. Cosseins, colonel aux gardes, et créa-
 ture des Guises, vint en effet s'y établir tout
 aussitôt. (1)

Ceux qui ont voulu décharger Charles IX de

(1) Davila. L. V, p. 266. — De Thou. L. LII, p. 576. —
 D'Aubigné. L. I, c. 3, p. 14.

la préméditation de tous ces exécrables forfaits, prétendent que ce fut seulement alors qu'il s'y décida. Selon Tavannes, « le roi averti s'offense, « menace ceux de Guise, ne sachant d'où venoit « ce coup; et après, un peu radouci par la reine, « à l'aide du sieur de Retz, ils mettent sa majesté « en colère contre les huguenots (vice péculier « par sa majesté d'humeur colérique); ils lui « font croire avoir su une entreprise des hugue- « nots contre lui; les desseins de Meaux et « d'Amboise lui sont représentés; soudain gagné, « comme sa mère se l'étoit promis, il abandonne « les huguenots; demeure fâché avec les autres « que la blessure n'étoit mortelle. Les huguenots « encore aveuglés du roi, ne pénétrèrent ce coup; « passent à grandes troupes cuirassés devant le « logis de MM. de Guisè et d'Aumale, mena- « cent de les attaquer; eux s'excusant som- « ment le roi de prendre leur querêlle; ce qui « fait que lesdits huguenots pénétrèrent plus avant, « soupçonnent M. d'Anjou, demandent justice, « ou qu'ils se la feroient sur-le-champ, menacent « leurs majestés. Le conseil est tenu, composé « de six; le roi présent, connoissant que tout « s'alloit découvrant, et que ceux de Guise « même, pour se laver, accuseroient la reine et « M. d'Anjou, et que la guerre étoit infaillible; « qu'il valoit mieux gagner une bataille dans « Paris, où tous les chefs étoient, que la mettre

1572.

« en doute en la campagne, et tomber en une
 « dangereuse et incertaine guerre. Du péril pré-
 « sent de leurs majestés, et des conseillers tenus
 « en crainte, naît la résolution de nécessité,
 « telle qu'elle fut, de tuer l'amiral et tous les
 « chefs du parti; conseil né de l'occasion, par
 « faute et imprudence des huguenots, et qui ne
 « se fût pu exécuter sans être découvert, s'il eût
 « été prémédité; la feinte du roi Charles n'eût
 « pu être telle que la vérité; il ne lui étoit be-
 « soin de déguisement, puisqu'il étoit à eux, et
 « porté à la guerre; nul conseil de si longue ha-
 « leine ne se cèle dans la cour ». (1)

Nous avons sur cet affreux événement les mémoires de gens parfaitement instruits de la vérité, mais il est impossible de savoir jusqu'à quel point il leur convenoit de la déguiser. La reine Marguerite affirme, comme Tavannes, que son frère ne prit la résolution du massacre, qu'après la blessure de Coligni, et surtout lorsqu'il fut instruit des menaces que proféroit le huguenot Pardaillan (2). Le duc d'Anjou lui-même, dans un discours recueilli par le secrétaire d'état Villeroy, et qui paroît authentique, assure que dans un conciliabule où se trouvoient Nevers, Tavannes, Retz, et Birague, la réso-

(1) Tavannes, c. 27, p. 265.

(2) Marguerite de Valois. T. LII, p. 173-178.

lution fut prise dans la nuit même du massacre. « Nous l'emportâmes, dit-il, et reconnûmes « à l'instant une soudaine mutation, et une mer- « veilleuse et étrange métamorphose au roi, qui « se rangea de notre côté. Car en se levant, pre- « nant la parole, et nous imposant silence, nous « dit de fureur et de colère, en jurant par la « mort de Dieu, puisque nous trouvions bon « qu'on tuât l'amiral, qu'il le vouloit, mais aussi « tous les huguenots de France, afin qu'il n'en « demeurât pas un qui pût lui reprocher après, « et que nous y donnassions ordre promptement; « et sortant furieusement, nous laissa dans son « cabinet, où nous avisâmes le reste du jour et « le soir, et une bonne partie de la nuit, ce qui « sembla à propos, pour l'exécution d'une telle « entreprise ». (1)

Après que le roi eut quitté la chambre de Coligni, les huguenots qui s'y trouvoient rassemblés tinrent une sorte de conseil. Le vidame de Chartres déclara qu'il voyoit dans cet assassinat le premier acte d'une tragédie qui finiroit par leur massacre à tous. Il insista de nouveau pour que tous les protestans sortissent à l'ins-

(1) Discours de Henri III, roi de Pologne à une personne d'honneur et de qualité, étant près de Sa Majesté à Cracovie, sur les causes et motifs de la Saint-Barthélemy. Mémoires d'État de Villeroi. T. II, p. 59; et Collection, T. XLVIII, p. 208.

1572.

tant de Paris, et se missent en état de défense. Mais les médecins venoient de déclarer que Coligni ne pourroit, sans danger, être transporté, même jusqu'au Louvre. Téligni et Briquemault étoient pleins de confiance dans le roi, et menaçoient ceux qui vouloient exciter des alarmes. Les protestans se tinrent tranquilles. Les chefs du complot au contraire, que cette tranquillité déconcertoit, la reine mère, le duc d'Anjou, le duc de Nevers, le bâtard d'Angoulême, Tavannes, Retz et Birago, s'assemblèrent de nouveau autour du roi, et convinrent de ne pas différer plus long-temps l'exécution. Les Français ont remarqué que parmi les sept personnes qui imprimèrent à la France cette tache ineffaçable, la reine, Nevers, Retz et Birago étoient italiens. Lorsque Guise fut introduit dans ce conciliabule, il proposa de nouveau que le roi de Navarre et le prince de Condé fussent compris dans le massacre. La reine s'opposa à ce qu'on mît à mort son gendre le roi de Navarre, et Nevers prit la défense de son beau-frère le prince de Condé. Guise demanda du moins de profiter de l'occasion pour se défaire des Montmorency, ses anciens ennemis, qui étoient alliés aux Châtillons, et dont l'orthodoxie étoit suspecte. Mais des quatre frères, Damville, Thoré et Méru étoient seuls à la cour; Montmorency, le chef de la famille,

étoit absent : attaquer les autres c'étoit le pousser à les venger. Il fut donc résolu de les épargner. Cette indulgence est blâmée par Davila, comme ayant fait perdre tous les fruits d'une résolution qu'il regarde comme le chef-d'œuvre de l'habileté et de la hardiesse. (1)

1572.

Tout étoit prêt cependant, tout étoit prévu ; des armes, qu'on avoit vu entrer au palais, avoient réveillé la défiance des huguenots, et Bouchavannes, qui assistoit à leurs conseils, fut soupçonné d'en avoir averti la cour. Mais Téligni avoit protesté qu'il savoit à quoi ces armes étoient destinées ; c'étoit un nouveau tournois, disoit-il, que le roi préparoit pour les fêtes du mariage. Le samedi soir, 23 août, Guise alla trouver Charron, président de la cour des aides, qui venoit d'être nommé prévôt des marchands ; il lui donna ordre de la part du roi de tenir prêts deux mille bourgeois armés, qui porteroient pour se reconnoître une manche de chemise sur leur bras gauche, et une croix blanche à leur chapeau : le roi ne devoit pas tarder à leur transmettre d'autres ordres. En même temps tous les échevins avertissoient dans chaque rue qu'on éclairât toutes les fenêtres dès qu'on entendroit sonner la cloche du Palais. Le fanatisme

(1) Davila. L. V, p. 267. — D'Aubigné. L. I, c. 5, p. 15. — Matthieu, Hist. du Règne de Charles IX. T. I, L. VI, p. 540 et 544.

1572.

des bourgeois de Paris et leur dévouement au duc de Guise n'en demandèrent pas davantage. Ils étoient prêts à frapper dès qu'on leur livreroit leurs victimes. Marcel, l'ancien prévôt des marchands, qui avoit quelque familiarité avec la reine, vint en effet leur annoncer quelques heures plus tard sur qui devoient tomber leurs coups. (1)

A minuit la reine descendit dans l'appartement du roi, où, de son côté, le duc d'Anjou avoit introduit Guise, Nevers, Birague, Tavannes et le comte de Retz. Catherine craignoit ou l'irrésolution du roi, ou sa peur, ou ses remords; elle lui dit que tout étoit prêt, que le moment étoit venu de retrancher un membre gangrené, qui pouvoit causer la perte du royaume, « *è pietà*, ajouta-t-elle, dans les termes d'un sermon de l'évêque de Bitonte, *è pietà lor ser crudele, e crudeltà lor ser pietoso*. Que votre irrésolution ne vous fasse pas perdre une occasion unique. » Charles IX croyant toujours qu'on soupçonnoit son courage, prit feu tout à coup, et ordonna qu'on commençât. Il étoit une heure et demie après minuit, le matin du dimanche 24 août, jour de Saint-Barthélemy, lorsque la cloche du Palais, qui ne devoit sonner qu'à trois heures, fut mise en branle. Les rues

(1) Davila. L. V, p. 267. — D'Aubigné. L. I, c. 4, p. 16.
— De Thou. L. LII, p. 582.

étoient remplies de soldats, des lumières, au son du tocsin, parurent à toutes les fenêtres, de toutes les portes on voyoit sortir des hommes armés, portant la croix en tête et la manche blanche, et criant avec fureur *vive Dieu et le roi!* et un effroyable tumulte succéda au sourd bourdonnement qui l'avoit précédé. (1)

Les ducs de Guise et d'Aumale, avec Jean d'Angoulême, grand prieur de France, et environ trois cents soldats, coururent à l'instant à la maison de l'amiral, où Cosseins avoit fait mettre sa troupe sous les armes, la mèche allumée. La porte de la maison lui avoit été ouverte sans défiance, et il avoit aussitôt massacré les gardes du roi de Navarre, et quelques Suisses qui se trouvoient dans la cour. Les deux ducs et le bâtard de France s'arrêtèrent dans cette cour; mais Cosseins avec les capitaines Attain, Gardillac, Sarlabos, le Siennois Achille Petrucci, et le Lorrain Besme, tous familiers du duc de Guise, montèrent rapidement l'escalier, suivis de leurs soldats, enfoncèrent la porte, et entrèrent dans la chambre de Coligni. Ce vieillard, éveillé par les cris de ceux qu'on massacroit, et les coups de feu tirés dans sa cour, s'étoit levé, et appuyé contre la muraille,

(1) *G. B. Adriani. L. XXII, p. 48. — De Thou. L. III, p. 583.*

1572

il faisoit sa prière avec le ministre Merlin. Besme se jetant sur lui l'épée nue à la main, lui demanda : Est-ce toi qui es Coligni ? — Respecte ces cheveux blancs, jeune homme, répondit-il, c'est moi-même; et Besme lui plongea l'épée dans la poitrine; les autres l'achevèrent à coups de poignard. — Est-ce fait? cria d'en bas le duc de Guise. — Oui, répondit Besme. — Voyons donc le corps? — Et Besme le jeta par la fenêtre; le bâtard d'Angoulême essuya alors le sang du visage avec son mouchoir, et s'étant bien assuré que c'étoit Coligni, il lui donna plusieurs coups de pied dans le ventre. « Allons, camarades, s'écria-t-il ensuite, continuons notre ouvrage, le roi l'ordonne; » et il ressortit avec tout son cortège, pour commencer le massacre dans les rues. Parmi les gens de marque tués dans le même hôtel, on distingua Téligni, gendre de Coligni, Guerchi, son lieutenant, Montaumar et Rouvrai, fils du baron des Adrets. (1)

Le roi de Navarre et le prince de Condé étoient au Louvre avec un grand nombre de gentils-hommes huguenots. Marguerite de Valois raconte comment elle fut exposée, par sa mère,

(1) De Thou. L. LII, p. 584. — Davila. L. V, p. 268. — La Poplinière. L. XXIX, f. 65. Il est trop tremblant pour que son récit ait aucun intérêt. — Tavannes, p. 271; et notes, 462. — J. de Mergey. T. XLI, p. 94. — Brantôme. T. III, p. 280.

pour empêcher son mari de concevoir quelque défiance. « Personne, dit-elle, ne m'e disoit rien, « jusques au soir qu'étant au coucher de la reine « ma mère, assise sur un coffre auprès de ma « sœur de Lorraine, que je voyois fort triste, « la reine ma mère parlant à quelques uns, m'a- « perçut, et me dit que je m'en allasse coucher. « Comme je faisais la révérence, ma sœur me « prend par le bras et m'arrête, et se prenant « fort à pleurer, me dit : Mon Dieu, ma sœur, « n'y allez pas; ce qui m'effraya extrêmement. « La reine ma mère s'en aperçut, et appelant « ma sœur, se courrouça fort à elle, et lui dé- « fendit de me rien dire. Ma sœur lui dit qu'il « n'y avoit point d'apparence de m'envoyer sa- « crifier comme cela, et que sans doute, s'ils « découvroient quelque chose, ils se vengeroient « sur moi. La reine ma mère répond, que s'il « plaisoit à Dieu, je n'aurois point de mal, mais « quoi que ce fût, il falloit que j'allasse, de peur « de leur faire soupçonner quelque chose. Je « voyois bien qu'ils se contestoient, et n'enten- « dois pas leurs paroles; elle me commanda en- « core rudement que je m'en allasse coucher. « Ma sœur, fondant en larmes; me dit bon soir, « sans osér me dire autre chose; et moi je m'en « allai, toute transie et éperdue, sans me pou- « voir imaginer ce que j'avois à craindre. » (1)

(1) Marguerite de Valois: T. LII, p. 179.

1572.

Au point du jour, le roi de Navarre, qui n'avoit rien entendu, mais qui étoit cependant fort inquiet, sortit de la chambre de sa femme, et aussitôt il fut appelé, de la part du roi, aussi bien que le prince de Condé, dans la chambre de la reine mère; en même temps M. d'O, maître de camp de la garde du roi, prenant le rôle où tous les huguenots de la suite de ces deux princes, logés au Louvre, étoient inscrits, les appela par leur nom pour les faire descendre dans la cour; à mesure qu'ils y entroient, ils étoient mis à mort par les soldats, Pardaillon, Saint-Martin, Bources, Armand de Clermont de Piles, illustré par la belle défense de Saint-Jean-d'Angely, Beaudiné, Puy Viaud, Berny, Quellenec, baron du Pont, furent tués de cette manière. Les soldats, après avoir dépouillé ces seigneurs, rangeoient les corps tout nus sous les fenêtres du palais. On vit alors des dames de la reine descendre dans la cour pour les examiner de plus près, et juger par elles-mêmes le procès alors pendant contre le baron du Pont, pour cause d'impuissance. Après que le roi de Navarre eut quitté sa femme, elle s'étoit endormie; lorsqu'une heure après, dit-elle, « Voici un homme
« frappant des pieds et des mains à la porte,
« criant Navarre! Navarre! Ma nourrice pen-
« sant que ce fût le roi mon mari, court vite-
« ment à la porte : c'étoit un gentilhomme nommé

« Gaston de Lévis, sieur de Lérans, qui avoit
« un coup d'épée dans le coude et un coup de
« hallebarde dans le bras, et étoit encore pour-
« suivi de quatre archers, qui entrèrent tous
« après lui en la chambre. Lui, se voulant ga-
« rantir, se jeta dans mon lit; moi, sentant ces
« hommes qui me tenoient, je me jette à la ruelle,
« et lui après moi, me tenant toujours à travers
« du corps. Je ne connoissois point cet homme,
« et ne savois s'il venoit là pour m'offenser, ou si
« les archers en vouloient à lui ou à moi. Nous
« criions tous deux, et étions aussi effrayés l'un
« que l'autre. Enfin Dieu voulut que M. de
« Nançay, capitaine des gardes, y vint, qui me
« trouvant en cet état-là, encore qu'il y eut de
« la compassion, ne se put tenir de rire; et se
« courrouça fort aux archers de cette indis-
« crétion, les fit sortir, et me donna la vie de ce
« pauvre homme qui me tenoit, lequel je fis
« coucher et panser dans mon cabinet, jusques
« à tant qu'il fût du tout guéri. En changeant de
« chemise, parce qu'il m'avoit toute couverte
« de sang, M. de Nançay me conta ce qui se pas-
« soit, et m'assura que le roi mon mari étoit
« dans la chambre du roi, et qu'il n'auroit nul
« mal. » (1)

En effet, le roi de Navarre et le prince de

(1) Marguerite de Valois. T. LII, p. 181.

1572.

Condé avoient été introduits dans la chambre où étoit Charles IX. Celui-ci leur dit : « Que
« depuis son enfance la tranquillité publique
« n'avoit point cessé d'être troublée par plu-
« sieurs guerres qui s'étoient succédées les unes
« aux autres ; que par la grâce de Dieu il avoit
« pris de bonnes mesures pour en étouffer toutes
« les causes ; que c'étoit par son ordre qu'on
« avoit tué Coligni , le chef de tous les troubles ,
« et qu'on traitoit de même dans toute la ville
« les scélérats et les impies infectés des mêmes
« erreurs que lui. Qu'il n'ignoroit pas combien
« ils lui avoient fait de mal l'un et l'autre , en se
« mettant à la tête des rebelles , et en lui faisant
« la guerre ; qu'il avoit de bonnes raisons pour
« se venger de l'outrage qu'il avoit reçu d'eux ,
« et que l'occasion ne pouvoit être plus favo-
« rable ; mais qu'il vouloit bien , en faveur de la
« parenté et de l'alliance , et en considération de
« leur jeunesse , oublier le passé.... ; que pour
« cet effet , il falloit abjurer la doctrine profane
« qu'ils avoient embrassée , et revenir de bonne
« foi à la religion catholique romaine.... , sans
« quoi ils pouvoient s'assurer qu'on leur feroit
« le même traitement qu'on venoit d'exercer sur
« tant d'autres. Le roi de Navarre le pria hum-
« blement de ne point faire de violence à leurs
« corps ni à leurs consciences ; que dans tout le
« reste , ils ne manqueroient jamais à la fidélité

« qu'ils lui devoient, et qu'ils étoient disposés à
 « lui donner telle satisfaction qu'il exigeroit. Le
 « prince de Condé ajouta qu'il ne pouvoit se per-
 « suader que le roi, qui avoit engagé sa foi à tous
 « les protestans du royaume, et qui l'avoit con-
 « firmée par un serment solennel, voulût aujour-
 « d'hui la violer. Que la religion ne se comman-
 « doit point; que sa tête et ses biens étoient entre
 « les mains du roi, et qu'il en pouvoit disposer
 « comme il lui plairoit; mais que pour sa reli-
 « gion, comme il ne la tenoit que de Dieu, il
 « n'en devoit rendre compte qu'à lui.... Le roi,
 « vivement piqué de cette réponse, le traita
 « d'opiniâtre, de séditieux, de rebelle et de fils
 « de rebelle, et lui déclara que si, dans trois
 « jours, il ne sortoit de son obstination, il lui
 « en coûteroit la tête. » (1)

Guise, Aumale, le prieur d'Angoulême, et tous ceux qui avoient eu part au massacre de Coligni, conduisoient cependant leurs soldats de maison en maison, pour y saisir, avant qu'ils eussent eu le temps de s'enfuir, tous les seigneurs huguenots de la cour, tous ceux qui avoient acquis quelque réputation dans les armes, et les égorger aussitôt. Les ducs de Montpensier et de

(1) De Thou. L. LII, p. 590. — La Poplinière. L. XXIX, f. 66. — Tavannes, c. 27, p. 272. — Sully, Écon. royales. T. I, c. 5, p. 242. — D'Aubigné. L. I, c. 4, p. 19.

1572.

Nevers, avec le maréchal de Tavannes, s'étoient joints aux tueurs. Le dernier crioit sans cesse au peuple : « Saignez , saignez , les médecins disent « que la saignée est aussi bonne en tout ce mois « d'août, comme en mai. Et de tous ces pauvres « gens n'en sauva jamais un , que le seigneur de « La Neuville,..... qui ayant reçu cinq ou six « coups d'épée, dans le corps et dans la tête..... « vint, comme il le vit passer, se jeter entre ses « jambes » (1). Du Resnel, de Piles, d'Astarac, Montaubert, Cognée, La Roche, Colombières, et presque tous les plus illustres entre les capitaines huguenots, furent ainsi tués dans leur logis, par les chefs catholiques qui allèrent les y chercher. Le comte de La Rochefoucauld, qui avoit joué toute la soirée avec le roi, crut, lorsqu'on vint l'éveiller en son nom, que c'étoit une espièglerie de ce prince, qui l'avoit menacé de venir le fouetter dans la nuit. C'étoit la mort qu'on lui portoit. Caumont la Force fut trouvé couché dans un même lit avec ses deux fils; les meurtriers se jetant avec fureur sur eux, crurent les avoir percés tous trois d'un grand nombre de coups de poignard. Le plus jeune des Caumont cependant, qui avoit à peine douze ans, contrefit le mort, et demeura immobile, baigné dans le sang de son père et de son frère,

(1) Brantôme, Éloge de Tavannes. T. III, p. 457.

jusqu'au soir, qu'il entendit quelques peronnes entrer dans la chambre, et détester une action si cruelle. Alors il se fit porter à l'arsenal, chez son parent Biron, grand maître de l'artillerie. (1)

1572.

Un assez grand nombre de protestans s'étoient logés au faubourg Saint-Germain, qu'on appe- loit souvent la petite Genève, tant les opinions calvinistes y prévalaient. Laurent de Maugiron s'étoit chargé d'aller les massacrer ; mais les mille hommes de garde bourgeoise qu'on lui avoit promis pour cette expédition, s'étoient dispersés dans la ville pour piller et égorger chacun dans leur quartier ceux de leurs voisins qu'ils soupçonnoient d'hérésie. Quand il eut ras- semblé d'autres soldats, les clefs qu'on lui avoit données pour entrer dans le faubourg se trou- vèrent n'être pas celles des portes. Pendant ces retards l'alarme s'étoit répandue, le canon ti- roit ; au point du jour les protestans reconnurent les Suisses et les gardes Françaises qui traversoient la Seine pour venir à eux. Ils se rassemblèrent aussitôt en une seule troupe ; le vidame de Chartres, Montgommery, Jean de Rohan, Godefroi de Caumont, La Nocle et Ségur se mirent à leur tête ; ils sortirent du côté de Vaugirard, avec l'intention de se réfugier en

(1) De Thou. L. LII, p. 587. — Brantôme. T. IV, p. 205.
— De Mergey. T. XLI, p. 87.

1572.

Normandie. Le duc de Guise qui en fut averti se mit à leur poursuite ; mais parvenu jusqu'à Montfort-l'Amaury sans pouvoir les atteindre , il revint à Paris pour y chercher d'autres victimes. (1)

Pendant ce temps les échevins à la tête des compagnies bourgeoises parcouroient les rues ; chacun alors dénonçoit le voisin qu'il avoit soupçonné de n'aller pas à la messe ; souvent aussi le catholique contre lequel il avoit quelque procès ou quelque sujet de jalousie. Aussitôt sa maison étoit forcée , il étoit massacré avec sa femme et ses enfans , leurs corps jetés à la rue , et tous leurs biens livrés au pillage. Beaucoup d'hommes illustrés dans la magistrature ou dans les lettres , Ferrières , avocat célèbre , Loménie , secrétaire d'état , l'historien La Place , président de la cour des aides , Pierre Ramus , professeur de philosophie , furent ainsi égorgés par les compagnies bourgeoises. Les enfans se saisissoient des corps les plus illustres , les traînoient dans les rues au milieu des outrages , et les jetoient ensuite à la rivière : celui de Coligni fut pendu par le pied au gibet de Montfaucon , tandis que sa tête fut envoyée , selon les uns , à Philippe II , selon d'autres au pape. Plus

(1) De Thou. L. LII , p. 591. — La Poplinière. L. XXIX , f. 66. — Davila. L. V , p. 269. — D'Aubigné. L. I , c. 4 , p. 19.

tard les Montmorency, qui avoient eux-mêmes couru de grands dangers, firent détacher ce corps du gibet, et le firent enterrer à Chantilly. (1)

1572.

Aucun des protestans ne songeoit à résister, ils se cachoient ou s'enfuyoient; mais nulle part ils ne se trouvoient réunis ou armés, de manière à vendre seulement leur vie. Toutefois le roi prenoit plaisir au massacre. « Et y
« fut, dit Brantôme, plus ardent que tous;
« si que, lorsque le jeu se jouoit, et qu'il fut
« jour, et qu'il mit la tête à la fenêtre de sa
« chambre, et qu'il voyoit aucuns dans les fau-
« bourgs de Saint-Germain qui se remuoient
« et se salvoient, il prit une grande arquebuse
« de chasse qu'il avoit, il en tira tout plein de
« coups à eux, mais en vain, car l'arquebuse
« ne tiroit si loin. Incessamment crioit *tuez*,
« *tuez*; il n'en voulut sauver aucun, sinon mai-
« tre Ambroise Paré, son premier chirurgien,
« et sa nourrice » (2). Le soir du premier jour le roi fit proclamer par la ville l'ordre aux bourgeois de rentrer dans leurs maisons et de laisser aux archers la garde des rues. On crut que les massacres cesseroient, mais il y en eut encore plusieurs pendant la nuit, et le matin

(1) La Poplinière. L. XXIX, f. 66^r, verso. — De Thou. J. LII, p. 591. — Brantôme. T. III, p. 281.

(2) Brantôme. T. IV, p. 205.

1572.

suivant la populace s'attroupa et recommença avec plus de fureur que jamais. Trois jours entiers le sang coula dans les rues, les maisons furent forcées et pillées, des cris d'horreur retentissoient dans tous les quartiers, et des cadavres étoient amoncelés dans le ruisseau : de Thou évalué à deux mille ceux qui furent tués dans le premier jour. Davila à dix mille les morts des trois journées ; et l'un et l'autre paroît être resté au-dessous de la vérité. Des ordres avoient été envoyés dans toutes les provinces pour que les huguenots fussent détruits en même temps et de la même manière qu'ils l'étoient à Paris. Meaux, Orléans, Angers, Troyes, Bourges, la Charité, Lyon, Toulouse et Rouen, se signalèrent surtout par leur acharnement au carnage. Le nombre des morts dans toute la France est évalué par de Thou à trente mille, par Sully à soixante-dix mille, par Péréfixe à cent mille. Quelques hommes honorables se signalèrent dans les villes ou les provinces qu'ils gouvernoient, par leur refus de participer à tant d'horreurs. Tels furent Bertrand de Simiane, baron de Gordes, gouverneur de Dauphiné, Saint-Héran en Auvergne, la Guiche à Maçon, Chabot-Charny en Bourgogne, le vicomte d'Orthez, à Bayonne, et les comtes de Tende et de Carces, en Provence. (1)

(1) De Thou. L. LII, p. 595. — Davila. L. V, p. 269. —

Le roi continua quelques jours à montrer dans sa conduite l'irrésolution ou les contradictions que sa mère avoit crainit de sa part. Le 24 août, il écrivit aux gouverneurs de province, que le tumulte dont ils seroient informés étoit la suite d'une querelle entre les Châtillons et les Guises, qui ne devoit point faire enfreindre l'édit de pacification, dont il ordonnoit de nouveau l'exécution. Il songea même à faire retomber sur les Guises, non seulement l'odieux de ce grand crime, mais son châtement. Toutefois, quand il vit combien le massacre avoit été universel,

Sully, p. 248. — Histoire des Cinq Rois, p. 433, 434. — Mémoires de l'Etat de la France sous Charles IX, p. 236. — Notes à Tavannes, p. 470-481. — La belle lettre du vicomte d'Orthez, dans d'Aubigné. P. II, L. I, c. 5, p. 28. M. Capéfigue a dit de cette lettre: « Je le dis ici haut, la pièce citée par Voltaire a été supposée; on auroit pu s'en apercevoir au style de cette pièce, assez semblable aux protocoles philosophiques du siècle de Louis XV. » T. III, p. 230. Avant d'accuser un historien de faux, il faudroit pourtant le comparer aux sources où il annonce avoir puisé.

Voici la lettre, telle que d'Aubigné la fit imprimer à Maillé en 1618 :

« Sire, j'ai communiqué le commandement de Votre Majesté à ses fidèles habitans et gens de guerre de la garnison; je n'y ai trouvé que bons citoyens et braves soldats, mais pas un bourreau. C'est pourquoi eux et moi supplions très humblement Votre dite Majesté vouloir employer en choses possibles, quelque hasardeuses qu'elles soient, nos bras et nos vies, comme étant, autant qu'elles dureront, Sire, « vôtres. »

1572.

quand il jugea toute résistance impossible, tout danger terminé, il se rendit au parlement le 28 août, accompagné par ses deux frères, par le roi de Navarre et tous les seigneurs de sa cour; il y tint un lit de justice, où il déclara solennellement qu'il vouloit que tout le monde sût que « ce qui s'étoit fait le 24 août pour punir tant de « coupables, avoit été fait par ses ordres. » Le premier président, Christophe de Thou, eut la lâcheté, dans sa réponse, d'applaudir à un si grand crime, qu'il avoit cependant en horreur, et d'appliquer au roi le mot de Louis XI : « Qui « ne sait pas dissimuler, ne sait pas régner » (1). Le parlement eut la lâcheté plus grande encore de faire le procès à deux illustres protestans échappés au massacre, savoir le vieux Briquemaut, âgé de soixante-dix ans, et Cavagnes. Ils furent tenaillés et pendus, et Charles IX se livrant de nouveau à toute sa férocité, voulut jouir de la vue de ses victimes. « Quelques jours après que « M. l'amiral fut tué, dit Brantôme, et porté « à Montfaucon pendu par les pieds, ainsi qu'il « commençoit à rendre quelque senteur, le roi « l'alla voir. Aucuns qui étoient avec lui bou- « choient le nez à cause de la senteur, dont il

(1) De Thou. L. LII, p. 599. — Davila. L. V, p. 271. — La Poplinière. L. XXIX, f. 67, verso. — Isambert. T. XIV, p. 256, 257. — Tavannes, p. 275.

« les en reprit, et leur dit : Je ne le bouche
 « comme vous autres, car l'odeur de son ennemi
 « est très bonne. Il voulut voir mourir le bon-
 « homme Briquemaut, ainsi que Cavagnes,
 « chancelier de la cause ; et d'autant qu'il étoit
 « nûit à l'heure de l'exécution, il fit allumer des
 « flambeaux, et les tenir près de la potence,
 « pour les voir mieux mourir, et contempler
 « mieux leur visage et contenance. » (1)

(1) Brantôme. T. IV, p. 205. Le massacre de la Saint-Barthélemy est désormais jugé comme un crime effroyable ; aussi M. de Chateaubriand, animé par un sentiment religieux, a-t-il mis une grande importance à établir que la cour de Rome n'avoit point préparé d'avance cet événement, et n'en étoit point complice. Pendant son ambassade à cette cour, il se procura la correspondance du nonce Salviati, accrédité par Grégoire XIII auprès de Charles IX. Il eut ensuite, au printemps de 1832, l'extrême complaisance de communiquer, à ma demande, ces papiers à sir James Mackintosh, qui préparoit alors l'Histoire du règne d'Élisabeth. Je ne les vis point cependant, et la mort survenue peu de semaines après du vrai patriote, du grand orateur, du défenseur de tous les opprimés, que je m'honorais d'avoir pour beau-frère, m'empêcha d'en prendre connoissance, jusqu'à la publication posthume de son ouvrage (*History of England*, V. III, p. 235 ; et appendix, p. 347-259). La correspondance de Salviati prouve en effet qu'au moment de l'exécution, le nonce étoit dans une complète ignorance sur les projets de la cour de France. Tel étoit aussi le jugement que j'avois formé d'avance d'après les historiens que j'ai cités. En effet, le désir d'un massacre universel avoit été exprimé par Philippe II et le duc d'Albe, par Pie V, Grégoire XIII, et leurs ministres, par la cour de Rome, et par tous les fanatiques ; mais Catherine et

1572. Charles IX ne les avoient point admis à leur intime confiance. De même la lecture attentive du troisième volume de M. Capéfigue ne m'a rien fait changer à mon récit, quoiqu'il ait eu entre les mains un nombre très considérable de pièces qui m'étoient inconnues, et surtout la correspondance de la cour d'Espagne. Mais ces pièces me paroissent toutes confirmer, et jamais ébranler le jugement que j'avois porté sur ces mêmes événemens.
-

CHAPITRE XXII.

Quatrième guerre de religion. — Sièges de La Rochelle et de Sancerre. — Paix de La Rochelle. — Le duc d'Anjou élu roi de Pologne. — Intrigues du duc d'Alençon. — Cinquième guerre ou Prise d'armes du Mardi-Gras. — Mort de Charles IX. — 1572-1574.

LES protestans qui avoient échappé au massacre de la Saint-Barthélemy, étoient frappés d'étonnement et d'effroi autant que d'horreur. Pendant ces épouvantables journées, on n'avoit vu à Paris qu'un seul d'entre eux, un homme de robe, nommé Taverny, qui eût tenté de défendre sa maison; et il y avoit résisté à la populace huit ou neuf heures, avec l'aide d'un seul valet, avant d'être égorgé (1). Dans les provinces, pendant les quarante jours qui s'écoulèrent depuis le massacre de Paris jusqu'à celui de Toulouse, les huguenots tendirent également leurs gorges aux bourreaux; presque partout ils se laissèrent mettre en prison par les gouverneurs de province, qui, après avoir pré-

1572.

(1) Lettres de Pasquier, L. V, let. XI, p. 133.

1572.

tendu les arrêter pour leur sûreté, les livroient ensuite, sur l'ordre du roi, à la populace pour qu'elle les fit périr. La cour, cependant, lors même qu'elle expédioit de temps en temps des ordres pour commettre de nouvelles atrocités, ne sembloit guère moins étonnée que les huguenots de ce qu'elle avoit fait, guère moins irrésolue sur ce qu'elle devoit faire encore. Ce complot, qu'elle avoit suivi avec tant d'artifice et de perfidie depuis deux ans, peut-être depuis sept ans, elle y avoit empreint toutefois un caractère d'irréflexion et d'inconséquence qui ajoute encore à son horreur. Charles IX, après avoir tiré lui-même sur ses sujets, demeura appuyé sur la fenêtre de sa chambre, au Louvre, « d'où il prit fort grand plaisir de voir passer sous ses fenêtres, par la rivière, plus de « quatre mille corps en se noyant, ou tués, dont « depuis il se rendit tout changé, et, disoit-on, « qu'on ne lui voyoit plus au visage cette douceur qu'on avoit accoutumé de lui voir (1) ». Tant ce monarque que le duc d'Anjou, et le bâtard d'Angoulême, s'enivrèrent de sang; ils tuèrent, ils firent tuer pour le plaisir du massacre; mais ils n'avoient préparé ni forces, ni argent, ni même projets pour le temps qui devoit venir ensuite, et leur conduite fut

(1) Brantôme, Charles IX. T. IV, p. 206.

aussi pleine de contradictions après l'événement qu'elle l'avoit été auparavant.

1572.

Pendant quelques jours , le roi avoit tenté de faire croire que le complot étoit l'ouvrage des Guises , qui en repoussèrent avec effroi la responsabilité ; ou qu'un soulèvement spontané de la populace avoit amené des actes de férocité que le gouvernement regrettoit ; mais lorsque Charles IX eut , dans une séance royale , annoncé au parlement « que tout ce qui s'étoit « fait , le 24 août , avoit été fait par ses ordres , » il devint nécessaire de donner une explication à cette conduite , de diminuer l'horreur de tant de perfidie , et d'alléguer un motif pour la violation de promesses sacrées. On hasarda la supposition d'un complot des protestans contre la famille royale , et Jean de Morvilliers , ci-devant évêque d'Orléans et garde-des-sceaux , s'en empara aussitôt. C'étoit un homme modéré et qui regardoit la Saint-Barthélemy comme un grand crime ; mais , par cette raison même , il vouloit à tout prix en laver la majesté royale. Le roi avoit annoncé au parlement que « Coligni , pour « mettre le comble à ses crimes , avoit conjuré « de l'exterminer lui-même , avec la reine , les « ducs d'Anjou et d'Alençon , et le roi de « Navarre , quoique de la même religion que « lui , pour mettre le prince de Condé sur le

1572.

« trône, à dessein de le tuer aussi lui-même
« dans la suite, et de s'emparer du royaume,
« après avoir exterminé toute la famille royale.»
Le premier président, Christophe de Thou,
l'avocat-général, Guy du Faur de Pibrac, qui,
tous deux, nous sont représentés comme des
hommes vertueux, et faisant honneur à la ma-
gistrature française, se saisirent avidement de
cette accusation absurde, comme d'un moyen
de laver la royauté du sang dont elle s'étoit souil-
lée. Loin de pouvoir recueillir des preuves du
complot qu'ils supposoient, ils ne pouvoient pas
même trouver une époque à laquelle le rappor-
ter. Ce ne pouvoit être depuis le retour de Co-
ligni à la cour jusqu'au moment de son assassi-
nat, lorsqu'il sembloit jouir de toute la faveur
du roi, et qu'il se livroit avec tant d'espoir aux
projets qui devoient rendre la France glorieuse :
on préféra donc annoncer que c'étoit depuis
sa blessure, lorsque tous ses amis lui suggéroient
leurs projets de vengeance. Il falloit pour cela
que durant les quarante heures qu'il avoit sur-
vécu, tandis qu'il éprouvoit d'atroces douleurs,
qu'il avoit subi une opération à la main droite,
et qu'il se préparoit à en subir une autre au
bras gauche, il eût pu ourdir une conspira-
tion pour détruire la famille royale. Une telle
supposition étoit trop absurde pour que les plus

ardens adversaires des huguenots aient osé la soutenir depuis (1). Mais les juges ne s'arrêtoient jamais à l'in vraisemblance des accusations ; leur métier étoit de condamner, et leur conscience étoit en repos, quand ils avoient obtenu ce qu'ils appeloient des preuves, ou par les dépositions les plus suspectes, ou par la torture. Ce fut par ce lâche calcul, par un oubli de ses devoirs les plus sacrés, que le parlement de Paris condamna deux innocens, Briquemaut et Cavagnes, à un supplice atroce, comme complices de Coligni ; qu'il condamna la mémoire de celui-ci, qu'il déclara ses enfans roturiers, qu'il fit traîner son image sur la claie, et raser son château ; admettant comme vrai un complot tellement absurde, que ni les juges ni les accusateurs ne pouvoient croire un moment à son existence ! (2)

L'avocat-général du Faur de Pibrac ne se contenta pas d'avoir poursuivi cet arrêt sur le témoignage de trois délateurs ; il entreprit et publia, le 1^{er} décembre, une apologie de la Saint-Barthélemy, qu'il représenta comme un acte légitime de défense ; on a loué le style et l'éloquence par lesquels il accrédita des opinions odieuses, et qu'il ne partageoit point lui-même. D'autres

(1) TAYRANES. T. XXVII, c. 27, p. 274.

(2) L'arrêt est du 27 octobre. — De Thou, L. LII, p. 599 ; et LIII, p. 641 et 646.

1572.

écrivains catholiques publièrent également des apologies; des médailles furent frappées en l'honneur de Charles IX, des fêtes furent décernées pour célébrer à perpétuité cette délivrance de l'Église, et des lettres du roi, adressées à tous les gouverneurs de province, annoncèrent la découverte du grand complot des huguenots (1). Dans les premiers jours, les protestans en furent la dupe. Réduits à se cacher, à s'enfuir, à ne communiquer qu'avec ceux des catholiques qui, plus tolérans que les autres, leur avoient donné un asile, ils accueilloient, pour régler leur conduite, tous les bruits qui circuloient, quelque absurdes qu'ils fussent; plusieurs purent croire que leurs chefs avoient trempé dans un complot dont eux-mêmes n'avoient point eu connoissance; plusieurs, par foiblesse d'âme, par empressement à se soumettre, feignirent d'y croire, sans en être réellement persuadés. Une accusation vague et mystérieuse a toujours de l'empire sur la multitude, et les foibles n'osent point rejeter ce que les puissans affirment avec audace. (2)

Bientôt arrivèrent les félicitations de la cour de Rome pour le massacre de la Saint-Barthé-

(1) La Poplinière. T. II, L. XXIX, fol. 68. — D'Aubigné. T. II, L. I, c. 6, p. 29. — De Thou. L. LIII, p. 626, 628.

(2) On peut reconnoître cette disposition dans La Poplinière. L. XXIX, f. 70, verso.

lemy ; les lettres du nonce que le pape entretenoit auprès de Charles IX, furent lues à Rome dans l'assemblée des cardinaux , le 6 septembre : le nonce affirmoit, comme en étant pleinement informé, que c'étoit le roi qui avoit projeté et accompli l'exécution (1). Le pape se rendit aussitôt à Saint-Marc avec tout le sacré collège, pour remercier Dieu solennellement de la grâce singulière qu'il venoit de faire au saint-siége et à toute la chrétienté : un jubilé universel fut publié par son autorité , on tira le canon au château Saint-Ange , et on alluma des feux dans toutes les rues. Le cardinal de Lorraine, comblé d'une joie inexprimable, fit compter mille écus d'or au gentilhomme du duc d'Aumale, son frère, qui lui apporta la première nouvelle du massacre ; dans la procession faite en actions de grâce à l'église de Saint-Louis, on vit aussi paroître tous les ambassadeurs des têtes couronnées ; une inscription fut placée sur la porte de

(1) Lettre du nonce Salviati, du 24 août, rapportée par M. de Chateaubriand :

« A nostro signore mi faccia grazia di baciare i piedi in nome
 « mio, col quale mi rallegro con le viscere del cuore che sia
 « piaciuto alla Divina Maestà, d'incaminare nel principio del
 « suo pontificato si felicemente e honoratamente le cose di
 « questo regno ; avendo talmente avuto in protezione il Rè &
 « Regina madre che hanno saputo e potuto sbarbare questa
 « pestifera radice con tanta prudenza, in tempo tanto oppor-
 « tuno, che tutti i loro ribelli erano sotto chiave, in gabbia. »

1572.

cette église par le cardinal de Lorraine, pour remercier Dieu du succès étonnant que Charles IX venoit d'obtenir, grâce aux conseils et aux prières du saint-siége (1). Enfin, le cardinal Fabio Orsini fut envoyé en France comme légat, pour remercier le roi de cette action héroïque, et le presser en même temps de profiter de sa victoire, en faisant publier dans toute la France les canons du concile de Trente, malgré l'opposition de ceux qui le repousoient encore.

Orsini arriva d'abord à Avignon, où il s'arrêta quelques jours; puis à Lyon, où les massacres avoient été exécutés le dimanche 31 août avec des circonstances révoltantes. Outre les huguenots qui avoient été tués par la populace dans les rues, plus de huit cents protestans étoient déposés dans les prisons, sous la foi du gouverneur Mandelot; celui-ci laissa agir un homme de sang, nommé Bordoñ, qui, après avoir vainement demandé l'assistance des soldats de la citadelle, et même celle du bourreau, recruta enfin des bourgeois fanatiques, avec lesquels il força successivement les dépôts des cordeliers, des célestins et de l'archevêché; il égorgea tous les huguenots qui s'y trouvoient, et il fit jeter leurs corps dans le Rhône. Ce fut là que fut tué Claude Goudimel, musicien, homme de gé-

(1) De Thou. L. LIII, p. 632. — D'Aubigné. L. I, c. 15, p. 71.

nie, qui avoit fait pour les protestans la musique de leurs psaumes. Le légat, dans tout son voyage, avoit entendu parler de cette exécution ; un millier de corps morts roulés en même temps dans les eaux du Rhône, avoient porté l'effroi à toutes les villes bâties sur ses bords ; à Arles, la population, qui n'a d'autre eau que celle du fleuve, s'étoit refusée pendant plusieurs jours à en boire (1). Le légat, à son arrivée à Lyon, se fit présenter Bordon, et le félicita publiquement de son zèle pour l'Église de Dieu, et de la juste punition qu'il avoit infligée à ses ennemis, lui donnant en même temps, de sa pleine puissance, une absolution générale pour tout ce qu'il avoit pu y avoir d'irrégulier dans sa conduite (2). En avançant ensuite vers Paris, le légat fut fort étonné de ne trouver en France ni triomphe ni empressement à recueillir les fruits de la victoire. Les ministres lui recommandèrent de parler sobriement sur cette affaire ; le roi lui-même sembloit vouloir désavouer le massacre ; il affirmoit ne l'avoir point ordonné en haine du protestantisme, mais seulement pour sa propre défense, et être très fâché que les autres villes de son royaume eussent suivi l'exemple de Paris. (3)

(1) De Thou. L. LII, p. 602.

(2) De Thou. L. LIV, p. 699. — D'Aubigné. L. I, c. 13,

p. 71.

(3) De Thou. L. IV, p. 699.

Philippe II, de même que le pape, avoit hautement approuvé le massacre, et tous deux étoient conséquens avec eux-mêmes, car depuis long-temps ils avoient proclamé que l'hérésie étoit punissable par d'effroyables supplices, que les gouvernemens qui la toléroient étoient inexcusables, qu'aucune foi enfin n'étoit due aux engagements pris envers les hérétiques, quelque solennels qu'ils fussent. Philippe, en recevant la nouvelle de la Saint-Barthélemy, témoigna la joie la plus vive ; il fit dire à Charles IX que le monde, en lui voyant abattre quarante mille de ses ennemis, avoit appris enfin à connoître combien il étoit grand et puissant, et qu'une si noble action ne devoit lui laisser qu'un seul regret, celui d'avoir tardé si long-temps à l'accomplir (1). Mais la grande masse des catholiques n'avoit point adopté ces maximes fanatiques, et presque partout la nouvelle d'un acte aussi perfide fut reçue avec autant d'horreur que d'étonnement. L'empereur Maximilien II, les princes de l'Allemagne, les souverains du nord, la reine d'Angleterre et les Suisses prirent peu de peine à dissimuler leur profonde réprobation. Genève invita toutes les églises protestantes de la Suisse à un jeûne solennel qui se célèbre encore chaque année à la même

(1) *Gregorio Leti, Vita di Filippo II.* P. II, L. II, p. 55.
— Capefigue rapporte les lettres de Philippe II. T. III, p. 250.

époque. Cependant ces Etats mêmes, dont la France venoit de provoquer le ressentiment par sa perfidie, étoient ceux sur l'alliance desquels elle avoit compté jusqu'alors dans sa rivalité avec l'Espagne, et Catherine s'aperçut tout à coup qu'elle se trouveroit seule, si elle avoit à s'engager dans une nouvelle lutte. Un projet qu'elle venoit de former dans sa tête légère et ambitieuse, lui faisoit sentir cependant le prix des alliances étrangères. Les astrologues, aux promesses desquels elle avoit toujours accordé une extrême confiance, lui avoient annoncé que tous ses fils seroient rois, et elle vouloit à tout prix réaliser leur prédiction; or les circonstances lui faisoient alors espérer des chances pour faire monter son fils chéri le duc d'Anjou sur le trône de Pologne. Mais pour y parvenir elle sentoit bien qu'il lui falloit reconquérir cette opinion publique qu'elle avoit si fort outragée.

Pomponne de Bellièvre fut donc envoyé à la diète des Suisses assemblée à Baden, pour justifier auprès d'eux la Saint-Barthélemy. Il protesta au nom du roi qu'il n'y avoit point eu de sa part de préméditation, et qu'il n'avoit fait que se défendre, car Coligni avoit osé le menacer de lui déclarer la guerre s'il ne la déclaroit pas à l'Espagne (1). La Mothe Fénelon,

(1) De Thou. L. LIII, p. 642.

1572.

ambassadeur en Angleterre , étoit également chargé de calmer le ressentiment d'Elisabeth ; le roi lui adressa un grand nombre de lettres longues et détaillées, qui nous ont été conservées ; on y voit combien il mettoit d'importance à cette alliance, combien de sacrifices il étoit disposé à faire pour la conserver. Elisabeth, de son côté, glacée d'effroi et entourée d'ennemis, supprimoit son ressentiment , et promettoit de ne point contrevenir à la dernière paix (1). Tous les autres ambassadeurs auprès des États protestans avoient des instructions semblables, et le roi ne sembloit occupé qu'à effacer l'horreur d'une action que le pape louoit comme sainte.

Dans les provinces de France le massacre de tant de milliers de religionnaires n'avoit établi ni le triomphe des catholiques , ni la domination du roi. La terreur cependant au premier moment avoit été sans bornes, toute résistance avoit paru impossible, et les protestans n'avoient songé qu'à fuir ou à se cacher. Un grand nombre s'étoit réfugié en Suisse ; la veuve de Coligni y étoit arrivée avec les enfans de son mari, et toute la famille de Châtillon ; un grand nombre s'étoit dirigé vers les villes de l'Alsace et du Palatinat , un grand nombre vers l'Angle-

(1) Le Laboureur, additions aux Mém. de Castelnau. T. III, p. 265.

terre(1) ; mais bientôt aussi les villes de France où l'on savoit que la plus grande partie de la population étoit protestante , avoient vu arriver en cachette , et par des chemins détournés , des réfugiés dont le nombre grossissoit sans cesse : Sancerre , sur une montagne au-dessus de la Loire , qui avoit été déjà une des quatre villes de sûreté données aux protestans ; servit de refuge à quelques compagnies huguenotes que Coligni avoit rassemblées pour marcher dans les Pays-Bas(2). A Montauban , Rénier se présenta avec vingt-cinq bons chevaux et douze fantassins déterminés , sommant cette ville toute protestante de fermer ses portes et se mettre en défense contre Montluc et ses bandes sanguinaires qui alloient arriver pour tout égorgier ! Ce Rénier étoit un gentilhomme huguenot du Quercy , qui venoit d'être sauvé du massacre , à Paris , par un acte extraordinaire de générosité de Vezins , lieutenant du roi en Quercy , et son ennemi personnel. Pendant le massacre , Rénier étoit à genou attendant la mort , et faisant sa prière avec son valet de chambre , quand il fut surpris par Vezins , suivi de quinze gendarmes , qui , sans entrer en aucune explication avec lui , le fit monter à cheval , et le conduisit , toujours

(1) La Poplinière. L. XXXI, f. 87.

(2) D'Aubigné. L. I, c. 8, p. 40.

prisonnier, à deux cents lieues de distance jusqu'à la porte de son château. Là, il le convia de descendre, en lui disant : « Ne pensez pas que
 « la courtoisie que je vous ai faite soit pour
 « avoir votre amitié, mais pour avoir votre vie
 « dignement. — Elle est à vous, répondit Ré-
 « nier, et ne se peut plus employer qu'à vous
 « servir. — Seriez-vous donc si lâche que ne
 « vous ressentir point de la perfidie que vous
 « avez soufferte ? — Cela ne dérogeroit-il point
 « à ce que je vous dois ? — Non, je veux tout
 « brave, amis et ennemis, dit Vezins ; » et il se sépara de lui. (1)

Incité, par l'ennemi même qui l'avoit sauvé, à combattre de nouveau pour son parti, Rénier ne se donna que le temps d'embrasser sa femme et ses filles qui ne doutoient point de sa mort, et il appela à lui ses plus braves amis, pour donner l'exemple du courage à la ville du midi qui, dans les guerres précédentes, avoit montré le plus de dévouement à la cause protestante : mais il y trouva une telle terreur, que pas un bourgeois n'osa revêtir des armes ou le suivre jusqu'à la porte. Rénier, découragé, s'en retournoit avec ses braves amis, lorsqu'il rencontra la cornette noire de Montluc, qui arri-

(1) D'Aubigné. L. I, c. 4, p. 23. — De Thou. L. LII, p. 594.

voit dans un extrême désordre, et sans soupçonner d'ennemis. Il la chargea avec tant d'intrépidité et un si extrême bonheur, qu'après lui avoir tué beaucoup de monde, il ramena cinquante gentilshommes prisonniers aux portes de Montauban. Les bourgeois, dans cette victoire du foible sur le fort, virent un signe de Dieu qui se déclaroit pour eux; cette fois ils coururent aux armes et soulevèrent par leur exemple tous les huguenots du haut Languedoc et de la Guienne (1). Dans le bas Languedoc le vicomte de Joyeuse, lieutenant catholique du roi, avoit voulu se hâter de mettre garnison dans Nîmes : les protestans hésitoient, ils commençoient à négocier, lorsque Clausonne, conseiller au présidial, leur fit sentir que leur fermeté seule pouvoit sauver leur vie, et fit fermer les portes aux troupes du roi. (2)

Mais par-dessus toutes les autres villes protestantes, La Rochelle, qui n'avoit jamais reçu ni gouverneur ni garnison royale, et qui avoit conservé toute l'administration d'une république, se remplissoit de proscrits. D'abord ils y arrivoient glacés de terreur et ne songeant qu'à se cacher;

(1) D'Aubigné. L. I, c. 8, p. 38. — Hist. gén. du Languedoc. T. V, L. XXXIX, p. 315.

(2) La Poplinière. L. XXXI, f. 107. — Hist. du Languedoc, p. 313.

1572.

mais bientôt, réunis par un danger commun, ils se confirmoient les uns les autres dans la résolution de compter sur leur seule valeur pour se dérober à la mort. Philippe Strozzi et le baron de La Garde étoient à leurs portes, avec les troupes et les vaisseaux qu'on disoit préparés pour attaquer les Espagnols ou dans la Flandre ou aux Açores, et dont les Rochelois s'étoient défiés depuis long-temps. Ils sembloient, par leurs demandes insidieuses, chercher l'occasion de surprendre la ville : aucune hostilité n'avoit cependant encore eu lieu entre leurs troupes et les bourgeois. Avec moins d'éclat, les Cévennes, les vallées glacées de la haute Durance, les montagnes du Rouergue, et les petites villes ou les châteaux protestans de la Guienne, du Languedoc et du Dauphiné se mettoient tous en état de défense. La résistance se faisoit sentir de toutes parts, et quoique le parti n'eût plus de chef, plus de conseil, plus d'armée, chacun pour soi songeoit enfin à vendre chèrement sa vie ; tandis que les catholiques, qui avoient égorgé avec tant de fureur des gens sans défense, ne se montroient nulle part organisés et prêts à agir pour combattre des soldats. (1)

Le roi s'étoit persuadé que le parti huguenot

(1) De Thou. L. LIII, p. 657, 659, 664. — Davila. L. V, p. 274. — La Poplinière. L. XXX, f. 76. — D'Aubigné. L. I, c. 6, p. 29.

n'auroit aucun moyen de prolonger sa résistance après que ses chefs auroient succombé : aussi, lorsqu'il avoit permis que le massacre s'étendît à une foule de gens obscurs , à des bourgeois timides , à des femmes , à des enfans , c'étoit de sa part un luxe de cruauté qu'il avoit cru tout au plus convenable pour monter la tête des vengeurs de la foi. Le pouvoir des princes et des seigneurs étoit si grand , le dévouement de leurs gentilshommes , de leurs suivans étoit si absolu , que personne n'avoit encore compris la possibilité d'une guerre civile qui ne seroit pas provoquée par eux , et que le soulèvement des huguenots étoit attribué , par tous ceux qui se croyoient d'habiles politiques , non point à la défense des intérêts les plus chers , des sentimens les plus généreux d'une portion importante du peuple , mais à l'ambition et l'intrigue de quelques chefs. Après la Saint-Barthélemy , ou comme d'autres appeloient cette journée , après les matines de Paris , Charles IX crut qu'il ne lui restoit plus rien à faire que de contraindre les Bourbons à l'abjuration. Le prince de Condé étoit celui qui , dès le premier jour , et au milieu même du massacre , lui avoit opposé la résistance la plus inflexible. Charles IX , impatienté , se fit apporter ses armes , le 9 septembre , et fit armer ses gardes , résolu d'entrer dans la chambre du prince et de le faire tuer sous ses yeux , s'il n'abjuroit

1572.

pas immédiatement. Mais la jeune reine Élisabeth d'Autriche, qui depuis les fatales matines avoit passé toutes les journées dans les larmes, se jeta à ses genoux, et lui enleva presque par force le hausse-col et le corselet qu'il avoit déjà revêtus ; Charles, touché de ses prières, promit de s'abstenir pour ce jour-là de toute violence. Le lendemain cependant il entra dans la chambre de Condé, et ne lui dit que ces trois mots : *Messe, mort, ou Bastille.* « Que Dieu ne permette
« point, répondit le prince, que je choisisse le
« premier ; des deux autres, mon roi et mon
« seigneur, soit à votre discrétion, que Dieu
« veuille modérer par sa providence. » Cependant, sur de nouvelles sollicitations, il ne refusa pas d'avoir quelques conférences avec un ministre d'Orléans, Hugues Sureau du Rosier, qui venoit d'abjurer le protestantisme. Celui-ci, homme savant, mais foible, avoit succombé à la peur, et il cherchoit ensuite à pallier sa lâcheté par des sophismes. Le roi de Navarre, Catherine de Bourbon, sa sœur, le prince de Condé, Marie de Clèves, sa femme, et Françoise d'Orléans, sa belle-mère, furent livrés comme catéchumènes à du Rosier, et cédant à ses exhortations, à son exemple, et plus encore au sentiment de leur danger, ils firent tous abjuration. Du Rosier, envoyé ensuite par le duc de Montpensier à sa fille, la duchesse de Bouillon,

pour la convertir aussi, ne se vit pas plus tôt en liberté, qu'il retourna au protestantisme. (1)

1572.

Le roi de Navarre ne se refusa point à se conformer à l'intolérance de la cour, pour prouver que sa conversion étoit sincère. Il rendit un édit qui interdisoit dans sa souveraineté de Béarn l'exercice de la religion réformée; il priva des emplois ceux qui la professoient, et il fit rendre leurs biens aux églises catholiques. Il écrivit le 3 octobre au pape, pour l'assurer de son obéissance, rejeter sur son bas âge ses erreurs passées, lui demander d'être reçu au giron de l'Église, et le prier d'approuver son mariage. Le pape lui répondit avec affection et avec joie, et lui accorda tout ce qu'il demandoit. « Que la
« foi, lui disoit-il, et la vertu du roi très chré-
« tien, de la reine, du cardinal de Bourbon, et
« du duc de Montpensier, par lesquels Dieu a
« voulu que fussiez si saintement induit et per-
« suadé à la réunion de l'Église catholique, vous
« soient en imitation..., d'autant qu'il est croya-
« ble que votre réduction sera cause que plu-
« sieurs se réduiront. » (2)

(1) D'Aubigné. L. I, c. 6, p. 30. — La Poplinière. L. XXX, fol. 77 et 79. — De Thou. L. LIII, p. 629, 630, 631. — Davila. L. V, p. 273.

(2) Ces deux lettres et celle du card. de Bourbon sont rapportées textuellement par La Poplinière. L. XXX, f. 81 et 82. — De Thou. L. LIII, p. 632.

1572.

Charles IX avoit écrit au roi d'Espagne que si l'expédition annoncée contre la Flandre, lui avoit précédemment donné quelque ombrage, l'événement devoit lui avoir fait voir quel étoit le but de sa dissimulation, et l'avoir convaincu qu'il n'avoit jamais eu la pensée de faire la guerre à un prince catholique (1). En effet, la Saint-Barthélemy avoit été presque aussi fatale aux protestans de la Belgique qu'à ceux de France. Le prince d'Orange venoit d'entrer dans les Pays-Bas avec une armée qu'on assuroit être composée de seize mille fantassins, et neuf mille cavaliers, presque tous Allemands; il avoit consacré toute sa fortune à faire une levée d'hommes si considérable, mais il ne pouvoit ni les payer long-temps, ni les nourrir, et il étoit contraint de lâcher la bride à leur indiscipline. Le 4 août il avoit surpris Ruremonde, il n'avoit pu dérober cette ville au pillage, et ses mercenaires allemands y avoient exercé des crimes inouis. Il s'étoit aussi rendu maître de Malines, et il avoit levé des contributions considérables sur Louvain; Nivelles, Dendermonde et Oudenarde lui avoient ouvert leurs portes, et au commencement de septembre il étoit entré en Hainaut (2). Mais ce fut dans ce moment qu'il

(1) De Thou. L. LIII, p. 645. — Le Poplinière. L. XXX, f. 85.

(2) *Bentivoglio, Guerre di Fiandra*. P. I, L. VI, f. 119.
— Watson, *Hist. de Philippe II*. T. II, L. XI, p. 211.

reçut la fatale nouvelle du massacre de Paris; le souverain qu'il avoit cru son allié étoit conjuré pour sa perte; il avoit égorgé en trahison une partie des auxiliaires dont il lui avoit promis l'assistance, il faisoit passer les autres à ses ennemis; tous les subsides de France sur lesquels Orange avoit compté pour continuer la guerre lui échappoient. Il crut cependant devoir précipiter ses attaques, avant que le découragement gagnât son armée; mais le duc d'Albe, qui assiégeoit Mons, et qui continuoît à diriger seul les affaires des Pays-Bas, quoique le duc de Medina Celi, désigné pour lui succéder, fût arrivé dès le 11 juin à Ostende, et se fût ensuite rendu à l'armée, le duc d'Albe étoit déterminé à ne point accepter de combat. Le prince d'Orange fit de vains efforts pour l'amener à une bataille générale; inutilement il essaya, par des attaques téméraires, ou de le forcer dans ses lignes, ou de faire pénétrer un renfort dans Mons; il fut enfin obligé de mettre son armée en retraite. Alors ses troupes découragées cessèrent d'observer le peu de discipline qu'il avoit réussi jusqu'alors à y maintenir encore; elles se laissèrent surprendre par une camisade des Espagnols; elles insultèrent Orange par des cris séditieux, elles demandèrent de l'argent; elles laissèrent même entendre la menace de s'assurer de sa personne, pour le vendre au duc d'Albe. Le

1572.

prince s'estima heureux de les avoir ramenées jusqu'à Orsoy, dans le duché de Clèves, sans qu'elles eussent attenté à sa liberté, et il les y licencia (1). Il se dirigea ensuite avec une escorte peu nombreuse, mais fidèle, vers la Hollande. Les États de cette province et ceux de la Zélande le reconnurent pour chef : c'est alors proprement que commença la lutte mémorable des provinces unies contre toutes les forces de la monarchie espagnole. Ces villes de commerce, en partie défendues par les eaux, et enrichies par un immense trafic, mais plus encore par les courses maritimes, se montrèrent également promptes à sacrifier leurs trésors et leur sang pour la défense de leur liberté et de leur foi. Aucun revers ne put les abattre, la terreur des vengeancees de l'Espagne ne put rebuter leur courage ; si elles étoient assiégées, l'une après l'autre repousoit les attaques de l'ennemi jusqu'à la dernière extrémité ; et lorsqu'elles succomboient enfin, c'étoit après avoir coûté chacune à Philippe une armée. (2)

Mais les villes des provinces méridionales que le prince d'Orange avoit occupées momentanément quand il avoit marché à la délivrance de

(1) *Bentivoglio*. P. I, L. VI, p. 121. — De Thou. L. LIV, p. 679. — La Poplinière. L. XXX, f. 74-76. — Watson. L. XI, p. 223.

(2) *Bentivoglio*. P. I, L. VI, p. 125.

Mons, ou celles du Nord qui furent les premières exposées aux attaques du duc d'Albe, furent traitées avec cette barbarie atroce qui rendoit alors les Espagnols un objet d'horreur pour toute l'Europe. Le pillage de Malines, celui de Zutphen, celui de Naerden, furent accompagnés des scènes les plus révoltantes de la lubricité des soldats, et ensuite d'un massacre presque universel. Quant à Mons, cette ville se rendit par capitulation dès le 19 septembre; le duc d'Albe permit aux hommes de guerre et aux habitans protestans de sortir en liberté de la place, après avoir juré de ne servir pas d'une année contre le roi d'Espagne; et, ce qu'on espérait à peine, la capitulation fut respectée par le vainqueur. (1)

Le brave La Noue avoit défendu Mons de concert avec Louis de Nassau; quand il fut contraint de capituler, et qu'il rentra en France, les amis qui lui avoient transmis les ordres du roi, auxquels il venoit d'obéir, avoient été lâchement assassinés, et l'on faisoit le procès à leur mémoire; et lui-même, que le duc d'Albe avoit épargné, il pouvoit s'attendre à périr par les mains des Français. Il alla demander un asile au duc de Longueville son ancien ami, et celui-

(1) Watson. L. XI, p. 229, 231, 235; L. XII, p. 254. — *Bentivoglio*. P. I, L. VI, p. 131, 133. •

1572.

ci le conduisit à la cour. Charles IX voulut le voir sans témoins, chez Albert de Gondi. Ce ne fut pas sans un sentiment d'horreur et d'effroi que La Noue se présenta devant ce monarque, encore souillé du sang de tant de Français; mais le roi lui témoigna beaucoup de considération et d'affection : il lui donna les biens de Téliigni, dont La Noue avoit épousé la sœur; il excusa comme il put la Saint-Barthélemy, et il lui demanda de travailler à sauver les Rochelois de leur propre imprudence, car il affirmoit que ce qu'il redoutoit le plus seroit d'avoir à sévir contre eux : il ne leur demandoit qu'une obéissance extérieure, et de se maintenir en paix. (1)

Déjà Charles IX avoit envoyé aux Rochelois Biron, qui ayant couru risque d'être égorgé à la Saint-Barthélemy ne devoit pas leur être suspect. Biron n'avoit point conduit de troupes avec lui en Poitou; il s'étoit arrêté à Saint-Jean-d'Angely, et de là il étoit entré en négociation avec les bourgeois de la Rochelle; toutes ses propositions avoient été repoussées, l'entrée de la ville lui avoit été interdite : cependant il n'avoit point oublié combien leur ressentiment étoit juste, combien leur défiance étoit fondée; il avoit

(1) De Thou. L. LIII, p. 655. — La Poplinière. L. XXXI, f. 104. — Davila. L. V, p. 276. — Amirault, Vie de La Noue, p. 69.

continué à leur montrer les mêmes égards, et il n'avoit pas cessé d'agir comme leur ami. (1)

1572.

La Noue, sans pouvoir s'expliquer la prévenance du roi ou son langage affectueux, accepta la commission qui lui étoit offerte. Il déclara qu'il étoit prêt à travailler à la paix, mais que, quelle que fût son obéissance à la couronne, il n'oublieroit jamais, dans ses rapports avec les Rochelois, l'attachement et la reconnaissance qu'il leur devoit, pour le dévouement qu'ils lui avoient montré durant les dernières guerres civiles, et qu'il ne prêteroit jamais son ministère à aucun projet qui tendroit à les tromper. Le roi lui donna pour conseiller, mais en même temps pour surveillant de sa conduite, l'abbé J.-B. Guadagni, Florentin; il l'assura de nouveau qu'il ne désiroit que la paix, et qu'il ne lui demandoit que de contribuer à la rétablir, sans contrevenir en rien à l'amitié qu'il avoit vouée aux Rochelois. Le 5 novembre, La Noue arriva avec l'abbé Guadagni au village de Tadon, où il avoit donné rendez-vous aux commissaires de La Rochelle. Ceux-ci le regardant avec autant de défiance qu'aucun autre envoyé du roi, et ne faisant point semblant de le reconnaître, « La

(1) De Thou. L. LIII, p. 647. — La Poplinière. L. XXXI, f. 105. — Davila. L. V, p. 275.

1572.

« Noue leur montra son bras perdu à leur service;
 « eux répliquèrent, il nous souvient bien d'un
 « La Noue, duquel le personnage étoit bien dif-
 « férant de celui que vous jouez; c'étoit notre
 « grand ami, qui par sa vertu, expérience et
 « constance défendoit nos vies, se couronnoit
 « d'honneur, et n'eût pas voulu nous trahir par
 « belles paroles, comme fait celui à qui nous
 « parlons, semblable de visage et non de vo-
 « lonté. » (1)

La Noue se trouvoit en effet dans une situa-
 tion extraordinaire, sous l'influence de devoirs
 contradictoires, et jamais il ne prouva mieux
 non seulement sa loyauté, mais la haute opinion
 que la France avoit d'elle, qu'en s'en tirant avec
 honneur. Il avoit accepté les bienfaits et la
 commission du roi, et il se croyoit envers lui
 dans l'obligation de remplir ses devoirs de Fran-
 çais et de sujet; il se regardoit comme l'hôte et
 le champion des Rochelois, comme l'homme
 appelé à les sauver de nouveau, ainsi qu'il les
 avoit déjà sauvés une fois. Dévoué de tout son
 cœur au protestantisme, il croyoit que le salut
 de sa religion étoit lié à la défense de La Ro-
 chelle; mais il croyoit aussi qu'après le terrible
 revers de la Saint-Barthélemy, dans l'effroi qui

(1) D'Aubigné. L. I, c. 6, p. 34. — De Thou. L. LIII,
 p. 655. — Amirault, Vie de La Noue, p. 75.

avoit frappé tous les esprits , le salut du parti tenoit à éviter la guerre. « Si vous êtes fidèle à « la foi pour laquelle vous avez combattu , lui « dirent les Rochelois , venez nous défendre , « venez nous éclairer de votre vieille expé- « rience. — Je n'hésiterai point à le faire , ré- « pondoit La Noue ; je pourvoirai à la sûreté de « la ville , je rectifierai vos fortifications , pourvu « que , d'une part , j'obtienne du roi permission « de le faire , que , de l'autre , vous me croyiez « quand je vous proteste que c'est de la paix que « vous avez besoin aujourd'hui , que c'est dans « un but de paix que j'entrerais dans vos murs. » Et ce qui ajoute encore à la bizarrerie de cette transaction , c'est que le roi y donna son consentement , sous condition que La Noue renonce- roit au commandement de La Rochelle , dès qu'il lui en transmettroit l'ordre.

La Noue entra en effet dans La Rochelle , et il y demeura quatre mois. Le maire de la ville étoit alors un marchand nommé Jacques Henri , élevé sous Coligni ; homme ferme et dur cepen- dant , et fort ennemi de la noblesse. Les Roche- lois lui avoient donné une autorité presque absolue , que La Noue ne songeoit point à dis- puter. Celui-ci étoit chargé seulement du com- mandement des armes ; il disciplinoit les milices , il s'assuroit que rien ne manquât dans les arse- naux , il ajoutoit sans cesse aux fortifications , et

1572.

il rendit La Rochelle une des places les plus fortes de France. Quand les hostilités commencèrent enfin, quand le duc d'Anjou vint mettre le siège devant la ville avec une armée redoutable, La Noue continua à mettre au service des Rochelois toute sa vaillance, sa vigilance et sa vigueur de caractère; le bras de fer qui remplaçait celui qu'il avoit perdu dans la dernière guerre, lui suffisoit pour tenir la bride de son cheval, ou supporter son écu; plus actif que tout autre pour défendre la ville, il évitoit d'attaquer les assiégeans, pour ne pas aigrir une querelle déjà trop envenimée; et pour le roi, pour le protestantisme, pour la France et pour La Rochelle, il s'efforçoit de gagner du temps. Toutefois, il souffroit plus qu'il ne pouvoit supporter du double rôle qu'il étoit contraint de jouer. « Irrité, dit « d'Aubigné, de faire à la fois l'homme de guerre « et le pacificateur, il cherchoit la mort en toute « occasion. » (1)

Il y avoit alors à La Rochelle plus de cinquante ministres de l'Évangile, qui s'y étoient réfugiés des diverses provinces de France; gens qui, tous, avoient bravé la mort pour leur re-

(1) D'Aubigné. P. II, L. I, c. 6, p. 35; c. 9, p. 45. — De Thou. L. LIII, p. 656; et LV, p. 762. — La Poplinière. L. XXXII, f. 119 et 127. — Davila. L. V, p. 276. — Tavaunnes. T. XXVIII, p. 40. — Bouillon. T. XLVIII, p. 11. — Amirault, Vie de La Noue, p. 79.

ligion, qui étoient incapables de trahir la cause, qui représentoient chacun une Eglise, et l'esprit de leur troupeau, mais qui écoutoient bien plus les conseils de leur enthousiasme que ceux de la politique, et qui, s'ils soutenoient l'ardeur des combattans par leurs chaleureuses prédications, embarrassoient souvent les conseils de guerre par leurs soupçons, leur obstination et quelquefois leur prétention au don de prophétie ; ce furent eux qui arrêterent, pour le réglemeut de la guerre et de la police, en Languedoc, en Dauphiné et quartiers voisins, un projet de constitution démocratique et fédérative, en trente-cinq articles, où l'on reconnoît, en même temps, le bouillonnement de l'esprit de liberté et d'égalité, et la foi souvent aveugle du fanatisme. Chaque ville, après s'être humiliée devant Dieu, avoir jeûné, prié et célébré la sainte Cène, devoit, par les suffrages de tous les citoyens, élire un chef ou maire, dépositaire de la principale autorité pour la guerre et pour la police. Le maire avec vingt-quatre conseillers élus commelui, sans acception de personnes, de la noblesse ou de la bourgeoisie, de la ville ou du plat pays, formoient le conseil étroit, ou des vingt-cinq, chargé de tout le pouvoir administratif, et de la justice. Les vingt-cinq réunis à soixante-quinze autres citoyens élus de même, formoient le grand conseil des cent, auquel étoient déférées toutes les affaires im-

1572.

portantes, de même que les appels : l'un et l'autre conseil n'étoient élus que pour une année ; mais c'étoient les magistrats sortant de charges qui désignoiēt leurs successeurs. Les maires des différentes villes devoient correspondre entre eux pour élire, à la pluralité des voix, un chef général, cinq lieutenans pour le remplacer, s'il venoit à succomber, et un conseil de l'Union. Chaque ville devoit lever dans son enceinte les deniers nécessaires à la guerre, sous la surveillance d'un contrôleur-général nommé par l'Union. Les autres articles avoient principalement pour but de maintenir, parmi les citoyens et parmi les soldats, les bonnes mœurs et l'observation des lois de Dieu et de l'Église. (1)

Au lieu d'attaquer La Rochelle, ou l'union des villes qui commençoit à se former dans le midi, Charles IX n'étoit alors occupé que de ses négociations pour procurer à son frère le trône de Pologne. Sigismond Auguste, le dernier des Jagellons, n'avoit point d'enfans ; les grands ducs de Lithuanie avoient occupé cent quatre-vingt-six ans le trône de Pologne, y étant élevés les uns après les autres par les suffrages libres de la nation ; car les Polonais ne renoncèrent jamais au privilège d'élire leur roi, et, depuis qu'ils voyoient décliner la santé de Sigismond Auguste,

(1) La Poplinière. L. XXXII, fol. 123-125.

ils avoient annoncé qu'ils choisiroient , pour lui succéder, un prince étranger qui pût assurer à leur république une alliance avantageuse. Les astrologues que Catherine de Médicis consultoit sans cesse, lui avoient assuré que tous ses fils seroient rois. L'astrologie n'étoit point alors le partage des esprits foibles et timides ; mais, au contraire, de ceux qui s'étoient voués aux hautes sciences, et qui, en pénétrant les secrets de la nature, croyoient aussi atteindre ceux de la destinée ; elle ne s'appuyoit pas sur la superstition, mais sur une idée exagérée des facultés et des découvertes de l'homme. Catherine croyoit voir, devant ses fils, une vaste carrière qui lui étoit ouverte, et elle vouloit la leur faire parcourir. Elle cherchoit sur quel trône elle pourroit faire monter Henri, duc d'Anjou, son fils chéri ; elle avoit songé à le marier à la reine d'Angleterre ; elle avoit rêvé pour lui une conquête d'Alger et des îles de la Méditerranée ; elle avoit formé enfin le projet de le marier avec Anne, l'une des sœurs de Sigismond Auguste, et de profiter du crédit de ce roi, dont on voyoit bien que la vie ne seroit pas longue, pour faire élire Henri comme son successeur. Montluc, évêque de Valence, qui avoit été ambassadeur en Turquie, qui avoit résidé en Bologne, et qui connoissoit bien tout l'orient de l'Europe, l'avoit encouragée dans ce dernier projet. Il lui avoit fait

1572.

agréer son fils naturel, Balagni, comme un négociateur propre à lui préparer les voies. Ce jeune homme étudioit alors à Padoue; il fut envoyé en Pologne avec quelques intrigans qui formoient sa suite. On lui donna seulement commission d'attirer les regards de la noblesse par ses manières élégantes, sa gaîté et ses grandes dépenses; tandis que ceux qui l'entouroient se chargeroient de répandre les louanges du duc d'Anjou, de parler des grandes victoires qu'il avoit déjà remportées, des talens qu'il montrait pour la guerre, des richesses et de l'éclat de la cour de France. (1)

Les pays lointains n'avoient alors que des communications rares et difficiles les uns avec les autres; aucune poste aux lettres ne transmettoit régulièrement les correspondances privées, aucune gazette ne racontoit les nouvelles publiques, et n'informoit les peuples éloignés de l'histoire vivante de leurs contemporains: les commerçans, seuls, pour l'intérêt de leur négoce, avertissoient leurs correspondans par des voyageurs, par des messagers établis de ville en ville, ou par des courriers exprès, des nouvelles

(1) Mémoires de Jean Choisin, secrétaire de J. de Montluc. T. LIV, p. 187. — De Thou. L. LIII, p. 635, 637. — D'Aubigné. L. I, §. 13, p. 64. — M. Capefigue cite aussi quelques lettres d'un nain polonais, nommé Crasoski, à la reine-mère. Hist. de la Réforme. T. III, p. 299.

qui arrivoient à leur connoissance. Mais le cercle dans lequel ils les répandoient étoit limité ; et lorsqu'un voyageur de distinction arrivoit dans un pays éloigné, s'il osoit mentir hardiment, il pouvoit faire révoquer en doute, par tout un peuple, les faits les plus avérés. Balagni ne s'y épargna point : il parloit avec ravissement de ce prince si beau, si galant, si brave, qui, avant d'être arrivé à l'âge d'homme, avoit remporté deux grandes victoires sur Condé et Coligni, les plus habiles généraux de l'Occident. Les plus grands seigneurs de Pologne avoient, tour à tour, offert l'hospitalité à Balagni ; mais c'étoient les frères Binski, fils du grand chancelier de Pologne, qu'il engagea les premiers à favoriser le duc d'Anjou, s'il se présenteoit comme candidat pour la couronne. (1)

La Pologne éprouvoit alors comme la France la fermentation de la réformation ; comme en France les grands, jaloux de la puissance du clergé, éclairés sur les abus de l'Eglise, et empressés d'exercer leur esprit sur des questions jusqu'alors interdites, penchoient vers les nouvelles doctrines : la bourgeoisie du petit nombre de villes commerçantes qu'on trouvoit en Pologne, et surtout de Dantzig, professoit la réforme ; le clergé, la petite noblesse et les paysans étoient en général demeurés

(1) Mém. de J. Choisin. T. LIV, p. 197, 199.

1572.

attachés à l'ancienne religion. Sigismond , père de Sigismond Auguste , avoit bien essayé de mettre obstacle au progrès des opinions nouvelles ; mais il n'avoit pas réussi , même dans sa famille ; ses filles embrassèrent le protestantisme , son fils le favorisoit secrètement ; d'ailleurs , les libres Polonais n'étoient pas disposés à admettre que l'autorité civile pût donner des lois à leur conscience. Dès la quatrième année du règne de Sigismond Auguste , en 1552 , la liberté de conscience fut légalement établie , les Polonais *dissidens* en religion , tant les catholiques que les grecs et les protestans , furent reconnus égaux en droits ; et lorsqu'en 1565 Sigismond Auguste renvoya sa troisième femme , il ne demanda point pour son divorce l'autorisation de la cour de Rome. Balagni ou ses secrétaires reconnurent bien vite que si le duc d'Anjou se présenteoit aux Polonais comme persécuteur , il n'auroit aucune chance d'être élu. Au reste , l'évêque de Montluc , père de Balagni , penchoit pour le protestantisme , quoique sans convictions profondes ; aussi étoit-il prêt à tout sacrifier à la politique. Il avoit recommandé à son fils de parler du duc d'Anjou comme vainqueur des factieux , non des religionnaires , et il y avoit si peu de relations entre la France et la Pologne , qu'on ne savoit point dans le dernier pays que le prince français qu'on célébroit comme un

héros, n'avoit jamais tiré l'épée que pour favoriser les persécutions. Balagni n'avoit point encore pu réussir à obtenir une audience du roi malade, lorsque celui-ci mourut à Kryssin, dans la Podlaquie, le 7 juillet 1572. (1)

1572.

Balagni se hâta de revenir en France, et s'embarquant à Dantzic, il arriva à Dieppe au commencement du mois d'août : ce qu'il rapporta à la cour, sur les dispositions du pays, augmenta les désirs et les espérances de la reine ; elle sollicita l'évêque Montluc à se rendre lui-même en Pologne, et elle le détermina, malgré sa répugnance, à se charger de cette ambassade, à présenter Henri, duc d'Anjou, comme candidat à la couronne, et à promettre solennellement en son nom qu'il observeroit les lois du royaume. Montluc partit le 17 août de Paris, veille du fatal mariage de Marguerite de Valois avec Henri de Navarre ; atteint en chemin d'une dysenterie, il fut obligé de s'arrêter trois jours à Saint-Dizier pour se faire soigner, et c'est là qu'il reçut la terrible nouvelle du massacre de la Saint-Barthélemy : la plupart de ses amis y avoient été compris, et il soupçonnoit bien que lui-même n'auroit pas été épargné, s'il avoit été à Paris. Tout malade qu'il étoit, il crut donc

(1) Mém. de J. Choisnin. T. LIV, p. 197. — De Thou. L. III, p. 637. — Biographie universelle. T. XLII, p. 329.

1572.

devoir repartir et se hâter pour gagner l'Allemagne ; mais le duc de Guise le fit suivre par un secrétaire de l'évêque de Verdun , nommé Macère , à qui il avoit promis l'évêché de Valence et le reste de la dépouille de Montluc. Macère annonçoit qu'il avoit l'ordre du roi de tuer l'évêque partout où il le trouveroit , et il offroit aux soldats de Metz , qui le seconderoient dans cette entreprise , le pillage de cinquante mille écus dont Montluc devoit être porteur. Montluc se trouvoit alors en Lorraine , entre les mains en quelque sorte des Guises ; cependant il invoqua si hautement les autorités du pays , pour qu'elles protégeassent un ambassadeur chargé des intérêts du roi et du duc d'Anjou , que l'évêque de Verdun et son lieutenant consentirent , non point à laisser partir Montluc , mais à le retenir huit jours en prison pour se donner le temps de savoir si le roi persistoit à le faire tuer ou non. Le 5 septembre Charles IX , Catherine et le duc d'Anjou écrivirent tous trois à Montluc. Catherine lui disoit : « M. de Valence , il y a long-temps que je ne « fus si marrie que j'ai été du tour qu'on vous « a fait , et vous prie ne vous en fâcher , et vous « assurer que en sera fait telle démonstration « que en serez content , et vous prie que cela ne « vous retarde ni vous décourage. » (1)

(1) Mémoires de J. Choisin , p. 218-228.

L'évêque Jean de Montluc ne fut en effet ni retardé ni découragé par cette hésitation à le comprendre dans le massacre, et l'on peut, certes, s'en étonner. Il se hâta de passer de Lorraine en Allemagne, où il fut arrêté de nouveau par les reîtres qui, deux ans auparavant, avoient servi Coligni, et qui vouloient le garder comme otage de l'argent que le roi leur devoit. Enfin on lui laissa poursuivre sa route, et il arriva vers le milieu d'octobre sur les frontières de Pologne. Le massacre de tous ses amis, la ruine de son parti, le danger de la religion que, jusqu'alors, il avoit paru suivre, n'avoient point refroidi son zèle. Il adressa aux évêques, palatins, castellans, et à toute la noblesse de Pologne, un office, pour leur présenter, au nom du roi très chrétien, le duc d'Anjou, comme candidat à la couronne de Pologne; il y joignit une « apologie du duc d'Anjou, contre les calomnies de ses ennemis », dans laquelle il s'efforça d'excuser le massacre de Paris, en affirmant que les protestans l'avoient provoqué eux-mêmes par leurs attaques, que d'ailleurs l'événement n'avoit été nullement prémédité, et que le duc d'Anjou n'y avoit eu aucune part. (1)

(1) La Poplinière. L. XXX, f. 85, verso. — De Thou. L. LIII, p. 639. — D'Aubigné. L. I, c. 13, p. 65. — Mém. de Choiseulin, p. 237.

1572.

Il falloit compter beaucoup sur la distance et les difficultés des communications, pour oser essayer d'en imposer à toute la nation polonoise sur un fait aussi notoire que le complot dont le duc d'Anjou avoit été le principal promoteur. Cependant la peste qui désoloit alors toute la Pologne, et qui causoit aussi beaucoup d'alarmes à Montluc, empêchoit que les voyageurs et les marchands n'y arrivassent en aussi grand nombre que de coutume. D'ailleurs Montluc, à force d'assurance, ou plutôt d'impudence, réussit à contre-balancer dans l'esprit des Polonais, les rapports qui arrivoient successivement de France et d'Allemagne, et qui tous concouroient à représenter comme atroce, la conduite de la reine et de ses fils. Cinq princes, outre le duc d'Anjou, se présentoient comme prétendants à la couronne de Pologne : Ernest d'Autriche, second fils de l'empereur Maximilien, étoit celui qui paroissoit appuyé par le parti le plus nombreux, d'autant que depuis six ans il travailloit à gagner des suffrages ; les autres étoient Iwan Basilowitz, fils du grand-duc de Moscovie ; Jean, roi de Suède, sollicitant pour son fils Sigismond ; enfin le duc de Prusse, et le waivode de Transylvanie (1). Les quatre derniers, portés par les protestans, ne mirent pas

(1) Chojsnin. L. II, p. 215 et 247.

beaucoup de zèle dans leur candidature; d'autre part, un parti nombreux dans la noblesse ne vouloit élire qu'un Piaste ou Polonais. Il fallut beaucoup d'adresse et d'intrigues pour combattre, soit le parti du Piaste, soit celui d'Ernest d'Autriche, propre beau-frère de Charles IX.

L'ordre avoit été donné aux ambassadeurs des divers concurrens de s'arrêter dans les châteaux qui leur avoient été assignés pour demeure, et de ne point parcourir le pays ou le troubler par leurs intrigues. Cependant un assez grand nombre de seigneurs polonais venoient visiter Montluc, pour qu'il pût reconnoître que le plus grand obstacle à l'élection du duc d'Anjou, c'étoit l'impression d'horreur que causoit le récit de la Saint-Barthélemy. Non seulement des relations détaillées de cet événement circuloient enfin dans toute la noblesse; « mais toutes les semaines l'on apportoit, dit Choisinin, des peintures où l'on voyoit toute manière de mort cruelle dépeinte; et le roi et le duc d'Anjou, spectateurs de cette tragédie.... et marris de ce que les exécuteurs n'étoient assez cruels.... Les dames en parloient avec telle effusion de larmes, comme si elles eussent été présentes à l'exécution » (1). L'évêque Montluc ne cessoit en toute occasion de prendre Dieu à témoin « que le très illustre duc d'Anjou

(1) Choisinin. L. II, p. 269.

1572.

« n'avoit été cause ni motif de la dite journée, « et que au roi son frère ni en lui, on n'avoit « jamais vu aucun signe de cruauté » (1). Cependant la diète d'élection avoit été remise jusqu'au 5 avril de l'année suivante, surtout à cause de la peste, et Montluc profita de ce délai pour écrire à Catherine que le seul moyen de faire réussir l'élection de son fils, c'étoit de se montrer de nouveau à l'Europe comme favorable aux protestans.

1573.

On ne sait ce qui doit étonner davantage de l'effronterie de la reine, de ses fils et de ses agens, ou de l'empressement de l'Europe à se laisser tromper. Schomberg fut envoyé aux princes protestans de l'Allemagne, au mois de février 1573, pour les engager à renouveler leur alliance avec la France, excuser auprès d'eux la Saint-Barthélemy, en affirmant qu'elle n'avoit été nullement préméditée, et leur promettre que le roi seroit toujours aussi empressé que l'avoient été son père et son aïeul à protéger leurs libertés civiles et religieuses contre la maison d'Autriche; mais en revanche il leur demandoit de soutenir de tout leur crédit la candidature du duc d'Anjou. Schomberg annonça en confidence aux princes allemands que la France étoit si loin de se laisser guider par un fanatisme persécuteur, qu'elle vouloit se mettre

(1) Choisin. L. II, p. 272.

à la tête d'une ligue protestante, et que dans ce moment même, des négociations venoient d'être entamées pour marier le duc d'Alençon, troisième frère du roi, avec Élisabeth, reine d'Angleterre, le plus ferme appui du protestantisme. Schomberg déclara également que la cour de France avoit horreur des cruautés du duc d'Albe, et qu'elle vouloit sauver les religieux des Pays-Bas; pour cet objet, il donna rendez-vous, à Francfort, au comte Louis de Nassau, frère du prince d'Orange; il renouvela avec lui les projets de ligue qui avoient déjà trompé Coligni; il promit que Charles IX déclareroit la guerre à Philippe II, mais il demanda qu'en retour les comtés de Hollande et Zélande fussent livrés à la couronne de France, sous l'obligation de garantir leurs privilèges et leur liberté de conscience. Nassau voyoit peut-être quelque avantage aux avances que lui faisoit la France, encore qu'il ne s'y fiât pas lui-même; il croyoit par elles relever les espérances de ses partisans: l'électeur palatin et le landgrave accordèrent une entière confiance aux promesses de Schomberg, et s'engagèrent à seconder le duc d'Anjou par toute l'influence qu'ils pourroient exercer en Pologne. Les ducs de Brunswick et de Saxe furent moins faciles à séduire. (1)

(1) De Thou. L. LV, p. 741, 744.

1573.

Mais il falloit surtout imposer silence aux proscrits protestans qui remplissoient l'Europe, et dont plusieurs s'étoient réfugiés jusqu'en Pologne, où ils prenoient tous parti contre le duc d'Anjou; il importoit pour cela que leur correspondance avec leurs familles en France ne leur montrât pas ce duc poursuivant sans relâche son atroce victoire, et étendant la persécution de province en province. Catherine insista donc pour que ses deux fils s'étudiassent à convaincre les religionnaires de leur modération. Le duc d'Anjou, comme lieutenant-général du royaume, donnoit seul des ordres pour l'administration, et pour les mouvemens militaires. Charles IX, toujours plus passionné pour la chasse, y usant sa santé, affoiblissant sa poitrine à sonner du cor, et ne rentrant dans son palais qu'épuisé de fatigue, n'avoit point de temps pour les affaires publiques. Cependant il commençoit à ressentir une mortelle jalousie de ce que toutes les décisions se prenoient sans lui, et de ce que sa mère et son frère oublioient qu'il étoit le maître : quelquefois on le voyoit éclater par des accès de fureur. Ce n'étoit plus une rivalité d'amour-propre qu'il nourrissoit contre Henri, c'étoit de la haine; et violent et sanguinaire comme on le connoissoit, ses passions pouvoient amener quelque effroyable catastrophe. Catherine, tremblante pour son fils chéri,

désiroit ardemment qu'il fût élu roi de Pologne, pour le soustraire au danger ; Charles IX ne le désiroit pas moins vivement, pour le voir partir : tous trois étoient d'accord pour se conformer à la politique qui leur étoit recommandée par Montluc ; de là venoit leur modération nouvelle, leur empressement à nier toute préméditation du massacre, et leur répugnance extrême à faire la guerre aux protestans. (1)

Mais un des hommes qui s'étoient signalés par le plus d'atrocités pendant la nuit de la Saint-Barthélemy, Henri d'Angoulême, frère naturel du roi, ne voyoit aucune raison pour revenir à des sentimens plus modérés : dans des occasions précédentes on avoit suspecté son courage, mais il croyoit s'être lavé de ce reproche en conduisant des assassins et les poussant au meurtre, dans la nuit de la Saint-Barthélemy. Il avoit rassemblé par le pillage des sommes très considérables, et bientôt il les avoit dissipées dans la débauche : il proposa à des scélérats qui s'étoient attachés à lui, de supposer un ordre du roi pour recommencer à piller toutes les maisons riches de Paris, en affirmant que leurs maîtres étoient hérétiques, et égorger ceux-ci aussitôt pour qu'ils ne pussent pas se justifier. Il profita de l'absence de Charles IX, qui étoit parti pour

(1) Davila. L. V, p. 281.

1573.

les frontières de Lorraine où il alloit reconduire sa sœur, la duchesse Claude ; et il fit marquer d'une croix toutes les maisons que ses émissaires avoient reconnu contenir un butin suffisant. Il ne cacha même point son projet au duc de Nevers, qui s'étoit associé à lui dans le précédent massacre, et que Charles IX avoit laissé pour gouverneur à Paris. Mais le duc ne voulut pas prendre sans informations la responsabilité de ce nouveau crime : il fit arrêter plusieurs des agens de Henri d'Angoulême, pour suspendre l'exécution de ses projets, et il se hâta d'envoyer un courrier au roi, qui ne permit point un nouveau massacre. (1)

Les Rochelois avoient rejeté cependant toutes les ouvertures de négociations qui leur avoient été faites depuis le 4 décembre. Biron et Philippe Strozzi avoient entrepris le siège de leur ville, La Noue ne pouvoit réussir à leur persuader que le roi désiroit la paix. Le duc d'Anjou, arrivé à Saint-Maixent le 2 février, avoit encore écrit à La Noue pour protester de sa bonne volonté envers les Rochelois, et leur offrir les conditions les plus avantageuses ; elles furent repoussées, et Anjou reconnut enfin qu'il falloit recourir tout de bon à la force. Il se flatta du moins qu'avec une armée formidable, il forceroit en peu de

(1) De Thou. L. LIV, p. 703.

temps son entrée dans La Rochelle, et qu'alors il feroit briller ce nouveau caractère d'indulgence et d'humanité qu'il lui convenoit de revêtir aux yeux de l'Europe. Il vint donc prendre le commandement du siège, accompagné par le duc d'Alençon son frère, le roi de Navarre, le prince de Condé, le duc de Montpensier, le prince Dauphin d'Auvergne, les ducs de Guise, Aunale, Nevers, Longueville, Bouillon et Uzez : le dernier étoit Jacques de Crussol, ci-devant distingué parmi les chefs des protestans, qui avoit été élevé à la pairie au commencement de l'année (1). Avec eux étoient encore les maréchaux de Cossé et de Montluc, Albert de Gondi, comte de Retz, favori du roi, Henri Bâtard d'Angoulême, La Chapelle, Chauigny, Sèvré, et beaucoup d'autres seigneurs. L'armée royale comptoit déjà plus de vingt mille hommes, et l'on y attendoit encore quelques milliers de Suisses que le roi avoit envoyé lever, et les troupes de Guienne. Le duc d'Anjou partagea le commandement de la tranchée, qu'il faisoit ouvrir de tous les côtés à la fois, entre les divers seigneurs de son armée, chacun prétendant au poste le plus périlleux, et songeant plus à se distinguer par sa témérité que par sa connoissance de l'art de la guerre. La Noue se mit à la tête des sorties qui s'effor-

(1) A Amboise, janvier 1572. — Isambert, p. 245.

1573.

çoient de chasser les travailleurs de la tranchée, et il paroïsoit y chercher la mort, qu'il fut bien près d'y rencontrer. Cependant les combats étoient interrompus par de fréquentes conférences, dans lesquelles il s'efforçoit toujours de faire prévaloir les opinions pacifiques; mais les ministres appelés au conseil promettoient le secours de Dieu, prenoient tous leurs argumens dans l'histoire du peuple hébreu, et considéroient comme des traîtres ceux qui ne se fioient pas uniquement à la protection divine (1). L'un d'eux, nommé La Place, poursuivit La Nouë de ses invectives comme il se retiroit dans sa maison; et ce capitaine ne répondant rien, La Place s'avança sur lui et lui donna un soufflet; quelques officiers de La Nouë tirèrent aussitôt l'épée, mais celui-ci leur dit avec calme : « Conduisez ce pauvre vieillard à sa femme, et recommandez-lui de consulter des médecins pour sa folie. » (2)

Cependant le duc d'Anjalé avoit été tué le 3 mars d'un coup de coulouvrine; cet événement n'avoit point suspendu les conférences; la noblesse, enfermée dans La Rochelle, étoit d'avis d'accepter des conditions avantageuses offertes par le roi; mais la bourgeoisie, excitée par les

(1) La Poplinière. L. XXXIII, f. 137.

(2) D'Aubigné. L. II, c. 9, p. 45. — Amirault, Vie de r. de La Nouë, p. 92.

ministres, se refusoit à négocier davantage : elle commençoit à annoncer la prochaine arrivée du comte Montgommery avec une flotte nombreuse armée en Angleterre, et sur laquelle monteroient tous les réfugiés qui se trouvoient dans cette île. Les fanatiques sembloient opposer Montgommery à La Noue, la bourgeoisie, à la noblesse, et se réjouir de ce que les fidèles alloient se séparer entièrement des tièdes. La Noue craignit ces divisions, et commença à craindre que sa présence dans la ville étoit un mal, et non plus un bien pour les assiégés. A cette époque, Albert de Gondi le somma de tenir la parole qu'il avoit donnée au roi, et de sortir de la ville, puisque tout espoir de pacification étoit perdu. La Noue s'y soumit, et le 14 mars il sortit de La Rochelle, emmenant avec lui ceux des gentilshommes qu'il savoit être le plus suspects aux ministres, et se flattant de rétablir ainsi la concorde dans la ville dont il étoit forcé de se retirer. (1)

Le secours de Montgommery ne fut point tel que l'avoient espéré les Rochelois, ou que le leur avoient prophétisé leurs ministres. Elisabeth, intimidée de la puissance des catholiques, redoutant leurs conjurations en Angleterre, pré-

(1) La Poplinière. L. XXXIII, f. 135, 140. — D'Aubigné. L. I, c. 9, p. 43, 45. — De Thou. L. LVI, p. 773, 779. — Davila. L. V, p. 279. — Lettre de Montgommery à La Noue, notice d. T. XLVII, p. 79. — Vie de La Noue, p. 95.

1573.

tant l'oreille, ou par dissimulation ou par coquetterie, aux négociations entreprises avec elle, pour lui faire épouser le duc d'Alençon, avoit refusé toute assistanoe aux protestans de France, et les avoit contraints à quitter ses rivages avant que leur armement fût achevé. Les protestans, émigrés des provinces maritimes les plus commercantes de France, y étoient arrivés avec des vaisseaux qu'ils comptoient, à l'exemple des Hollandais, armer en course contre le commerce espagnol. Montgommery en avoit rassemblé cinquante-trois, mais ils étoient pauvrement équipés, et il avoit pu avec peine y faire monter deux mille hommes, Français, Anglais et Flamands. Le 20 avril il arriva en vue du port, et la joie fut au comble dans la ville de La Rochelle; mais une caraque enfoncée dans la passe par laquelle il comptoit entrer, et les canonnades de terre, le firent hésiter et perdre l'avantage de la marée; il alla jeter l'ancre entre Chef-de-Bois et l'île de Ré. Pendant la nuit, il réussit à faire parvenir dix-huit milliers de poudre aux assiégés dans de petites embarcations qui passèrent entre les palissades; ensuite, ne sachant rien des intrigues qui se nouoient dans le camp des assiégeans, et qui pouvoient lui être favorables, il leva l'ancre et se dirigea vers Belle-Isle. (1)

(1) Mém. de Tavannes. T. XXVIII, p. 44. — Mém. de

Quelque douleur qu'apportât aux Rochelois la retraite de Montgomery, ils ne se laissèrent point abattre : ils avoient dans leurs murs environ treize cents soldats et deux mille bourgeois armés ; leurs murailles étoient fortes, plantées sur le roc et flanquées de bons fossés, des marais qui couvroient les campagnes voisines n'eussent permis de les attaquer que par un petit nombre de points. Le bastion de l'Évangile étoit le plus exposé ; les assiégeans tirèrent contre ce bastion plus de douze mille coups de canon ; mais son nom seul inspiroit la confiance aux Rochelois : ils s'y croyoient assurés de la protection céleste. Les ministres distribués dans chaque compagnie, prêchant sans cesse dans les casernes et dans les places d'armes, et entonnant ensuite le chant de guerre des huguenots : « Que Dieu se montre seulement » (1), les conduisoient pleins d'ardeur à la bataille. Après le duc d'Aumale, Cosseins, le colonel de la garde qui avoit massacré Coligni, fût tué le 18 avril ; Scipion Vergano, l'ingénieur qui avoit aidé à fortifier la ville, et qui avoit ensuite déserté à l'ennemi, fut aussi tué ; et les ministres annonçoient que Dieu commençoit à signaler ses vengeances. Les

Henri, duc de Beuillon. T. XLVIII, p. 19. — De Thou. L. LVI, p. 786. — La Poplinière. L. XXXIV, f. 149. — D'Aubigné. L. I, c. 9, p. 48. — Davila. L. V, p. 280.

(1) Psaume LXVIII.

1573.

vivres diminueoient dans la ville, mais la mer offroit une quantité inaccoutumée de poissons et de coquillages, et les ministres affirmoient que le sourdon, qu'on pêchoit en si grande abondance, étoit la manne que Dieu leur envoyoit. Les attaques continuoient cependant, mais dirigées par l'étourderie et la témérité des princes, non par l'habileté des ingénieurs, elles coûtoient beaucoup de monde et ne produisoient aucun résultat. Dans l'assaut du 26 mai, et dans celui du 12 juin, on vit les femmes de La Rochelle combattre sur la brèche aussi vaillamment que les hommes, et repousser avec eux les assaillans. (1)

Cependant la longueur du siège, le manque de talent de ceux qui le conduisoient, le mépris qu'ils faisoient de la vie des hommes, avoient jeté le découragement parmi les soldats. Le nombre des morts et des blessés étoit effrayant, les désertions étoient nombreuses. Bientôt on vit commencer dans le camp une maladie contagieuse, qu'on nomma la colique de Poitou; elle se répandit dans toute la province et y fit d'affreux ravages: « Des qu'un homme en est attaqué, dit de Thou, tout son corps demeure & sans force; et comme frappé de paralysie; le visage devient pâle, et perd entièrement sa

(1) La Poplinière. L. XXXV, fol. 173. — De Thou. L. LV, p. 761.

« couleur. Le froid s'empare des extrémités; on
 « ne dort plus; des nausées continuelles, des
 « vomissemens verdâtres, et une douleur très
 « violente qui attaque en même temps l'esto-
 « mac, les intestins, les flânos, les aînes et les
 « reins; des tiraillemens suivis de douleurs très
 « cruelles à la plante des pieds, des défaillances,
 « sans que le malade perde connoissance, se suc-
 « cèdent jusqu'au moment de la mort. » On
 croiroit lire la description du choléra, qui a dé-
 solé si récemment l'Europe (1). En même temps
 des dissensions assez graves commençoient à se
 manifester dans le camp des assiégeans : aux
 yeux du duc d'Anjou, il y avoit trois factions
 parmi les capitaines sous ses ordres : celle des
 fidèles qui approuvoient la Saint-Barthélémy;
 des mécontents qui, quoique catholiques, blâ-
 moient la marche suivie par le gouvernement;
 des nouveaux convertis enfin qui regrettoient la
 religion que la terreur leur avoit fait abandon-
 ner. Les deux dernières commençoient à se con-
 certer ensemble, et le duc d'Alençon, jaloux
 de ses deux frères, impatient de jouer un rôle,
 inconséquent, foible et renuant, s'offroit pour
 chef aux mécontents et aux nouveaux convertis;
 il leur avoit proposé de désertir en masse pour
 se réfugier ou sur les vaisseaux de Montgom-

(1) De Thou. L. LIV, p. 702; et LVI, 794.

1573.

mery, ou à La Rochelle, ou en Angleterre, et ce furent les conseils de La Noue qui empêchèrent un coup de tête qui ne pouvoit rien avoir d'avantageux (1). Sur ces entrefaites, Catherine reçut la nouvelle que son fils Henri avoit été nommé roi de Pologne, mais en même temps, que les Polonais avoient vivement embrassé les intérêts des huguenots de France; et, de concert avec Charles IX, elle envoya au duc d'Anjou Ville-roi, secrétaire d'État, avec l'ordre d'employer toute son habileté à conclure la paix. (2)

Les protestans n'avoient point mis d'armée en campagne, ils n'avoient point de chefs reconnus, mais une résistance toute locale s'étoit organisée dans plusieurs parties du royaume, et le siège de La Rochelle, où l'on assuroit que le roi avoit perdu quarante mille hommes, n'étoit pas le seul qui épuisât son armée et ses finances. Sancerre, où les huguenots du Berry et de la haute Loire s'étoient réfugiés, avoit été investie, dès le 3 janvier, par l'armée royale que commandoit Claude de La Châtre, gouverneur du Berry. Il avoit sous ses ordres cinq cents chevaux et cinq

(1) Mém. de Montluc. T. XXVI, p. 89; et notes, p. 159. — Notice sur La Noue. T. XLVII, p. 35. — Mém. de Bouillon. T. XLVIII, p. 20. — D'Aubigné. L. I, c. 9, p. 51. — Vie de La Noue, p. 97.

(2) De Thou. L. LVI, p. 793. — La Poplinière. L. XXXV, p. 176. — D'Aubigné. L. I, c. 9, p. 52. — Davila. L. V, p. 28. — Tavanites. T. XXVIII, p. 58.

milie fantassins seulement. Les comtes de Sancerre de la maison de Beuil avoient vainement essayé d'interposer leur médiation entre le roi et leurs vassaux : ceux-ci n'écoutoient plus que leurs ministres, ou leur maire, Guillaume-le-Bailli-Joanneau, homme d'un courage inébranlable, mais qui méprisoit tout conseil, et qui ne songea point, malgré les avis qu'il avoit reçus, à amasser assez de vivres dans la ville. Les assiégés se signalèrent par une vaillance à toute épreuve, dans un assaut qui leur fut donné le 19 mars : les vieilles troupes du comté de La Châtre étoient déjà maîtresses de la brèche ; les paysans protestans qui s'étoient réfugiés dans la place les en chassèrent avec les frondes seulement, que dès lors on nomma les arquebuses de Sancerre. La Châtre, étonné d'une résistance si obstinée, et qui lui avoit déjà coûté beaucoup de monde, convertit le siège en blocus ; bientôt la viande manqua dans la ville ; dès le mois de mars, on n'y tuoit plus dans les boucheries que des ânes, des mulets et des chiens ; la ration des soldats étoit réduite à demi-livre de pain par jour : mais les huguenots s'enorgueilloient de souffrir pour défendre le royaume de Dieu, et ils persistèrent jusque bien avant dans l'été, à lutter avec la plus effroyable famine. (1)

En Dauphiné, Louis du Puy Montbrun et

(1) La Poplinière. L. XXX, f. 76 ; L. XXXI, f. 110 ;

1573.

François de Bonne de Lesdiguières s'étoient mis à la tête des protestans ; ils s'étoient fortifiés dans quelques châteaux et dans quelques vallées des montagnes ; mais l'ardeur du parti avoit été abattue par tant de persécutions et tant de massacres, que toutes les villes où il avoit dominé autrefois, Valence, Montélimart, Crest, lui demeurèrent fermées, et la plus grande partie de la population huguenotte n'osa pas reprendre les armes (1). En Guienne les protestans, qui étoient aussi en grand nombre, se soulèverent plus universellement ; mais ils étoient abandonnés par le roi de Navarre, gouverneur de la province ; et celui-ci avoit nommé pour son lieutenant Honoré de Savoie, marquis de Villars, qui avoit succédé à Coligny dans la charge d'amiral. Villars avoit sous ses ordres huit mille fantassins catholiques et deux mille chevaux, avec lesquels il enleva la forteresse de Ferrides aux protestans, et en fit pendre le capitaine ; il attaqua ensuite d'autres places moins importantes qu'il ne réussit point à soumettre, et il n'osa pas venir mettre le siège devant Montauban. (2).

L. XXXIII, f. 139 ; et L. XXXV, f. 176. — D'Aubigné. L. I, c. 10, p. 55 et 56. — De Thou. L. LV, p. 755, 757. — Davila. L. V, p. 278.

(1) La Poplinière. L. XXXI, f. 108. — D'Aubigné. L. I, c. 11, p. 62.

(2) La Poplinière. L. XXXI, f. 114. — De Thou. L. LV, p. 752. — Hist. de Languedoc. T. V, L. XXXIX, p. 319.

Le maréchal Damville étoit gouverneur de Languedoc ; il s'étoit toujours montré beaucoup plus zélé pour la religion catholique que ses frères ; cependant il savoit bien qu'il avoit tenu à peu de chose qu'ils fussent tous égorgés à la Saint-Barthélemy. Il avoit donc plus de raison que jamais de détester les Guises et de se défier de leur faction. Le Languedoc étoit la province du royaume où il y avoit le plus de protestans. Damville , pour maintenir sa considération à la cour, se crut obligé de leur faire la guerre ; mais il ne s'attaqua point aux villes plus importantes de Montauban, de Nîmes ; de Montpellier ; il vint seulement, le 11 février, mettre le siège devant Sommières, petite, mais forte place à trois lieues de Nîmes ; il s'en rendit maître par composition, le 9 avril ; il n'empêcha point ensuite Saint-Claumont, général des protestans, de tenir la campagne dans le Bas-Languedoc ; mais à deux reprises il suspendit par des trêves toute hostilité entre les deux partis. (1)

Telle étoit la situation des huguenots dans tout le royaume, lorsque Villeroi se rendit au camp du duc d'Anjou, avec les ordres de Charles IX, et qu'il offrit aux habitans de La

(1) La Poplinière. L. XXXI, f. 107 ; et L. XXXIII, f. 140.
— D'Aubigné. L. I, c. 11, p. 57. — De Thou. L. LV, p. 740.
— Hist. du Languedoc. L. XXXIX, p. 316, 318.

1573.

Rochelle, non plus une capitulation, mais une paix pour tout le parti, à des conditions toutefois moins avantageuses que celles qui avoient suivi les autres guerres civiles. Comme dans les précédens traités, le roi accorderoit à tous ses sujets la liberté de conscience, mais il ne permettoit le culte public des huguenots que dans les trois villes de La Rochelle, Montauban et Nîmes; toutes les offenses étoient pardonnées, tout ce qui avoit été fait en violation des lois, depuis le 24 août 1572, devoit être oublié, et il étoit interdit sous des peines sévères de se le reprocher mutuellement; tous les prisonniers devoient être mis en liberté de part et d'autre, et toutes les sentences rendues par les tribunaux pour fait de religion devoient être abolies; hors des trois villes qui envoyèrent leurs députés aux conférences, et qui traitèrent seules pour la cause, le roi s'étant absolument refusé à y admettre aussi ceux de Sancerre, il devoit bien être permis aux huguenots de célébrer dans leurs maisons leurs baptêmes et leurs mariages, pourvu cependant qu'ils ne s'assemblassent pas plus de dix pour ces cérémonies; encore, à Paris, à la cour, et à deux lieues à la ronde, cette faculté même leur étoit refusée. Des conférences sur ces propositions de Villerois ouvrirent près de La Rochelle après le milieu de juin; la paix fut enfin signée à La Rochelle le 6 juillet; elle fut confirmée par un édit donné par le roi, au château de

Boulogne, dans le même mois, et enregistré en parlement le 11 août (1). Les habitans de Sancerre, auxquels le bénéfice de cette paix avoit été refusé, furent enfin contraints de capituler le 19 août, après avoir éprouvé toutes les horreurs de la famine. Ce jour-là même, les ambassadeurs de Pologne arrivèrent à Paris, et le roi, pour ne point les choquer, avoit donné les ordres les plus précis de traiter les huguenots avec indulgence. Les habitans de Sancerre furent donc épargnés; seulement leur maire Le Bailli-Joanneau, et leur ministre Pierre de La Bourgade, furent entraînés hors de leurs maisons pendant la nuit, par des gens à gages, qui les assommèrent à quelque distance de la ville, et le roi désavoua cette action, qu'il attribua à quelque vengeance privée. (2)

Les intrigues de Jean de Monfluc, évêque de Valence, avoient réussi en effet. Les Polonais avoient été trompés sur le caractère de Henri de Valois et sur sa participation à la Saint-Barthélemy; ils s'étoient laissé persuader que le candidat qui sollicitoit leurs suffrages étoit un jeune héros, actif et intelligent autant que

(1) L'édit est rapporté par La Poplinière. L. XXXV, f. 185.
— De Thou. L. LVI, p. 795. — D'Aubigné. L. I, c. 48,
p. 97. — Davila. L. V, p. 283.

(2) La Poplinière. L. XXXV, f. 179; L. XXXVI, f. 60;
191. — De Thou. E. LVI, p. 826.

1573:

brave, qui, pour son malheur, n'avoit eu à combattre que dans des guerres civiles, mais qui, là même, avoit fait preuve de sa tolérance et de son humanité. Choisin, secrétaire de Montluc, dont nous avons des Mémoires, étant déjà en Pologne au moment de la Saint-Barthélemy, ne doutoit point que tout ce qu'on disoit de la participation de la maison royale à cette atrocité ne fût une infâme calomnie, aussi cherchoit-il à la réfuter avec le zèle de la conviction. Les sœurs de Sigismond Auguste, zélées protestantes elles-mêmes, s'étoient déclarées pour le duc d'Anjou. Le cardinal Comtendone, légat du pape, ayant exhorté les Polonais à choisir un roi qui reprîmât l'hérésie, et qui fit fleurir la foi catholique dans sa pureté, comme faisoit alors même le héros du siècle et de la maison d'Autriche, le glorieux Philippe II; on crut qu'il étoit favorable à Ernest d'Autriche, et ce fut une raison pour les Polonais de se défier de l'Autrichien. Montluc avoit apporté un art infini à flatter une nation jalouse de sa liberté. Il s'étoit scrupuleusement renfermé dans le château que le sénat lui avoit assigné pour sa demeure; il s'étoit conformé, à tous les desirs de ce corps avec une déférence pressée; mais en même temps qu'il n'avoit rien négligé pour capter la bienveillance des palatins et des sénateurs, il avoit eu surtout à cœur de gagner la petite noblesse. Celle-ci re-

doutoit en général un prince limitrophe, craignant ou qu'il n'employât des forces étrangères pour asservir la Pologne, ou seulement que ses relations antérieures avec les grands ne le jettassent tout-à-fait dans les bras de l'aristocratie; elle auroit préféré un piaste, ou gentilhomme polonais; mais comme il y en avoit plus de trente qui prétendoient en même temps à la couronne, elle craignoit qu'une telle élection n'amènât la guerre civile, ou la division de la monarchie. Le duc d'Anjou lui paroissoit, à cause de l'éloignement de la France, aussi peu à redouter qu'un piaste, et cependant assez éminent par-dessus tous les autres pour réunir aisément les suffrages. D'ailleurs les plus riches des palatins, ceux qui avoient le plus de chances de réussir dans l'élection, étoient de la communion évangélique, et la petite noblesse catholique craignoit que la couronne ne fût donnée à un hérétique. Personne ne promettoit son suffrage d'avance, les Polonais regardant leur diète comme sous l'inspiration immédiate du Saint-Esprit, se contentoient de répondre aux ambassadeurs qu'ils éliroient le plus digne; et la relation si détaillée de Choiseulin fait sentir qu'ils se conduisirent en effet avec autant de loyauté que de patriotisme, encore qu'ils ne sussent point éviter de se laisser tromper. Dans la diète préparatoire convoquée pour le 6 janvier à Varsovie, une confédération avoit

été signée entre les catholiques et les protestans, par laquelle les premiers s'engageoient à ne jamais porter atteinte à la liberté de conscience, et à ne jamais se laisser entraîner dans une guerre de religion. L'évêque Monthuc ne se contenta pas d'accepter au nom du duc d'Anjou cette confédération; il promit encore aux évangéliques de Pologne que Charles IX, par reconnaissance de l'élection de son frère, rendroit aux Huguenots de France toutes les prérogatives dont l'édit de juillet 1561 les avoit précédemment mis en possession. Enfin, la diète d'élection se rassembla le 3 avril, dans une grande plaine à une lieue de Vassovie; on y voyoit au moins trente mille gentilshommes à cheval, sans ceux de Mazovie, au nombre de huit ou dix mille, qui étoient chez eux. Les ambassadeurs furent entendus chacun à leur tour, et après avoir parlé, chacun donnoit copie de son discours aux trente-deux palatins, pour qu'ils le fissent connoître à la noblesse dans leur palatinat; mais Monthuc, qui fut entendu le 10 avril; et dont le discours dura trois heures, avoit eu soin de le faire imprimer en secret en latin et en polonois, et après l'avoir prononcé, il le répandit avec profusion. Il employa ensuite l'adresse de son esprit conciliant à écarter toutes les difficultés que chaque concurrent et ses partisans même faisoient naître. Enfin, le 3 mai on commença à procéder à l'élection et

à compter les voix ; bientôt il fut aisé de reconnoître que la petite noblesse, souvent en opposition avec les palatins, se prononçoit pour le duc d'Anjou ; presque aussitôt la minorité, redoutant sur toute chose une élection contestée, se réunit par patriotisme à la majorité ; et le 9 mai, veille de la Pentecôte, le compte des voix donna près de trente-cinq mille suffrages au duc d'Anjou, tandis qu'il y en eut à peine cinq cents contre lui : dès le soir même, l'archevêque de Gnesne annonça l'élection, quoique la proclamation solennelle ne dût être faite que le surlendemain par les maréchaux. (1)

Jean de Montluc se mit ensuite en route avec l'ambassade solennelle de treize grands seigneurs que la nation polonaise envoyoit en France pour chercher son roi. Ils arrivèrent le 10 août à Metz, et à Paris le 19 août, jour même de la reddition de Sancerre. L'évêque de Posen, chef de la députation, dans sa harangue à Henri, duc d'Anjou, lui dit, que la réputation seule de ses vertus lui avoit fait déférer la couronne ; que les Polonais espéroient que toutes ses hautes qualités brilleroient dans la manière dont il conserveroit

(1) Mém. de F. Choisin. L. II, p. 285 à 392. — La harangue de Montluc est dans La Poplinière. L. XXXV, fol. 162-172 ; et les demandes des protestans polonais. *Ib.* f. 176. — De Thou. L. LV, p. 744 ; L. LVI, p. 808 et suiv. — Davila. L. V, p. 282.

1573.

et gouverneroit leur royaume ; mais qu'avant de le proclamer ils lui demandoient de jurer l'observation des promesses que les ambassadeurs de France avoient faites en son nom. Ceux-ci s'étoient engagés à ce que Henri feroit passer en Pologne les revenus de tous les biens qu'il possédoit en France ; à ce qu'il équiperait dans les ports de France une flotte qu'il enverroit à Dantzick , pour protéger le commerce des Polonais , auquel il assurerait en même temps un traité avantageux avec la France. Ils avoient promis que Henri doteroit l'université et le séminaire de Cracovie ; qu'il garantirait l'indépendance des deux religions en Pologne ; qu'il engageroit son frère à rétablir dans tous leurs droits les protestans de France , à leur donner des sûretés pour l'avenir , et à faire punir les auteurs du massacre de la Saint-Barthélemy , qui , à ce que protestoit Montluc , s'étoit effectué contre la volonté du roi. Les conseillers de Charles IX furent fort étonnés de voir des promesses si peu conformes aux instructions dont l'évêque de Valence étoit porteur. Celui-ci convint qu'il avoit dépassé ses ordres ; mais il représenta qu'il avoit obtenu son but , et que Henri , une fois sur le trône , ne tiendrait plus , parmi ses engagemens , que ceux qui lui conviendroient. Le nonce du pape , en même temps , commença à intriguer parmi les ambassadeurs

polonais ; il engagea ceux qui étoient catholiques à se départir de toutes les demandes faites en faveur des protestans, et les deux rois profitant de ce dissentiment, ne les confirmèrent point. (1).

Ce fut le 9 septembre que Henri prêta serment devant les ambassadeurs, comme roi de Pologne ; le décret d'élection de la diète de Varsovie fut lu dans la grande salle du palais ; Henri fit, comme roi de Pologne, une entrée solennelle à Paris, et dès lors la cour fut toujours en fêtes, jusqu'au moment où le nouveau roi se mit en route pour son royaume lointain. On voyoit alors à Paris trois jeunes rois, également avides de plaisirs et de débauches : Charles IX, âgé de 23 ans ; Henri, roi de Pologne, âgé de 22 ans ; et Henri, roi de Navarre, âgé de vingt ans. Ils se nommoient frères, ils partageoient volontiers leurs divertissemens et leurs excès ; chacun nourrissoit cependant une secrète haine contre les deux autres. A cette époque même, une de leurs parties de débauches, pensa leur coûter cher. Le seigneur de Nantouillet, Antoine Duprat, petit-fils du chancelier de ce nom, avoit été sollicité d'épouser une maîtresse du duc d'Anjou, dont ce prince vouloit se débarrasser. Il avoit répondu qu'il n'étoit pas

(1) De Thou, T. V, L. LVII, p. 4 et 5. — La Poplinière. L. XXXVI, f. 196, 198.

1573.

homme à donner son honneur pour payer les plaisirs d'un autre. Ce propos avoit été rapporté à Henri, et communiqué par lui à son frère et à son beau-frère. Il les irrita tous trois également : aux yeux des trois rois, le courtisan qui osoit opposer son honneur à leurs plaisirs ou leurs caprices, n'étoit pas pardonnable. Au milieu de la nuit, ils entrèrent dans la maison de Nantouillet, avec le bâtard d'Angoulême, le duc de Guise, et quelques autres seigneurs; ils l'accablèrent d'outrages, ils enlevèrent tout ce qu'ils trouvèrent dans sa chambre, et mirent son lit et sa tapisserie en pièces. En même temps, les gens de leur suite enfonçoient les coffres et emportoient tout l'argent et toute la vaisselle. Ils ne savoit pas que pendant ce temps même, Guillaume de Vittaux, frère de Nantouillet, étoit enfermé dans la chambre voisine, avec quatre bandits déterminés, qu'il avoit armés pour assassiner un de ses ennemis. Au tumulte que ceux-ci entendirent de toutes parts autour d'eux, ils crurent qu'on venoit les arrêter; et se plaçant derrière leur porte, le pistolet à la main, ils attendirent qu'on l'enfonçât pour faire feu. Si les trois rois l'avoient tenté, ils auroient probablement été tués : leur bonheur voulut qu'ils se dirigeassent d'un autre côté. (1)

(1) De Thou. L. LVI, p. 821. — D'Aubigné. L. II, c. 1, p. 104. — Mém. de l'Étoile. T. I, p. 80.

Charles IX. n'associoit pas volontiers à ces parties de plaisir son plus jeune frère, le duc d'Alençon; il se défioit de lui, il le regardoit comme un brouillon dangereux, et il soupçonnoit le favori d'Alençon, Boniface de La Mole, gentilhomme provençal, de vouloir, en excitant cet esprit foible et inquiet, former une faction nouvelle dans l'État. « Le roi, dit l'Étoile, avoit « mandé par deux fois à son frère, le duc d'Anjou, étant dans son camp devant La Rochelle, « qu'il eût à faire étrangler La Mole. Le roi, du « depuis, avoit fait dessein de l'étrangler lui-même dans sa cour, où La Mole étoit retourné « après le camp de La Rochelle. Et pour ce faire, « sachant que La Mole étoit en la chambre de « madame de Nevers, dans le Louvre, il prit « avec lui le duc de Guise, et certains gentils- « hommes, jusques à six, auxquels il commanda « sur la vie d'étrangler celui qu'il leur diroit, « avec des cordes qu'il leur distribua. En cet « équipage, le roi lui-même, portant une bougie « allumée, disposa ses compagnons bourreaux « sur les brisées que La Mole souloit prendre; « pour aller à la chambre du duc d'Alençon, son « maître. Mais bien prit au pauvre jeune homme « de ce que, au lieu d'aller à son maître, il descendit trouver sa maîtresse, sans rien savoir « toutefois de cette partie. » (1)

(1) Mém. de l'Étoile T. I, p. 82.

1573.

Les trois rois ; unis pour les excès et le scandale , n'avoient aucune affection l'un pour l'autre. Charles IX s'abandonnoit toujours plus à ses emportemens ; il juroit , menaçoit , et ne pouvoit souffrir le moindre obstacle à ses volontés ; mais heureusement il les oublioit souvent dès le lendemain , s'il n'avoit pas pu les accomplir aussitôt. Il avoit conçu contre son frère Henri une haine profonde ; il étoit jaloux de sa gloire , jaloux de l'autorité qu'il exerçoit comme lieutenant-général du royaume ; il l'auroit volontiers accusé de rébellion , pour chacun des ordres qu'il lui voyoit donner ; il ne pouvoit modérer son impatience pour qu'il sortît enfin du royaume ; et néanmoins , comme il passoit ses journées entières à la chasse , comme il s'épuisoit par la violence de ses exercices , et se trouvoit ensuite hors d'état de donner aucune attention à aucune affaire , il étoit bien obligé d'abandonner à Henri et à sa mère tous les détails du gouvernement. Henri , de son côté , commençoit à croire que son frère ne pouvoit pas vivre encore long-temps , que sa poitrine étoit attaquée , et que , comme il n'écouloit aucun conseil , mais qu'il continuoit à courir les champs et à sonner du cor avec fureur , il se donneroit un regorgement de sang. Au lieu de se réjouir de son élection comme roi de Pologne , Henri n'y voyoit plus qu'un exil brillant , au-

quel il étoit condamné, au moment où il lui auroit le plus convenu d'être présent, pour se saisir de la couronne de France. Le roi de Navarre enfin, plus jeune que les deux autres, n'étoit pas moins qu'eux avide de plaisirs. C'étoit le moment de ses amours avec la belle Corisande d'Andoin, veuve de Philibert, comte de Grammont (1). Il oublioit avec elle et ses anciens amis massacrés à la Saint-Barthélemy, et sa religion, et les enseignemens de sa mère; il avoit fait la guerre aux protestans, et il les avoit persécutés dans ses domaines. Cependant il se regardoit presque comme le captif de ses deux beaux-frères; il craignoit leurs violences, il craignoit les Guises, ennemis des Bourbons, auxquels les Valois abandonnoient le pouvoir, et il étoit plutôt disposé à se rapprocher de son troisième beau-frère, le duc d'Alençon.

Ce duc, d'un an plus jeune que le roi de Navarre, avoit précédemment montré de l'affection à Coligni et aux chefs protestans; il se livroit à une inquiétude et un esprit d'intrigue qu'il prenoit pour de l'ambition, et il demandoit à se mettre à la tête du parti d'opposition qui avoit long-temps fait la guerre à ses frères. Ca-

(1) Dans les notes à Montluc, T. XXVI, p. 136, on trouve sous cette année une lettre fort tendre de Henri de Navarre à Corisande. Sully parle de ses amours dix ans plus tard. *Econ. royales*, ch. 18, p. 352.

1573.

therine avoit voulu lui procurer une couronne , comme à ses deux aînés. Elle avoit fait solliciter la reine d'Angleterre, Élisabeth, de lui accorder sa main ; et quoique cette reine eût alors quarante ans, et le duc d'Alençon dix-neuf, Elisabeth n'avoit point repoussé ces offres. Albert de Gondi, comte de Retz, envoyé en ambassade en Angleterre, avoit été reçu avec faveur. Élisabeth avoit consenti à être marraine d'une fille née à Charles IX deux mois après la Saint-Barthélemy, le 27 octobre 1572. (1)

Elle avoit aussi accueilli des émissaires particuliers du duc d'Alençon. Cependant elle n'avoit point consenti à ce que ce prince vînt lui-même à sa cour ; l'impression que la Saint-Barthélemy avoit faite sur les Anglais étoit encore trop vive, disoit-elle, et elle craignoit que leur haine contre les Français n'éclatât par quelque outrage fait au prince. (2)

Pendant le siège de La Rochelle, où le roi de Navarre et le prince de Condé avoient été conduits contre leur gré, ils s'unirent plus intimement au duc d'Alençon. Henri de La Tour, vicomte de Turenne, qui plus tard fut duc de Bouillon, et qui nous a laissé ses Mémoires, étoit alors attaché au plus jeune des fils de Catherine, et quoiqu'il n'eût que dix-sept ans, ce

(1) La Poplinière. L. XXXIII, f. 131 ; et L. XXXIV, f. 159.

(2) De Thou. L. LV, p. 765.

fut lui que ces jeunes étourdis choisirent pour conseil et pour guide. Il leur proposa de s'emparer d'Angoulême et de Saint-Jean-d'Angely, de proclamer le duc d'Alençon pour chef du parti protestant, et de recommencer la guerre. Avant de s'engager plus avant, cependant, ces jeunes gens consultèrent La Noue, qui venoit de rentrer au camp royal, après avoir abandonné le commandement de La Rochelle. Ce sage capitaine leur représenta la difficulté de se saisir des deux places qu'ils convoitoient, et de les garder, tandis que l'armée royale étoit déjà toute rassemblée à leurs portes; il exposa la faiblesse du parti protestant, et le danger de le faire écraser par une entreprise mal concertée. Turenne proposa ensuite aux princes de se saisir de la flotte royale, et de s'enfuir avec elle en Angleterre. La Noue les avertit de nouveau de songer au froid accueil que leur feroit la reine, qu'ils vouloient entraîner à la guerre, tandis qu'ils voyoient que toute sa politique tendoit à conserver la paix. Elle venoit d'en donner la preuve, en accueillant avec beaucoup de bienveillance le favori de Charles IX, et en signant le 1^{er} mai un nouveau traité de paix avec le roi d'Espagne (1). La Noue réussit ainsi à empêcher ces

(1) De Thou. L. LV, p. 730. — Mémoires de Bouillon. T. XLVIII, p. 21.

1573.

jeunes gens de commettre une imprudence , qui peut-être auroit épuisé les dernières ressources des défenseurs de la liberté religieuse. L'intimité entre les Bourbons et le duc d'Alençon n'en subsista pas moins , et Navarre et Condé avoient promis de soutenir ce prince de tout leur crédit, dès que le moment seroit jugé favorable pour annoncer ses prétentions. (1)

Charles IX s'étonnoit cependant que Henri, son frère, ne se hâtât pas davantage de partir, pour mettre sur son front cette couronne de Pologne, qui lui avoit coûté tant de négociations et tant de promesses. « Quand le roi et les principaux, « dit d'Aubigné, louoient l'évêque de Valence, « le roi de Pologne et la reine-mère en parloient « comme de celui qui avoit tramé l'exil de ce « prince ; pour lequel éloigner on commençoit « à parler de laisser passer l'hiver. Quand le roi, « qui fuyoit les affaires, et cherchoit ses plaisirs « dans les forêts, se réveilla, commanda que « toutes les dépêches vinsent en ses mains ; et « puis, en reniant à sa mode, dit à son frère, « devant la reine, qu'il falloit qu'un d'eux sortît « du royaume. La reine-mère voyant la ferme « résolution du roi, dit au roi de Pologne : Par- « tez, mais vous n'y demeurerez guère. Si bien « qu'il fallut déloger, et partir de Paris sur la fin

(1) De Thou. L. LVI, p. 787. — Amirault, Vie de La Noue, p. 97.

« de septembre » (1). En effet, pour le ramener bientôt dans le voisinage de la France, Catherine forma le projet bizarre de mettre son fils Henri, le plus ardent promoteur de la Saint-Barthélemy, à la tête des protestans de Hollande, pour défendre contre Philippe II la liberté de conscience des Pays-Bas. Henri devoit profiter de la sympathie que les évangéliques de Pologne venoient de témoigner aux huguenots, armer avec leur concours et celui de la France une flotte à Dantzick, y faire monter un grand nombre des plus vaillans champions de son nouveau royaume, et la conduire dans les ports de Hollande. L'agrément du roi de Danemarck étoit assuré ; le comte de Retz, qui commençoit à se tourner vers le soleil levant, fut envoyé avec de l'argent en Allemagne, pour lever des troupes. Schomberg fut dépêché au prince d'Orange, pour mettre la dernière main au traité qu'il avoit précédemment ébauché avec Louis de Nassau (2). Les affaires des Pays-Bas étoient alors dans une situation fort critique ; don Frédéric de Tolédo, fils du duc d'Albe, avoit mis le siège devant Harlem, dès le 12 décembre 1572. Le père et le fils, suivant avec persévérance le plan froidement féroce qu'ils avoient conçu, joi-

(1) D'Aubigné. L. II, c. 2, p. 105.

(2) De Thou. L. LVII, p. 12. — D'Aubigné. L. II, c. 2,

1573.

gnoient la terreur des tourmens à celle de la mort pour détruire l'hérésie. Chaque jour on apprenoit quelque nouvelle atrocité commise par eux. Le duc d'Albe étoit venu à Amsterdam pour le siège, le prince d'Orange à Leyde, pour seconder la défense. De l'une et de l'autre ville, il n'y a guère que trois lieues jusqu'à Harlem. Les bourgeois de la dernière cité combattirent, ainsi que les soldats que leur avoit fait passer le prince d'Orange, avec le plus indomptable courage; ils opposèrent la même constance à des revers multipliés, et enfin à une épouvantable famine. Après avoir épuisé leurs dernières provisions, ils furent réduits à capituler le 13 juillet 1573, et leur bravoure inspiroit encore tant de crainte, que Toledo leur promit la vie sauve à tous, sous la réserve d'une liste de cinquante-sept proscrits; il promit de même de sauver leurs biens, moyennant une rançon de deux cent mille florins; mais le duc d'Albe, maître de la ville, ne voulut plus observer la capitulation : il fit périr plus de deux mille habitans dans les supplices, et, mettant ses soldats en quartier chez les autres, il abandonna les vaincus à la discrétion des Espagnols (1). C'é-

(1) De Thou. L. LIV, p. 697; L. LV, p. 723, 726. — D'Aubigné. L. I, c. 17, p. 91. — Watson, Hist. de Phil. II. T. II, L. XIV, p. 257-294. — *Bentivoglio*. P. I, L. VII, p. 133-151.

toit après ces revers que le prince d'Orange recevoit les offres inattendues de Catherine, et dans sa situation désespérée, il étoit prêt à accueillir une aide temporaire, de quelque part qu'elle lui vînt. Les articles proposés par Schomberg furent signés, et le roi de Pologne fut élu chef pour les guerres de Flandre contre le roi d'Espagne. (1)

Charles IX avoit cependant contraint le roi de Pologne à se mettre en voyage. Il l'avoit conduit jusqu'à Villers-Coterets, et il l'auroit accompagné jusqu'à la frontière, si une grave maladie ne l'avoit arrêté; Ambroise Paré, son célèbre chirurgien, attribua sa maladie à ce que « il avoit trop sonné de la trompe à la chasse & du cerf. » Mais la cour étoit tellement préparée à tous les crimes, qu'on y répandit le bruit qu'il avoit été empoisonné « avec la corne d'un « lièvre marin, qui fait languir long-temps la « personne; et puis après peu à peu s'en va et « s'éteint comme une chandelle. » Les courtisans attribuoient ce crime aux deux frères du roi, ou même à sa mère; tandis que d'autres en accusoient un mari jaloux. Charles IX étoit cependant fort peu adonné à la galanterie, et il faisoit à peine attention aux dames de sa cour. La reine et le reste de ses enfans accompagnèrent le roi de

(1) D'Aubigné. L. II, c. 2, p. 107. — De Thou. L. LVII, p. 12.

1573.

• Pologne jusqu'à Nancy, et de là à Blamont, où avec de grands regrets se fit la séparation. (1)

Cependant les protestans du Midi n'avoient point voulu recevoir l'édit de pacification de Boulogne. Les trois villes de La Rochelle, Nîmes et Montauban, leur paroissoient n'avoir songé qu'à elles seules; elles étoient sans pouvoir, disoient-ils, pour abandonner, comme elles avoient fait, la liberté religieuse de toutes les autres. Profitant toutefois de la publication de la paix; des députés de toutes les églises du Midi se réunirent à Montauban; ils y ouvrirent leur assemblée le 24 août 1573, jour anniversaire de la Saint-Barthélemy. Un tel souvenir n'étoit pas fait pour leur inspirer de la confiance; ils déclarèrent qu'ils étoient persuadés que de mauvais conseillers avoient surpris l'esprit du roi; lorsqu'il avoit eu la foiblesse de se déclarer l'auteur d'une action aussi atroce; ils ne doutoient point que le roi ne la détestât au contraire; mais comme les mêmes conseillers étoient toujours autour de sa personne, ils avoient besoin de demander non seulement des libertés plus étendues, mais plus de sûreté que le roi ne venoit de leur en accorder par la paix de La Rochelle. Ils nommèrent des députés pour se rendre auprès du

(1) Brantôme. T. IV, p. 216. — D'Aubigné. L. II, c. 2, p. 107. — De Thou. L. LVII, p. 17. — Davila. L. V, p. 284. — La Poplinière. L. XXXVI, f. 199.

roi et lui présenter leurs demandes; en même temps ils donnèrent aux huguenots de la province une organisation plus régulière. Ils nommèrent le vicomte de Paulin pour gouverneur de Montauban, de la Guienne et du Quercy, et Saint-Romain pour gouverneur de Nîmes, Cévennes, Rouergue et Vivarais. Ils les autorisèrent à se saisir du revenu des bénéfices ecclésiastiques dans la province, à y joindre les contributions volontaires des villes huguenotes, et celles que les districts catholiques paioient, pour être garantis de toute vexation : ces chefs devoient se concerter avec les États de leur gouvernement, et des États subordonnés qui s'assemblèrent dans chaque diocèse. De cette manière, ils s'assurèrent de pouvoir mettre en campagne, sous la conduite de leurs gouverneurs, près de vingt mille hommes. (1)

La connoissance des conditions stipulées en leur faveur par les évangeliques de Pologne, et celle des divisions de la cour, donnoient de la confiance aux protestans. Ils n'avoient plus rien à craindre de Henri, qui leur avoit fait tant de mal; ils se croyoient assurés du duc d'Alençon, et ils regardoient Charles IX comme incapable de rien faire par lui-même, en raison, soit de

(1) La Poplinière. L. XXXVI, fol. 185, 186. — Hist. du Languedoc. L. XXXIX, p. 321.

1573.

sa dissipation continue, soit de sa maladie. D'ailleurs, des principes nouveaux de liberté commençoient à se répandre au moyen d'un grand nombre d'écrits; on avoit réimprimé le livre *de la Servitude volontaire* de la Boëtie; François Hotman, jurisconsulte célèbre protestant, publia sa *Franco-Gallia*, dans laquelle il maintenoit le droit des États-Généraux de déposer les mauvais rois, et de leur nommer des successeurs; un livre plus hardi encore, mais dont l'auteur avoit gardé l'anonyme, *Junius Brutus*, traçoit les bornes de l'obéissance que les sujets doivent aux rois. (1)

Les députés des huguenots de Languedoc furent présentés au roi à Villers-Coterets, comme il commençoit à se rétablir de sa maladie; et bientôt d'autres députés de Provence et de Dauphiné arrivèrent aussi à la cour, et lui firent des demandes analogues, mais en y joignant celle du rétablissement des privilèges de leurs provinces. Quand Catherine prit connoissance du détail de ces conditions, elle s'écria: « Si Condé étoit
« encore en vie, et s'il étoit au cœur de la
« France, à la tête de vingt mille chevaux et
« cinquante mille hommes de pied; si, de plus,
« il étoit maître des principales villes du
« royaume, il ne demanderoit pas la moitié de
« ce que ces gens ont l'insolence de nous propo-

(1) D'Aubigné. L. II, c. 2, p. 108.

« ser » (1). Les protestans ne pouvoient, il est vrai, déployer nulle part des forces aussi menaçantes, mais le gouvernement étoit de son côté sans moyens pour les réduire. Non seulement ses finances étoient ruinées et son armée dispersée, il ne restoit plus personne à la tête de l'administration qui eût une volonté ferme ou un plan de conduite. La reine conseilla à Charles IX de donner, comme il le fit le 18 octobre, des espérances vagues aux députés, en ajournant une réponse plus précise jusqu'au milieu de décembre suivant (2). En attendant, elle se flattoit de se rendre maîtresse par surprise de La Rochelle, après quoi elle croyoit que tout l'orgueil du parti tomberoit. Biron, Du Taud, Rouhault et Puy Gaillard se chargèrent d'exécuter cette trahison. Tandis qu'ils s'approchoient de la ville avec des troupes, des conjurés qu'ils avoient séduits à prix d'argent, devoient surprendre une porte et la leur livrer; mais ces conjurés, dénoncés au maire, furent arrêtés et condamnés à d'atroces supplices : aussitôt le roi écrivit aux Rochelois, pour protester qu'il n'avoit eu aucune part à la conjuration, et pour approuver les sentences qu'ils venoient d'exécuter (3). Les

(1) De Thou. L. LVII, p. 13.

(2) La Poplinière. L. XXXVI, fol. 190.

(3) De Thou. L. LVII, p. 19. — La Poplinière. L. XXXVII, f. 202. — D'Aubigné. L. II, c. 4, p. 112.

1573.

protestans ne furent cependant pas plus dupes de ces protestations du roi qu'ils ne l'avoient été des promesses vagues faites à leurs députés à Villers-Coterets; ceux de Languedoc tinrent une seconde assemblée à Mithaud le 16 décembre. Là, ils se lièrent par un nouveau serment à « une union, association et fraternité plus intime; avec tous ceux qui professent la religion réformée, dans tout le royaume et ses enclaves, » et ils instituèrent une forme de gouvernement qui tendoit toujours plus ouvertement à la république. Ce n'étoient plus des princes qui devoient avoir la souveraine autorité dans le parti, mais des États-Généraux assemblés tous les six mois et composés par égales parts de députés de la noblesse, de la bourgeoisie et de la magistrature, élus dans chaque généralité. Des États provinciaux devoient aussi s'assembler tous les trois mois, et nommer le capitaine de la province, avec son conseil. (1)

1574.

Cependant Henri de Valois avoit continué son voyage. Le 25 janvier 1574 il franchit la frontière de Pologne; il fut ensuite sacré à Cracovie le 20 février. Sa mère Catherine comptoit, il est vrai, que dès le printemps elle le verroit revenir en Hollande, sur une flotte que ne manqueroit point d'armer d'après ses ordres la nation

(1) Le réglemeut dans La Poplinière. L. XXXVI, f. 192, 193.

chevaleresque qui l'avoit appelé. Il devoit proposer aux Polonois de les conduire au secours du prince d'Orange, et il se trouveroit ainsi à portée pour monter sur le trône de France, lorsque Charles IX viendrait à mourir. Catherine avoit eu de nouvelles conférences sur cet objet, à Blamont, en Lorraine, avec Louis de Nassau. Celui-ci lui avoit vainement représenté que le duc d'Alençon, ami de Coligni et des protestans, seroit bien plus propre que le duc d'Anjou au commandement des insurgés des Pays-Bas; c'étoit justement d'Alençon que Catherine se défioit, car elle le soupçonnoit de veiller l'occasion de se saisir du trône à la mort de son frère. (1)

Dans le même temps, d'autres tournoient leurs regards vers le duc d'Alençon, espérant trouver en lui le sauveur de la France. Il étoit reconnu que Charles IX ne gouvernoit point, et qu'il étoit incapable de gouverner. Ses emportemens, dans lesquels il ne parloit que de tout tuer, sa dissimulation habituelle, dès que ses fureurs étoient apaisées, l'épuisement qui suivoit ses journées passées dans les exercices les plus violens, jusqu'au moment où la maladie le confinoit au lit, ne lui laissoient aucune capacité pour s'occuper des affaires. Aussi l'on savoit que ses sentimens étoient presque tous contraires à ses

(1) De Thou. L. LVII, p. 28.

1574.

actions. On lui avoit entendu exprimer sa haine pour les Guises, et menacer les Italiens auxquels se confioit sa mère, tels que Gondi, Birago et Nevers de la maison de Gonzaga ; et cependant les Guises et les Italiens gouvernoient seuls avec sa mère. Les plus grands seigneurs français, les maréchaux, les Montmorency, les Bourbons, commencèrent alors à demander hautement que le roi nommât un lieutenant-général du royaume, désignant le duc d'Alençon comme propre à remplir cette place, qui avoit été créée pour son père le duc d'Anjou. Catherine avoit tellement le sentiment de l'incapacité de Charles, et de l'impuissance du gouvernement, qu'au lieu de repousser une nomination qui équivaloit presque à une abdication du roi, elle lui suggéra de choisir plutôt pour son lieutenant, son beau-frère Charles duc de Lorraine. (1)

La France étoit alors livrée aux conseils de jeunes étourdis. Le chef qu'on vouloit donner au gouvernement n'avoit pas vingt ans ; Turenne, principal conseiller d'Alençon, n'en avoit pas dix-huit ; le roi de Navarre et le prince de Condé n'étoient guère plus âgés. Cependant des hommes plus sages, les frères Montmorency, le maréchal de Cossé, La Noue, essayèrent de pro-

(1) De Thou. L. LVII, p. 28. — Davila. L. V, p. 285. — La Poplinière. L. XXXVII, f. 201. — D'Aubigné. L. II, c. 4, p. 112.

fiter de leur pétulance pour porter quelque remède aux désordres du gouvernement. Ils annoncèrent qu'ils ne désiroient point le triomphe de l'une ou de l'autre faction, mais la réforme de l'administration; ils déclarèrent qu'on n'y parviendroit que par l'assemblée des États-Généraux; on les nomma les politiques. (1)

Les intrigues se croisoient, et tous les grands également étoient dans la défiance, s'attendant sans cesse à être trahis par leurs associés. Le roi avoit promis au duc d'Alençon le commandement de ses troupes, ce qui sembloit un acheminement à la lieutenance-générale; mais en même temps la reine faisoit arriver son gendre, le duc de Lorraine, à qui elle l'avoit promise de son côté. Ce duc, âgé de trente-deux ans, et qui s'étoit jusqu'alors peu compromis avec les divers partis, eut, à son arrivée, une conférence amicale à Chantilly avec le maréchal de Montmorency. Tandis que Henri, duc de Guise, qui, quoiqu'il ne fût pas souverain comme son cousin; et qu'il n'eût pas encore vingt-quatre ans, étoit le chef du parti de Lorraine; affecta de donner le plus grand éclat à sa haine pour le même maréchal. Un gentilhomme nommé Ventabren avoit passé de la maison des

(1) De Thou. L. LVII, p. 29. — La Poplinière. L. XXXVII, p. 208, v.

1574.

Montmorency dans celle des Guises ; il s'y étoit ensuite mêlé dans quelque intrigue amoureuse et secrète qui lui attira la haine du duc. Celui-ci, l'ayant rencontré à Saint-Germain, où étoit le roi, le poursuivit l'épée à la main jusque dans les appartemens royaux. C'étoit un crime contre le roi lui-même ; Guise s'en excusa en affirmant, ce qu'il savoit bien n'être pas vrai, que Ventabren avoit été aposté par le maréchal de Montmorency pour l'assassiner. (1)

On étoit cependant arrivé au dernier jour du carnaval, mardi 23 février 1574 ; la cour étoit à Saint-Germain ; Alençon avoit promis aux protestans son appui ; il avoit engagé La Noue à repartir pour le Poitou, afin de soulever cette province, où le parti des Huguenots étoit le plus fort ; lui-même avoit promis de se mettre à leur tête avec les Bourbons, pourvu qu'une escorte suffisante à sa sûreté s'avancât pour protéger sa fuite. Le mardi-gras avoit été choisi, comme jour de fête et de désordre, où aucun rassemblement n'exciteroit de soupçon, soit pour prendre les armes dans les provinces, soit pour favoriser la retraite des princes : il paroît pourtant que le 10 mars avoit été le jour d'abord fixé pour la prise d'armes, et qu'il fut avancé par

(1) De Thou. L. LVII, p. 31. — Davila. L. V, p. 286. — Bouillon. T. XLVIII, p. 36 ; et notes, p. 256.

quelques chefs subalternes qui se voyoient sur le point d'être découverts. Jean Chaumont de Guitry arriva jusque tout près de Saint-Germain, avec deux cents cavaliers protestans bien armés, et fit dire au duc d'Alençon et aux Bourbons qu'il les attendoit, pour les conduire à Mantes, dont Du Plessis Mornay et son beau-frère Buihi s'emparèrent dans le même temps. Alençon manqua de résolution; il se plaignit qu'on eût avancé le jour de la prise d'armes sans lui donner assez de temps pour s'y préparer, et croyant avoir des chances d'obtenir de son frère la lieutenance-générale du royaume, s'il lui rendoit un grand service, il se décida, au lieu de joindre ses associés, à les trahir. Deux intrigans, Boniface de La Mole, Provençal, et le comte de Cocconas, Piémontais, avoient été les principaux agens du duc d'Alençon dans toutes ces intrigues. Tous deux s'étoient souillés de beaucoup de crimes à la Saint-Barthélemy. La Mole avoit été dépêché en courrier à tous les gouverneurs de villes le long du Rhône, pour les inviter à prendre part au massacre; Cocconas s'étoit baigné dans le sang à Paris. Il avoit racheté plus de trente huguenots des mains de ceux qui les avoient arrêtés, pour se donner le plaisir de les tuer lui-même (1). On ne sait trop quel étoit le

(1) D'Aubigné. L. II, c. 4, p. 115. — L'Étoile. T. I, p. 84.

1574.

but de ces hommes sans principes, en engageant Alençon dans l'opposition ; mais, cette fois, ils lui conseillèrent tous deux de ne pas se compromettre ; et La Mole se rendit, par son ordre, auprès de Catherine, à laquelle il dénonça la conspiration dont il se retiroit, en lui donnant la note de tous ses associés. Catherine fut fort alarmée ou voulut le paroître, et elle décida à l'instant que toute la cour quitteroit Saint-Germain pour s'enfermer à Paris (1). « Nous fûmes, « dit Marguerite de Valois, contraints de partir « deux heures après minuit, et mettre le roi « Charles dans une litière pour gagner Paris ; la « reine-mère mettant dans son chariot mon frère « et le roi mon mari, qui, cette fois, ne furent traités si doucement que l'autre ; car le « roi s'en alla au bois de Vincennes, d'où il ne « leur permit plus de sortir (2). » Mais quoique Alençon et le roi de Navarre fussent réellement prisonniers, leurs jeunes amis n'avoient point renoncé encore au projet de les mettre à la tête des politiques ; ils dissimuloient la lâche conduite du duc d'Alençon ; ils rejetoient tous les torts sur La Mole et Cocconas qui avoient voulu les vendre, et qui étoient sacrifiés par tous les

(1) Mém. de Bouillon. T. XLVIII, p. 40. — D'Aubigné. L. II, c. 6, p. 119. — De Thou. L. LVII, p. 55. — La Poplinière. L. XXXVII, fol. 209, 210. — Davila. L. V, p. 287.

(2) Marguerite de Valois. T. LII, p. 187.

partis, et le jeune Turenne ne cessoit de nouer de nouvelles intrigues pour mettre les princes en liberté. (1)

En Poitou, la prise d'armes du mardi-gras avoit passablement réussi; La Noue avoit déterminé les Rochelois à commencer la cinquième guerre civile; dans la nuit du mardi au mercredi des cendres, il surprit Lusignan, Melle et Fontenay: les jours suivans, les protestans s'emparèrent encore de Pons, Tonnai-Charente, Royan, Talmond, Saint-Jean-d'Angely et Rochefort. La reine fit aussitôt appeler Maurevel, *le tueur du roi*, en lui donnant commission d'aller arrêter ou assassiner La Noue; mais il ne put y réussir (2). D'ailleurs l'insurrection s'étendoit dans d'autres parties du royaume, et son succès ne tenoit pas à la vie d'un seul homme. Les protestans du Vélay, du Vivarais, du Forez, se soulevoient en même temps; Lyon étoit bloqué, Orange avoit été surpris; Montbrun avoit soulevé une partie du Dauphiné; Colombier et Guitry parcouroient avec leurs cavaliers la Normandie et le Maine, et ils y avoient appelé Montgommery, qui, avec un assez grand nom-

(1) Mém. de Bouillon. T. XLVIII, p. 55-58; et notes, p. 265.

(2) D'Aubigné. L. II, c. 7, p. 125. — La Poplinière. L. XXXVII, f. 204. — De Thou. L. LVII, p. 33. — Amiraault, Vie de La Noue, p. 103.

1574.

bre de religionnaires réfugiés, étoit alors dans les îles de Jersey et Guernesey (1). En Languedoc enfin, le maréchal Damville, qui étoit gouverneur de cette province, évitoit encore de se déclarer, mais il se mettoit en état de défense, et il cessoit d'obéir aux ordres que lui envoyoit la cour. (2)

Dans un soulèvement si général, et qui s'annonçoit d'une manière si alarmante, tandis que le roi, accablé par la maladie, ne pouvoit se mêler de rien, sa mère, Catherine, montra de la vigueur ; elle ordonna que trois armées seroient formées aussitôt : l'une sous Matignon pour la Normandie, une autre sous Montpensier pour la Guienne, une troisième sous le dauphin d'Auvergne pour le Dauphiné et le Languedoc ; la noblesse catholique étoit invitée à se réunir aux troupes royales dans ces trois provinces. Un temps assez long dut s'écouler cependant avant que ces trois armées fussent réunies, et les opérations de la première des trois, sous Matignon, appartiennent seules au règne de Charles IX. Montgomery avoit débarqué à Saint-Lô, avec les réfugiés qu'il avoit recueillis en Angleterre ;

(1) La Poplinière. L. XXXVII, fol. 206, 210. — De Thou. L. LVII, p. 34. — D'Aubigné. L. II, c. 4, p. 113 ; et c. 6, p. 126.

(2) Hist. du Languedoc. T. V, p. 326, 327. — Notes aux Mémoires de Bouillon, p. 368.

il avoit été joint par un certain nombre de cavaliers protestans ; mais il put bientôt s'apercevoir que le parti huguenot avoit été dompté en Normandie par la persécution et les massacres ; aucune ville importante ne se déclara pour lui ; la noblesse ne prit point les armes pour se ranger sous ses étendards , et lorsque Matignon s'avança avec mille chevaux et quatre mille fantassins , Montgommery fut forcé de s'enfermer à Domfront , avec cent quarante hommes seulement , et d'y soutenir un siège. (1)

Cependant la reine avoit entre ses mains les chefs principaux du parti qui avoit pris les armes le mardi-gras , à la réserve du prince de Condé , qui étoit alors à Amiens , et qui , averti à temps , s'enfuit avec Thoré , frère de Montmorency , et se réfugia à Strasbourg. Mais ces chefs , Alençon et le roi de Navarre , étoient son fils et son gendre , et quoiqu'elle se défiât d'eux , elle ne vouloit pas les perdre ; d'ailleurs la santé du roi déclinait toujours plus ; ce n'étoit pas dans de telles circonstances qu'elle pouvoit prendre un parti vigoureux contre les princes du sang. Elle conseilla donc elle-même au duc d'Alençon et au roi de Navarre , de publier un mémoire pour se justifier , ce qu'ils

(1) La Poplinière. L. XXXVII, fol. 212 à 216. — D'Aubigné. L. II, c. 7, p. 123. — De Thou. L. LVII, p. 36 à 41.

1574.

furent le 24 mars ; tandis qu'elle se réservait de commencer des informations contre leurs complices. Christophe de Thou , premier président , et Pierre Hennequin , conseiller du parlement de Paris , furent les chefs de la commission devant laquelle les accusés furent traduits. Pendant ce temps même , les confidens des princes , et surtout Turenne , cherchoient les moyens de les faire évader de la cour. Mais le 10 avril , La Mole et Cocconas furent arrêtés , avec quelques subalternes ; Turenne et la plupart des autres furent avertis à temps et s'enfuirent. Les maréchaux de Montmorency et de Cossé , qui ne se sentoient point coupables , se rendirent sans défiance à la première sommation , et furent mis à la Bastille ; enfin on donna au duc d'Alençon et au roi de Navarre des gardes qui eurent ordre de ne pas les perdre de vue. (1)

La reine étoit déterminée à faire mourir La Mole et Cocconas , pour la conjuration de son fils , qu'ils avoient assez mal servie ; elle jugeoit que le duc d'Alençon seroit intimidé par le supplice de ses deux favoris. Cocconas , interrogé devant la commission du parlement , avoua tout ce qu'on voulut ; il avoit eu connoissance du projet du duc d'Alençon de s'échapper de la

(1) Mém. de Bouillon. T. XLVIII, p. 58. — Davila. L. V, p. 288. — D'Aubigné. L. II, c. 6, p. 120. — De Thou. L. LVII, p. 57-41.

cour, pour se mettre à la tête des mécontents, et il chargea tous ceux que la reine désiroit de perdre; La Mole, au contraire, nia tout. Le 13 avril, le duc d'Alençon et le roi de Navarre, que leur qualité exemptoit de répondre en justice dans les formes ordinaires, donnèrent leur déclaration: le premier, tout tremblant, avoua tout, et rejeta sur ses serviteurs toutes ses fautes, qui pour eux étoient des crimes; le second, se souvenant mieux de sa dignité outragée, n'opposa aux accusations qui pesoient sur lui, que des récriminations sévères contre la reine-mère. La Mole et Cocconas pouvoient à la rigueur être convaincus d'avoir participé à un projet pour allumer la guerre civile; cependant leur dépendance du duc d'Alençon ne leur permettoit pas, surtout dans les opinions du temps, de se détacher d'une entreprise dont leur maître étoit le chef. Pour les rendre odieux au peuple, on les accusa d'avoir conjuré contre la vie du roi, et d'avoir fait une image de cire destinée à le faire périr par des malélices. Nous retrouvons l'homme qu'on est accoutumé à nommer le vertueux de Thou, à la tête de cette procédure, tant les habitudes du métier de juge corrompoient à la fois l'entendement et le cœur. La Mole et Cocconas furent soumis devant leurs juges à une effroyable torture, par laquelle on ne put rien tirer de plus d'eux; puis le 30 avril

ils eurent la tête tranchée, et leurs corps coupés en quartiers furent attachés aux différentes portes de la ville. (1)

Pendant la durée de ce procès, le roi paroisoit s'être un peu ranimé; Cocconas donna à entendre dans ses dépositions, que c'étoient les promesses de Charles IX qui l'avoient engagé à parler avec tant de franchise, et ces promesses ne lui avoient sauvé cependant, ni la question, ni l'ignominie, ni le supplice. Charles sembloit revivre pour un nouvel accès de cruauté, et l'on commençoit à croire probable qu'il feroit périr aussi son frère et son beau-frère. « Voyant, dit Margue-
« rite de Valois, que par la mort de La Mole et du
« comte de Cocconas ils se trouvoient chargés,
« en sorte que l'on craignoit pour leur vie, je me
« résolus, encore que je fusse si bien auprès du
« roi, qu'il n'aimoit rien autant que moi, à
« leur sauver la vie et perdre ma fortune. Ayant
« délibéré, comme je sortois et entrois libre-
« ment en coche, sans que les gardes regardas-
« sent dedans, ni que l'on fit ôter le masque à
« mes femmes, d'en déguiser l'un d'eux en
« femme, et le sortir dans mon coche. Et pour
« ce qu'ils étoient trop éclairés des gardes, il
« suffisoit qu'il y en eût un d'eux dehors pour

(1) Tout le procès est dans *Le Laboureur*. T. II, p. 552; et dans les notes à *Bouillon*. T. XLVIII, p. 271-368; l'arrêt dans *La Poplinière*. L. XXXVII, f. 210.

« assurer la vie de l'autre ; mais jamais ils ne se
 « purent accorder lequel c'est qui sortiroit , cha-
 « cun voulant être celui-là , et ne voulant de-
 « meurer , de sorte que ce dessein ne se put
 « exécuter » (1). Marguerite paroissoit croire
 que son frère , une fois en liberté , auroit le ta-
 lent et l'énergie de sauver son mari ; le roi de
 Navarre connoissoit peut-être mieux ses deux
 beaux-frères , quand il jugeoit tout le con-
 traire.

Vers la fin de mai , il se présenta à Charles IX
 une nouvelle occasion d'exercer sa sévérité. Le
 succès de Matignon avoit été complet en Norman-
 die ; Colombières , qui commandoit les protestans
 à Saint-Lô , s'étoit fait tuer sur la brèche avec ses
 deux fils , âgés de douze et de dix ans. « En don-
 « nant à Dieu , dit-il à ses compagnons , ma vie avec
 « les vôtres , je lui présente encore tout ce que
 « j'avois de cher au monde ; il leur vaut mieux
 « mourir avec leur père impollus et pleins d'hon-
 « neur , que de vivre au service des infidèles ,
 « dégénérés et apostats ». A Domfront , au con-
 traire , Montgommery , après avoir épuisé ses
 dernières ressources , s'étoit rendu , sur la pro-
 messe captieuse de n'être mis en autres mains
 que celles du roi (2). Dès que Catherine en reçut

(1) Mém. de Marguerite de Valois. T. LII , p. 188 , 189.

(2) D'Aubigné. L. II , c. 7 , p. 126 , 127.

1574. la nouvelle, comme elle se faisoit un point d'honneur de faire périr celui qui avoit, quoique sans le vouloir, blessé à mort son mari, elle entra dans la chambre de son fils malade, « avec quelques insolences de joie, dit d'Aubigné, qu'on « n'avoit jamais remarquées en elle, pour annoncer à son fils la prise de Montgommery ; « mais il tourna la tête de l'autre côté, sans « prendre part à cet événement ». (1)

En effet, Charles IX, qui depuis trois mois ne laissoit plus d'espérance à ses médecins, sentit enfin lui-même que la mort approchoit, et alors le souvenir des meurtres qu'il avoit ordonnés, le souvenir surtout de cette scène d'horreur qu'il avoit contemplée si long-temps de sa fenêtre, lorsqu'il suivoit des yeux les corps des morts et des mourans entraînés par la Seine, et se débattant dans leur agonie, revint empreint de remords à sa mémoire. Dans la dernière nuit de sa vie, « comme il ne restoit plus dans sa chambre, « dit l'Étoile, que La Tour, Saint-Pris et sa nourrice, qu'il aimoit beaucoup, encore qu'elle fût « huguenotte, et que celle-ci se fût mise sur un « coffre, où elle commençoit à sommeiller, elle « entendit le roi se plaindre, pleurer et soupirer ; « elle s'approcha tout doucement du lit, et tirant « sa custode, le roi commença à lui dire, jetant un

(1) D'Aubigné, c. 8, p. 129.

« grand soupir, et larmoyant si fort que les sanglots lui interrompoient la parole. Ah ! ma nourrice, ma mie, ma nourrice, que de sang et que de meurtres ! Ah ! que j'ai suivi un méchant conseil ! ô mon Dieu, pardonne-les moi, et me fais miséricorde s'il te plaît ! Je ne sais où j'en suis, tant ils me rendent perplexes et agités. » (1)

La maladie même à laquelle il succomboit sembloit lui retracer l'image du grand crime de sa vie ; il ne voyoit que du sang autour de lui. Des crachemens et des regorgemens de sang étoient, depuis plusieurs mois, les symptômes qui annonçoient son danger ; mais l'Étoile parle aussi de flux de sang, et d'Aubigné dit : « Je reviens à ce que j'ai vu, quoique laissé par les autres, c'est qu'aux extrêmes douleurs il sortoit du sang par les pores de sa peau, presque en tous endroits. » Sully dit aussi : « Quant l'excès de ses douleurs, il se voyoit tout baigné de sang dans son lit. » (2)

Le 29 mai, Charles IX sentant que sa mort approchoit, fit écrire aux gouverneurs de pro-

(1) L'Étoile, p. 86 ; Sully, p. 145 ; et d'Aubigné, p. 129, parlent aussi de ses remords.

(2) D'Aubigné. L. II, c. 8, p. 129. — L'Étoile, Journal, p. 87. — Sully. T. I, p. 245, 255. — La Poplinière. L. XXXVII, fol. 218, verso.

1574.

vince, pour leur ordonner d'obéir uniquement à sa mère. Le 30 mai, jour de Pentecôte, il fit dresser par le chancelier de Birago des lettres patentes, qui furent lues auprès de son lit, en présence du duc d'Alençon, du roi de Navarre et du cardinal de Bourbon, par lesquelles il donnoit à sa mère le titre et l'autorité de régente, déclarant que s'il venoit à mourir, il entendoit qu'en l'absence du roi de Pologne, elle eût dans toute la France le pouvoir suprême qui appartient au roi. Peu d'heures après qu'il eut donné son assentiment à l'expression de cette volonté dernière qu'on lui suggéroit, il expira (1). Il étoit alors âgé de vingt-trois ans et onze mois; il en avoit régné treize et demi. Il laissoit d'Élisabeth d'Autriche, sa femme, une fille âgée de deux ans, qui mourut quatre ans après. « L'ardeur qu'il avoit pour
« tous les exercices violens, dit de Thou, la
« chasse, le ballon, les danses outrées, la fabri-
« cation des armes, l'avoit rendu presque insen-
« sible aux plaisirs de l'amour, et on ne lui a
« point su de maîtresse, qu'une jeune fille d'Or-
« léans, dont il eut un fils nommé Charles,
« comte d'Auvergne et d'Angoulême. Il man-
« geoit peu et dormoit peu; et depuis la Saint-

(1) Isambert. T. XIV, p. 262. — La Poplinière. L. XXXVII, f. 218. — Davila. L. V, p. 294. — Brantôme. T. IV, p. 214.

« Barthélemy, son sommeil étoit souvent inter-
« rompu par un frisson d'horreur, qui le saisit
« soit tout à coup. Pour le rendormir on faisoit
« chanter ses pages (1). » Mais depuis quelque
temps ses douleurs, très aiguës et très longues,
ne pouvoient plus obtenir de soulagement.

(1) De Thou. L. LVII, p. 47.

CHAPITRE XXIII.

Régence de Catherine de Médicis. — Henri III s'échappe de Pologne et rentre en France. — Il continue avec mollesse la guerre civile. — Damville, Condé, Alençon, et enfin le roi de Navarre, se mettent à la tête des Mécontents. — Cinquième paix, ou paix de Monsieur. — 1574-1576.

1574.

CATHERINE DE MÉDICIS recouvroit, le 30 mai 1574, par la mort de son second fils, Charles IX, la régence qu'elle avoit déjà exercée près de trois ans, au commencement du règne de ce même monarque. Mais si lors de sa première arrivée au pouvoir, dont elle avoit été si long-temps écartée pendant les règnes de son beau-père, de son mari, et de son fils aîné, elle se défioit de tout le monde et d'elle-même, entourée de princes et de ministres puissans, devant lesquels elle avoit été accoutumée à trembler; lorsqu'elle commença sa seconde régence, au contraire, elle ne faisoit que joindre les insignes à l'exercice réel de l'autorité. En effet, depuis la mort de François II, Catherine n'avoit jamais cessé de régner. Charles IX, malgré ses empor-

temens, malgré la jalousie qu'il laissoit quelquefois éclater contre elle, la redoutoit, et ne savoit point rompre l'habitude de lui obéir. Soit respect, soit paresse d'esprit, soit impuissance de s'arracher à ses plaisirs, il avoit toujours laissé à sa mère la volonté dirigeante du gouvernement. Les contemporains ont beaucoup dit, que tenant entre ses fils la balance inégale, toutes ses affections étoient pour Henri, le troisième; et dans la violence de leur haine, plusieurs ont donné à entendre qu'elle avoit attenté ou voulu attenter à la vie de tous les autres. L'accusation est trop absurde pour mériter un examen; bien plus, la partialité même de Catherine peut être douteuse. Tous les courtisans et tous les écrivains français se faisoient un devoir d'épargner le roi régnant, et de rejeter sur l'étrangère tout ce poids d'exécration que méritoit la cour tout entière. Catherine y étoit particulièrement en butte, parce que sa dissimulation habituelle excitoit un soupçon universel. Ni ses paroles, ni ses gestes ou ses regards, ne donnoient la moindre indication de ses pensées; toujours maîtresse d'elle-même, toujours gracieuse et prévenante, elle ne laissoit deviner aucun de ses sentimens, à supposer encore qu'elle fût susceptible de sentimens. Elle avoit été assez long-temps en scène pour que chacun fût convaincu qu'elle n'avoit aucun principe, ni de

1574.

religion, ni de morale; qu'indifférente entre les moyens, le crime ne lui répugnoit jamais pour arriver à ses fins, ou même qu'elle ne croyoit pas que le crime pût s'unir à la puissance royale, car la volonté du maître décidoit seule à ses yeux du juste ou de l'injuste. Mais si sa dissimulation et sa perversité excitoient à bon droit une défiance universelle, l'impossibilité de la deviner ou de la comprendre ôtoit toute borne aux soupçons. On ne pouvoit douter de l'activité de ses intrigues, de ses mensonges, de ses brouilleries, et l'on n'y voyoit aucun but. Il semble qu'elle étoit arrivée à se persuader que personne ne l'égaloit pour l'habileté et pour la finesse, et qu'elle pratiquoit l'intrigue comme un jeu où ses talens brilloient du plus haut lustre, et où sa vanité étoit flattée par des succès journaliers. Elle n'avoit aucun besoin des factions pour être nécessaire ou puissante; mais elle avoit appris la maxime, *divisez pour régner*, et elle en faisoit la règle de sa conduite, avant d'avoir arrêté dans son esprit l'avantage qu'elle en pourroit recueillir; elle s'étoit complu à mettre en opposition le duc d'Anjou avec Charles IX, et le duc d'Alençon avec l'un et l'autre; de même qu'elle avoit étudié toutes les rivalités qui divisoient les courtisans, qu'elle les envenimoit sans cesse, qu'elle avoit enseigné à son fils à les envenimer aussi, seulement pour pouvoir

en profiter au besoin, et parce qu'elle préféreroit toujours la route détournée au droit chemin pour arriver à ses fins.

A la mort de son second fils, Catherine étoit âgée de cinquante-quatre ans. Si elle avoit eu auparavant des galanteries, ce qui n'est nullement prouvé, du moins son esprit étoit-il désormais uniquement dirigé vers les intrigues politiques; elle connoissoit toutes les actions les plus secrètes, et jusqu'à la pensée des personnages qui se mouvoient dans sa cour; par leurs rivalités et leurs haines, elle les rendoit également dépendans d'elle; et elle se flattoit, par leurs passions ou leurs vices, de pouvoir à son gré les faire agir, même malgré eux, selon ses vues, et employer chacun à rabaisser tous les autres.

Ce n'étoit ni le bien public, ni la puissance de la France ou sa paix, ni la grandeur de ses fils et de ses filles ou d'elle-même qui étoient le but secret d'une activité si constante, de tant d'intrigues qui étonnoient les grands et le peuple, et avoient fini par leur inspirer une si universelle défiance; mais s'il faut demander à Catherine autre chose que le besoin d'agir et de tromper, s'il faut trouver un but général à sa conduite, peut-être ceux-là eurent-ils raison qui cherchèrent la clef de toute sa politique dans les conversations qu'elle eut avec un nommé Poncet. Cet

1574.

homme, qui revenoit de Turquie, et qui avoit été nommé chevalier par le pape, fut introduit auprès d'elle par le chancelier de Birago. « Le « roi (Charles IX) et la reine, dit d'Aubigné, « prenant plaisir à lui faire conter ses longs et « divers voyages, Poncet disoit qu'il avoit vu « tous les rois chrétiens et plusieurs autres; mais « qu'il n'avoit jamais vu qu'un vrai roi, à sa- « voir le Grand-Seigneur, pour ce que lui seul « avoit en sa main le bien, la vie et l'honneur « de tous ses sujets. Premièrement pour ce « qu'en son empire il n'y a nulles dignités natu- « relles, point de princes, point de grands, qui « ne doivent ce qu'ils sont à leur roi, et qui ne « soient prêts de périr par un clin de son oeil; « nuls gentilshommes que ses janissaires, qui « s'appellent fils du Seigneur, et par les mains « desquels, sans égard de race et de parentage, « tous sont astreints et contraints à leur devoir. « Il n'y a nulle autre religion que celle du prince, « hormis aux provinces conquises au loin par « guerres, pour ne les mettre point en désert; « nulles terres ni fonds à aucun possesseur, tou- « tes appartiennent au fisc, ou sont ménagées « par les janissaires; nulles forteresses, sinon aux « frontières; nul n'est à son aise qu'au prix qui « sert à la domination. On demanda à Poncet « par quel moyen la France se pourroit mettre « en cet état : Il faut, dit-il, ôter les princes,

« et affoiblir tellement la noblesse qu'elle ne
« puisse , comme il arrive quelquefois , contre-
« dire au roi , et lui donner la loi , par la sugges-
« tion et assistance des autres ; et les princes
« que vous ne pourrez ôter , les mettre bas
« de moyens ; ne donner honneur ni charge à
« aucun par leur recommandation , et outre
« cela les tenir en division , ou au moins en
« soupçon les uns des autres. A effacer la no-
« blesse , la guerre civile pour le fait de la reli-
« gion est excellente , pour ce que l'ecclésiasti-
« que se fait votre partisan , et le peuple ennemi
« de ce qui le pourroit décharger. A ce jeu ,
« les plus mauvais garçons périssent , le reste se
« précipite en une basse humilité. Éteignez soi-
« gneusement ceux qui parleront d'États-Géné-
« raux , et plutôt vous servez des petits États
« (provinciaux) , composés de vos confidens , et
« qui ont une bien contraire opération. En temps
« de paix , faites travailler la justice sur les ré-
« chappés de la guerre ; laissez à vos grands les
« charges ruineuses en effet , desquelles ils n'aient
« que l'apparence , et donnez la vraie adminis-
« tration à gens de peu , et surtout de la robe ,
« pour qu'ils ne puissent jamais conspirer. Cela
« fait , vous démantellerez les villes mutines , et
« les châteaux de ceux qui voudroient refuser
« leurs têtes , et lors vous ferez des biens , des

1574.

« vies et de la religion, tout ce qu'il vous
« plaira. » (1)

L'empire turc étoit alors au faite de sa puissance, et faisoit trembler toute la chrétienté; aussi Machiavel, plus d'un demi-siècle auparavant, avoit déjà exprimé son admiration pour ce despotisme poussé jusqu'à ses derniers excès. On n'avoit pas eu encore l'occasion d'observer comment le pouvoir absolu, en privant ce colosse de la seule vie qui puisse animer les sociétés, arrêtoit le renouvellement de ses forces, et devoit le réduire en poudre. L'exemple du sultan faisoit une impression profonde sur les monarques d'Europe; ils mettoient leur ambition à détruire comme lui, dans leurs états, l'ancienne vie féodale, et toute existence individuelle. Philippe II n'avoit pas d'autre pensée, et la monarchie espagnole se remodeloit pour devenir une image assez fidèle de l'empire turc. Catherine adopta de même, avec empressement, le but qui étoit offert à sa politique. Ses efforts tendirent dès-lors à extirper de France toute indépendance, toute puissance, toute vie qui n'émanoit pas du trône; se félicitant souvent d'événemens qui sembloient des calamités na-

(1) D'Aubigné. T. II, Liv. II, ch. 2, p. 108. — De Thou. L. LVII, p. 15.

tionales, mais qui favorisoient ses secrets projets et détruisoient des forces dont elle étoit jalouse. La même politique fut, plus tard, poursuivie par Richelieu, et, dès-lors, jusqu'à la fin de la monarchie française, la tendance au despotisme, qui s'étoit déjà souvent présentée comme conséquence de l'ivresse du pouvoir et de la haine de celui qui l'exerce pour toute résistance, prit un caractère plus systématique, plus indépendant de la passion et du caprice. Mais en opposition à cette tendance on voyoit surgir, parmi les réformés, le sentiment de la liberté procédant du droit d'examen, le double besoin d'indépendance individuelle et d'association, l'esprit enfin des républiques; et le grand combat auquel se préparent toutes les forces de l'Europe, s'étoit déjà annoncé.

Catherine avoit été accusée par les protestans d'avoir accordé toute sa faveur aux Guises, de les avoir consultés de préférence aux grands seigneurs français, et d'avoir cherché à les agrandir aux dépens des Bourbons et des Montmorency. Cette accusation, quoique répétée dans tous les manifestes des mécontents, quoique adoptée par la croyance générale, étoit peu fondée. Les Guises, issus d'une famille puissante, enrichis par François I^{er}, Henri II et François II, dotés de gouvernemens que la couronne n'avoit plus la force de leur reprendre, étoient

1574.

de plus très ambitieux, très habiles, très empres-
sés à gagner la faveur du clergé et de la popu-
lace ; ils avoient réussi à se faire considérer
comme les chefs du parti fanatique et persécu-
teur parmi les catholiques ; ils ne tenoient point
leur puissance du roi , mais du peuple , et cette
puissance égaloit celle du trône. Catherine en
étoit mortellement jalouse ; elle et ses fils dési-
roient l'abaissement des Guises presque à l'égal
de celui des Montmorency, des Châtillons et
des Bourbons. Elle estimoit que ce n'étoit pas
régner que d'avoir des sujets plus puissans en-
core que leurs maîtres. Davila assure que dans
tous les complots qui préparèrent la Saint-Bar-
thélemy, son but à elle avoit été , ou d'envelop-
per les Guises dans le massacre , ou de les mettre
aux mains avec les protestans, de manière qu'ils
s'égorgeassent les uns les autres, ou de rejeter
sur eux l'odieux de l'exécution , afin qu'ils suc-
combassent à leur tour aux vengeances des hu-
guenots. Mais rien n'étoit plus éloigné de son
caractère que de les menacer tant qu'elle ne
pouvoit pas les frapper. Elle voyoit que cette
famille ambitieuse , en professant si hautement
son zèle pour la religion antique , avoit réussi à
confondre entièrement , aux yeux du peuple , sa
grandeur avec la défense du catholicisme ; la
ville de Paris honoroit et aimoit les Guises plus
que le roi et la famille royale ; de nombreuses

forteresses, les meilleures prélatures du royaume, des compagnies de gendarmerie, des régimens, des provinces entières, étoient aux mains des cardinaux de Lorraine et de Guise, des ducs de Guise, d'Aumale et de Mayenne. (1) 1574.

Tant qu'elle ne se sentoit pas en mesure de les faire périr, la reine leur monroit les plus grands égards : non seulement elle les consultoit pour les mesures rigoureuses contre les protestans, mais elle leur en attribuoit avec soin tout le mérite; elle rejetoit sur eux la responsabilité de tout ce qui pouvoit exciter la haine; et la noblesse française, qui regardoit les Lorrains comme étrangers, qui étoit jalouse de toutes les faveurs distribuées à d'autres qu'à elle, qui vouloit se plaindre et flatter en même temps, accusoit les Guises de tout ce qu'elle blâmoit, en même temps qu'elle supposoit à la reine et à ses fils des intentions bonnes, patriotiques, vertueuses, que ces intrigans seuls avoient corrompues.

Catherine n'avoit point abandonné le projet de rabaisser les Guises, et elle comptoit bien le faire adopter à Henri III à son retour. Mais elle ne vouloit point que sa régence à elle fût marquée par des résolutions décisives ou de grandes catastrophes. Pendant les trois mois qu'elle demeura seule chargée du pouvoir, du 30 mai au

(1) Davila. L. VI, p. 303.

1574.

5 septembre , elle s'attacha à tout calmer, à tout assoupir, et à conserver en quelque sorte les affaires et la balance des partis au point où elle les avoit trouvées à la mort de Charles IX. « Comme elle étoit, dit Davila, déterminée à « dissimuler beaucoup, et à tenir compte de la « substance plutôt que de l'apparence des choses, elle résolut de s'armer avant tout, pour « n'être pas prise à l'improviste; et pour le reste, « par des opérations lentes et des espérances « prolongées, d'endormir ou de calmer l'attente « ou l'inclination des grands, et d'empêcher que « des armées étrangères n'envahissent aucune « partie du royaume. Dans ce but, elle donna « ordre au comte de Schomberg de mettre la « plus grande diligence à lever six mille Suisses, « et quelques cornettes de cavalerie allemande. « Elle chargea Montpensier, que l'état désespéré « du roi avoit fait revenir à la cour, de retourner en toute hâte à son camp de Poitou, pour « le grossir de cavalerie et d'infanterie; et elle « donna les mêmes ordres au prince-dauphin, « qui rassembloit l'autre armée sur les confins « du Dauphiné et du Languedoc. Elle prodigua « les démonstrations d'honneur et de bienveillance au duc d'Alençon et au roi de Navarre, « sans leur rendre la liberté cependant. Leur « honneur exigeoit, disoit-elle, que leur innocence fût reconnue auparavant par le roi légi-

« time. Mais sur toutes les affaires importantes
 « elle leur demandoit leur avis, avec l'appa-
 « rence de la plus entière confiance. » (1)

1574

Deux heures après la mort de Charles, Catherine fit appeler auprès d'elle Hurault de Cheverny, chancelier du duc d'Anjou, qu'il avoit laissé en France pour y soigner ses intérêts, et en qui la reine avoit beaucoup de confiance. Ils convinrent d'expédier par deux voies différentes deux gentilshommes en courriers au nouveau monarque, que nous nommerons désormais Henri III, en lui demandant instamment de partir immédiatement, et le plus secrètement qu'il pourroit pour rentrer en France. L'un d'eux, La Roche Chemerault, arriva dès le treizième jour à Cracovie. Presque aussitôt le nouveau monarque réexpédia à Paris le sieur d'Espesse, conseiller au parlement, qui portoit à sa mère des lettres patentes datées de Cracovie, le 15 juin, par lesquelles il la confirmoit dans la régence. Ces lettres furent enregistrées au parlement de Paris le 5 juillet. (2)

Catherine n'avoit point attendu cette confirmation pour se mettre en possession de tout le pouvoir. Le même jour elle avoit adressé une

(1) Davila. L. VI, p. 297.

(2) Mém. de messire de Cheverny. T. L, p. 96. — De Thou. L. LVIII, p. 55. — Isambert. T. XIV, p. 265.

1574.

circulaire à tous les gouverneurs de province. Après avoir annoncé la mort de Charles, « La « perte que j'ai faite en lui, disoit-elle, m'attriste « et aggrave tellement de douleur que j'ne désire « rien plus que de remettre et quitter tous affai- « res, pour chercher quelque tranquillité de « vie; néanmoins, vaincue de l'instance prière « qu'il m'a faite par ses derniers propos..., j'ai « été contrainte de me charger de la régence « qu'il m'a commise....; vous priant vouloir te- « nir la main là où vous êtes, d'obvier à toutes « entreprises qui se pourroient faire pour trou- « bler la tranquillité publique.... Vous savez « que l'intention du feu roi, monsieur mon fils, « a toujours été de conserver tous ceux qui se « dispoient à vivre doucement, sous le béné- « fice des lois et édits; comme je sais que telle « est la volonté de son successeur, c'est ce que « je désire que fassiez observer, afin de convier « un chacun à rechercher et procurer ce qui « regarde l'entière réunion de ce royaume. » A cette lettre en étoient jointes deux autres du duc d'Alençon et du roi de Navarre, en date du 1^{er} juin, par lesquelles ils annonçoient à tous les gouverneurs, que le feu roi avoit nommé sa mère régente, et qu'ils les exhortoient à lui être soumis, « de même qu'ils s'efforceroient de leur « côté à lui rendre tout service et obéis-

« sance » (1). Le 31 mai et le 3 juin, Catherine écrivit aussi à La Mothe Fénelon, son ambassadeur en Angleterre, pour lui annoncer, presque dans les mêmes termes, la mort de son fils, l'acceptation de la régence, enfin la bonne volonté que lui montraient le duc d'Alençon et le roi de Navarre. Elle chargeoit son ambassadeur « de se condouloir avec la reine d'Angleterre de ce triste et fâcheux inconvénient, dont elle ne doute pas que la dite reine ne porte beaucoup de déplaisir. » Mais en même temps elle avertit La Mothe Fénelon « d'avoir l'œil soigneusement ouvert aux nouvelles délibérations qu'elle (Élisabeth) prendra, lesquelles, comme je m'assure, tendront toujours à troubler ce royaume; pour l'extrême désir qu'elle a de trouver moyen d'y entreprendre, afin d'y avoir, si elle pouvoit, un autre Calais. » (2)

En Poitou, où les armées étoient en présence, Catherine avoit particulièrement à cœur d'empêcher les hostilités. Elle y dépêcha l'abbé J.-B. Guadagni, avec des lettres qu'elle écrivit elle-même, et qu'elle fit écrire à La Noue et aux habitans de La Rochelle par le duc de Montpensier et Philippe Strozzi, commandant de l'armée catholique en Poitou. Elle les exhortoit

(1) Ces trois lettres sont insérées dans La Poplinière. L. XXXVIII, fol. 227.

(2) Addition aux Mém. de Castelneau. T. III, p. 405 et 406.

1574.

« à rentrer dans leur devoir, et ne troubler ainsi
 « le royaume, en l'absence de celui auquel légi-
 « timent il appartient; qui par aventure s'en
 « pourroit venger à son retour, encore que na-
 « turellement il fût bénin, et bien résolu de
 « maintenir ses sujets en paix sous l'exercice de
 « l'une et l'autre religion... Et qu'il avoit la paix
 « d'autant plus à cœur que le malheur et hasard
 « des guerres passées lui avoient assez appris
 « combien tels discords et partialités civiles in-
 « portoient pour le repos d'un royaume....
 « Qu'elle, de sa part, assuroit les dits de la re-
 « ligion qu'ils n'auroient jamais meilleurs avocats
 « envers Sa dite Majesté qu'elle-même. » (1)

Ces avances que faisoit la reine aux protes-
 tans de Poitou ne furent point repoussées : Gon-
 taut de Biron, qui commandoit l'armée royale
 en l'absence de Montpensier, entama des négo-
 ciations pour la paix avec La Noue; comme
 préliminaire à une négociation plus générale,
 une trêve fut signée entre eux; elle devoit durer
 pendant les deux mois de juillet et d'août, et
 comprendre le Poitou, l'Angoumois, le pays
 d'Aunis et la Saintonge. L'armée des huguenots
 ne pouvoit vivre qu'aux dépens du pays; et
 comme durant la trêve il lui étoit interdit de
 lever des contributions, la reine consentit à lui

(1) La Poplinière. L. XXXVIII, f. 225, v.

faire livrer douze mille écus par mois pour payer sa solde. Cependant la force des protestans résidoit surtout alors dans la Guyenne et le Languedoc ; ils étoient convenus d'assembler à Milhaud en Rouergue , au mois de juillet , les États de la religion. La Noue et les Rochelois députèrent à ces États La Poplinière , auteur de l'histoire des guerres civiles qui nous guide de 1550 à 1577 ; il devoit engager les huguenots du Midi à prendre part à la négociation de la paix. Mais en traversant le Quercy , La Poplinière et ses compagnons de légation furent arrêtés par un parti de catholiques , et retenus quelque temps prisonniers. (1)

Aux yeux de Catherine comme à ceux de La Noue , le sort de la guerre avec les huguenots étoit attaché au parti que prendroient les quatre grandes provinces du Midi , la Guyenne , le Languedoc , le Dauphiné et la Provence ; mais Catherine ne tenoit guère à y rétablir la paix , soit qu'en raison de leur éloignement de la capitale elle n'en redoutât pas des dangers immédiats , ou qu'elle désirât les ruiner davantage , pour abattre en elles une puissance rivale , ou que son aversion pour la maison de Montmorency lui fit rechercher cette occasion

(1) La Poplinière. J. XXXVIII, fol. 225, 226, 235, 237. — De Thou. L. LVIII, p. 64. — Davila. L. VI, p. 298.

1574.

de la détruire. Henri, maréchal Damville, second fils du connétable, étoit gouverneur du Languedoc. Tandis que ses frères penchoient assez ouvertement vers la réforme, Damville avoit donné des preuves, et quelques-unes étoient sanglantes, de son attachement au catholicisme. Mais la reine ne croyoit pas à la conscience des grands seigneurs; elle avoit voulu le comprendre avec tous ses frères dans le massacre de la Saint-Barthélémy. Lorsque plus tard elle fit arrêter le maréchal de Montmorency, et que ses deux plus jeunes frères, Thoré et Méru, se furent enfuis en Allemagne, d'où le dernier passa ensuite en Angleterre comme agent des protestans, la reine ne songea plus qu'à se saisir aussi de Damville, et à se défaire de lui. Elle lui fit donner l'ordre par Charles IX de se concerter avec le cardinal d'Armagnac, qui résidoit à Avignon, pour traiter avec les religionnaires : elle y envoyoit, disoit-elle, St.-Sulpice et Villeroi pour cette négociation, tandis que ceux-ci avoient l'ordre d'arrêter Damville et de l'amener, mort ou vif. Le dauphin d'Auvergne, nommé le 4 mai lieutenant-général du roi en Languedoc, Provence et Dauphiné, devoit seconder cette arrestation avec les troupes que lui amenoient le duc d'Uzès, Joyeuse, Maugiron et Fourquevaux; le parlement de Toulouse étoit averti de retirer au maréchal l'obéissance; enfin Sciarra Martinengo

s'étoit chargé de l'assassiner. Les huguenots ayant arrêté au Poussin en Vivarais le courrier chargé de la correspondance de la cour, communiquèrent ses dépêches au maréchal Damville, qui dès lors se tint sur ses gardes, et refusa d'aller à Avignon. Ce fut précisément à cette époque que Charles IX mourut (1). Le 29 mai Damville publia la trêve qu'il venoit de signer avec les huguenots; elle devoit durer jusqu'à la fin de l'année. Yolet, Montvaillant, Clausonne et Philippi, députés des religionnaires, étoient alors auprès de lui, à Montpellier. Mais le parlement de Toulouse eut à peine connoissance de cette trêve, que par son arrêt du 19 juin, il défendit de l'observer, ou de rendre désormais aucune obéissance à Damville. (2).

Peut-être fut-ce dans l'intention de gagner du temps, que la reine ne donna pas même avis à Damville de la mort de Charles IX; il en fut averti le 13 juin par un courrier que lui envoya le duc de Savoie. Jugeant alors que la reine étoit déterminée à le ruiner, il convoqua pour le 2 juillet les États de Languedoc à Montpellier, tandis que les religionnaires avoient convoqué pour le même mois de juillet une assemblée gé-

(1) Hist. génér. de Languedoc. L. XXXIX, p. 327. — De Thou. L. LVIII, p. 65. — La Poplinière. L. XXXVIII, fol. 228.

(2) Hist. de Languedoc. L. XXXIX, p. 329.

1574.

nérale de leurs églises à Milhaud, en Rouergue. A cette époque, Catherine avoit enfin écrit à Damville; elle lui signifioit qu'elle avoit nommé le comte de Villars, amiral de France, pour le remplacer dans le gouvernement de Languedoc, et elle l'invitoit à se retirer à Turin, pour profiter de l'amitié du duc de Savoie, et se présenter à Henri III à son arrivée, afin de se justifier auprès de lui. Damville reconnut alors qu'il n'avoit de ressources que dans la force; il écrivit le 1^{er} août de Beaucaire à l'assemblée des religionnaires de Milhaud, pour leur demander des députés et se concerter publiquement avec eux. Les huguenots acceptèrent avec joie ses propositions: Damville étoit en possession du pouvoir, des principales villes de la province, et des finances; une partie des troupes royales reconnoissoit toujours ses ordres; d'ailleurs, indépendamment d'un nombre considérable de gentilshommes attachés à sa famille, et déterminés à le suivre quelque parti qu'il embrassât, il commençoit à se former un parti de catholiques tolérans, qui regardoient la guerre civile comme la ruine du royaume, qui redoutoient le despotisme et les discordes de la cour plus que l'hérésie, et qui demandoient l'observation des édits de pacification. Ces catholiques, qui prenoient eux-mêmes le nom de politiques, regardoient Damville comme leur chef. L'assemblée de Milhaud re-

connut Damville pour gouverneur du Languedoc sous l'autorité de Henri III, et elle conclut avec lui une ligue sous condition que Damville n'introduiroit point la religion romaine dans les villes dont les religionnaires étoient en possession, et qu'il admettroit dans ses conseils les députés que lui donneroit l'assemblée. Celle-ci fit choix des vicomtes de Paulin, Terrides et Panat, et de Fontrailles, Saint-Romain et Clausonne⁽¹⁾. Le 9 août les politiques, unis aux huguenots de Languedoc, publièrent un manifeste, dans lequel ils exposoient leurs griefs contre l'administration, et demandoient l'assemblée des États-Généraux.⁽²⁾

La même assemblée de Milhaud, qui avoit ouvert ses délibérations le 16 juillet, et où s'étoient trouvés réunis un bon nombre des députés des églises de Languedoc, Guyenne et Dauphiné, avec ceux des églises dissipées par les guerres, et qui s'étoient réfugiés aux pays étrangers, reçut aussi un manifeste de Henri de Bourbon, prince de Condé, donné à Heppenheim le 12 juillet. Ce prince protestoit contre les massacres et les persécutions exercées en France, contre l'arrestation du duc d'Alençon et du roi de

(1) Hist. de Languedoc. L. XL, p. 331, 332. — Mém. de J. Philippi. T. XLVI, p. 415-415.

(2) La Poplinière. L. XXXVIII, f. 241. — De Thou. L. LVIII, p. 69. — Davila. L. VI, p. 299.

1574.

Navarre, et celle de plusieurs autres bons serviteurs de la couronne; il expliquoit la nécessité où il s'étoit trouvé de se mettre à l'abri d'une violence; il demandoit une égale protection pour tous, quelle que fût leur religion; il insistoit enfin sur la réforme des désordres du royaume (1). Condé faisoit en même temps aux églises réformées l'offre d'employer son crédit en Allemagne, pour y lever une armée qui viendrait en France les aider à établir la liberté de religion. L'assemblée de Milhau se faisant forte pour toutes les églises du royaume, accepta ces offres et élut le prince de Condé pour chef, gouverneur-général et protecteur de toutes les églises de France; sous condition qu'il jureroit de persévérer dans la profession publique de la religion réformée, et qu'il emploieroit ses armes pour le bien commun de la noblesse et du public, sans distinction des deux religions, qu'il agiroit de concert avec un conseil composé de personnes notables des deux religions; et qu'il se proposeroit surtout pour but une assemblée libre des États-Généraux du royaume. (2)

Catherine ne voyoit pas peut-être sans regret la résistance qu'elle avoit provoquée dans le Midi;

(1) Dans La Poplinière. L. XXXVIII, fol. 231.

(2) La Poplinière. L. XXXVIII, f. 233. — Hist. de Langue-
doc. L. XL, p. 332. — De Thou. L. LVIII, p. 68.

elle avoit espéré se débarrasser avec moins de peine de Danville, et faire poser les armes à tous les autres, à l'aide seulement de quelques cajoleries; elle écrivoit le 30 juin à La Mothe, son ambassadeur en Angleterre : « Le maréchal
« de Danville est encore du côté de Montpel-
« lier; je lui accorde, suivant qu'il le désire, de
« pouvoir se retirer auprès de M. et madame
« de Savoie, attendant l'arrivée du roi, monsieur
« mon fils, pour se justifier, comme je désire de
« bon cœur que lui et les autres le fassent. Je ne
« sais encore quelle résolution il prendra, mais
« il me semble qu'il ne sauroit mieux faire; vous
« assurant que j'ai un extrême regret de voir
« ceux de sa maison en la peine où ils sont... et
« ferai toujours tout ce qu'il sera possible pour
« eux et les leurs. » (1)

Mais si Catherine se montrait affectueuse et conciliante envers ceux qui avoient assez de forces pour résister, elle étoit sans pitié pour ceux qui étoient tombés en son pouvoir. Le comte de Montgommery étoit son prisonnier; jusqu'alors elle l'avoit regardé comme un des plus puissans et des plus hardis entre les chefs protestans; désormais il n'y avoit plus de motifs de le ménager, car sa fortune étoit dissipée, et son influence avoit cessé d'être redoutable. Catherine écrivoit

(1) Additions à Castelnau. T. III, p. 417.

1574.

à La Mothe qu'il s'étoit rendu à discrétion, et qu'il avoit compté obtenir la vie par des révélations, mais qu'il n'en avoit fait aucune d'importante.... « J'eusse volontiers, ajoutoit-elle « dans une autre lettre, fait différer son jugement « et exécution jusqu'à l'arrivée du roi, monsieur « mon fils ; mais l'on n'a pu retarder, craignant « qu'il n'advînt quelque émotion, tant le peuple « étoit animé contre lui, pour les grands maux « dont il a été cause » (1). Dans le vrai, elle vouloit qu'il mourût, pour avoir répandu sans le vouloir, quatorze ans auparavant, le sang de son mari. Ce n'est pas qu'elle eût jamais eu beaucoup d'affection pour Henri II, ou de sujet de le regretter ; mais elle vouloit qu'un homme ne pût être considéré comme innocent, après avoir, même par accident, causé la mort d'un roi. Montgommery fut traduit devant le parlement de Paris comme complice de cette conspiration de Coligni contre la vie de Charles IX, qui avoit été déjouée par la Saint-Barthélemy. Sur cette absurde accusation, il fut mis à la question, condamné à mort, et il eut la tête tranchée, le 26 juin, sur la place de Grève. La reine voulut être présente à l'exécution. (2)

(1) Addit. à Castelnau. T. III, p. 414 et 417.

(2) L'Estoile, Journal de Henri III, p. 99. — De Thou. L. LVIII, p. 67. — La Poplinière. L. XXXVIII, fol. 227.

« Je requiers deux choses de vous, dit Mont-
 « gommery au peuple, avant de poser la tête
 « sur le billot : l'une, de faire savoir à mes enfans,
 « qui ont été ici déclarés roturiers, que s'ils n'ont
 « la vertu des nobles pour s'en relever, je con-
 « sens à l'arrêt ; l'autre point, plus important,
 « dont je vous conjure sur la révérence qu'on
 « doit aux paroles d'un mourant, c'est que,
 « quand on vous demandera pourquoi on a tran-
 « ché la tête à Montgommery, vous n'alléguez
 « ni ses guerres, ni ses armes, ni tant d'enseignes
 « arborées, mentionnées en mon arrêt, qui se-
 « roient louanges frivoles aux hommes de vanité ;
 « mais faites-moi compagnon en cause et en
 « mort de tant de simples personnes selon le
 « monde, vieux, jeunes et pauvres femmelettes,
 « qui en cette même place ont enduré les feux
 « et les couteaux. — Puis, en allant au poteau,
 « il dit adieu à Fervaques, derrière lequel j'é-
 « tois en croupe, dit d'Aubigné ; il pria le bour-
 « reau de ne le bander point, et d'une longue et
 « disert prière il changea les cœurs de plusieurs
 « qui avoient couru à sa mort pour y prendre
 « plaisir. » (1)

Bientôt cependant la France apprit que son nouveau roi ne tarderoit pas à arriver. Au moment où Henri III reçut à Cracovie la nouvelle

(1) D'Aubigné. L. II, c. 8, p. 131.

1574.

de la mort de son frère, ses plus sages conseillers français lui représentèrent (1) qu'il ne pourroit, sans oubli de sa dignité, peut-être sans déshonneur, abandonner étourdiment cette couronne de Pologne, qui lui avoit été déférée d'une manière si glorieuse par le choix de tout une nation; qu'il lui suffisoit de se concerter avec le sénat de Pologne, car celui-ci accepteroit sans doute avec empressement des pouvoirs nouveaux; il ne s'agissoit que de lui faire agréer un lieutenant, avec lequel ce sénat partageroit les fonctions royales, pendant une absence qu'on n'annonceroit point comme sans terme; qu'ensuite, il ne seroit probablement pas difficile de faire passer la couronne de Pologne à son frère le duc d'Alençon; que par cette substitution la puissance de la royale maison de France seroit augmentée, en même temps qu'il se délivreroit dans son royaume héréditaire, d'un prince inquiet et brouillon qui lui causeroit souvent de l'inquiétude. Des troubles venoient d'éclater dans la Moldavie et la Valachie: ils menaçoient de compromettre la Pologne avec l'empire turc, et ce n'étoit pas en présence de tels dangers qu'un roi ambitieux de gloire pouvoit abandonner le peuple qui s'étoit confié à son courage

(1) C'étoient Bellièvre, ambassadeur de France, Souvré, et Pibrac.

comme à sa loyauté. Mais Henri III, qui n'avoit pas encore accompli vingt-trois ans, ne montrait de désirs que pour les plaisirs les plus licencieux et les pompes les plus futiles. Il étoit déjà ennuyé de la Pologne, et des devoirs que la royauté lui imposoit au milieu d'une nation chevaleresque. Il ne demandoit qu'à terminer son exil, à revoir la France, et à dire adieu pour jamais aux forêts des Sarmates. Le conseiller qu'il écoutoit alors de préférence à tous les autres étoit René de Villequier, qui n'avoit gagné sa confiance qu'en flattant tous ses penchans et servant toutes ses fantaisies. Villequier lui persuada d'abandonner la Pologne à l'instant même, sans consulter aucune des autorités nationales, sans pourvoir au gouvernement du pays qui s'étoit donné à lui, sans mettre même un seul Polonais dans sa confiance. L'ambassadeur de France, Pomponne de Bellièvre, annonçant au sénat que ses pouvoirs étoient terminés par la mort de Charles IX, partit précipitamment de Cracovie. Son vrai motif étoit de préparer des relais sur toute la route pour Henri III. Puis, le 18 juin, cinq jours seulement après avoir reçu la nouvelle de la mort de son frère, le roi de Pologne, après s'être couché en présence de ses courtisans polonais, et avoir feint de dormir, s'évada aussitôt qu'il les entendit sortir de la chambre, et, profitant de ce que le château de Cracovie étoit

1574.

bâti sur les murs , se fit ouvrir sans bruit la porte qui donnoit sur la campagne , fit un quart de lieue à pied , par une nuit obscure , pour gagner une petite chapelle où ses chevaux l'attendoient , et de là partit au galop , n'ayant avec lui que Miron , son médecin , Souvré , Larchant et Du Halde ; il ne rencontra point le guide qui devoit l'attendre avec Chemerault ; il se perdit dans la forêt ; mais ayant découvert la cabane d'un charbonnier , il le contraignit à monter en croupe d'un de ses gens , et s'enfuyant avec autant de crainte qu'un criminel qui échappe à ses juges , il courut toute la nuit , fit vingt lieues de chemin , et arriva enfin au matin à Plezin ; ville frontière de la Moravie. Au reste , ce n'étoit pas sans raison qu'il redoutoit le courroux des Polonais ; sa fuite ne fut pas plus tôt divulguée , que de toutes parts les officiers de la couronne , les gentilshommes , les paysans même se mirent à sa poursuite. Ces derniers , armés de pieux et de faux , faisoient la garde sur toutes les routes. Il étoit trop tard , Henri s'étoit déjà mis en sûreté ; mais plusieurs de ses courtisans qui , instruits de sa fuite , s'étoient aussi échappés dans la nuit , moins lestes que lui , furent ramenés prisonniers à Varsovie. (1)

(1) Relation de Souvré dans Matthieu , Histoire du règne de Henri III. L. VII , p. 390 ; et notes à Cheverny. T. L , p. 263. — Il paroît que Henri emporta pour trois cent mille écus de

Une fois échappé du trône et hors du royaume, Henri III ne se crut plus obligé de se presser. Il mit onze jours à traverser l'Autriche et deux mois à traverser l'Italie, se complaisant aux fêtes que lui donnèrent sur son passage l'empereur Maximilien II, la république de Venise, et les petits ducs de Lombardie; admirant les décorations, les habits, la pompe que l'on étaloit à ses yeux; et tandis que tour à tour Maximilien et le doge de Venise l'exhortoient à rétablir et conserver la paix dans son royaume par la tolérance, il donnoit toute son attention aux processions, aux danses de théâtre et aux toilettes, seules observations qu'il eût recueillies dans ses voyages, seules institutions qu'il se proposât de rapporter en France. C'étoit le 17 juillet qu'il avoit fait son entrée à Venise; ce fut le 24 août qu'il la fit à Turin. Sa tante Marguerite, duchesse de Savoie, l'y reçut avec affection: non seulement elle l'exhorta, comme tous les souverains qu'il avoit déjà rencontrés, à rendre la paix à la France; elle lui en offrit les moyens, en lui présentant le maréchal Damville, chef du parti des politiques, qui désiroit vivement se réconcilier avec le roi. Damville avoit suivi le con-

pierreries de la couronne. — De Thou. L. LVIII, p. 56, 57. — Davila. L. VI, p. 301. — La Poplinière. L. XXXIX, f. 282. — D'Aubigné. L. II, c. 9, p. 131.

1574.

seil de Catherine en venant au-devant de Henri jusqu'à Turin, mais il avoit eu soin de se munir d'un sauf-conduit du monarque, et il n'avoit pas quitté le Languedoc sans pourvoir à ce que son autorité s'y maintint pendant son absence. (1)

Le roi fit fort bon accueil au maréchal Damville; il lui donna même des lettres d'investiture du marquisat de Saluces, auquel la maison de Montmorency avoit quelques prétentions héréditaires, mais il se dispensa de traiter des affaires de France jusqu'à ce qu'il eût conféré avec sa mère. Celle-ci lui avoit déjà envoyé Cheverny pour lui rendre compte de l'état de la France, et l'initier dans ses projets; il paroît qu'elle le pressa de profiter des circonstances pour écraser la maison de Montmorency dont elle avoit toujours été jalouse. Il ne s'agissoit plus que d'arrêter Damville; son frère aîné étoit déjà captif, tandis que les deux autres étoient en exil. La profonde dissimulation du roi donnoit au maréchal des soupçons, mais il est probable que Henri fit quelques ouvertures au duc de Savoie sans l'assentiment duquel Damville ne pouvoit pas être arrêté sur ses terres. Philibert Emmanuel ne voulut point se rendre complice

(1) De Thou. L. LVIII, p. 62 et 98. — Hist. de Languedoc. L. XL, p. 333. — Additions aux Mém. de Castelnau. T. II, p. 132. — Davila. L. VI, p. 302.

de cette trahison : non seulement il avertit son hôte du danger qu'il couroit , il lui donna une escorte qui le reconduisit jusqu'à Nice , où Damville s'embarqua pour le Languedoc. (1)

Le duc de Savoie avoit cependant des motifs de ménager le nouveau roi , car alors même il traitoit avec lui pour obtenir la restitution des dernières places que la France eût gardées au-delà des monts. C'étoient Pignerol , La Pérouse et Savillan , que Catherine s'étoit fait livrer par le traité du 8 août 1562 , en échange de quatre autres plus importantes qu'elle rendoit à la maison de Savoie (2). Nous avons eu occasion de l'observer plusieurs fois , les prétentions de la France contre la Savoie n'avoient aucune espèce de fondement en justice. L'abus de la force étoit le seul titre de l'usurpation de François I^{er} , puis des garanties réservées par le traité de Cateau-Cambrésis en 1559 , et de celles données en échange par le traité de Blois en 1562. Cette longue usurpation devoit cesser sitôt que le gouvernement français ne mépriseroit pas toute bonne foi : il est vrai que l'avènement de Henri III à la couronne n'étoit point le commencement d'une époque de loyauté. S'il céda aux instan-

(1) Hist. de Languedoc. L. XL , p. 335. — Mém. de Cheverny. T. L , p. 101. — M. de Bouillon. T. XLVIII , p. 64 ; et notes , p. 371. — De Thou. L. LVIII , p. 99.

(2) Voyez ci-devant. T. XVIII , p. 388.

1574.

ces de sa tante Marguerite, peut-être fut-ce seulement par foiblesse, et faute de savoir résister aux importunités; peut-être fut-ce par économie d'argent et de troupes, les garnisons qu'il devoit entretenir en Piémont lui paroissant pouvoir être employées plus utilement en France pour la guerre civile. Le but primitif que s'étoit proposé François I^{er}, ainsi que Henri II, de se réserver par le Piémont une entrée toujours ouverte en Italie, devoit nécessairement être abandonné, car la France ne se sentoit pas en état de songer de long-temps à des guerres étrangères. Cependant les considérations de justice et de droit avoient moins d'influence encore sur les sujets que sur le monarque. Les Français ne pardonnèrent point à Henri d'avoir livré des forteresses qu'il tenoit, à quelque titre que ce fût; ils lui reprochèrent l'abandon de Pignerol, La Pérouse et Savillan, comme l'acte d'une honteuse foiblesse. Louis de Gonzaga, duc de Nevers, à la garde duquel ces places avoient été confiées, comme dépendances du marquisat de Saluces dont il étoit gouverneur, adressa au roi un long mémoire pour s'opposer à leur restitution; forcé de céder, il fit encore enregistrer sa protestation au parlement de Grenoble; mais Henri III ne se laissa point ébranler, et envoya son frère naturel, le bâtard d'Angoulême, en Piémont, pour consigner ces trois places au duc de Savoie: ce

qui se fit le 14 décembre. Philibert Emmanuel qui avoit été au-devant de Henri III jusqu'à Venise, et qui l'accompagna jusqu'à Lyon, en fut rappelé tout à coup par la nouvelle de la maladie et de la mort de sa femme Marguerite de France, survenue à Turin le 14 septembre: (1)

Ce fut le 5 septembre que Henri III arriva par la Savoie au pont de Beauvoisin, frontière de ses États; sa mère l'attendoit à Bourgoin, quelques lieues au-delà. Mais elle avoit envoyé le duc d'Alençon et le roi de Navarre le complimenter sur l'extrême frontière. Henri III fit un accueil amical à son frère et à son beau-frère; il leur déclara qu'ils étoient libres: la reine-mère le leur avoit aussi déclaré depuis longtemps; cependant elle avoit soin de les tenir toujours entourés de surveillans, et s'ils avoient essayé de faire usage de la liberté qui leur étoit rendue, ils auroient bientôt éprouvé combien elle étoit illusoire. (2)

Henri III témoigna à sa mère beaucoup d'affection, et lui promit la plus entière déférence: il fit avec elle et sa cour son entrée

(1) De Thou. L. LVIII, p. 100; et L. LIX, p. 116-118. — Guichenon, Hist. de Savoie. T. II, p. 264 et 274. — Davila. L. VI, p. 302. — Traité de Paix. T. II, p. 342.

(2) Lettres de Catherine à La Mothe. — Add. à Castelnau. T. III, p. 429. — De Thou. L. LVIII, p. 100. — Davila. L. VI, p. 302.

1574.

à Lyon le 6 septembre ; le lendemain ils furent en conférence intime sur la politique qu'il convenoit de suivre ; Cheverny fut d'abord seul admis en tiers entre eux , puis ensuite le cardinal de Bourbon et le duc de Montpensier (1). Catherine et son fils étoient tous deux trop dissimulés pour admettre un plus grand nombre de gens dans leur confiance. Il est même assez probable que le cardinal et le duc ne furent introduits dans le cabinet que pour la forme , et que le secret intime de Catherine demeura entre son fils et elle ; il ne put se révéler que par les actions subséquentes du monarque. De Thou raconte cependant qu'il se tint un conseil pour délibérer sur les négociations de paix entreprises avec les protestans ; que le roi et la reine-mère y admirèrent le cardinal de Lorraine , le duc de Guise avec tous les princes de sa maison , le duc de Nemours , le bâtard d'Angoulême , le maréchal de Retz , plusieurs seigneurs et maréchaux de France , et plusieurs hommes de robe. De Thou , plus occupé de copier les historiens de l'antiquité que de représenter les mœurs de son siècle , résume toutes les délibérations de ce conseil dans deux discours qu'il met dans la bouche , l'un de Paul de Foix , l'autre de René de Villequier. Le premier étoit un des juricons-

(1) Mém. de Cheverny. T. I., p. 104.

sultes les plus célèbres du siècle; il fut tour à tour conseiller au parlement, ambassadeur et archevêque de Toulouse. Le second avoit été mis auprès de Henri III par Catherine, à la mort de Carnavalet son gouverneur, et dès lors il avoit pris à tâche de flatter tous les goûts et tous les vices du prince. Le discours de Paul de Foix, ou celui que l'historien a fait pour lui, n'est qu'une amplification de collège sur les malheurs de la guerre et surtout de la guerre civile, sur l'impossibilité d'en recueillir aucun avantage; le discours de Villequier, qui n'est probablement pas plus authentique, se résumoit par ces mots : « Faire la paix avec des hérétiques, et les reconnoître pour des sujets fidèles, qui est la forme consacrée de tous les édits, qu'est-ce autre chose sinon déclarer la guerre à Dieu même qu'ils attaquent, et taxer hautement de rébellion tous ceux qui jusqu'ici ont sacrifié leurs biens et leurs vies pour soutenir une si juste guerre. » Ces sentimens étoient ceux de Henri III, qui se rappeloit, comme de ses seuls jours glorieux, ses victoires dans les guerres civiles, et le roi annonça sa résolution de ne point faire de concession aux protestans. (1)

Le roi venoit déjà de donner un autre avantage à Villequier; il avoit éloigné deux hommes

(1) De Thou. L. LIX, p. 105, 113. — Davila. L. VI, p. 502.

1574

dont celui-ci étoit jaloux, et qui avoient eu un moment quelque influence sur lui : l'un étoit Du Faur de Pibrac, qu'on estimoit comme un homme de lettres et un bon jurisconsulte; l'autre, Saint-Lari de Bellegarde, qui avoit servi avec quelque distinction en Piémont. Pibrac avoit suivi Henri III en Pologne, il y avoit été le plus sage de ses conseillers, et il avoit manqué de périr dans sa fuite, demeuré quinze heures dans un marais avec de l'eau jusqu'aux épaules; Bellegarde avoit été au devant de Henri jusqu'à Venise : tous deux passoient pour lui avoir conseillé la tolérance, et l'avoir pressé de rétablir la paix. Le roi, malgré les recommandations de sa mère, donna le bâton de maréchal de France à Bellegarde, et l'envoya commander l'armée qui combattoit les huguenots en Dauphiné; mais bientôt après il lui donna ordre, ainsi qu'à Pibrac, de partir pour la Pologne, avec commission de calmer l'irritation du sénat, et de demander la couronne pour son frère le duc d'Alençon. Bellegarde qui comprit bien que ce n'étoit qu'un exil honorable que lui avoient ménagé ses envieux, arrivé en Piémont, renonça à son ambassade, comme au service de France, et s'attacha au duc de Savoie. (1)

(1) Brantôme, Discours 87. T. IV, p. 96. — De Thou. L. LVIII, p. 100.

Déjà ceux qui approchoient de Henri III, et qui étoient accourus avec joie à Lyon, pour saluer sa rentrée en France, reconnoissoient qu'il ne répondroit nullement à l'idée que la France s'en étoit formée, d'après les batailles de Jarnac et de Montcontour. A toutes ses habitudes, on ne pouvoit méconnoître un homme mou et efféminé; il avoit changé tout l'ordre des conseils, il avoit prétendu tout réserver à sa seule décision, mais c'étoit pour échapper à tout contrôle, et s'isoler plus complètement. Il n'admettoit auprès de lui que quelques jeunes favoris, brillans de figure, d'une toilette recherchée, toujours occupés de galanterie, et qu'on commençoit à nommer ses *mignons*; pour tous les autres il étoit inaccessible. Il se promenoit sur la Saône dans un petit bateau peint, entouré de rideaux, où il n'admettoit que ses familiers les plus intimes, et il y passoit ses heures mollement couché, dans une complète indolence. A son dîner, sa table étoit entourée d'une balustrade, pour que ses courtisans ne pussent pas s'avancer jusqu'à lui. A l'issue de ce repas, il recevoit en courant quelques placets, mais ensuite il se hâtoit de s'enfermer de nouveau, de sorte que ni les plus grands de l'État, ni ses gentilshommes, ni personne, ne pouvoit plus l'approcher. Aussi la noblesse qui s'étoit

1574. rendue en foule à Lyon pour le voir, se retiroit déjà avec dégoût. (1)

En décidant qu'il continueroit la guerre contre les huguenots et les politiques, Henri III ne sembloit point avoir songé à la manière d'en pousser les opérations. Ceux auxquels il devoit confier ses armées n'étoient plus les mêmes qui s'étoient signalés dans les premières guerres civiles. Parmi ceux-ci le duc de Montpensier lui restoit seul, et il commandoit l'armée de Poitou : mais il étoit dans sa soixante-deuxième année. Tavannes étoit mort l'année précédente, le 19 juin 1573, comme il étoit sur le point de se rendre au siège de La Rochelle, qu'il promettoit au roi de terminer en un mois (2). Montluc, qui étoit venu rendre ses devoirs à Henri III à Lyon, et auquel il donna le bâton de maréchal de France, étoit cassé par la vieillesse et par ses blessures. Aussi ce guerrier si long-temps signalé par son activité et sa férocité, lui donna-t-il le conseil d'assoupir toutes les querelles dans son royaume, et d'y maintenir désormais la paix. Montluc n'ayant point réussi à faire goûter ce conseil, se retira

(1) De Thou. L. LVIII, p. 101. — Davila. L. VI, p. 306. — Mém. de Cheverny. T. L, p. 106.

(2) Brantôme, Disc. 82. T. III, p. 458. — Notice sur Tavannes. T. XXVI, p. 17. — Mém. de Guill. de Saulx Tavannes. T. XLIX, p. 220.

en Guyenne : il avoit alors soixante-douze ans, et il mourut trois ans après (1). Les deux maréchaux de Montmorency et de Cossé étoient toujours prisonniers ; c'étoit de leur dignité que Henri III venoit de disposer en faveur de Bellegarde et de Montluc. Damville étoit à la tête des ennemis, et Matignon étoit occupé en Normandie.

Les conseillers de Henri vouloient l'engager à se rendre sans retard d'abord à Reims pour s'y faire sacrer, puis à Paris ; mais il répondit que les huguenots et les politiques étoient surtout en force dans le midi, que Damville, rentré en Languedoc, s'étoit mis à leur tête, et que c'étoit d'eux qu'il devoit se rapprocher. On crut voir un commencement de vigueur dans cette résolution, comme s'il se dispoit à commander lui-même l'armée ; mais c'étoit Avignon seulement qu'il désiroit voir, parce qu'il espéroit trouver dans cette ville papale quelque chose des mœurs et des fêtes de l'Italie. Montbrun, Pierregourde, Rochegude et Saint-Romain, chefs des huguenots du Dauphiné et du Vivarais, couroient le pays et occupoient quelques châteaux sur le Rhône. Henri III leur écrivit en leur ordonnant de poser les armes et de rendre quelques prisonniers qu'ils avoient faits.

(1) Montluc. T. XXVI, p. 95. — De Thou. L. LIX, p. 115.

1574.

« Comment, dit Montbrun, le roi m'écrit comme
« roi, et comme si je le devois reconnoître ! je
« veux qu'il sache que cela seroit bon en temps
« de paix, et qu'alors je le reconnoîtrois pour
« tel ; mais en temps de guerre, qu'on a le bras
« armé, et qu'on est assis sur la selle, tout le
« monde est compagnon » (1). Henri III offensé
jusqu'au vif de cette réponse, jura que si Mont-
brun tomboit entre ses mains, il lui feroit voir
qu'il n'étoit pas son compagnon. Il fit attaquer
quelques-uns des forts que les huguenots possé-
doient le long du Rhône. Le Poussin fut pris,
mais les troupes royales furent contraintes de
lever le siège de Livron. Le 16 novembre, cepen-
dant, le roi s'embarqua sur le Rhône à Lyon, et
après s'être arrêté quelques jours à Tournon,
il arriva le 23 novembre à Avignon. Il avoit
alors déjà dissipé tout l'argent que Cheverny
lui avoit fait trouver, soit sur sa route en Italie,
soit à son arrivée. La cour n'avoit jamais été
dans un tel état de pénurie. « La plupart des
« pages, dit Pierre de l'Étoile, se trouvèrent
« sans manteaux, étant contraints de les laisser
« en gage pour vivre, par où ils passoient ; et
« sans le trésorier Le Comte, qui accommoda
« la reine de 5,000 francs, il ne lui seroit resté
« ni dame ni demoiselle. » (2)

(1) Brantôme, Discours 89, §. 4. T. IV, p. 355.

(2) Journal de Henri III, par Pierre de l'Estoile, p. 106.

Le dénuement où se trouvoit Henri III ne le détermina point à songer à mettre quelque ordre dans ses finances, ou à faire quelque tentative pour terminer une guerre qui les épuisait toujours plus. Il entra, il est vrai, en correspondance avec Damville; mais les lettres qu'il lui adressa inspirèrent au maréchal si peu de confiance, que celui-ci, quoiqu'il désirât la paix, poussa les hostilités avec un redoublement de vigueur, vint assiéger Saint-Gilles, à cinq lieues d'Avignon, et força cette ville à capituler, le 8 décembre, après avoir effrayé la cour du bruit de son artillerie. Damville présida ensuite à Nîmes une assemblée des religionnaires et des politiques de la province, dans laquelle il prit de nouveau l'engagement de protéger la liberté religieuse, de reconnoître l'autorité du prince de Condé, et de se conformer aux avis qui lui seroient donnés par le conseil de la religion; il le confirma par serment, le 12 janvier 1575 (1). Tandis que le roi qui avoit convoqué les États de Languedoc à Villeneuve-lez-Avignon, et qui les présida le 23 décembre, obtint d'eux quelques subsides pour faire la guerre aux religionnaires. (2)

— De Thou. L. LIX, p. 120. — La Poplinière. L. XXXIX, f. 283. — D'Aubigné. L. II, c. 9, p. 134.

(1) Hist. de Languedoc. L. XL, p. 338.

(2) *Ibid.*, p. 336.

1574.

Henri III ne donnoit cependant à ces États qu'une attention distraite; il s'occupoit moins encore de la guerre que le dauphin d'Auvergne, avec une armée de douze à quinze mille hommes, faisoit aux huguenots du Dauphiné. Deux choses seulement sembloient le pouvoir réveiller de son assoupissement, les débauches et les cérémonies religieuses. Il vit dans les rues d'Avignon, à ce qu'il semble, pour la première fois, des compagnies de flagellans; dès lors il en fit sa grande affaire; il s'y engagea de même que toute sa cour; toute la ville se partagea entre trois ordres de flagellans, qui prenoient à tâche de l'emporter les uns sur les autres par leurs brillantes processions journalières, par la rigueur avec laquelle ils se donnoient la discipline, et par le sang que les plus habiles flagellans savoient faire jaillir de leurs épaules. Les blancs étoient ceux du roi, les noirs ceux de la reine-mère, les bleus ceux du cardinal d'Armagnac. Le roi de Navarre entra lui-même dans une de ces compagnies; mais il ne fit par là qu'apprêter à rire à Henri III, qui déclara qu'il n'y étoit point propre, et ne savoit pas manier la discipline. (1)

Davila, le panégyriste des derniers Valois, qui s'attache à trouver les causes cachées de

(1) Journal de Henri III, de Pierre de l'Estoile, p. 107. — De Thou. L. LIX, p. 123.

toutes les actions, et qui suppose souvent des vues profondes là où il n'y avoit que légèreté ou que vice, assure que la politique entroit pour beaucoup dans cet étalage de dévotion. « Henri III « s'étoit déterminé, dit-il, à continuer la guerre, « mais par des entreprises foibles et froides, qui « ne changeassent point la balance des partis..... « Aussi, tantôt simulant de se livrer à des exer- « cices dévots et spirituels, tantôt de courir après « les plaisirs et les délices, il comptoit, par cette « apparence d'incurie et de négligence, tromper « la sagacité des puissans, leur faire croire qu'il « s'étoit abandonné à l'indolence et à la dévo- « tion, et que toutes ses pensées étoient molles « et efféminées. Par ces artifices il vouloit en- « dormir la vigilance des factions, et trouver « l'occasion..... quoique lentement et peu à « peu, d'enlever aux grands leurs charges, leurs « partisans, leur crédit, et enfin de se débar- « rasser d'eux. » Il n'est point impossible que Henri III, persuadé que l'art de régner étoit l'art de tromper, ait adopté quelque combinaison semblable; mais son naturel l'entraînoit aussi, et quand il se plongeoit dans les voluptés ou dans la superstition la plus basse, il devoit bientôt s'y endormir. (1)

Le nouveau roi songeoit cependant à se ma-

(1) Davila. L. VI, p. 306.

1574.

rier. A son passage à Vienne, Maximilien II lui avoit fait proposer sous main d'épouser sa fille Elisabeth, reine de France, et veuve de Charles IX. Henri III ne repoussa point cette proposition, mais comme il n'avoit pas de goût pour sa belle-sœur, il ne fut pas plutôt hors d'Autriche, qu'il n'y songea plus (1). Catherine lui offrit alors une autre Élisabeth; c'étoit la sœur du roi de Suède, qu'on disoit être d'une grande beauté; la reine-mère desiroit faire épouser à son fils une princesse qui ne sût pas la langue française, et ne connût point le pays, pour conserver elle-même un crédit plus entier sur le roi. Celui-ci, d'autre part, se souvenoit d'avoir vu à Nancy une jeune personne pour laquelle il avoit une préférence décidée; c'étoit Louise, fille de Nicolas de Lorraine, comte de Vaudemont; mais il sentoit, sur les représentations de sa mère, qu'il ne devoit pas augmenter le crédit déjà exorbitant de la maison de Lorraine, en y choisissant une femme, et il consentit à ce que le secrétaire d'état, Claude Pinart, fût envoyé en Suède pour y faire la demande de la princesse. (2).

Sur ces entrefaites, le cardinal de Lorraine

(1) De Thou. L. LVIII, p. 59.

(2) De Thou. L. LIX, p. 119. — Mém. de Cheverny. T. I, p. 109. — Davila. L. VI, p. 307.

mourut à Avignon le 26 décembre, à cinq heures du matin. Il étoit à peine âgé de quarante-six ans, et il passoit pour très vigoureux ; mais on assuroit qu'il avoit gagné la fièvre violente qui l'emporta, aux processions des flagellans, où il étoit demeuré long-temps exposé au serein, le crucifix à la main, les pieds à moitié nus et la tête découverte. Comme son neveu, l'archevêque de Reims, étoit auprès de lui, et qu'il l'entendoit, durant son transport au cerveau, jurer comme un soldat et invoquer le diable, il dit en riant : « Je ne vois rien en mon oncle pour
« en désespérer, car il a toutes ses paroles et ac-
« tions naturelles » (1). On avoit répandu le bruit que ce cardinal étoit l'amant de Catherine ; non seulement les huguenots le croyoient, mais Brantôme et l'Étoile le donnent à entendre. Il étoit en même temps l'homme d'état auquel, depuis long-temps, elle accordoit le plus de confiance. Mais la reine se faisoit un point d'honneur de ne pas regretter un sujet. En se mettant à table ce jour même, elle dit : « Nous aurons à
« cette heure la paix, puisque le cardinal de
« Lorraine est mort, qui étoit celui, dit-on, qui
« l'empêchoit. Ce que je ne puis croire, car
« c'étoit un grand et sage prélat, auquel la
« France et nous tous perdons beaucoup. » Mais

(1) Journal de Henri III, l'Étoile, p. 108.

1574.

en derrière, elle ajouta : « Qu'en ce jour-là étoit
« mort le plus méchant homme des hommes. »
Puis ayant demandé à boire, comme on lui eut
donné son verre, « elle commença à tellement
« trembler, qu'il lui cuida tomber des mains, et
« elle s'écria, Jésus ! voilà M. le cardinal de
« Lorraine que je vois. » A plusieurs reprises
elle se figura encore le voir, et pendant plus d'un
mois elle n'osoit jamais demeurer seule. (1)

Peu d'hommes eurent plus d'ennemis, ou furent exposés à des accusations plus injurieuses que le cardinal de Lorraine. Ses vices cependant lui étoient communs avec presque tous les membres du sacré collège; ses vertus et ses talens, et il en avoit, étoient bien à lui. Mais la rivalité entre les Bourbons et les Guises s'étoit constamment mêlée dans les guerres civiles à la lutte des deux religions; et les huguenots comme les politiques, professant de respecter l'autorité royale, et même d'aimer le roi, accusoient toujours la maison de Lorraine toutes les fois qu'ils éprouvoient quelque injustice, ou qu'ils demandoient la réforme de quelques abus.

La mort du cardinal de Lorraine fut cependant considérée comme ôtant à la faction des Guises cet ascendant qui pouvoit faire craindre

(1) Journal de Henri III, par l'Estoile, p. 109. — De Thou. L. LIX, p. 124. — Davila. L. VI, p. 307.

à Henri III de s'unir à eux par un mariage. Il déclara que désormais il n'écouterait plus que son goût, et qu'il épouserait Louise de Vaudemont. Le secrétaire Pinart fut rappelé brusquement de Suède, où il avait déjà fait sa demande, en sorte qu'il y laissa un profond ressentiment; et Louis Bérenger Du Guast, premier favori du roi, fut dépêché en Lorraine, ainsi que Hurault de Cheverny, pour demander la fille du comte de Vaudemont, et dresser les articles du contrat de mariage. (1)

Henri III ayant passé l'Avent à Avignon, et ayant joui dans cette ville pontificale des processions des flagellans, qui, dans cette saison consacrée par l'Église, redoublaient de ferveur, commença à songer à son sacre, qui devait être suivi de son mariage, puis de son entrée à Paris; ces cérémonies, qui l'attendoient, étoient faites pour lui plaire. Il croyait régner quand il se présentait aux yeux du peuple dans quelque pompe où il jouait un rôle. Il partit le 10 janvier d'Avignon pour Romans; en passant auprès de Livron, que le maréchal de Bellegarde assiégeait encore, il voulut donner à ses mignons l'occasion de signaler leur bravoure à ses yeux. Ce-

(1) Mém. de Cheverny. T. L, p. 111. — De Thou. L. LIX, p. 125; et L. LX, p. 186. — Le contrat aux Traités de Paix. T. II, p. 344.

1575.

pendant l'assaut fut repoussé, les femmes mêmes de Livron insultèrent les favoris du roi, du haut des murs, et leur reprochèrent de n'être redoutables que lorsqu'ils s'armoient du couteau des assassins. Henri III en ressentit une vive colère; toutefois, comme il n'espéroit plus prendre la place, il licencia son armée, qui lui coûtoit des sommes considérables; il aimoit mieux les réserver pour enrichir ses favoris, ou pour rendre plus brillantes les pompes de théâtre auxquelles il se préparoit. (1)

En quittant le Dauphiné, le roi s'avança rapidement avec sa cour vers le nord de la France; il arriva le 11 février à Reims; le dimanche 13, il y fut sacré par le cardinal de Guise, remplaçant son frère, le cardinal de Lorraine, qui venoit de mourir. Le 14, son contrat de mariage fut signé, et le 15, jour de mardi-gras, il fut marié à Louise de Vaudemont. Aux deux solennités de son sacre et de son mariage, le roi fut occupé toute la journée à ajuster les pierreries ou les habits qu'il devoit porter, ainsi que sa nouvelle épouse; et ces futiles occupations retardèrent tellement les cérémonies, que dans toutes deux la messe, malgré l'ordonnance de l'Église, ne put être dite que le soir, et que, pour avoir plus

(1) Journal de Henri III, p. 111. — De Thou. L. LX, p. 183, 185. — D'Aubigné. L. II, c. 9, p. 134.

vite achevé, on supprima le *Te Deum* du sacre (1). « Le jeudi, 17 février, dit l'Étoile, le « roi ayant avisé François de Luxembourg de « la maison de Brienne, venu à son sacre et ma- « riage, et sachant qu'il avoit prétendu épouser « la reine sa femme, lui dit : Mon cousin, j'ai « épousé votre maîtresse, mais je veux en « contre-échange que vous épousiez la mienne ; « entendant la Chateaufort, qui avoit été sa fa- « vorite avant qu'il fût roi et marié. » Et ce n'étoit pas seulement une grossière plaisanterie qu'il adressoit à son courtisan, il ne lui donna que trois jours pour se préparer à ce mariage, auquel Luxembourg auroit été contraint, s'il n'avoit pas trouvé moyen de s'échapper de la cour sur un cheval rapide. (2)

Au lieu de faire lui-même la neuvaine de Saint-Marcoul, à laquelle on attribuoit l'efficacité de conférer au roi le pouvoir miraculeux de guérir les écrouelles, Henri III la fit faire par son aumônier ; lui-même il partit pour Paris, où il fit son entrée le 27 février. « Dès lors, dit « l'Étoile, on le vit tous les jours, le long du Ca- « réme, par les paroisses et églises de Paris l'une « après l'autre, ouïr le sermon, la messe, et faire « ses dévotions ; et cependant s'enquérir de tous

(1) De Thou. L. LX, p. 187.

(2) Journal de Henri III, p. 113.

1575.

« moyens de faire argent , en toute sorte que les « ingénieux peuvent pourpenser » (1). Un des premiers dont il s'avisa , fut de mettre en gage , pour une grosse somme d'argent, les reliques les plus précieuses de la couronne de France. En effet ; le bruit se répandit tout à coup que dans la nuit du 20 mai la vraie croix avoit été dérobée du trésor de la Sainte-Chapelle , au Palais. Bientôt le peuple accusa d'une voix unanime ou Henri III , ou sa mère , d'avoir fait le coup. « Le peuple, dit l'Étoile, avoit celle-ci tant « en horreur et mauvaise réputation , que tout « ce qui arrivoit de malencontre lui étoit im-
« puté, et disoit-on qu'elle ne faisoit jamais de « bien que quand elle pensoit mal faire. » Pour apaiser la clameur populaire ; Henri III exposa, le 15 avril de l'année suivante, un nouveau fragment de la vraie croix, à l'adoration des fidèles. (2)

Le duc d'Anjou, ce vainqueur de Jarnac et de Montcontour, dont on s'étoit plu à faire un héros, étoit à peine rentré depuis six mois en France, que déjà il étoit devenu comme roi l'objet du mépris universel. Il descendit plus bas encore, à mesure qu'on le connut davantage, à mesure que ses vices, qu'on rougissoit

(1) Journal de Henri III, p. 114.

(2) *Ibid.*, p. 115 et 132.

de désigner clairement, furent mieux constatés. Cette infamie dont le gouvernement se couvroit, contribuoit cependant à la désorganisation rapide de la société. Non seulement la France ne sentoit plus le pouvoir royal, elle avoit honte de le reconnoître, elle vouloit se soustraire à tant d'humiliation; mais partagée en factions ennemies, ses efforts tendoient seulement à dissoudre le lien social, et non à en reformer un nouveau. Les protestans étoient bien loin du temps où ils comptoient dans leurs rangs la majorité des membres de la noblesse et des bourgeois des grandes villes, où ils espéroient de convertir tout le royaume, et où ils auroient pu, par la réforme religieuse, arriver à la réforme politique. Les guerres sanguinaires, qui depuis quinze ans se succédoient presque sans interruption, en avoient moissonné le plus grand nombre, même avant que quarante mille d'entre eux eussent été égorgés en pleine paix. Une partie des survivans s'étoient ruinés en combattant si long-temps à leurs frais. L'enthousiasme, qui n'est ardent que dans sa première nouveauté, s'étoit éteint chez plusieurs. La plupart hésitoient à se compromettre, sachant qu'ils ne hasardient pas seulement leur personne et leur fortune, mais encore l'honneur de leurs femmes, et le sang de leurs jeunes enfans. Le fanatisme des catholiques avoit été croissant,

1575.

comme celui des protestans diminueoit. Ils n'étoient plus sous l'influence de ce clergé, indolent, voluptueux, ignorant, contre lequel Luther et Calvin s'étoient déchainés. Pendant tout le dernier demi-siècle, on avoit vu entrer dans l'Église, et surtout dans les ordres mendiants, de ces hommes ardents, doués de toute l'éloquence de la passion, de tout l'acharnement de l'esprit de secte, qui s'étoient persuadés qu'ils étoient appelés à venger Dieu. Ils avoient appris à soulever la populace, et à lui communiquer cet âpre désir de détruire les hérétiques, qui dans leur cœur usurpoit les noms de justice et de charité. La raison opposée à la passion a bien peu de puissance pour entraîner le peuple; aussi désormais toute la vie, tout le mouvement, toutes les chances de progrès, étoient du côté du fanatisme catholique.

On avoit vu, il est vrai, surgir en même temps en France une faction nouvelle, qui avoit adopté pour elle-même le nom de politique, et elle avoit fait alliance avec les huguenots; mais il ne falloit point voir dans la ligne suivie par ce parti une preuve des progrès de la modération. Sans doute le nombre des catholiques qui s'étoient fait une idée plus saine de la religion, étoit très grand; mais ceux-là, parmi lesquels on avoit distingué le chancelier de L'Hôpital, mort depuis deux ans, et le premier président,

Christophe de Thou, se contentoient de penser avec liberté, et ils n'agissoient pas; hommes sages et calmes, ils auroient voulu que le roi, sans acception de religion, étendît sur tous sa tolérance; qu'il songeât à l'indépendance de la France, à sa gloire au dehors, et non au triomphe des dogmes ou de la discipline de l'Église. Ils ouvroient quelquefois dans les conseils des avis modérés, mais ils obéissoient ensuite aux gens violens, et ne se séparoient point de l'autorité royale. Le parti armé des catholiques politiques ne se composoit au contraire que de gens dirigés par leur seul intérêt personnel, d'ennemis de la reine Catherine ou des Italiens dont elle s'entouroit, de jaloux des Guises, de courtisans alarmés pour leur propre fortune ou leur dignité. Henri de Montmorency, maréchal de Damville, étoit leur chef; il étoit aussi le type de leur parti. Il n'étoit pas seulement catholique, il étoit persécuteur; il avoit souvent trempé ses mains dans le sang huguenot, et il étoit prêt à le faire encore. De ses trois frères, il est vrai, l'aîné penchoit en secret pour la réforme, les deux cadets étoient ouvertement huguenots; aussi la famille entière avoit été en butte à la haine de la cour et des prêtres; elle auroit péri à la Saint-Barthélemy, si on avoit pu l'envelopper tout entière dans le massacre. Montmorency étoit arrêté; Thoré et Méru étoient

1575.

en fuite ; un successeur dans le gouvernement de Languedoc étoit donné à Damville ; tous les efforts de celui-ci , pour se réconcilier avec le roi à Turin , avoient été repoussés ; c'étoit par force , et bien malgré lui , qu'il avoit enfin pris les armes contre la cour. (1)

La promesse de l'appui d'un prince du sang contribua cependant aussi à vaincre les irrésolutions de Damville ; la révolte lui paroissoit moins punissable lorsqu'elle se couvroit des drapeaux des Bourbons. Le prince de Condé écrivoit de Strasbourg aux églises protestantes , qu'il s'occupoit de leur amener de puissans renforts. d'Allemagne. Il y levoit en effet des troupes ; et l'électeur Palatin , qui avoit embrassé la réforme de Calvin , le secundoit de tout son pouvoir. Mais l'un et l'autre n'étoient pas assez riches pour mettre à leurs frais une armée sur pied ; ils demandèrent donc des subsides aux églises , qui étoient elles-mêmes bien mal en état d'en donner. (2)

Les députés du prince de Condé furent introduits à l'assemblée des religionnaires que Damville avoit fait convoquer à Nîmes , au mois de janvier 1575 ; leurs propositions furent débat-

(1) De Thou. L. LIX, p. 121 ; et L. LX, p. 186.

(2) La Poplinière. L. XXXVIII, f. 228, 251 ; et L. XXXIX, f. 261. — Davila. L. VI, p. 309.

tues, et enfin le traité d'union et confédération entre le prince de Condé, le maréchal Damville et les églises protestantes, fut signé et publié dans cette ville le 10 février 1575. Damville jura publiquement, comme chef et général des catholiques et religionnaires unis dans le Midi, 1°. de les protéger les uns les autres de toutes ses forces, ainsi que leurs adhérens, sous l'autorité du prince de Condé qu'il reconnoissoit pour chef suprême; d'empêcher qu'il fût fait aucun préjudice aux uns ou aux autres; de poursuivre enfin la délivrance du duc d'Alençon, du roi de Navarre, et des officiers de la couronne détenus injustement; 2°. de ne conclure ni paix ni trêve sans l'avis et le consentement des religionnaires et des catholiques unis; 3°. d'accepter le conseil mi-parti des deux religions, qui lui seroit donné par l'assemblée, pour l'administration de la justice, de la police et des finances; 4°. enfin, de ne rien faire au préjudice des réglemens dressés par l'assemblée. (1)

Les plus zélés entre les religionnaires ne voyoient pas cette alliance avec plaisir; ils se défioient de tout le parti des politiques, et ils annonçoient qu'ils seroient sacrifiés par lui à la

(1) L'acte lui-même, en onze pages in-folio, est inséré dans La Poplinière. L. XXXIX, fol. 262-268; et dans les Preuves de l'Hist. de Languedoc, p. 241. — D'Aubigné. L. II, c. 15, p. 175. — Hist. de Languedoc. L. XL, p. 559.

1575.

première occasion (1). Cependant l'union formoit désormais un corps redoutable et en état de tenir tête à la puissance royale ; aussi , sans suspendre ses opérations militaires , jugea-t-elle convenable d'envoyer des députés au roi pour lui exposer ses demandes. Damville dès le mois de janvier s'étoit rendu maître d'Aigues-Mortes, puis de Baillargues, de Vocance, d'Andance et enfin d'Alais. Toujours catholique, il étoit alors à la tête des religionnaires, tandis que son adversaire le duc d'Uzès, toujours protestant, étoit à la tête des catholiques. Dans le même temps on voyoit aussi Jean de St.-Chaumont sieur de St.-Romain, qui avoit abjuré la foi catholique après avoir été dix ans archevêque d'Aix, conduire, comme leur capitaine, les protestans du bas Languedoc ; et le vicomte de Joyeuse, qui avoit aussi possédé dix ans l'évêché d'Aleth, commander l'armée catholique du haut Languedoc (2). C'étoit dans cette partie de la province que la guerre se faisoit avec le plus de férocité. Le 23 août de l'année précédente les protestans avoient surpris Castres ; ils avoient pillé cette ville, ils y avoient égorgé plus de deux cents catholiques qui ne se défendoient pas ; et ils

(1) Voyez une discussion sur cette alliance entre La Noue, qui la proposoit, et Mornay, qui la repoussoit, dans *Amirault, Vie de La Noue*, p. 102.

(2) *Hist. de Languedoc. L. XL, p. 340.*

avoient ramené à leur église plus de trois cents huguenots, qui avoient abjuré deux ans auparavant, par terreur de la Saint-Barthélemy (1). Mais Joyeuse ayant éveillé le fanatisme des habitans de Toulouse et obtenu d'eux des subsides considérables, exerçoit de terribles représailles dans le haut Languedoc, où il prit jusqu'à vingt-sept villes ou villages fortifiés, dont il fit passer tous les habitans au fil de l'épée. (2)

Pendant ces combats, des députés du prince de Condé, du maréchal Damville, et des évêques de La Rochelle, de Languedoc, de Guienne, Provence et Dauphiné, s'étoient réunis à Bâle en Suisse, et ils y avoient rédigé de concert une requête à adresser au roi. Après avoir récapitulé les divers traités survenus au sujet de la religion et leurs diverses violations, ils exposoient leurs demandes; celles-ci, distribuées en quatre-vingt-treize fort longs articles, se réduisoient cependant à mettre les deux religions, catholique et réformée, sur un pied de complète égalité, et à interdire toute autre croyance sous les peines les plus sévères. Une députation fut ensuite envoyée au roi, pour lui présenter cette requête; elle fut introduite auprès de lui.

(1) La Poplinière. L. XXXVIII, f. 245, v. — De Thou. L. LVIII, p. 71. — Hist. de Languedoc. E. XL, p. 332.

(2) Hist. de Languedoc. L. XL, p. 342.

1575.

et de la reine-mère le 5 avril; Beauvoir La Nocle et d'Arènes portèrent la parole, et ils exprimèrent tous deux l'ardent désir que leurs commettans ressentioient pour la paix. Mais lorsque Henri III eut pris connoissance des articles qu'ils lui avoient présentés, il les leur rendit en leur disant qu'il les trouvoit fort étranges, et s'ébahissoit comment ils les avoient osé demander. Les députés ayant eu encore quelques conférences, repartirent au mois de mai, donnant à entendre qu'ils demanderoient à leurs commettans des pouvoirs plus étendus. (1)

Une espérance nouvelle avoit engagé le roi à rompre ces négociations; Damville avoit été surpris à la fin d'avril, à Montpellier, par une violente maladie qui le contraignit à suspendre toutes ses opérations, et à licencier son armée. Il eut lieu de croire qu'elle fut ou causée ou aggravée par le poison. En effet, Catherine avoit donné commission au colonel Ornano et au capitaine Girardon de se défaire de lui. Brantôme assure qu'il étoit lui-même auprès du roi, lorsque Henri III reçut la nouvelle que Damville avoit été empoisonné, et qu'il étoit mort. « Le roi, dit-il, ne s'en émeut autrement, et ne « montra le visage plus joyeux ni fâché, sinon

(1) La Poplinière, L. XXXIX, rapporte la requête, f. 271-279; les harangues, f. 279; et le refus du roi, f. 281.

« qu'il envoya le courrier à la reine , et ne lais-
 « sâmes à causer avec lui. Le gouvernement du
 « Languedoc fut aussitôt donné à monsieur de
 « Nevers » (1). Le roi cependant ne tenoit pas
 cette nouvelle pour constante , mais Catherine
 ne voulut pas la révoquer en doute ; elle crut la
 maison de Montmorency perdue sans ressource,
 et elle jugea le moment venu de se défaire aussi
 du maréchal qu'elle retenoit prisonnier. Elle
 donna ordre aussitôt qu'on le resserrât plus étro-
 itement , et qu'on lui ôtât les serviteurs en qui il
 avoit confiance. Montmorency comprit bien de
 quoi le menaçoit ce changement , et dit à ses
 geôliers : « Dites à la reine-mère que je suis bien
 « averti de ce qu'elle veut faire de moi ; il ne
 « faut pas tant de façons ; qu'elle m'envoie seu-
 « lement l'apothicaire de M. le chancelier ; je
 « prendrai ce qu'il me baillera » (2). Mais Dam-
 ville avoit été secouru promptement , il se gué-
 rissoit , quoiqu'il demeurât long-temps languis-
 sant. C'étoit le 8 juin qu'on avoit apporté à la
 cour la fausse nouvelle de sa mort ; le 16, on ap-
 prit non seulement qu'il n'étoit pas mort , mais
 qu'il avoit de bonnes chances de guérir , et Ca-
 therine fit rendre au maréchal de Montmorency
 les serviteurs qu'elle lui avoit ôtés.

(1) Brantôme, Disc. 62. T. II, p. 436.

(2) L'Etoile, Journal de Henri III, p. 117. — De Thou.

1575.

La guerre s'étoit rallumée en Poitou aussi bien qu'en Languedoc ; le duc de Montpensier qui commandoit l'armée royale avoit une grande supériorité de forces sur les huguenots ; ceux-ci ne pouvoient pas même tenir la campagne ; aussi s'appliqua-t-il à leur enlever ce qu'il leur restoit de places fortes. Dans l'automne précédente il leur avoit pris Fontenay d'assaut ; puis il avoit mis au commencement d'octobre le siège devant Lusignan. Cette place se rendit le 25 janvier après une vaillante résistance. Montpensier en fit raser le château qui passoit pour une des merveilles du moyen âge, et la tour de Méllusine, « la plus noble décoration, dit Brantôme, et la plus vieille de toute la France ; et bâtie par une dame des plus nobles en lignée, en vertu, en esprit, en magnificence et en tout, qui fut de son temps ». (1)

Les huguenots des provinces du centre reçurent cependant quelque assistance des mains des mécontents qui professoient toujours la religion catholique. D'une part le jeune Henri de la Tour - d'Auvergne, vicomte de Turenne, qui avoit engagé le duc d'Alençon, auquel il étoit attaché, à entrer en correspondance avec La

(1) Brantôme, Disc. 81. T. III, p. 369. — De Thou. L. LIX, p. 126-132. — La Poplinière. L. XXXIX, f. 254. — D'Aubigné. L. II, c. 10, p. 138. — L'Étoile, Journal de Henri III, p. 111.

1175.
 Noue, lorsqu'il vit la foiblesse de son maître, le supplice de La Mole et de Cocconas, et le danger qu'il couroit lui-même, s'évada de la cour, se retira en Auvergne, et il commença d'y faire la guerre aux royalistes. Plus tard il fut appelé à Montauban, pour défendre les religionnaires, sur les confins de la Guienne et du haut Languedoc, contre le vicomte de Joyeuse. Ce fut alors que, touché des vertus de ceux à qui il étoit associé, éclairé par ses réflexions, après un combat entre l'ambition et la conscience, il abandonna l'église catholique pour faire profession de la réforme, quoiqu'il sût bien qu'il perdoit ainsi et l'amitié du duc d'Alençon son protecteur, et toute chance d'avancement à la cour. Il abandonna en même temps les plaisirs licencieux auxquels il avoit été initié, et l'habitude de jurer, commune à tous les courtisans des Valois. Bientôt il prit rang parmi les chefs les plus estimés du parti huguenot. (1).

Un autre chef des catholiques politiques du Poitou étoit d'un caractère bien différent. C'étoit Jean La Haie, lieutenant-général de Poitou, homme de peu de naissance, et dont la carrière étoit plus brillante qu'il n'auroit dû l'attendre; mais il étoit brave, intrigant, ambitieux, sans

(1) Mém. du vicomte de Turenne, depuis duc de Bouillon. T. XLVIII, p. 67, 89, 94. — D'Aubigné. L. II, c. 13, p. 163.

1575.

principes ; il avoit le premier essayé de réunir les catholiques et les protestans sous le nom du bien public ; il s'étoit fait l'intermédiaire entre La Noue et le duc d'Alençon ; il avoit promis de leur livrer Poitiers , Fontenay et Parthenay, et il lia en effet dans ces diverses villes des intrigues dans ce but ; mais en même temps il les avoua à la reine-mère, et l'assura que dans toutes ces entreprises son objet étoit seulement de gagner la confiance des protestans, et de couvrir une conspiration pour surprendre La Rochelle. Ils'annonçoit aux deux partis comme un homme double, et il est probable qu'il comptoit, après le succès, se vendre à celui des deux qui le payeroit le mieux. Sa première tentative pour surprendre Poitiers avoit échoué, et lui avoit été pardonnée par Catherine ; mais quand il en fit une seconde au mois de juillet 1575, qui échoua également, elle fut punie par le supplice de plusieurs conspirateurs. Alors La Haie fut attaqué dans son château, malgré la protection de la reine, dont il prétendoit se couvrir ; il y fut tué, et son corps coupé en quartiers fut attaché aux diverses portes de Poitiers. (1)

La Noue dirigeoit tous les huguenots du Poi-

(1) La Poplinière. L. XXXIX, f. 257, 267, 268, 271. — D'Aubigné. L. II, c. 13, p. 157, 158. — De Thou. L. LIX, p. 129 ; et L. LX, p. 193.

tou ; mais malgré sa vigilance , pendant qu'il étoit éloigné de La Rochelle , un capitaine de l'armée royale effectua , le 2 septembre , une descente dans l'île de Ré. La perte de cette île auroit bientôt entraîné celle de la ville , qui n'en est qu'à deux lieues , et que les huguenots regardoient comme la citadelle du parti. Les Rochelois choisirent pour reconquérir l'île à laquelle tenoit leur sûreté , La Poplinière , l'historien des guerres civiles ; dans l'armée de celui-ci , à ce qu'il nous apprend lui-même , les résolutions se prenoient à la majorité des voix : cependant il débarqua dans l'île vingt quatre heures seulement après les catholiques , il les attaqua , les défit , les força à la retraite , et livra au pillage les maisons des habitans qui les avoient appelés. (1)

En Provence , les deux partis se distinguoient par les noms de carcistes et de rasats. Les premiers , conduits par Pontever , le fanatique comte de Carces , se reconnoissoient à leur longue barbe ; ils avoient juré d'exterminer tous les hérétiques de la province ; les seconds portoient la barbe rase ; dans leurs rangs , on voyoit avec les protestans , des catholiques qui ne demandoient que la paix et la tolérance. Les uns et les autres avoient

(1) La Poplinière. L. XXXIX, f. 285 à 289. — De Thou. L. LX, p. 198.

1575.

pour chef Taddée des Baschi , sieur d'Estoblon ; qui remporta plusieurs victoires sur ses adversaires (1). En Dauphiné , le brave Louis de Montbrun , après avoir forcé l'armée royale à lever le siège de Livron , poursuivit ses succès pendant tout le printemps ; mais le 9 juillet , dans une attaque imprudente sur de Gordes , entre Die et Crest , il fut grièvement blessé et fait prisonnier. Les huguenots désiroient sauver à tout prix ce valeureux capitaine , et ils offrirent en échange contre lui Besme , l'assassin de Coligni , qu'ils venoient d'arrêter en Poitou. Mais quoique Montbrun sût le sort qui l'attendoit , il ne voulut pas consentir à être échangé contre un homme qu'il méprisoit. Henri III n'y consentit pas non plus , pour ne pas perdre sa vengeance (2). Il recommanda que Montbrun fût pansé de ses blessures avec le plus grand soin , de peur que la mort ne le ravît au supplice ; en même temps il avertit le parlement de Grenoble d'accélérer son procès. « Je savois bien qu'il s'en « repentiroit , dit-il ; il en mourra , et il verra à « cette heure s'il est mon compagnon. Et sou- « dain manda à la cour de Grenoble de lui faire « son procès et trancher la tête , quoiqu'on lui

(1) De Thou. L. LX , p. 200.

(2) Amirault, Vie de La Noue , p. 167. Il sembleroit que Boehme étoit son surnom , comme étant Bohémien , car son nom véritable étoit N. Dianovitz.

« remontrât que cela tireroit à conséquence , et
 « que les ennemis en pourroient autant faire à
 « ses serviteurs (1). » Mais les juges ne refusoient
 jamais une tête au monarque , quand il leur fai-
 soit l'honneur de la demander. Montbrun, qui
 avoit la cuisse rompue , fut porté sur une chaise
 au supplice ; il eut la tête tranchée le 12 août.
 Lesdiguières lui succéda dans le commandement
 des huguenots du Dauphiné. (2)

Henri III prenoit toujours le titre de roi de
 France et de Pologne , mais les Polonais , dont
 il avoit abandonné le gouvernement avec un dé-
 dain si insultant , lui donnoient à leur tour des
 marques du ressentiment qu'il leur avoit inspiré.
 Dès le 18 septembre 1574 , le sénat de Pologne
 avoit écrit à Henri III d'un ton peu respectueux,
 rappelant l'honneur que lui avoit fait la nation
 polonaise, la confiance qu'elle lui avoit montrée,
 et le besoin qu'elle avoit de lui, soit pour le main-
 tien de l'ordre , soit pour sa défense contre le
 Tartare et le Moscovite. Le sénat le prévenoit
 qu'une diète générale étoit convoquée à Stezicka,
 pour le 12 mai 1575 , il l'invitoit à s'y rendre
 pour accomplir ses engagements , l'avertissant
 que s'il ne le faisoit , les Polonais se croiroient

(1) Brantôme , Disc. 89 , §. 4. T. IV, p. 554.

(2) D'Aubigné. L. II, c. 9, p. 137. — La Poplinière.
 L. XXXIX, f. 288. — De Thou. L. LX, p. 202, 203. — Da-
 vila. L. VI, p. 309. — Add. à Castelnau. T. II, p. 591.

1575.

de leur côté dégagés de leurs sermens, déclareroient le trône vacant, et passeroient à une nouvelle élection (1). Henri étoit désormais assez indifférent à ce qui se passoit en Pologne, et fort déterminé à ne pas y retourner. Il promit toutefois, pour sauver et les apparences et son titre, plus qu'il ne vouloit tenir. Il répondit que les guerres civiles dans lesquelles il se trouvoit engagé requéroient pour le moment sa présence en France; mais qu'il étoit disposé à se faire remplacer par des personnages dignes de toute la confiance des Polonais, et qui se montreroient empressés à suivre leurs avis. Il chargea le maréchal de Bellegarde et Pibiac de porter cette réponse; mais le premier, regardant son ambassade comme un exil, lorsqu'il fut arrivé en Piémont, ne voulut pas aller plus loin, et s'attacha dès lors au duc de Savoie; le second fut attaqué par des voleurs dans la forêt Noire, et ne parvint en Pologne que fort tard et avec beaucoup de peine. La diète de Stezicka étoit déjà assemblée, elle ne voulut point admettre les apologies de son roi; mais, par un décret du 15 juillet, elle déclara le trône vacant, et convoqua une nouvelle diète d'élection à Varsovie pour le 15 décembre 1575. Dans celle-ci, les suffrages se partagèrent entre Étienne Bathori, waywode de Transylvanie, et

(1) De Thou. L. LXI, p. 206.

Maximilien II. Cet empereur étant mort pendant le 12 octobre 1576, laissa Étienne Bathori en paisible possession du trône de Pologne. (1)

1575.

Henri III ne semble pas s'être occupé davantage de l'idée qu'on lui avoit suggérée de faire passer la couronne de Pologne à son frère le duc d'Alençon. On commençoit à désigner celui-ci par le nom de Monsieur, depuis qu'il étoit demeuré seul frère du roi, et il semble que c'est de cette époque que date l'usage de réserver ce titre à l'aîné des frères du monarque (2). Monsieur étoit tout aussi méprisable que Henri; comme lui il étoit foible, faux et cruel; comme lui il étoit perdu de débauche; et les conséquences de ses vices, en lui labourant le visage, lui avoient donné une physionomie hideuse (3). Il avoit alors vingt-deux ans; quoiqu'il eût cruellement dénoncé ses confidens La Mole et Cocconas, et qu'il eût contribué à leur supplice, il n'avoit point rompu ses liaisons avec les mécontents, et il croyoit que le moment étoit venu pour lui de se mettre à leur tête, soit pour obtenir un plus riche apanage, soit même pour contraindre un frère méprisé à lui abandonner une couronne qu'il étoit incapable de porter. Quelque jugement que portassent de lui les mé-

(1) De Thou. L. LXI, p. 209; et LXII, p. 268.

(2) D'Aubigné. L. II, c. 13, p. 169.

(3) Note aux Mémoires de Bouillon. T. XLVIII, p. 459.

1575.

contens, ils étoient bien aise d'avoir un chef qui tint de si près au trône, et ils le pressèrent de s'échapper de la cour. Henri III avoit déclaré, à son retour de Pologne, qu'il remettoit en pleine liberté son frère et son beau-frère, Alençon et le roi de Navarre; toutefois il les faisoit observer assez étroitement. Tous deux étoient alors amoureux de madame de Sauve, femme d'un secrétaire d'État. Les mécontens auroient voulu les attirer tous deux dans leur parti; mais le roi de Navarre, qui étoit favorisé par cette femme galante, ne voulut pas s'en éloigner. Alençon, qui n'en espéroit rien, partit (1). Le 15 septembre au soir, il se rendit chez une dame plus facile au faubourg Saint-Marceau. Ses valets, qui étoient aussi ses surveillans, l'attendirent à cette porte, où ils lui croyoient un rendez-vous de galanterie; mais il n'avoit fait que traverser l'appartement, et les jardins qui donnoient sur la campagne. Là des chevaux l'attendoient, et il partit à toute bride pour se rendre à Dreux, ville de son apanage. Un grand nombre de gentilshommes vinrent l'y trouver. Il leur montra son pourpoint, leur disant que c'étoit le même qu'il portoit le jour que La Mole fut décapité, et qu'il le porteroit

(1) Du Plessis Mornay, Avis à qui écrit l'histoire. T. VII, p. 198.

encore au jour de la bataille, pour gage d'une grande vengeance. (1) 1575.

Pour ceux qui ne s'intéressoient pas à cette puérile vengeance, Monsieur crut devoir publier un manifeste en date du 17 septembre. Il y disoit que comme fils et frère de roi, une fois qu'il avoit vu son aide invoquée par des Français de tous états, il avoit cru devoir s'armer pour la défense des lois; il parloit de la pesanteur des impôts, « lesquels ne tendent qu'à enrichir
« quelque peu de personnes, presque toutes
« étrangères, qui se sont emparées du roi, et des
« principaux états et gouvernemens du royaume »; il déclaroit que « pour remettre la
« France en sa première splendeur, dignité et
« liberté, il demandoit une assemblée générale
« et libre des trois états de ce royaume; et enfin,
« que pour ôter tous empêchemens, et réunir
« les cœurs des naturels français, il prenoit sous
« sa protection et sauvegarde tous, tant d'une
« que d'autre religion, les exhortant au nom de
« Dieu, à se comporter les uns envers les autres
« comme frères, voisins et concitoyens; jusqu'à
« ce que par les états-généraux et assemblée

(1) D'Aubigné. L. II, c. 16, p. 177. — De Thou. L. LXI, p. 214. — Marguerite, sa sœur, raconte sa sortie un peu différemment et dans le carrosse d'une dame. T. LII, p. 220. — Journal de l'Étoile, p. 121. — La Poplinière. L. XL, p. 289. — Davila. L. VI, p. 311.

1575. « d'un saint et libre concile, il soit pourvu sur
« le fait de la religion ». (1)

Ce manifeste ne donnoit guère à comprendre ni quelles lois avoient été violées, ni quel remède Monsieur vouloit y apporter, ni quel système de gouvernement il se proposoit de suivre; mais les mécontents, soit huguenots, soit politiques, ne demandoient au duc d'Alençon que l'appui de son nom, comme second personnage du royaume, et le service de ses fidèles; car tous ses lieutenans, dans toutes les villes de son apanage, se croyoient tenus par leur honneur à lui obéir, soit qu'il combattît pour ou contre le trône ou la patrie. Les réformés l'accueillirent donc à bras ouverts. La Noue le premier vint le joindre, et bientôt après Gilbert de Lévi de Ventadour, qui avoit épousé une sœur des Montmorency, et le vicomte de Turenne, fils d'une autre de leurs sœurs. Chacun d'eux amenoit avec lui une troupe nombreuse de gentilshommes et de soldats, en sorte qu'Alençon se vit bientôt à la tête d'une armée respectable. Déjà il avoit écrit aux villes de La Rochelle et de Montauban, pour leur promettre sa protection; mais en même temps il avoit dépêché au pape son secrétaire intime, pour protester entre

(1) Le manifeste est dans La Poplinière. L. XL, f. 289, 290. — De Thou. L. LXI, p. 215.

ses mains, que s'il paroissoit pour le moment se rapprocher des hérétiques, c'étoit seulement pour employer leurs forces à la pacification du royaume, et nullement avec l'intention d'unir ses intérêts aux leurs. (1)

Quoique la reine connût bien son fils Alençon, elle fut aussi alarmée de sa défection que si un nouveau Coligni s'étoit mis à la tête des huguenots; il est vrai qu'elle apprit en même temps que Condé avoit conclu son traité avec l'électeur palatin, et que Jean Casimir, fils de celui-ci, se mettoit à la tête des troupes qu'il levoit pour entrer en France. Condé s'engageoit à faire, par son crédit, des levées en Suisse, et Damville avoit promis de les joindre avec douze mille hommes de pied et deux mille chevaux (2). L'un et l'autre annonça au duc d'Alençon qu'il étoit prêt à recevoir ses ordres; tout en s'armant contre l'autorité royale, ils sentoient le besoin qu'ils avoient du prestige du nom royal. Thore de Montmorency se chargea de conduire à Monsieur le petit nombre de troupes que Condé avoit rassemblées jusqu'alors; elles montoient seulement à deux mille reîtres, cinq cents arquebusiers français, cent gendarmes, et un peu plus

(1) De Thou. L. LXI, p. 218. — La Poplinière. L. XL, f. 290, v. — Amiraull, Vie de La Noue, p. 171.

(2) De Thou. L. LXI, p. 217.

1575.

de deux mille landsknechts, ou fantassins allemands. Thoré traversa la Lorraine, entra en Champagne par Langres, et se dirigea vers la Charité, où il comptoit passer la Loire. (1)

Henri III, pour repousser cette invasion, donna ordre que toutes les troupes et les milices du royaume fussent prêtes à marcher au 1^{er} octobre, et il menaça des peines les plus sévères ceux qui se rangeroient sous les drapeaux de son frère, de Damville ou de Condé. Il ne comptoit guère cependant sur l'exécution de cet ordre; aussi Catherine entreprit-elle aussitôt de dissoudre par des négociations la nouvelle ligue qui la menaçoit. Dès le 28 septembre elle eut une entrevue avec son fils à Chambord, où celui-ci lui déclara qu'il n'écouterait rien, si au préalable les maréchaux de Montmorency et de Cossé n'étoient remis en liberté. Non seulement ils furent relâchés le 2 octobre, mais la reine les prit avec elle pour se rendre à une nouvelle conférence qu'elle devoit avoir à Blois avec son fils. Toutefois Alençon jugea plus convenable de se rapprocher des chefs de son parti; il entra en Poitou, et ce fut là que Catherine dut le suivre. (2)

(1) D'Aubigné. L. II, c. 17, p. 179.

(2) L'Étoile, Journal de Henri III, p. 121. — Davila. L. VI, p. 512.

Pendant ce temps Thoré s'avançoit en Champagne; mais le duc de Guise, gouverneur de cette province, s'étoit mis en mesure de lui disputer le passage; il avoit avec lui son frère Charles, créé en 1573 duc de Mayenne, avec Philippe Strozzi, Biron et Fervaques. Bientôt tous les favoris de Henri III, que l'on commençoit à désigner par le nom de mignons, et chez lesquels le roi demandoit autant de bravoure que d'élégance, se rendirent aussi à cette armée: quiconque demeuroit à la cour étoit tourné en ridicule. De son côté le roi de Navarre y envoya sa maison et ses gardes, faisant choix surtout, dit d'Aubigné, de ceux de ses gentilshommes qui sentoient le fagot, et travailloient à sa liberté. Les catholiques furent bientôt fort supérieurs à la petite armée de Thoré, et lorsque celui-ci eut passé la Marne, près de Château-Thierry, il se trouva enveloppé. Jugeant toute retraite impossible, il attaqua le premier, le 10 octobre, ceux qui lui fermoient le passage à Fismes, entre Damery et Donnans. Sa troupe fut repoussée et mise en déroute, peu de soldats furent tués, mais presque tous demeurèrent prisonniers; Thoré réussit cependant à s'échapper, et à rejoindre le duc d'Alençon avec Rochepot et quelques autres. Toute résistance avoit cessé, lorsque le duc de Guise découvrant un soldat huguenot dans un hallier, voulut le forcer

1575.

à se rendre : celui-ci lui ajusta dans le visage un coup d'arquebuse qui lui fracassa la mâchoire et le renversa. C'est à la profonde cicatrice que laissa cette blessure, que Henri duc de Guise dut dès lors le surnom de *Balafre*. (1)

Les mignons revinrent à la cour, orgueilleux de leur victoire. Henri III, qui vouloit que tout prince pliât le genou devant ces favoris, qu'il choisissoit le plus souvent parmi de pauvres gentilshommes, sembloit s'attacher tout autant pour les distinguer à la bravoure qu'à la jeunesse et à la beauté. On trouvoit toujours en lui et dans tout ce qu'il aimoit, un mélange de mollesse efféminée et de férocité; il vouloit que ses mignons provoquassent par leur insolence tous ceux qui avoient un rang dans l'État, et qu'ils fussent toujours prêts à hasarder leur vie pour rendre raison de leurs insultes. A peine le premier de ces favoris, Louis Bérenger Du Guast, étoit revenu du combat de Dormans, lorsqu'il fut assassiné le 31 octobre. Il avoit fait parade de son inimitié pour le duc d'Alençon, et pour Bussy-d'Amboise, favori de celui-ci; il avoit parlé si haut des galantries de Marguerite reine de Navarre avec Bussy-d'Amboise, qu'il avoit

(1) De Thou. L. LXI, p. 220. — L'Étoile, Journal de Henri III, p. 122. — Davila. L. VI, p. 313. — La Poplinière. L. XL, f. 290, v. — D'Aubigné. L. II, c. 17, p. 179.

attiré à cette reine des réprimandes de sa mère, de son frère et de son mari. Marguerite, à ce qu'on assure, sachant que le baron de Vitteaux, qui quatre ans auparavant s'étoit signalé par le meurtre d'Antoine d'Alligre, se tenoit caché au couvent des Augustins à Paris, alla l'y chercher; elle lui rappela que Du Guast s'étoit opposé à ce qu'il obtînt sa grâce, elle l'enivra par ses caresses, et le prépara ainsi à l'assassinat. Du Guast avoit loué dans la rue Saint-Honoré, proche du Louvre, une petite maison pour donner des rendez-vous à sa maîtresse. Ce fut là que Vitteaux entra à dix heures du soir, avec quelques assassins qui lui étoient depuis long-temps affidés; il tua dans son lit Du Guast, qui n'eut pas le temps de se défendre, tandis que ses meurtriers éteignoient les flambeaux et égorgeoient les valets; ensuite Vitteaux se laissa couler avec une corde le long des murs de la ville, dans un endroit où on lui tenoit des chevaux prêts; il s'enfuit auprès du duc d'Alençon, où il demeura en sûreté; car le roi après avoir fait commencer une information la fit étouffer. Henri III fit à Du Guast un convoi magnifique, mais il le regretta peu; car ce favori commençoit à le fatiguer en l'exhortant à montrer plus de vigueur et d'activité. (1)

(1) De Thou. L. LXI, p. 225. — L'Étoile, Journal de

1575.

Au lieu de suivre ce conseil, Henri III s'enfonçoit toujours plus dans sa mollesse efféminée; il engagea les prêtres de toutes les églises de Paris à exposer des tabernacles ou paradis, qu'ils ornoient et qu'ils illuminoient à l'envi l'un de l'autre. Henri alloit chaque jour en coche avec sa femme pour les visiter, y faire ses prières et y chanter des litanies; il s'arrêtoit cependant sans cesse dans les rues, pour acheter, partout où il en rencontroit, de petits chiens damerets; plus ils étoient petits, plus il en raffoloit, et les payoit à un prix élevé. En même temps, pour paroître plus jeune, il avoit voulu recommencer son éducation, et il se faisoit enseigner la grammaire latine; il travailloit aussi à accomplir ce qu'il regardoit comme une grande révolution, c'étoit de substituer, dans l'habillement des hommes, le collet renversé à l'italienne à la grande fraise goudronnée qu'ils avoient portée jusqu'alors; il en projetoit une autre dans le langage de la cour, celle de substituer à la troisième personne comme à la seconde le pluriel au singulier; il vouloit qu'en s'adressant au roi on lui dît *Leurs Majestés* (1). Tandis qu'il s'abaissoit ainsi

Henri III, p. 122. — Marguerite laisse percer dans ses Mémoires son amour pour Bussy, sa haine pour Du Guast; mais elle ne raconte point l'assassinat. T. LII, p. 194, 196, 224, 239.

(1) L'Étoile, Journal de Henri III, p. 118 et 125.

toujours plus dans l'opinion publique, Catherine demeurait seule chargée des soins du gouvernement ; elle ne manquoit ni d'activité ni d'audace , mais elle croyoit que son habileté devoit se mesurer par l'emploi de l'adresse et du mensonge. Malgré une saison rigoureuse et des pluies abondantes elle suivoit le duc d'Alençon de l'autre côté de la Loire ; elle le rencontra enfin à Champigny en Touraine ; le duc de Montmorency se porta pour médiateur entre la mère et le fils. Elle étoit déterminée à dissoudre la ligue des mécontents, dût-elle accéder pour cela aux conditions les plus exorbitantes ; mais les intérêts divers de Damville , de Condé , d'Alençon , des politiques et des huguenots étoient si difficiles à concilier, la reine d'ailleurs inspiroit à tous une si grande défiance, que la paix étoit fort épineuse à conclure. Les négociations durèrent tout le mois d'octobre , et une grande partie de celui de novembre ; enfin , pour ajourner une partie des difficultés , les deux partis convinrent de se contenter d'une trêve. (1)

Cette trêve fut signée le 22 novembre , et devoit durer six mois. Les mécontents s'engageoient à ce que Condé ne fît point entrer en France l'armée qu'il avoit levée au-delà du Rhin : mais comme il falloit la faire vivre, Ca-

(1) De Thou. L. LXI, p. 222. — Davila. L. VI, p. 314.

1575.

therine promettoit de lui faire toucher immédiatement cent soixante mille écus d'or ; elle s'engageoit à ce que le roi licenciât de son côté ses troupes étrangères , à la réserve de sa garde suisse et écossaise. Il devoit livrer aux mécontents six villes de sûreté, savoir, Angoulême, Niort, Saumur, Bourges, La Charité et Mézières; et payer en même temps la solde des deux mille hommes que les princes y tiendroient en garnison. Enfin il permettoit au duc d'Alençon d'entretenir auprès de sa personne une garde de quatre compagnies de diverses armes, et il invitoit les députés des princes et seigneurs, villes et provinces confédérées, à se rendre à Paris au mois de janvier pour y traiter de la paix. (1)

Catherine en accédant à de telles conditions étoit mue en partie par la terreur de la cour, par le mépris où étoit tombé le monarque, par la résistance qu'il éprouvoit, même de la part des sujets sur lesquels il comptoit le plus. Il avoit demandé à la ville de Paris de lui prêter 200,000 livres; mais le parlement, la cour des aides, celle des comptes, et la magistrature municipale, réunies à l'hôtel-de-ville au mois de décembre, ne répondirent à cette demande

(1) L'acte, en quinze articles, est dans La Poplinière. L. XL, f. 291, 292. — De Thou. L. LXI, p. 222. — Davila. L. VI, p. 315.

que par des remontrances assez peu respectueuses, dans lesquelles ils détaillèrent tous les abus qui s'étoient glissés dans l'État, toutes les causes de leurs souffrances et de leurs misères, et ils protestoient qu'il leur étoit impossible d'avancer l'argent qui leur étoit demandé. Le roi fut très vivement blessé de ce refus, mais accoutumé à dissimuler il ne le témoigna point; il imposa même silence à Villequier, qui s'étoit emporté, et qui avoit reproché aux députés de manquer de respect à leur monarque. (1)

Mais un autre motif de Henri III pour consentir sans difficulté à la trêve signée par sa mère, c'est qu'il avoit bien compté n'en observer presque aucune des conditions. Loin de licencier comme il l'avoit promis les troupes étrangères, il avoit chargé Schomberg et Mansfeld de lever pour lui six mille Suisses et huit mille reîtres; il engagea en même temps les commandans d'Angoulême et de Bourges à refuser de livrer ces deux places au duc d'Alençon, tout comme celui de Mézières à fermer ses portes au prince de Condé. Cependant le refus des Parisiens de lui prêter de l'argent suspendoit la levée des troupes étrangères; Alençon consentit à se contenter de Saint-Jean-d'Angeli et de Cognac,

(1) De Thou. L. LXI, p. 224. — Le texte de la remontrance est dans La Poplinière. L. XL, f. 293, 294.

1575. au lieu d'Angoulême et de Bourges ; trois autres places furent remises aux confédérés, et la trêve signée depuis un mois, fut enfin publiée le 23 décembre. (1)

1576. Au mois de janvier 1576 la reine revint à Paris pour ouvrir les conférences sur la paix ; mais les esprits ne paroissent nullement portés à une réconciliation. Le 27 décembre Alençon avoit écrit, de Charron en Berry, aux magistrats de La Rochelle, qu'on venoit de tenter de l'empoisonner avec M. de Thoré(2). Condé leur avoit écrit de son côté de se défier des catholiques, de se garder de la trêve ; et Théodore de Bèze, qui étoit venu le trouver à Strasbourg, écrivoit dans le même sens. Mézières n'avoit point été livrée au prince de Condé ; il paroît que les 160,000 écus qui lui étoient promis, ne lui avoient point été payés non plus ; aussi se déterminait-il, avec le prince Casimir, à entrer en France avec la belle armée qu'il avoit rassemblée, comptant bien que son approche hâteroit les négociations, tandis que ses soldats ne tarderoient pas à se dissiper, s'il ne les faisoit pas vivre sur l'ennemi. A la fin de janvier, il traversa en effet la Lorraine, il entra en France

(1) De Thou. L. LXI, p. 227. — Davila. L. VI, p. 315.

(2) La Poplinière. L. XL, f. 297. — L'Étoile, Journal de Henri III, p. 126.

par le Bassigni, et il passa sous les murs de Langres. Il avoit alors sous ses ordres six mille reîtres, deux mille cavaliers français, qui l'étoient venus joindre à la frontière, deux mille landsknechts, deux mille Wallons infanterie, et six mille Suisses, en tout dix-huit mille hommes; il conduisoit avec lui seize pièces de campagne (1). Toutes les villes fermèrent leurs portes à son approche, et il n'avoit garde de s'arrêter pour en faire le siège; mais les villages et les hameaux étoient saccagés par ses soldats allemands. Quoique ceux-ci eussent été enrôlés au nom de la religion, ils n'observoient aucune discipline, ils ne le pouvoient même pas, car servant sans paie, ils devoient vivre aux dépens du pays qu'ils traversoient; la plupart ne regardoient une expédition en France que comme une occasion de se gorger de butin, et de se livrer à toutes leurs passions les plus brutales. Nuits essaya de fermer, à l'exemple des villes plus fortes, ses portes à l'armée du prince de Condé; l'artillerie de Casimir força bientôt la bourgeoisie à capituler; on garantit aux habitans leurs biens et leur vie, Condé fit même entrer dans Nuits quelques gentilshommes, avec des soldats français pour servir de sauvegarde; mais les Allemands se jetèrent sur cette sauve-

(1) De Thou. L. LXII, p. 305.

1576.

garde, l'égorgèrent, pillèrent la ville, et passèrent au fil de l'épée presque tous les habitans. Les autres villes dont l'armée approchoit, effrayées par cet exemple, se hâtèrent de se racheter. Dijon paya deux cent mille francs et La Chartreuse douze mille; Lespeille, château magnifique de Tavannes, fut rasé en haine de son maître. (1)

Tel étoit l'état du royaume, où trois armées vivoient en même temps à discrétion; celle de Condé en Bourgogne, celle d'Alençon en Poitou, et celle de Damville en Languedoc; lorsque la cour éprouva une nouvelle alarme à la fin de février, par la fuite du roi de Navarre. Ce roi étoit considéré comme vivant en liberté à Paris; dans toutes les occasions solennelles, Henri III annonçoit qu'il agissoit de concert avec lui, et la reine le flattoit de l'espérance de le faire déclarer lieutenant-général du royaume. Cependant il étoit étroitement surveillé; les gardes qui le suivoient comme pour lui faire honneur, avoient commission de l'empêcher de s'éloigner; parmi ses courtisans, parmi ceux qu'il regardoit comme ses amis et ses confidens, plusieurs étoient vendus à la reine; d'ailleurs Catherine croyoit le retenir sous son joug par la galanterie. Henri de

(1) De Thou. L. LXII, p. 303. — Journal de Henri III, par l'Estoile, p. 128. — D'Aubigné. L. II, c. 19, p. 191. — Mém. de Guill. de Saulx Tavannes. T. XLIX, p. 231.

Navarre s'inquiétoit peu des mœurs de sa femme, qui se conduisoit d'une manière fort scandaleuse ; mais, de son côté, Henri avoit toujours quelques intrigues amoureuses parmi les filles de la reine-mère. Il paroît même qu'alors il étoit engagé dans plusieurs à la fois. Il avoit été rival, et rival heureux d'Alençon, auprès de madame de Sauve, femme de l'un des secrétaires d'Etat, et sa faveur étoit une des causes qui avoient engagé son beau-frère à s'échapper de la cour (1). Mademoiselle d'Ayelle et madame de Carnavalet avoient en même temps reçu aussi sa cour ; la reine les avoit chargées de le retenir ; mais elles consultèrent plus les intérêts de leur amant que ceux de la reine, ce furent elles qui lui révélèrent les intrigues dont il étoit dupe. (2)

Henri de Navarre n'avoit plus guère auprès de lui que deux serviteurs fidèles, d'Aubigné, son écuyer, et Armagnac, son premier valet de chambre. Le premier, quoique huguenot, avoit trouvé grâce auprès du roi, comme poète, et auprès des Guises, comme homme de bonne société et bon danseur. Tous deux couchoient dans la chambre de leur maître ; il avoit eu, le 2 février, une fièvre éphémère ; ses rideaux étoient tirés pour la nuit, et d'Aubigné le croyoit

(1) D'Aubigné. L. II, c. 16, p. 177. — Journal de Henri III, p. 128.

(2) Davila. L. VI, p. 316.

1576.

endormi, lorsqu'il l'entendit soupirer, puis chanter à voix basse le psaume 88, v. 11 (1). Aussitôt ses deux serviteurs accoururent auprès de son lit. « Est-il donc vrai, lui demandèrent-ils, que
 « l'esprit de Dieu travaille et habite encore en
 « vous? Mais s'il en est ainsi, pourquoi demeurez-vous
 « captif? Pourquoi obéissez-vous à une
 « femme, tandis que vos amis combattent? Croyez
 « que ceux qui ont défendu votre berceau aime-
 « roient bien mieux se ranger autour de vous
 « que de suivre les étendards du duc d'Alençon,
 « étranger à leur religion, et dont ils se défient.
 « Pour nous deux, sire, nous parlions de nous
 « enfuir demain, quand vos propos nous ont fait
 « tirer le rideau. Avisez qu'après nous, les mains
 « qui vous serviront n'oseroient refuser d'em-
 « ployer sur vous le poison et le couteau » (2).
 Le roi de Navarre fut alors éclairé par eux sur les intrigues de la cour dont il étoit dupe, sur les trahisons de ses maîtresses, sur le ridicule que jetoit sur lui son attente de la lieutenance générale; il prit à l'instant sa résolution, et il

(1) Tu m'ôtes, pour comble d'ennuis,
 L'amî que j'avois cru fidèle;
 C'est en vain que ma voix l'appèle
 Dans l'état funeste où je suis.
 Hélas! au fort de ma détresse,
 Chacun se cache et me délaisse!

(2) D'Aubigné. L. II, c. 18, p. 185.

promit d'aller rejoindre les fidèles armés pour sa cause. 1576.

Le jour du départ fut fixé au 20 février seulement; une partie de chasse à Saint-Germain fut liée pour ce jour-là (1). Fervaques et Lavardin, Roquelaure et La Porte, qui avoient éprouvé des déboires à la cour, furent admis dans la confiance du roi de Navarre, auquel ils se lièrent par des sermens. L'avant-veille de la partie de chasse, Henri profitant de sa familiarité avec le duc de Guise, entra dans sa chambre à coucher, et s'asseyant sur son lit, lui conta les espérances nouvelles qu'on lui avoit données pour la lieutenance, lui exposa ses plans pour la réforme de l'armée, lui promit sa faveur, et feignit d'être si complètement dupe des artifices de la cour, qu'aussitôt qu'il fut parti, le duc de Guise courut auprès de Henri III pour en rire avec lui. Celui-ci convint qu'il étoit fort inutile de garder à vue un homme qui s'aveugloit ainsi lui-même, et ordonna qu'on ne l'empêchât point de sortir de Saint-Germain pour la chasse. Henri de Navarre fut accompagné à cette chasse par le seul

(1) C'est le récit de d'Aubigné, principal acteur de cette scène, qu'il raconte avec détail. Cependant il est probablement injuste dans ses soupçons sur Fervaques, et peut-être fait-il erreur sur la date, que l'Etoile fixe au 2 février, p. 128. — Voyez aussi Matthieu, Règne de Henri III, L. VII, p. 426; et notes aux Mémoires. T. XLVIII, p. 402.

1576.

Armagnac, d'entre les conjurés. D'Aubigné, resté au palais le soir précédent, remarqua que Fervaques étoit demeuré en conversation intime avec le roi ; il le guetta, dit-il, à sa sortie jusqu'à deux heures après minuit, sur la terrasse du château. Il lui empoigna le bras en sursaut, lui disant : Qu'avez-vous fait, misérable ? « Cet
« homme ainsi surpris ne put déguiser ; et après
« avoir conté les bienfaits qu'il recevoit, qu'un
« autre prince ne pourroit remplacer, Allez,
« dit-il, sauvez votre maître. » D'Aubigné ne perdit pas un moment ; montant sur un cheval qu'il tenoit prêt, il atteignit le roi de Navarre au faubourg de Sealis : des chevaux frais lui étoient préparés. Henri écarta lui-même avec beaucoup d'adresse Saint-Martin et Spalunga, les surveillans qui lui étoient donnés par la reine ; il engagea quelques autres de ceux dont il n'étoit pas bien sûr, à le suivre, et s'enfonçant dans les forêts, par une nuit obscure et glacée, il passa la Seine à une lieue de Poissy, traversa la Beauce, reput deux heures à Châteauneuf, et le lendemain entra d'assez bonne heure à Alençon. En trois jours il rassembla dans cette ville deux cent cinquante gentilshommes autour de lui ; de là il passa à Saumur, puis à Thouars, d'où il se dirigea enfin vers son gouvernement de Guienne. Ce ne fut qu'après avoir passé la Loire qu'il se crut vraiment en sûreté, et qu'il s'écria : « Je

« ne retourne plus à Paris si on ne m'y traîne : 1576.
 « j'ai laissé à Paris, ajouta-t-il, la messe et ma
 « femme ; pour la messe, j'essayerai de m'en
 « passer ; mais ma femme, je la veux ravoir. »
 Malgré sa plaisanterie, il passa trois mois sans
 faire abjuration, et aussi sans que lui ou personne
 de sa cour fît profession de l'une ou de l'autre
 religion. (1)

Catherine, loin de ressentir avec le reste de la
 cour un redoublement d'inquiétude à l'occasion
 de la fuite du roi de Navarre, annonça qu'elle
 voyoit avec plaisir plusieurs chefs dans le camp
 ennemi, car ils ne tarderoient pas à se brouiller.
 Cette considération ne l'empêcha point de re-
 nouer les négociations pour la paix. L'armée
 des mécontents avoit désormais une grande su-
 périorité sur l'armée royale que commandoit le
 duc de Mayenne ; celui-ci faisoit bonne conte-
 nance, mais il n'avoit pu empêcher le prince de
 Condé de passer la Loire à La Charité, de se
 rendre maître de Vichy, de se réunir au duc
 d'Alençon près de Moulins, et de lever partout
 des contributions considérables, savoir trente
 mille francs sur le Nivernois, cent cinquante
 mille sur la Limagne d'Auvergne, et quarante
 mille sur le Berry. (2)

(1) D'Aubigné. L. II, c. 18, p. 189, et 19, p. 190. — Jour-
 nal de Henri III, p. 129. — Sully. T. I, p. 259.

(2) Davila. L. VI, p. 317, 318. — L'Étoile, Journal de
 Henri III, p. 151. — De Thou. L. LXII, p. 310.

1576.

Avec la brillante armée que le duc d'Alençon, Condé, La Noue, et le prince Casimir, passèrent en revue le 11 mars, au camp de Sore, et où ils comptoient plus de trente mille bons soldats, ils étoient peu disposés à traiter, avant d'avoir remporté quelque victoire qui assurât leurs avantages; mais la reine ne cessoit de leur faire dire qu'elle leur accorderoit sans combat des conditions aussi brillantes que celles qu'ils pouvoient attendre des succès les plus éclatans. Elle étoit venue au camp de Monsieur, et ses conférences avec lui excitoient la défiance des autres confédérés. Chacun d'eux avoit des députés; on voyoit à Moulins ceux du duc d'Alençon, du prince de Condé, de Damville, du roi de Navarre et du comte de Ventadour; et quoique la guerre eût été entreprise au nom du bien public, chacun demandoit des avantages personnels, d'autant plus que chacun se défioit de la reine, les catholiques des protestans, et les uns et les autres de Monsieur. Catherine accompagnée par le maréchal de Montmorency, qui faisoit l'office de médiateur, vint rencontrer les confédérés d'abord à Beaulieu, près de Loches en Touraine, puis à Chastenoy, près de Château-Landon en Gastinois; partout elle conduisoit son galant et brillant cortège de dames d'honneur, sur lequel elle comptoit pour attendrir le cœur des négociateurs. Ce fut enfin à Chastenoy

que le 6 mai la cinquième paix ou paix de Monsieur fut signée. 1576.

C'étoit la paix de Monsieur en effet ; c'étoit à lui que la reine avoit surtout songé, en le comblant de ses bienfaits pour le détacher des religionnaires, peut-être pour exciter par là même leurs soupçons contre lui. Le roi lui cédoit en augmentation d'apanage, outre et par-dessus ce qu'il possédoit déjà, et pour lui et ses hoirs mâles à perpétuité, les trois duchés d'Anjou, de Touraine et de Berry, avec tous les patronages d'église, tous les droits régaliens sans exception, et toutes les nominations aux offices ordinaires et extraordinaires, « le tout afin de parvenir à quelque grand et heureux mariage. » En sorte que si le duc avoit en effet épousé Elisabeth, et s'il en avoit eu des enfans rois d'Angleterre, cet apanage auroit équivalu à un démembrement de la couronne. (1)

Au reste les conditions stipulées en faveur des protestans, et qui formoient soixante-trois articles, étoient aussi fort avantageuses. Le roi leur accordoit le libre exercice de leur religion par tout le royaume, excepté à Paris, à la cour, et à deux lieues à la ronde. Il rendoit une parfaite liberté à leurs écoles, leurs synodes, leurs consistoires ; il reconnoissoit la légalité du ma-

(1) Les lettres patentes de cet apanage sont dans La Poplinière. L. XL, p. 304.

1576. riage des prêtres qui s'étoient fait protestans ; il établissoit dans tous les parlemens des chambres mi-parties , pour leur assurer des juges impartiaux ; tous les arrêts rendus contre eux étoient annulés ; les plus illustres victimes de leur parti étoient nominativement réhabilitées ; les enfans de ceux qui avoient péri à la Saint-Barthélemy étoient pour six ans exemptés d'impôts ; de nombreuses villes de sûreté leur étoient données en Languedoc , en Guienne , en Auvergne , en Provence et en Dauphiné ; enfin le roi s'engageoit à convoquer pour le 15 novembre suivant les états-généraux du royaume à Blois , afin de mettre la dernière main à la paix publique ; et pour que les députés jouissent à Blois d'une plus grande liberté , cette ville devoit être démantelée avant de les recevoir. Le roi tint un lit de justice le 14 mai , pour faire enregistrer cet édit au parlement de Paris ; mais le sentiment d'humiliation qu'éprouvoit le peuple pour de telles conditions fut si vif , qu'il ne permit jamais qu'on chantât le *Te Deum* pour la paix. (1)

(1) L'édit de pacification , dans La Poplinière. L. XL , fol. 299-303 ; et dans Isambert. T. XIV , p. 280. — De Thou. L. LXII , p. 310. — Journal de Henri III , p. 154. — Davila. L. VI , p. 319, 320. — Vie de Duplessis Mornay , par sa femme ; p. 106. — Mém. de Bouillon. T. XLVIII , p. 107.

CHAPITRE XXIV.

Les plus fanatiques entre les catholiques s'unissent entre eux par la sainte ligue. — Premiers états de Blois ; ils ne veulent souffrir qu'une seule religion en France. — Sixième guerre, mollement soutenue par les huguenots ; sixième paix. — 1576, 1577.

LA paix de Chastenoy, ou paix de Monsieur, avoit dissous, le 6 mai 1576, la confédération des huguenots avec les catholiques modérés ; le frère du roi, Monsieur, qui renonça au titre de duc d'Alençon, pour prendre celui de duc d'Anjou, avoit obtenu tant d'honneurs, de pouvoir et de richesses, qu'il paroissoit ne pouvoir plus rien désirer au-delà. Catherine s'applaudissoit de son habileté, car elle avoit ajourné tous ses embarras. Toutefois la France ne se livroit point à l'espérance d'une pacification réelle ; chacun sentoit trop qu'il n'y a point de paix pour un royaume, quand les esprits ne sont pas réconciliés, chacun éprouvant que les haines étoient plus acharnées que jamais, ne pouvoit croire qu'à une suspension d'armes de peu de durée.

1576.

1576.

Les concessions obtenues par les huguenots dépassoient tellement celles qui leur avoient été accordées par de précédens traités, ou celles qu'ils pouvoient attendre dans la proportion de leur nombre et de leurs forces réelles, qu'elles leur inspiroient à eux-mêmes de la défiance, et à leurs adversaires de l'indignation. Les catholiques fanatiques, et c'étoit le plus grand nombre, regardoient la célébration d'un culte hérétique comme une souillure pour les villes où elle étoit permise. Non seulement ils vouloient l'interdire, mais ils envioient aux protestans jusqu'à leur foi, jusqu'à leur vie même. Les huguenots, d'autre part, ne vouloient point se fier à la cour, ou se disperser au milieu de leurs anciens adversaires; ils demeuroient cantonnés en France, chaque chef environné des guerriers ses amis, dans les lieux où ils se croyoient le plus en sûreté, toujours prêts à reprendre les armes. Monsieur s'étoit retiré à Bourges, où il étoit entouré d'une petite cour; Condé avoit annoncé qu'il s'établiroit à Péronne, ville qui lui avoit été promise comme place de sûreté; le roi de Navarre, qu'il se rendroit dans son gouvernement de Guienne; Damville, qu'il demeureroit dans celui de Languedoc; Henri de la Tour-d'Auvergne revint à Turenne, et les autres chefs s'établirent de même dans les villes et les châteaux forts où, sans compter sur les garanties de

la paix , ils espéroient pouvoir se défendre. (1) 1576.

La brillante armée allemande , qui , sans avoir eu besoin de combattre , avoit contribué par sa seule présence à faire obtenir une paix si avantageuse , fut reconduite par le prince palatin Casimir jusqu'à Langres , et cantonnée entre cette ville et les frontières de la Lorraine : c'est là qu'elle devoit attendre le paiement de trois millions six cent mille livres que la reine s'étoit engagée à lui livrer , pour les soldes qu'elle reconnoissoit lui devoir. Casimir avoit déjà reçu un à-compte en argent ; des joyaux de la couronne lui avoient aussi été donnés en gage ; pour le reste on s'occupoit à lui trouver des otages , et à décider le duc de Lorraine à promettre sa garantie. En attendant , les reitres et landsknechts vivoient à discrétion sur le pays ; aussi ils ne montroient pas beaucoup d'impatience : mais les malheureux habitans de la Champagne étoient aux abois ; la France entière retentissoit de leurs plaintes. Henri III en profitoit pour demander des subventions extraordinaires à tous les ordres de la magistrature , à toutes les professions lettrées , à tous les corps de métiers ; il leur représentoit combien il étoit urgent de renvoyer de France ces étrangers qui dévoroient la substance

(1) De Thou. L. LXIII, p. 315. — Mém. de Bouillon. T. XLVIII, p. 113.

1576.

du pays ; il les faisoit alors taxer arbitrairement ; mais une fois que l'argent étoit entré dans ses coffres, il n'en sortoit plus que pour alimenter ses folles dépenses, ou être distribué à ses mignons. (1)

Lorsque Monsieur s'étoit rendu à Bourges, pour prendre possession de son duché de Berry, il savoit qu'une réception magnifique lui étoit préparée, et il vouloit que le prince de Condé y fit son entrée avec lui ; mais ce prince, arrivé à peu de distance de la ville, reçut avis qu'on lui préparoit un mauvais parti. « Je connois, « dit-il à Monsieur, le peuple de Bourges, si « mal affectonné à ceux de ma religion ; il s'y « pourroit trouver quelque coquin, qui faisant « semblant de viser ailleurs, me donneroit dans « la tête ; le coquin seroit pendu, mais cependant « le prince de Condé seroit mort ; je vous prie « Monsieur que je ne fasse pas pendre de coquin « pour l'amour de moi, » et se séparant du frère du roi, il s'en vint à Périgueux pour y rencontrer le roi de Navarre. (2).

Condé insistoit cependant, par ses députés à la cour, pour que le traité de paix fût exécuté en ce qui le regardoit. A la mort du duc de

(1) Journal de Henri III, par P. de l'Étoile, p. 133. — De Thou. L. LXIII, p. 322-325. — Davila. L. VI, p. 320.

(2) Mém. de Bouillon. T. XLVIII, p. 114. — Journal de Henri III, p. 137.

Longueville son cousin, Charles IX lui avoit promis le gouvernement de Picardie, dont le prince de Condé son père avoit précédemment été investi. Le prince demandoit à en être mis en possession ; surtout il insistoit pour que la forte ville de Péronne qu'il avoit choisie pour sa résidence, lui fût livrée. Jacques d'Humières étoit alors gouverneur de Péronne, de Roye et de Mont-Didier ; c'étoit un homme tout dévoué aux Guises, un ennemi personnel des Montmorency ; c'étoit en même temps un ardent catholique, qui croyoit qu'un chrétien se rendoit coupable, en souffrant près de lui la célébration d'un culte hérétique. Il voyoit d'ailleurs la perte de sa fortune et de son indépendance, et une offense à sa religion, dans l'ordre qui lui étoit transmis d'admettre le prince de Condé dans la meilleure de ses cités : il demanda conseil aux Guises, et de concert avec eux, il résolut de s'opposer de toute sa puissance à la spoliation dont il étoit menacé. Déjà dans les guerres précédentes, à la suggestion de Montluc et de Tavannes, on avoit vu les catholiques, en Guienne et en Bourgogne, s'unir par ce qu'ils appeloient une sainte ligue ; d'Humières proposa à ceux de Picardie une association de même nature ; les jésuites en dressèrent le manifeste, et un jeune gentilhomme de la province, nommé Haplincourt, se chargea de la faire signer. Par cet

1575.

acte, « les prélats, seigneurs, gentilshommes et bons habitans de la Picardie, tous confrères et associés, » déclaroient qu'ils ne s'étoient unis que pour maintenir les lois et la religion antiques de la monarchie; qu'ils avoient été bien avertis « que sitôt que la ville de Péronne seroit saisie « par les troupes de Condé, le dessein étoit d'y « dresser le magasin et amas des deniers de ceux « de la nouvelle opinion; que de là on proposoit « envoyer et lancer les ministres par toutes « les villes du gouvernement, dépêcher les mandemens et ordonnances, et en cas du moindre « refus, procéder par arrêt et emprisonnement « des catholiques, saisie et dégât de leurs « biens..... Pour rompre toutes ces pratiques, « ils croient leurs biens ne pouvoir être mieux « employés, ni leur sang plus justement ni plus « saintement répandu.» Dans ce but, les ligueurs promettent « d'honorer, suivre et servir le chef « principal de la confédération, en tout et partout, et contre tous ceux qui s'attaqueront directement ou indirectement à sa personne, « pour lui faire très humble service, et verser « tout leur sang pour sa grandeur et conservation « d'icelle..... Chacun pour son regard attirera « le plus qu'il lui sera possible d'autres gentilshommes, soldats, et bons marchands qui auront envie de se conserver. » Tous ceux qui signoient, s'engageoient en même temps à l'obéis-

sance et au secret; ils se trouvoient répartis dans la seule province de Picardie, en dix ou douze cantons, à chacun desquels des chefs étoient désignés. L'organisation de la ligue étoit en même temps habile et puissante; en peu de temps elle comprit tous les seigneurs catholiques de la province, la magistrature des villes, et presque tous les bourgeois. (1)

Le prince de Condé fut bientôt averti de l'exaltation catholique qui se manifestoit en Picardie; et sans connoître bien encore la nature de la ligue, qui, commencée dans cette province, devoit bientôt se répandre dans tout le royaume, il comprit qu'il ne trouveroit aucune sûreté dans la résidence et le gouvernement qui lui avoient été assignés, et il entra en négociations avec le roi pour obtenir quelque autre place en échange. Henri III ne s'y refusa pas, et il lui offrit Saint-Jean-d'Angely et Cognac; mais il ne parut nullement empressé de le mettre en possession de l'une ou de l'autre de ces places. Avant que les portes en fussent ouvertes à Condé, l'association de la sainte ligue s'étoit répandue tout autour d'elles. Louis de la Trémouille, duc de Thouars, s'étoit mis à la tête, en Poitou, de la portion fa-

(1) D'Aubigné donne le texte de l'association. Tome II, L. III, c. 3, p. 225-228. — La Poplinière. L. XLI, fol. 509, v., 319. — De Thou. L. LXIII, p. 317. — Davila. L. VI, p. 322.

1576. natique des catholiques, et la ligue y étoit aussi signée avec empressement. (1)

Ce fut précisément à Thouars, selon Sully, que le roi de Navarre renonça à la religion catholique; selon d'autres, ce fut à Nort, ou à Saumur. Il ne s'y détermina qu'après trois mois d'hésitation; un assez grand nombre de gentilshommes catholiques s'étoient attachés à lui, et il craignoit de les mécontenter. Il déclara cependant enfin, qu'il n'avoit abjuré le protestantisme que par force, et sans jamais y renoncer dans son cœur. Il avoit fait demander à Henri III de lui renvoyer sa femme et sa sœur, et il avoit envoyé Duras à la cour, pour les lui ramener : le roi ne voulut pas laisser partir la reine Marguerite de Valois. « Il me dit, raconte-t-elle, que c'étoit
« l'amitié qu'il me portoit, et la connoissance
« de l'ornement que je donnois à la cour, qui fai-
« soit qu'il ne pouvoit permettre que je m'éloi-
« gnasse que le plus tard qu'il se pourroit (2).....
« Il retardoit à me refuser ouvertement mon
« congé qu'il eut toutes choses prêtes pour pou-
« voir déclarer la guerre, comme il avoit dessein,
« aux huguenots, et par conséquent au roi mon
« mari. Et pour y trouver un prétexte on fait
« courir le bruit que les catholiques se plaignent

(1) La Poplinière. L. XLI, f. 316. — De Thou. L. LXIII, p. 319.

(2) Mém. de Marguerite de Valois. T. LII, p. 240.

« des avantageuses conditions que l'on avoit ac-
« cordées aux huguenots à la paix de Sens. Ce
« murmure et mécontentement des catholiques
« passe si avant, qu'ils viennent à se liguier à la
« cour, par les provinces et par les villes; s'en-
« rollant et signant, et faisant grand bruit, taci-
« tement du sçu du roi, montrant vouloir élire
« M. de Guise pour chef..... Mais après l'ou-
« verture des États, le roi renvoya Génissac,
« le huguenot, qui depuis peu de jours étoit là
« de la part du roi mon mari, avec paroles
« rudes et pleines de menaces; lui disant qu'il
« avoit donné sa sœur à un catholique, non à un
« huguenot, et que si le roi mon mari avoit
« envie de m'avoir, qu'il se fit catholique. » (1)

Duras avoit ramené seulement au roi de Navarre sa sœur Catherine, que Henri III lui avoit rendue; elle se hâta, dès qu'elle fut en liberté, de déclarer qu'elle rentroit dans la religion qu'on lui avoit fait quitter. Henri de Navarre qui avoit été au-devant d'elle jusqu'à Parthenay, voulut ensuite visiter La Rochelle. C'étoit le chef-lieu du parti, et sa meilleure place de sûreté, mais aussi c'étoit la ville où l'esprit républicain s'étoit le plus exalté; les bourgeois n'aimoient ni les princes ni la noblesse; ils soupçonnoient toujours les grands de vouloir les vendre à la cour. « Il y eut à cette

(1) Mém. de Marguerite de Valois. T. LII, p. 245.

1576.

« visite, dit d'Aubigné, de grandes difficultés,
 « pour ce que ce prince étoit accompagné de gens
 « qui avoient joué du couteau à la Saint-Barthé-
 « lemy, et d'ailleurs que Fervaques avoit eu sur
 « lui tant de pouvoir que de le faire vivre depuis
 « trois mois sans religion. Après quelques allées
 « et venues, le duc de Rohan fit les conditions
 « de l'entrée à La Rochelle, à la charge que les
 « catholiques demeureroient à Surgères. Le roi
 « de Navarre fut donc reçu avec toute forme
 « d'entrée, hormis le dais, avec Madame; il
 « fit repentance publique d'avoir été par me-
 « naces réduit à la religion romaine; et les pleurs
 « et contenance que lui et sa sœur montrèrent
 « en public, lui rendirent les Rochelois plus con-
 « fidens qu'auparavant. Il partit de là, le 4 de
 « juillet, pour commencer la visite de son gou-
 « vernement. » (1)

Au commencement d'août, le prince de Condé voulut à son tour se montrer à La Rochelle. Il y fut beaucoup mieux reçu que n'avoit été son cousin. Les ministres, qui avoient une grande influence sur la bourgeoisie, le regardoient en effet comme bien plus dévoué à la cause de la réforme. Il avoit, il est vrai, comme le roi de Navarre, cédé à la crainte, au moment de la

(1) D'Aubigné. L. III, c. 1, p. 219. — La Poplinière. L. XLI, fol. 510. — De Thou. L. LXIII, p. 520.

Saint-Barthélemy , et fait abjuration ; mais dès qu'il s'étoit présenté à lui une possibilité de recouvrer sa liberté , il s'étoit hâté de professer de nouveau la réforme , préférant l'exil avec la liberté de conscience à sa grandeur , et travaillant dès lors avec ardeur à rendre à ses frères de France cette profession libre de l'évangile qu'il avoit ambitionnée pour lui-même. Condé s'attacha davantage encore les Rochelois par l'empressement qu'il mit à les faire parler de toutes les circonstances du siège qu'ils avoient soutenu , à se faire montrer les brèches et les ruines , et tous les ouvrages de défense qu'avoient inventés les assiégés. Il en repartit le 13 août , pour aller trouver le roi de Navarre à Nérac ; il avoit envoyé en cour Montagu , lieutenant de sa compagnie d'hommes d'armes , pour obtenir justice sur ses divers griefs , et décider le roi à lui livrer selon sa promesse Saint-Jean d'Angely et Cognac en échange de Péronne. On lui avoit jusqu'alors donné de bonnes paroles , et on lui annonçoit que la reine Catherine ne tarderoit pas à arriver à Nérac , avec sa fille la reine Marguerite , pour la rendre au roi de Navarre , et avoir une conférence avec lui. L'un et l'autre ne furent pas long-temps cependant à s'apercevoir qu'ils étoient joués ; les reines ne se mettoient point en voyage ; le roi de Navarre , qui pour aller au-devant d'elles avoit voulu

1576.

passer par Bordeaux, trouva les portes de cette ville, capitale de son gouvernement, fermées pour lui; les places de Saint-Jean d'Angely et de Cognac, cédées par le roi à Condé, en échange de Péronne, refusèrent de le reconnoître, et se mirent sous la protection de la sainte ligue qui commençoit à se former en Poitou. Condé ne voulut pas se fier plus long-temps à de vaines promesses; il autorisa le capitaine Lucas à surprendre Saint-Jean d'Angely, avec des soldats qu'il y fit entrer déguisés, et lui-même il vint prendre possession de cette ville le 12 octobre. (1)

La détermination des princes de ne point revenir à la cour, les mesures de sûreté qu'ils prenoient, l'apparence hostile que conservoient les huguenots dans tout le royaume, étoient autant de motifs pour les catholiques de resserrer de leur côté leur union, et de se préparer, si ce n'est à la guerre, du moins à la résistance. Le duc de Guise encouragé par le succès qu'avoit eu la sainte ligue en Picardie, faisoit agir ses partisans pour la faire signer également dans tout le royaume. A Paris, son premier promoteur fut le président au parlement, Pierre Hennequin, homme riche, avare, fanatique dans

(1) La Poplinière. L. XLI, fol. 310 et 316. — D'Aubigné. L. III, c. 2, p. 221. — De Thou. L. LXIII, p. 320, 322, 325.

son intolérance, et dévoué aux Guises. Mais pour faire circuler les listes et recueillir des signatures parmi la bourgeoisie, il employa de préférence deux hommes d'une condition inférieure, Pierre La Bruyère, parfumeur, et son fils Matthieu La Bruyère, conseiller au Châtelet (1). Ils commençoient par lire au ligueur récipiendaire un manifeste, tel à peu près que celui qui avoit circulé en Picardie : cet écrit portoit que le but avoué de la ligue étoit de rétablir le service de Dieu selon la forme de l'église catholique, de maintenir au roi son autorité et l'obéissance de ses sujets, mais sous la réserve des engagements qu'il avoit pris lui-même à son sacre ; de rendre aux provinces du royaume toutes les libertés dont elles jouissoient au temps de Clovis, premier roi chrétien, « ou de meilleures « encore, si elles se peuvent inventer ». Les ligueurs s'engageoient à concourir de leurs biens et de leurs vies à punir ceux qui mettroient obstacle au but de la sainte ligue ; à se défendre réciproquement soit par la voie de justice, soit par celle des armes ; à poursuivre jusqu'à la mort ceux qui après avoir prêté le serment de la ligue voudroient s'en retirer ; à obéir enfin implicitement, sans exception, ni acception de

(1) De Thou. L. LXIII, p. 316 ; et LXIV, p. 393. — Davila. L. VI, p. 321.

1576.

personnes, à celui qui seroit député pour chef de la ligue. Après quoi le récipiendaire devoit dire, « Je jure à Dieu le créateur, touchant cet « évangile, et sous peine d'anathème et damna-
« tion éternelle, que j'entre en cette association
« catholique, selon la forme du traité qui m'a
« été lu présentement, justement, loyalement
« et sincèrement, soit pour y commander ou y
« obéir et servir; et promets sur ma vie et mon
« honneur, de m'y conserver jusqu'à la der-
« nière goutte de mon sang, sans y contrevenir,
« ou m'en retirer pour quelque mandement,
« prétexte, excuse, ni occasion que ce soit ». (1)

Ce fut d'abord avec quelque mystère que l'association à la sainte ligue fut proposée, soit dans la capitale, soit dans les provinces. En effet cette puissance qui s'élevoit dans l'État, qui malgré ses protestations travailloit à se rendre indépendante de l'autorité royale, qui au bout de peu de mois comptoit sur vingt-six mille soldats et cinq mille cavaliers, qui possédoit aussi un trésor, quoiqu'elle le cachât avec soin, de peur que le roi ne s'en saisît (2), ne pouvoit guère se montrer ouvertement. Cependant ses

(1) D'Aubigné. L. III, c. 3, p. 223-250. — La Poplinière. L. XLI, fol. 520, 521. — De Thou. L. LXIII, p. 318. — Davila. L. VI, p. 524.

(2) Journal des premiers États de Blois, par le duc de Nevers. Recueil des États-Généraux. T. III, p. 50 et 89.

agens se prétendoient autorisés par le roi. De Thou, premier président du parlement de Paris, refusa de le croire ; il déclara que la sainte ligue lui paroissoit déroгatoire à l'autorité royale , et qu'il ne la signeroit point. Le roi ayant plus tard avoué la ligue , et déclaré qu'il se mettoit à sa tête , de Thou consentit à la signer aussi, mais ce fut avec de nombreuses réserves en faveur des droits de la couronne , dont le parlement de Paris se regardoit comme le gardien. (1)

Dès lors la France se trouva partagée entre deux confédérations puissantes, qui se mesuroient de l'œil et se menaçoient, mais qui ne se pressoient point encore d'engager le combat. La ligue des catholiques l'emportoit de beaucoup sur celle des protestans pour le concert, l'organisation régulière et l'obéissance. Elle n'avoit point encore nommé ses chefs, mais chacun savoit qu'elle s'étoit formée à l'appel des Guises, et qu'elle ne se mouvoit que par leur direction. Les princes de cette famille, riches, braves, ambitieux, doués de grands talens, suivoient avec une obéissance ou une confiance admirable les ordres ou les conseils du chef de leur maison, le balafré duc de Guise. Il s'en falloit de beaucoup qu'on retrouvât la même union dans la confédération protestante. Monsieur, frère du

(1) De Thou. L. LXIII, p. 318 et 364.

1576.

roi, qui sans être de la religion s'en étoit fait le chef, ne cachoit plus, depuis qu'il avoit obtenu le but de son ambition, la haine qu'il avoit pour les huguenots, l'impatience que lui causoient la sévérité de leurs mœurs ou leurs censures pour le scandale des siennes. Il savoit le jeu de mots par lequel le roi de Navarre, son beau-frère, avoit stigmatisé sa cour, la cour de Bourges; et de son côté, il disoit que pour haïr les huguenots il ne falloit que les connoître. Il étoit entre les frères de la reine de Navarre celui qu'elle aimoit le plus; Catherine chargea cette reine de le ramener au roi, et celle-ci y réussit par l'entremise de son ancien amant, Bussy d'Amboise, qui étoit alors le favori de Monsieur. Après avoir visité en effet les principales villes de ses nouveaux gouvernemens, Monsieur vint joindre sa sœur au Louvre le 9 novembre, et il en repartit avec elle le 11, pour aller à Olinville, se présenter à Henri III, qui le reçut avec beaucoup de démonstrations d'affection. (1)

Le roi de Navarre comptoit, après la retraite de Monsieur, demeurer à la tête du parti; mais son autorité n'étoit pas bien reconnue par les autres chefs, et en particulier par son cousin Henri, prince de Condé. Ce prince, d'un an plus

(1) D'Aubigné. L. III, c. 4, p. 252. — La Poplinière. L. XLI, f. 526, verso. — L'Étoile, Journal de Henri III, p. 143.

âgé que lui, croyoit aussi avoir mieux servi le parti en conduisant en France l'armée allemande; il étoit beaucoup plus sincèrement attaché à la religion, à laquelle il avoit fait des sacrifices réels, et il y apportoit d'autre part un peu de la roideur des ministres les plus fanatiques. Henri de Navarre cherchoit au contraire à se montrer conciliant; il retenoit par ses caresses le parti nombreux de catholiques qui lui étoient attachés; il leur avoit rendu des églises dans le Béarn; il leur en fit aussi rendre une à La Rochelle, quoique les plus bigots entre les réformés s'écriassent que c'étoit ramener dans la ville sainte la souillure de l'idolâtrie. Les partisans de ces deux princes se trouvoient en opposition à La Rochelle; dans cette ville on voyoit aussi fermenter le parti républicain, avec toute l'âpreté des jalousies de la bourgeoisie, contre tous ceux qui prétendoient être distingués par leur rang. Dans les districts environnans, la noblesse ne voyoit pas avec moins de défiance que le prince de Condé avoit enlevé à Mirambeau, premier baron de la Saintonge, qui étoit zélé huguenot, la forteresse de Brouage, qu'il avoit bâtie. (1)

De son côté, le maréchal Damville, qui s'étoit fait donner pour places de sûreté Beaucaire et

(1) La Poplinière. L. XLI, f. 522. — De Thou. L. LXIII, p. 525. — Davila. L. VI, p. 528.

1576.

Aiguemortes, s'efforçoit de conserver en Languedoc le crédit du tiers-parti, ou des catholiques tolérans. Il s'étoit empressé, à la paix, d'envoyer son secrétaire au pape, pour s'excuser de son alliance avec les protestans, et il avoit réussi à lui faire approuver sa conduite. Il étoit d'autre part entré en négociations avec le roi, par l'entremise de la maison de Savoie, pour se réconcilier entièrement à lui. Mais en même temps il lui avoit représenté combien il étoit important de ménager le parti huguenot, car il affirmoit qu'il y avoit alors cinq cent mille familles en France faisant profession ouverte de la réforme, qu'un nombre égal d'autres familles lui étoient attachées en secret, et qu'en joignant aux uns et aux autres les catholiques tolérans ou les politiques, ils avoient la grande majorité. Cependant, comme Damville étoit catholique, et que Henri III désiroit fort se l'attacher, il y auroit réussi probablement, si une entreprise prématurée du capitaine Honoré d'Albert, sieur de Luines, n'avoit pas réveillé sa défiance. Damville avoit confié à cet officier la garde du pont Saint-Esprit; mais Luines, qui venoit de faire un voyage à Paris, s'étoit secrètement engagé dans la ligue, et avoit promis de tenir cette place pour elle au moment où la guerre éclateroit. Il agit cependant sans ordre et avant les autres, au grand regret de son parti. Le 9 décembre, comme

Guillaume de Montmorency-Thoré étoit entré au Saint-Esprit, il le fit arrêter, et en même temps tous les religionnaires qui se trouvoient dans la ville; il les accusa d'avoir voulu surprendre la place, et il déclara que, renonçant désormais à toute obéissance envers Damville, il la garderoit pour le roi et pour la ligue. Cet acte d'hostilité et cet affront aux Montmorency rallumèrent la guerre dans la province. (1)

Tandis que les dangers du royaume alloient croissant, que l'irritation des esprits annonçoit l'explosion prochaine de la guerre civile, et que la formation de deux ligues hostiles promettoit à cette guerre une plus longue durée et plus d'acharnement, le roi, auquel le maintien de la paix publique étoit confié, n'inspiroit plus à personne ni affection ni respect. Henri III, qui avoit accompli le 19 septembre 1576 sa vingt-cinquième année, s'abandonnoit aux vices les plus honteux; il y joignoit des goûts puérils et bizarres qui contribuoient à le rendre aussi ridicule qu'il étoit méprisable; mais il n'étoit dépourvu ni d'intelligence, ni de talent, ni de courage, et il apportoit à la conduite du gouvernement plus d'habileté et plus d'adresse que ne vouloient lui en recon-

(1) D'Aubigné. L. III, c. 4, p. 233. — Journal du duc de Nevers. Recueil des États-Généraux. T. III, p. 38. — Hist. de Languedoc. L. XL, p. 348-351. — La Poplinière. L. XLII, fol. 329. — De Thou. L. LXIII, p. 332.

1576.

noître ou les huguenots ou les ligueurs, qui à l'envi les uns des autres le signaloient à la haine et au dégoût du public. Le 14 juillet on le vit rentrer dans Paris avec la reine, amenant dans leur coche une grande quantité de guenons, perroquets, et petits chiens, qu'il avoit été acheter à Dieppe. Les mignons dont on le voyoit entouré, et qui imitoient tous ses caprices, étoient, dit l'Étoile, « fort odieux au peuple, tant pour leurs
« façons de faire badines et hautaines, que par
« leurs accoutremens efféminés, et les dons im-
« menses qu'ils recevoient du roi. Ces beaux mi-
« gnons portoient les cheveux longuets, frisés et
« refrisés, remontans par dessus leurs petits bon-
« nets de velours, comme font les femmes; et
« leurs fraises de chemises de toiles d'atour empe-
« sées, et longues de demi-pied, de façon qu'à voir
« leur tête dessus leur fraise, il sembloit que
« ce fût le chef de saint Jean en un plat. » (1)

Henri III, qui se disoit enthousiaste de la bravoure, exigeoit que ses mignons joignissent aux habitudes les plus efféminées, une insouciance en jouant avec le sang et la mort qui alloit jusqu'à la férocité; chaque jour la cour avoit besoin d'être réveillée par le récit de quelque nouveau meurtre; le catalogue de ceux que rapporte l'Étoile, dans les dix-huit mois que comprend

(1) L'Étoile, Journal de Henri III, p. 136, 139.

ce chapitre, aide à faire connoître ces émotions continuelles, dans lesquelles aimoit à vivre le dernier des Valois. Le 19 avril, Jacques Viarlard, président du grand conseil, fut assassiné par les seigneurs de Richebourg; le 15 juin, un écuyer du duc de Nemours fut tué par un inconnu, d'un coup de pistolet; le 22 juin le baron de Vitteaux, meurtrier connu de du Guast, invité aux fêtes du mariage de son frère, après avoir profité de son hospitalité, le força, le pistolet sur la gorge, à lui donner tout ce qu'il avoit d'argent, et tous les chevaux de son écurie, pour monter ses spadassins; le 18 juillet, Scorcel, conseiller au parlement, ayant séduit une fille de sa femme, fut tué par son époux; le 25 octobre, La Noue, qui étoit venu négocier pour les huguenots à Paris, fut attaqué par des assassins apostés: il se déroba à leurs coups, mais il fut contraint de quitter Paris en toute hâte; le 20 décembre, le fils de Saint-Sulpice, que le roi aimoit, fut tué par le vicomte de Tours, auquel il avoit reproché de n'être pas gentilhomme; le 13 janvier 1577, le capitaine La Braigne fut tué sur l'escalier même du château qu'habitoit le roi; au mois de juillet, Michel de La Croix, abbé d'Orbais, fut tué par les deux fils du seigneur de Breuil, qui vengeoient sur lui la mort de leur père; au commencement de septembre, René de Villequier, favori du roi, tua dans le

1576.

château royal sa femme et la femme de chambre qu'elle avoit auprès d'elle : il prétendit avoir découvert qu'elle lui étoit infidèle, mais depuis long-temps il connoissoit sa mauvaise conduite, et l'on crut plutôt qu'il la punissoit par ordre du roi, de s'être refusée à ses désirs ; enfin peu de jours après, la Chateaneuf, autrefois maîtresse du roi, tua de sa main le florentin Antinotti qu'elle avoit épousé, et qu'elle surprit dans un rendez-vous de galanterie. (1)

Aux émotions causées par des catastrophes réelles, Henri III aimoit à joindre les émotions plus fugitives de la scène dramatique, et ce fut lui qui ouvrit le premier aux Français le théâtre moderne. Les Italiens, à cette époque du renouvellement de la littérature, avoient commencé, pour se créer un nouvel art dramatique, par calquer en quelque sorte leurs comédies et leurs tragédies sur celles des anciens : c'étoient les spectacles que dans les jours de grande réjouissance on représentoit à la cour des princes. Mais bientôt il s'étoit formé chez eux des troupes de comédiens, qui avoient compté pour vivre sur les rétributions du public, non sur la munificence des princes. Ces acteurs ne se contentoient pas d'étudier les chefs-d'œuvre dramati-

(1) Journal de l'Étoile, p. 135 à 157. — Journal de Taix, au Rec. des Ét.-Gén. T. II, p. 349.

ques de l'Arioste, de Machiavel, et de Bibiéna, ils s'accoutumoient aussi à improviser sous le masque, des pièces bouffonnes, dont l'intrigue générale et les caractères leur étoient seuls assignés d'avance. Ces pièces improvisées étoient plus licencieuses encore que celles de Machiavel; mais la reine Catherine et les dames de sa cour n'étoient pas scrupuleuses et y prenoient beaucoup de plaisir. Henri III fit venir cette année de Venise une troupe qui se faisoit nommer *li Gelosi*, et qui y jouissoit d'une grande réputation. Ces pauvres comédiens eurent le malheur de tomber entre les mains des huguenots, qui dans leur austérité les regardoient comme les suppôts du diable; mais Henri III paya leur rançon. Ils arrivèrent à la cour pendant la durée des états de Blois, et le roi leur assigna la salle même des états, pour y jouer le soir leurs comédies, leur permettant de faire payer aux spectateurs demi-teston par tête. Le roi s'y trouvoit ordinairement, dit l'Etoile; « habillé en femme, « ouvrant son pourpoint et découvrant sa gorge, « y portant un collier de perles, et trois collets de « toile, deux à fraise, et un renversé, ainsi que « le portoient les dames de la cour. » Après la fin des états les *Gelosi* vinrent à Paris. « Ils y com- « mencèrent leurs comédies le 19 mai 1577 en « l'hôtel de Bourbon, et il y avoit tel concours « que les quatre meilleurs prédicateurs de France

1576.

« n'en avoient pas tous ensemble autant quand
« ils prêchoient..... Aux mercuriales du 26 juin
« le parlement fit défense aux *Gelosi* de plus
« jouer leurs comédies, pour ce qu'elles n'en-
« seignoient que paillardises. » Ils présentè-
rent les lettres patentes qu'ils avoient obtenues
du roi, et le parlement leur fit défense de jamais
en obtenir ou présenter de semblables, sous peine
de dix mille livres d'amende. De son côté, le
roi leur fit donner l'ordre exprès de continuer,
ce qu'ils firent, à l'hôtel de Bourbon, au com-
mencement de septembre. (1)

En général les catholiques, loin de partager
le rigorisme des huguenots, s'en défioient com-
me d'un indice d'hérésie, et se jetoient dans
l'excès contraire. Cependant l'introduction des
spectacles en France, comme étant un plaisir
nouveau, leur inspiroit plus de répugnance que
des délassemens bien moins innocens; d'ail-
leurs le roi donnoit assez de scandale pour que
les hommes de bien ne reçussent qu'avec dé-
fiance tout ce qui leur venoit de lui. Chaque
jour on répandoit contre lui à la ville, et même
à la cour, des couplets satiriques, des épigram-
mes latines, des libelles diffamatoires; et comme
le public n'étoit point accoutumé encore à ce
combat de plume; et à l'activité de la calomnie,

(1) Journal de Henri III, p. 149, 150, 151, 153, 154.

il prenoit pour vérité toutes les injures qu'on répandoit contre Henri III. Les ligueurs y étoient plus actifs encore que les huguenots, ils tournoient en dérision la mesquine bigoterie du roi : c'étoit par des persécutions ou des batailles qu'ils auroient voulu, disoient-ils, lui voir signaler sa foi. En effet, on commençoit à voir se révéler les projets ultérieurs des Guises : ils aidoient à accabler les derniers Valois d'un mépris toujours plus profond, parce qu'ils aspiroient à les écarter du trône, ainsi que toutes les branches de la famille capétienne, et à réclamer pour eux-mêmes l'héritage de Charlemagne, de qui ils se prétendoient descendus.

Un mémoire adressé au pape, composé par un avocat ; David, du parlement de Paris, qui tomba aux mains des protestans, et qui vers cette époque fut publié par eux, servit à mettre au grand jour ces projets des Guises et de la ligue. Ce mémoire attribuoit tous les malheurs de l'église, en France, à l'usurpation de Hugues-Capet, sur lequel ne s'étoit point étendue la bénédiction accordée par le siège apostolique à Charlemagne et à ses descendans. Les Capétiens, disoit-il, en cherchant à se rendre indépendans des papes, avoient soutenu cette erreur abominable qu'on nomme, en France, les libertés de l'église gallicane ; ils avoient protégé tous les hérétiques contre le glaive de l'église ; ils avoient,

1576.

par de lâches traités de paix, rendu inutiles toutes les victoires remportées sur la réforme. Aussi la justice de Dieu avoit frappé les descendans de Hugues-Capet; la branche aînée, sans vertu, sans honneur, sans talent, n'avoit plus même assez de vigueur pour vivre et se propager; on voyoit mourir les uns après les autres les fils de Henri II sans laisser d'enfans; la branche cadette s'étoit abandonnée à l'hérésie, elle y persistoit avec obstination, et méritoit ainsi l'exécration des fidèles. Mais pendant ce temps Dieu avoit protégé de sa main puissante la race de Charlemagne; les ducs de Lorraine descendans de Charles, le dernier des Carlovingiens, étoient les vrais représentans de ce grand monarque; ils étoient toujours couverts de la bénédiction apostolique; ils avoient persisté dans la foi et l'obéissance au saint-siège, en même temps qu'ils brilloient de toutes les vertus des chevaliers; et la France ne seroit heureuse que quand ils remonteroient sur le trône auquel ils assureroient de nouveau la bénédiction de l'église. (1)

Le pape étoit supplié en conséquence de donner tout son appui au duc de Guise pour inter-

(1) Il est imprimé dans les Mémoires de la Ligue. T. I, p. 1 à 7, et suivi de dissertations sur cette généalogie. De Thou. L. LXIII, p. 337. — Davila. L. VI, p. 325.

rompre la succession des Capétiens : ce duc seroit reconnu pour chef de la ligue ; celle-ci s'obligerait à exécuter tout ce qui seroit ordonné par les états, dont la convocation avoit été demandée par les huguenots eux-mêmes, qui creuseroient ainsi la fosse où ils devoient périr ; les états poursuivroient la condamnation du frère de Sa Majesté, pour la grande faute qu'il avoit commise de se joindre aux hérétiques, « et l'exemple
« très saint et pientissime du roi catholique en
« l'endroit de son propre fils unique seroit suivi.
« Au même jour paroîtront les forces de la ligue,
« pour se saisir tant du frère du roi que de tous
« ceux qui l'auront accompagné en sa malheureuse
« entreprise..... Chacun en son ressort
« courra sus aux hérétiques, lesquels ils passeront
« au fil de l'épée et s'empareront de leurs
« biens pour être employés aux frais de la
« guerre..... Et finalement, par l'avis et permission
« de Sa Sainteté, le duc de Guise fera enfermer
« le roi et la reine dans un monastère,
« comme Pepin son ancêtre fit à Childéric ». Lorsque Henri III eut pour la première fois connoissance de ce mémoire, il crut que c'étoit une imposture des huguenots pour rendre les Guises et les ligueurs odieux : mais plus tard, son ambassadeur auprès de Philippe II, Jean de Vivonne, baron de Saint-Goast, en lui envoyant d'Espagne communication du même mémoire,

1576.

le convainquit qu'il avoit en effet été l'objet des délibérations des souverains catholiques. (1)

Henri III étoit donc persuadé qu'il n'avoit pas moins à craindre de la part des ligueurs que des huguenots; mais habitué à une dissimulation profonde, il ne changea point de conduite, et il poursuivit le but qu'il s'étoit proposé en signant la paix, de reprendre l'une après l'autre aux protestans les faveurs qu'il leur avoit accordées. Il les détestoit dans son cœur aussi vivement que pouvoient le faire les ligueurs eux-mêmes; d'ailleurs il savoit que la vraie manière de supplanter les Guises dans leur popularité, c'étoit de persécuter les hérétiques. Par le traité de paix il avoit promis aux protestans l'établissement de chambres mi-parties dans tous les parlemens, afin qu'ils y trouvassent toujours des juges impartiaux. Le 7 juin il fit en effet enregistrer en sa présence au parlement de Paris, l'édit qui y établissoit une chambre mi-partie; mais lorsqu'il nomma le 16 juillet Guillaume Dauvet, seigneur d'Avènes, pour président de cette chambre, le parlement le repoussa d'une manière si blessante, que Dauvet lui-même renonça à sa nomination, et que le roi n'essaya point d'en faire d'autres (2). Le traité garantis-

(1) De Thou. L. LXIII, p. 341. — Davila. L. VI, p. 326.

(2) L'Étoile, Journal de Henri III, p. 135-136. — Davila, L. VI, p. 320.

soit encore aux protestans, l'exercice d'un culte public dans toutes les villes, excepté Paris; mais lorsqu'ils voulurent s'assembler à Rouen, le cardinal de Bourbon, archevêque de cette ville, se rendit à leur église le 23 juin, précédé de sa croix archiépiscopale, et accompagné des dignitaires et des chanoines de sa cathédrale; le ministre et son troupeau, craignant un mouvement populaire, lui cédèrent la place. On vint raconter le lendemain au roi que le cardinal avoit chassé les huguenots de Rouen, avec le bâton de sa croix seulement; je voudrois, répondit-il, qu'on pût les chasser aussi facilement d'ailleurs, dût-on leur jeter encore le bénitier à la tête (1). Tout culte hérétique étant interdit à deux lieues autour de Paris, les Parisiens protestans alloient jusqu'à Noisy-le-Sec pour entendre le prêche; mais la populace les attendoit au retour avec des pierres et des épées: il y en eut plusieurs de tués les dimanches 23 et 30 septembre. (2)

Cependant Henri III qui désiroit éviter la guerre, comptoit surtout sur les états-généraux qu'il avoit promis d'assembler à Blois, pour reprendre aux huguenots les avantages qu'il leur avoit promis par le dernier traité. Il savoit il est vrai que, lorsque quinze ans auparavant

(1) De Thou. L. LXIII, p. 319. — L'Étoile, Journal, p. 138.

(2) L'Étoile, p. 142.

1576.

les états-généraux avoient été assemblés à Orléans, puis à Pontoise, ces états s'étoient montrés singulièrement favorables à la réforme : mais dans l'intervalle la noblesse protestante avoit été ruinée par la guerre qu'elle faisoit à ses frais, et décimée par les batailles et les massacres ; l'indignation qu'inspiroient les abus de l'église s'étoit calmée à côté de l'effroi plus grand encore des guerres civiles ; surtout l'appât des richesses du clergé n'exerçoit plus d'influence, depuis qu'une grande partie des biens de ce corps avoit passé en d'autres mains par des spoliations répétées. D'ailleurs Henri comptoit prendre ses mesures d'avance pour n'admettre, s'il étoit possible, que des catholiques aux prochains états-généraux ; et telle étoit la confusion des lois et des usages, la constitution de la monarchie étoit si inconnue, les droits de chacun étoient si mal garantis, les Français étoient si indifférens à leurs privilèges, ils faisoient si peu de cas de leurs droits d'élection, que le roi n'éprouva aucune difficulté à jeter tout le pouvoir des états aux mains des catholiques.

Ce fut le 16 août que furent publiées à Paris les lettres patentes par lesquelles le roi convoquoit à Blois, pour la mi-novembre, les états-généraux de son royaume. Dans ces lettres, adressées à tous les baillis et prévôts des différentes villes de France, il leur disoit : « Nous

« entendons qu'il se trouve auxdits états, au-
« cuns des plus notables personnages de chaque
« province, bailliage et sénéchaussée de notre
« royaume, pour, en pleine assemblée, nous faire
« entendre les remontrances, plaintes et doléan-
« ces de tous affligés, afin d'y donner tel ordre
« et remède que le mal requerra;... aussi pour
« nous donner avis, et prendre avec eux une
« bonne résolution, sur les moyens d'entretenir
« notre état, et acquitter la foi des rois nos pré-
« décesseurs et la nôtre, le plus au soulage-
« ment de nos sujets que faire se pourra.....
« Pour à quoi satisfaire nous vous mandons.....
« qu'incontinent après la présente reçue vous
« ayez, à son de trompe et cri public ou autre-
« ment, à convoquer ou faire assembler en la
« principale ville de votre ressort, tous ceux
« des trois états d'icelui, ainsi qu'il est accou-
« tumé faire, et que ci-devant s'est observé;....
« et ce fait, élire et choisir un d'entre eux de
« chacun ordre, qu'ils feront trouver au 15 no-
« vembre en notre ville de Blois. » (1)

Les lettres patentes paroissoient s'adresser également aux protestans et aux catholiques; mais les derniers seuls occupoient les places de confiance, et ils surent bien écarter des élections les huguenots, qui au reste paroissent avoir fait

(1) La Poplinière. L. XLIII, fol. 340.

1576.

très peu d'efforts pour maintenir leurs droits. Dans les protestations qu'ils publièrent plus tard, les réformés affirmèrent « que les prévôts et « baillis eurent soin de ne faire les convocations « particulières qu'aux messes et paroisses des ca- « tholiques, et partant les réformés furent privés « de leurs droits aux élections, lesquelles leur ont « été à haute voix défendues contre la liberté. En « Vendômois et à Étampes, quelques réformés « furent élus cependant, mais rejetés pour le « seul point de la religion » (1). D'autres nullités étoient reprochées encore par les huguenots aux états particuliers; c'étoit illégalement, disoient-ils, que les trois états avoient été réunis dans la même chambre, encore qu'ils eussent souvent à articuler des plaintes les uns contre les autres; que les baillis avoient invité les électeurs à donner individuellement leurs plaintes par écrit à leurs députés, en sorte qu'ils n'apportoient réellement que des placets et non les vœux d'une assemblée publique. Mais aucune de ces objections qui pouvoient être fondées, n'avoit été articulée au moment même et dans les assemblées provinciales (2). On vit en effet paroître successivement des protestations de la noblesse et du tiers-état réformés de la prévôté de Paris,

(1) D'Aubigné. L. III, c. 4, p. 255.

(2) La Poplinière. L. XLIII, f. 332.

des remontrances des Rochelois, des protestations tant des réformés que des catholiques unis de Languedoc, Guienne, Provence, Dauphiné et Lyonnais, adressées à Monsieur. D'après le rôle des députations, on voit que dans ces provinces la plupart des sénéchaussées n'envoyèrent pas de députés. Il reste cependant douteux si les protestans ne s'écartèrent pas eux-mêmes, par une fausse politique, des élections, où ils craignoient de demeurer en minorité. (1)

La ville de Blois n'avoit point été démantelée, comme on l'avoit annoncé par le traité de paix, pour que les députés s'y sentissent plus indépendans; au contraire, le roi y avoit réuni assez de troupes, et l'assemblée se trouva ou protégée ou intimidée par environ dix mille hommes qui étoient sous l'influence des bigueurs. Depuis le 15 novembre, les députés arrivoient successivement à Blois, et l'on y compta enfin cent quatre députés du clergé, soixante-douze de la noblesse, et cent cinquante du tiers-état, en tout trois cent vingt-six. C'étoit entre les mains de ces hommes nouveaux et presque tous inconnus au royaume, que l'autorité souveraine alloit pour un temps être transportée. En effet, si

(1) Voir les protestations dans La Poplinière. L. XLII, f. 336, 338. — D'Aubigné. L. III, c. 4, p. 240. — Rôle des députés aux États. Recueil des États-Gén. T. II, p. 1-32.

1576.

aucuns droits n'étoient définis dans la constitution française, si aucun ordre de l'État ne savoit avec précision ce qu'il pouvoit prétendre, ce qu'il ne devoit pas souffrir, ce vague même favorisoit les usurpations des ordres quand ils se trouvoient rassemblés. On se souvenoit qu'en eux, comme représentans de la nation, résidoit la souveraine puissance. Ce qu'ils avoient osé, un ou deux siècles auparavant, ils pouvoient l'oser encore. Comme ils n'apparoissoient qu'à de très longs intervalles, il n'y avoit aucune habitude formée, aucune tradition qui définît leurs droits, ou qui maintint l'équilibre entre eux et le pouvoir royal.

Aussi les rois ressentoient-ils la plus extrême défiance des états-généraux, et ne les rassembloient-ils qu'à la dernière extrémité. Henri III n'étoit point étranger à cette crainte; il sentoit bien tout ce qu'il pouvoit avoir à redouter d'un grand jour qui éclaireroit son administration, ses finances, ses mœurs privées; mais il avoit plus à redouter encore les deux factions également ennemies des huguenots et des ligueurs; il lui sembloit ne pouvoir dominer l'une et l'autre qu'à l'aide des représentans de tous les ordres du royaume. Ce monarque, que tous les partis méprisoient, et que tous ont couvert d'opprobre, étoit si accoutumé au mensonge, qu'on ne peut guère, dans ses actions ou ses paroles, démêler

ses vrais sentimens ; mais quand il paroissoit sur la scène , on trouvoit presque toujours en lui une dignité , une grâce et un talent inattendus.

Ce fut le 6 décembre 1576 qu'il vint présider, dans la grande salle du château de Blois , la séance royale d'ouverture. Cette salle de cent trente-deux pieds de long , de cinquante-quatre de large , supportée par six gros piliers de pierre , avoit au fond un échafaud , élevé de trois marches , au milieu duquel étoit le trône du roi. Autour de lui furent rangés la reine-mère, Monsieur et la reine Louise ; sur les bancs plus rapprochés les princes du sang , le cardinal de Bourbon , les deux frères du prince de Condé , le duc de Montpensier et son fils , le duc de Mercœur , frère de la reine , le duc de Mayenne , frère du duc de Guise , lequel n'y parut point , et les pairs laïques et ecclésiastiques ; plus loin les grands officiers de la couronne , les membres du conseil privé , les chevaliers de l'ordre , et enfin les députés des trois ordres. Au-delà d'une barrière qui fermoit la salle par en bas « on laissa entrer le commun peuple ». Pendant que le roi entroit dans la salle « toute l'assemblée se leva , ayant la tête découverte , et ceux du tiers-état un genou en terre , et demeurèrent ainsi jusqu'à ce que le roi et les reines se fussent assis.... et avoient tous , dit le procès-verbal , les yeux tournés vers le roi , quand , d'une bonne grâce , de parole

1576.

« ferme, haute et diserte, il commença à parler. » (1)

Son discours fut trop long pour être rapporté ici, mais quelques passages méritent d'être notés. « J'espère, dit-il, qu'en cette assemblée
« de tant de gens de bien, d'honneur et d'ex-
« périence, se trouveront les moyens pour
« mettre ce royaume en repos, pourvoir aux
« désordres et abus qui y sont entrés par la
« licence des troubles, délivrer mon peuple
« d'oppression, et en somme donner remède
« aux maux dont le corps de cet état est telle-
« ment ulcéré qu'il n'a membre sain ni entier....
« Quand je viens à considérer l'étrange chan-
« gement qui se voit partout depuis le temps
« des rois mes père et aïeul, je connois com-
« bien heureuse étoit leur condition, et la
« mienne dure et difficile. Car je n'ignore pas
« que de toutes les calamités publiques et pri-
« vées qui adviennent en un état, le vulgaire
« peu clairvoyant en la vérité des causes de
« tous maux, s'en prend à son prince, l'en ac-
« cuse et appelle à garant; comme s'il étoit en
« sa puissance d'obvier à tous sinistres accidens,
« ou d'y remédier aussi promptement que cha-
« cun le demande. Bien me conforte que de la

(1) Procès-verbal, au Recueil des États-Général. T. II, p. 38 à 43, §. 33.

« coulpe et blâme de tant de calamités , le bas
« âge auquel le feu roi mon frère et moi nous
« étions alors nous justifie assez. Et quant à la
« reine ma mère , il n'y a personne qui ait pu
« ignorer les incroyables peines et travaux
« qu'elle print , pour obvier au commence-
« ment des malheurs.... Aussitôt que j'eus at-
« teint l'âge de porter les armes.... j'ai exposé
« ma personne et ma vie à tous hasards de la
« guerre, où il a été besoin par les armes d'es-
« sayer de mettre fin aux troubles, et d'autre
« part où il a été besoin de les pacifier par ré-
« conciliation, nul plus que moi ne l'a désiré,
« ni plus volontiers que moi n'a prêté l'oreille
« à toutes honnêtes et raisonnables conditions de
« paix.... De tous les accidens de ces dernières
« guerres, je n'ai rien senti si grief, ni qui m'ait
« pénétré si avant dans le cœur que les oppres-
« sions et misères de mes pauvres sujets, la
« compassion desquels m'a souvent ému à prier
« Dieu de me faire la grâce de les délivrer en
« bref de leurs maux, ou terminer en cette
« fleur de mon âge mon règne et ma vie.....
« Après avoir bien considéré les hasards et in-
« convéniens qui étoient de tous côtés à crain-
« dre, j'ai finalement pris la voie de douceur
« et de réconciliation; à quoi je veux principa-
« lement travailler, accommodant autant que
« possible toute chose pour affermir et assurer

1576. « une bonne paix , laquelle je tiens être le remède seul et unique pour conserver le salut de cet Etat. » (1)

Le chancelier de Birago adressa ensuite à l'assemblée un discours long et ennuyeux ; l'orateur de chacun des ordres répondit à son tour ; puis ils se retirèrent, le clergé à l'église de Saint-Sauveur, la noblesse au palais, le tiers-état à la maison de ville, lieux où depuis le 24 novembre chacun des ordres avoit eu de fréquentes réunions. En comparant les procès-verbaux de ces assemblées, on ne peut s'empêcher de reconnoître toute la supériorité de ceux du clergé sur les deux autres. Il avoit comme un corps accoutumé aux délibérations, à l'ordre, et à l'intelligence des affaires. Il avoit commencé par déférer la présidence temporaire à l'archevêque de Lyon, Pierre d'Espinac, parce que Blois relevoit de cette métropole ; plus tard il désigna ce prélat par une élection personnelle comme le plus propre à la présidence ; puis il lui adjoignit un promoteur et deux secrétaires pour vérifier les pouvoirs, régler et annoncer d'avance l'ordre du jour, et rédiger les procès-verbaux (2). L'assemblée ne

(1) Recueil des États-Généraux. T. II, n° 35, p. 43 à 49. — La Poplinière. L. XLIII, fol. 341, v. — D'Aubigné. L. III, c. 5, p. 241. — Davila. L. VI, p. 330.

(2) Procès-verbal du clergé. États-Généraux. T. II, p. 90-95.

songea point à délibérer par tête ; la représentation des différentes provinces étoit trop inégale pour qu'il n'y eût pas eu de l'injustice à regarder tous les ecclésiastiques présens comme égaux ; mais en convenant qu'on se conformeroit aux divisions territoriales, le clergé penchoit à adopter les divisions ecclésiastiques ou par métropole ; ce ne fut que sur l'insistance des deux autres ordres qu'il revint à la division politique, en douze gouvernemens. Il fut convenu que tous les députés d'un bailliage ou sénéchaussée ne seroient comptés que pour une voix, et que pour la rédaction des cahiers, deux députés par province seroient chargés de ce travail, en suivant l'ordre des matières qu'avoit adopté pour son cahier particulier le clergé de Paris. (1)

Parmi les députés de la noblesse on ne trouve aucun des noms qui s'étoient illustrés durant les dernières guerres ; c'étoient des hommes nouveaux à l'armée, à la cour, dans les affaires ; il semble que tous les seigneurs qui approchoient le roi, qui entroient dans son conseil, ou qui étoient décorés de hautes charges militaires, avoient dédaigné de solliciter les suffrages

— Mém. de Guill. de Taix, doyen de Troyes. États-Généraux. T. II, p. 236-240.

(1) Procès-verbal du clergé, p. 95, 96, 99, 107, 129, 133.

1576.

de la noblesse de province. Ils avoient été réunis autour du trône, dans la séance d'ouverture, comme une sorte de chambre haute, et ils étoient supposés former son conseil. Dans le rôle des députés de la noblesse on ne voit que deux hommes titrés, le vicomte de Polignac, député du Velay, et un comte de Vignoris, député d'Orléans. La noblesse élut pour son président le sire de Rochefort, député du Berry (1). Les noms des députés du tiers-état étoient plus inconnus encore. Ni de Thou, ni Pasquier, ni Pibrac, ni aucun des grands magistrats qui honoroient alors la France, ni Montaigne, alors âgé de quarante-trois ans, ni aucun de ceux qui se sont fait un nom dans les lettres, ne siégeoient dans cette assemblée, à l'exception du seul Jean Bodin, député du Vermandois, auteur du livre de la République. Aucun autre enfin, ni auparavant ni depuis, n'a attaché à son nom aucune espèce de célébrité; on n'en cite aucun qui se fût illustré comme négociant, fabricant ou navigateur; aucun ne se signala dans l'assemblée des Etats, ou par son intelligence des affaires, ou par sa hardiesse, son éloquence ou son patriotisme. La confiance de la France qu'elle feroit entendre sa voix par l'assemblée de ses députés fut entière.

(1) Rôle des députés de la noblesse. Recueil des États-Généraux. T. II, p. 13.

rement trompée. La nation avoit lieu sans doute d'être honteuse et mécontente de ses chefs monarchiques; ses chefs populaires se montrèrent cependant tout aussi incapables de réformer le gouvernement. La chambre du tiers se constitua sous la présidence de Nicolas L'Huillier, prévôt des marchands de Paris (1). Tant la noblesse que le tiers-état convinrent qu'on opineroit par gouvernemens, lesquels furent appelés dans l'ordre suivant, l'Île-de-France, la Bourgogne, la Champagne, le Languedoc, la Picardie, l'Orléanais, le Lyonnais, le Dauphiné, la Provence, la Guienne, la Bretagne et la Normandie. Il fut de plus convenu que La Rochelle, qui n'avoit point de députés, seroit rangée sous la Guienne; le Poitou, la Touraine, le Maine, l'Anjou et l'Angoumois, sous l'Orléanais; le marquisat de Saluces enfin, sous le Dauphiné; cette division ne fut pas adoptée cependant sans exciter de vives réclamations de la part des députés du Poitou et de l'Angoumois. (2)

Les députés des trois ordres arrivoient chargés des doléances ou réclamations de leurs provinces, qui chacune de leur côté avoient récapitulé tous

(1) Rôle des députés du tiers-état. Recueil des États-Général. T. II, p. 21.

(2) La Poplinière. L. XLIII, c. 341. — Procès-verbal du Clergé. T. II, p. 128.

576.

les abus dont elles avoient à se plaindre , toutes les modifications qu'elles désiroient voir apporter aux lois. Ces doléances devoient être rédigées dans un cahier général , et dès le lendemain de la séance royale les commissaires nommés par les trois ordres s'étoient mis à l'œuvre. Mais les États ne se regardoient nullement comme législateurs ; ils venoient plutôt soumettre au roi des difficultés sur chacune desquelles ils demandoient une solution. Les commissaires se croyoient même obligés de les lui présenter toutes , lors même qu'elles pouvoient être contradictoires entre elles , ou que quelques-unes répugnoient à leurs propres idées ; leur affaire leur paroissoit être de recueillir , d'enregistrer les demandes des provinces , non de les juger. Toutefois dès le commencement de leur travail l'inquiétude sur la manière dont seroient jugées ces demandes , sur les personnes chargées de les apprécier , se manifesta chez eux. Ils sentoient bien que toutes les questions de législation seroient référées au conseil-d'état , et ils auroient voulu être entendus quand ce conseil en délibéreroit , ou mieux encore ils auroient voulu en délibérer avec lui , et régler le nombre des conseillers qui voteroient sur ces questions conjointement avec les commissaires des trois ordres. Ces commissaires au nombre de trente-six , un pour chaque ordre , par chaque gouverne-

ment, s'assembloient chaque jour dans l'église de St.-Sauveur, sous la présidence de l'archevêque de Lyon. Le 10 décembre cet archevêque prétendit avoir trouvé sur son bureau une requête, sans nom d'auteur, qui formuloit la manière dont le roi exerceroit son autorité législative : personne n'avoit apparemment osé prendre l'initiative de cette proposition ; encore qu'elle fût conforme aux désirs des trente-six commissaires. Le roi devoit être supplié de réduire son conseil à vingt-quatre membres, y compris la reine sa mère, et les princes du sang ; ce conseil uni aux trente-six commissaires des trois ordres, devoit trancher toutes les questions naissant des cahiers qui seroient demeurées douteuses ; mais quant aux demandes sur lesquelles les trois ordres seroient d'accord, elles devoient obtenir force de loi, sans avoir besoin de la sanction royale. (1)

Cette proposition n'alloit à rien moins qu'à dépouiller le roi de toute son autorité législative, et à la transmettre, non point aux États, mais à un corps mixte nommé par eux et par lui. Les deux premiers ordres, dont les députés étoient pour la plupart d'accord avec les ligueurs,

(1) Procès-verbal du Clergé. T. II, p. 114, 118, 122. — De Taix, Mémoire du Clergé. T. II, p. 268. — Journal du duc de Nevers, T. III, p. 15. — Procès-verbal du Tièrs-État, par Bodin. T. III, p. 290.

1576.

s'associèrent vivement à cette usurpation de l'autorité souveraine ; mais le tiers-état montra plus de scrupules ; soit qu'il craignît la violence de l'esprit de parti qui commençoit à se manifester dans les deux autres ordres, soit qu'il eût réellement moins d'ambition, ou plus de respect pour l'autorité royale. Il se contenta de voter que le roi seroit supplié de leur communiquer la liste des membres de son conseil privé, et qu'à ce conseil seroient adjoints les trente-six députés des trois ordres, avec voix consultative seulement et non délibérative. Dans la séance du soir, cette restriction cependant fut repoussée avec tant de chaleur par les deux premiers ordres, que le tiers-état fut obligé de céder. Il se réduisit alors à demander que lorsqu'il s'agiroit de l'intérêt d'un seul des ordres, les douze députés de cet ordre votassent au conseil, tandis que chacun des deux autres ordres n'y donneroit qu'un seul vote. La proposition étant réduite à ces termes, il fut convenu que l'archevêque de Lyon la feroit au roi, au nom des trois ordres, mais verbalement, et non par écrit, pour le sonder en quelque sorte, plutôt que de lui adresser une requête. (1)

(1) Procès-verbal du Clergé, au Recueil des États-Général. T. II, p. 114, 120. — Journal de Guillaume de Taix. *Ib.* T. II, p. 270. — Journal des États, par le duc de Nevers. T. III, p. 13. — Procès-verbal du Tiers-État. T. III, p. 292.

Ce fut le jeudi 13 décembre que les trente-six députés furent introduits auprès du roi, pour lui faire leur requête. Il avoit auprès de lui la reine sa mère, Monsieur son frère, le cardinal de Bourbon, les ducs de Montpensier et de Guise, Morvillier, Limoges, et quelques autres. L'archevêque de Lyon protesta dans sa harangue que le but des États n'étoit point de toucher en rien à la souveraineté du roi, mais de donner plus de vigueur et de durée aux ordonnances qui se feroient aux États, et de décharger le conseil privé de la haine à laquelle il pourroit être en butte, si l'on ne savoit pas que les ordres qu'il donneroit avoient été consentis par les États. Le roi vit dans cette demande tout une révolution, elle excita son indignation comme sa crainte; mais il étoit profondément dissimulé, il avoit eu le temps de se préparer; il répondit, selon de Taux, « par une courte harangue si bien
« digérée et si gentiment prononcée, qu'il étoit
« aisé à juger qu'auparavant il avoit été bien
« averti de ce qu'on lui devoit dire. Sur le pre-
« mier point, il répondit qu'il ne se vouloit au-
« cunement lier de promesse, ni déroger à son
« autorité pour la transférer aux États, et même-
« ment ne sachant ce que c'est qu'on lui pourroit
« demander sous ces mots de *l'honneur de Dieu,*
« *du repos public, et du bien de son service;* mais
« que nous fussions assurés que tout ainsi qu'il

1576.

« nous estimoit tous ses bons et loyaux sujets ,
« et qu'il n'avoit jamais douté de notre fidélité ,
« qu'il falloit aussi que nous eussions pour
« certain qu'il nous seroit toujours bon roi ,
« prêt à recevoir tous les bons conseils et avis
« qui lui seroient donnés par une si honorable et
« vertueuse compagnie , et d'y satisfaire en tout
« ce qu'il lui seroit possible. Et quant au second
« point , combien qu'il n'eût que gens de bien et
« d'honneur en son conseil et près de sa personne ,
« si est-ce qu'il nous accorçoit de nous donner
« une liste d'iceux , pour choisir d'entre eux cer-
« tain nombre qui connoitroient des affaires des
« États , et pour lui faire connoître quel soup-
« çon on pourroit avoir sur les autres ; lesquels
« il estimoit ce néanmoins gens de bien , si on
« ne lui faisoit paroître du contraire. Semblable-
« ment il nous accorda que notre nombre de
« trente-six fût admis en son conseil , pour trai-
« ter , répondre , répliquer , et résoudre desdites
« affaires des États ; combien est-il que je n'y
« sois tenu , et que ce soit une chose non accou-
« tumée ; mais c'est pour vous montrer que je
« ne veux en rien me départir de la bonté natu-
« relle que doit avoir un généreux et humain
« prince envers ses sujets. Cela fait , il nous com-
« manda à tous de nous hâter de dresser nos
« cahiers , à ce qu'on donnât plutôt fin aux choses
« bien commencées ; et sur ce , ayant tous mis

« le genou en terre, comme nous avons fait en
 « entrant audit cabinet, nous nous retirâmes
 « pour aller dîner. » (1)

Le roi sentoit bien cependant que si une demande si contraire à sa prérogative lui avoit été faite dès le commencement de l'assemblée des États, il étoit probable que les prétentions de ceux-ci iroient en croissant, et qu'il courroit risque de s'engager avec eux dans une lutte dangereuse; il crut donc plus sûr pour lui-même de les presser d'entrer dans la question religieuse, qui absorberoit bientôt toutes leurs passions. Il est impossible de savoir quelles étoient ses pensées secrètes, mais dans toutes ses communications avec le duc de Nevers, fougueux partisan des Guises, et l'un des chefs des ligueurs; il parloit toujours comme s'il étoit animé des mêmes désirs qu'eux. Le 2 décembre, dit ce duc, dans ses Mémoires, « il tint un conseil de cabinet pour voir comme il auroit à se gouverner, « pour faire que par ci-après il n'y eût qu'une « religion en son royaume. » Le lendemain il consulta le duc de Nevers sur cette même résolution, il lui parla de l'appui qu'il trouveroit

(1) Journal de Taix, Recueil. T. II, p. 275. — Procès-verbal du Clergé. T. II, p. 125. — Bodin, Procès-verbal du Tiers-État. T. III, p. 292. — De Thou. L. LXIII, p. 356. — Davila. L. VI, p. 352.

1576.

dans la ligue ; « il vouloit qu'elle fût faite dans
 « les autres provinces de telle affection et zèle
 « que l'étoit celle de Picardie. Les huguenots
 « ont voulu dire qu'elle étoit faite par son com-
 « mandement et consentement, ce qui étoit
 « faux ; mais il les vouloit faire être véritables,
 « en la faisant continuer par tout son royaume,
 « et il ne s'y endormiroit pas ». (1)

Après la tentative des États pour s'emparer de
 l'autorité législative, le roi redoubla de zèle pour
 les amener à proposer la suppression du culte
 réformé. Le 14 décembre, la reine, dit Nevers,
 « dressa la forme des propos que le baron de
 « Senecy, orateur de la noblesse, devoit dire
 « touchant la religion ; et le roi, à la messe, la
 « vit et la corrigea. » Il donna ordre à Nevers
 de gagner les députés du Lyonnais, pour qu'ils
 missent dans leurs cahiers la demande de réduire
 toute la France à n'avoir qu'une seule reli-
 gion ; et le 18 « il envoya querir Nevers après
 « dîner, et fit des articles pour les faire courir
 « parmi les députés, afin qu'ils eussent à les lui
 « demander » (2). Ainsi excité par le roi, l'ordre
 de la noblesse prit l'initiative ; le 19 décembre il
 vota qu'il inséreroit en tête de son cahier une

(1) Journal du duc de Nevers, Recueil des États-Généraux.
 T. III, p. 1 et 6.

(2) Journal du duc de Nevers. T. III, p. 14 et 16.

résolution portant que le roi ne souffriroit qu'une seule religion en son royaume; que les ministres seroient chassés, et que tout gentilhomme qui en recevroit un chez lui auroit sa maison confisquée. Le clergé appelé en même temps à délibérer sur l'article de la religion, qui devoit être le premier dans tous les cahiers, s'engagea d'abord dans une discussion très violente, pour savoir si l'on demanderoit ou non la publication du concile de Trente : tous les évêques étoient d'accord pour la désirer, mais tout le clergé inférieur, tous les députés des chapitres, des ordres religieux et des curés, la repousoient de toutes leurs forces; car le concile de Trente les soumettoit à la juridiction de leurs évêques, et en détruisant les libertés gallicanes, il leur enlevoit leur indépendance. Des querelles violentes et assez scandaleuses s'engagèrent entre les évêques et les autres ecclésiastiques : la question fut enfin ajournée ; tandis que tout le clergé demeura d'accord, le 22 décembre, « que dès le commencement du cahier, en traitant de l'honneur de Dieu, on suppleroit le roi de remettre la sainte église catholique, apostolique et romaine, en son entier; défendre toute autre religion et exercice d'icelle; et supprimer et révoquer tous édits tant de pacification qu'autres, faits en faveur de la religion

1576.

« prétendue réformée ; ministres chassés , punis , etc. » (1)

Le tiers-état s'occupa à son tour de l'article de la religion , le premier dans les cahiers. La plupart des états particuliers avoient exprimé le vœu de voir triompher la religion catholique , sans beaucoup s'inquiéter de la manière dont ce triomphe pourroit s'effectuer. Mais les Parisiens qui avoient moins souffert des guerres civiles que les provinciaux , et qui étoient en même temps les plus fanatiques parmi les catholiques et les plus ardens parmi les ligueurs , vouloient profiter de cette apparente unanimité pour mettre à néant l'édit de pacification. Pierre Versoris , second député de Paris , et avocat au parlement , proposa dès le 15 décembre , que le roi fût requis de réduire tous ses sujets à la religion romaine ; et il ajouta qu'il savoit que le roi l'entendoit et le vouloit ainsi. En vain Bodin , Angevin , alors établi à Laon , et député du Vermandois , s'écria-t-il , que c'étoit l'ouverture de la guerre civile , et vota-t-il pour le maintien de l'édit de pacification , tous les autres se rangèrent à l'avis de la députation de Paris , et les amis de la paix se réduisirent à faire insérer dans la ré-

(1) Journal de Taix. T. II , p. 276-285. — Procès-verbal du Clergé , p. 134.

solution de l'ordre la phrase que nous avons soulignée et qui la réduisoit à une niaiserie. « Il fut arrêté le 26 décembre que le roi seroit supplié « réunir tous ses sujets à la religion catholique , « romaine, *par les meilleures et plus saintes voies* « *et moyens que faire se pourroit* ; et que tout « autre exercice de religion prétendue réformée fût ôté, tant en public qu'en particulier. « Les ministres dogmatisans, diacres et surveillans, contraints à vider le royaume de « dans tel temps qu'il plaira au roi ordonner, « nonobstant tous édits faits au contraire ; et « que le roi seroit supplié de prendre en sa protection tous ceux de la religion , autres que « les dogmatisans , ministres , diacres et surveillans , en attendant qu'ils se réduisent à la religion catholique ». Cet article passa aux voix des gouvernemens de l'Île-de-France, Normandie, Champagne, Languedoc, Orléanais, Picardie et Provence ; tandis que les gouvernemens de Bourgogne, Bretagne, Guienne, Lyonnais et Dauphiné, demandoient qu'on ajoutât encore à cet article, « que l'union de ladite religion se feroit par voies douces et pacifiques, « et sans guerre », et ils ne purent l'obtenir. (1)

Les députés ligués croyoient avoir rem-

(1) J. Bodin, Procès-verbal du Tiers-État. T. III, p. 295, 296. — La Poplinière. L. XLIII, fol. 346.

1576.

porté une grande victoire, en engageant les trois ordres à proscrire le culte réformé. Quand l'assemblée du tiers-état eut voté, le prévôt des marchands de Paris entonna le cantique de Siméon : *Nunc dimittite servum tuum, Domine*. Cependant s'il avoit été facile d'entraîner des députés ignorans et étourdis, qui arrivoient de leurs provinces, et qui étoient prêts à y retourner, en se déchargeant de toute responsabilité pour le vote qu'ils venoient d'émettre; ceux qui avoient eu un peu plus de part aux affaires, ne se méprennoient point sur l'imprudence de ce vote. Les magistrats de Paris s'alarmèrent de l'idée que le renouvellement de la guerre induiroit le roi à saisir les rentes payées par le clergé à leur hôtel-de-ville, et qui montant annuellement à 3,132,000 livres, se distribuoient uniquement entre les bourgeois de Paris; ils adressèrent donc au roi une remontrance pour lui représenter combien il falloit peu s'attendre que la religion réformée qui n'avoit pu être supprimée par seize années de guerre, le fût par les seules paroles d'une ordonnance. (1)

Les États continuoient cependant la rédaction de leurs cahiers, mais ils ne tardèrent pas

(1) La Poplinière. L. XLIII, f. 345, 346. — D'Aubigné. L. III, c. 5, p. 253.

à être avertis des conséquences fatales de la résolution qu'ils venoient de prendre. Saint-Genis et des Aguis, députés du roi de Navarre, et La Poplinière, député du prince de Condé, étoient arrivés à Paris, et les États se préparoient à leur donner audience; bientôt-ils apprirent que ces députés avoient renoncé à se présenter devant une assemblée qui sans les entendre avoit pros crit leur religion; qu'au contraire ils venoient de protester contre la réunion qui se tenoit à Blois; qu'ils la déclaroient illégalement convoquée, illégalement élue à l'exclusion de tous les huguenots, et privée de la liberté nécessaire à ses délibérations, par la présence de la garde royale, d'un corps de troupes suisses, et de quatre régimens de gens de pied. La protestation de Condé portoit pour devise *Deo et victricibus armis*; et en effet c'étoit un appel à Dieu et aux armes contre l'injuste violation des traités. (1)

Presque aussitôt les États furent avertis que la guerre éclatoit de toutes parts: le 21 décembre, le roi de Navarre adressa d'Agen à la noblesse de Guienne, une lettre circulaire pour l'inviter à reprendre les armes, en récapitulant les offenses qu'elle avoit déjà reçues des catho-

(1) La Poplinière. L. XIII, f. 330, 333. — D'Aubigné. L. III, c. 4, p. 236, 238. — De Thou. L. LXIII, p. 243. — Davila. L. VI, p. 327.

1576.

liques, et la résolution annoncée par eux à l'assemblée de Blois de ne tenir aucun compte des traités. Dès le 29 décembre, les députés de Guienne annoncèrent à la chambre du clergé que plusieurs villes avoient été surprises par les huguenots dans leur province. Le capitaine Jean Favas venoit des'emparer de Bazas, et après avoir pillé cette ville, il déclaroit la tenir pour le roi de Navarre; peu après il s'empara encore de la Réole; Langoiran avoit surpris Périgueux, mais il échoua devant Saint-Macaire; bientôt le roi de Navarre vint lui-même assiéger Marmande sur la Garonne. En même temps La Noue, d'Aubigné et Saint-Gelais avoient tenté de surprendre diverses places du Poitou. (1)

Les États, quelque peu étonnés de se trouver engagés dans la guerre sans en avoir pris la résolution, convinrent d'envoyer une députation au roi de Navarre, au prince de Condé et au maréchal Damville, vers lesquels le roi avoit aussi résolu de députer M. de Biron; ils devoient leur demander pourquoi ils ne s'étoient trouvés ni par eux-mêmes ni par députés à la convocation des Etats du royaume, et les sommer de se soumettre à leurs délibérations. Lorsqu'il fut question de rédiger les instructions de ces députés,

(1) La Poplinière, f. 330. — Procès-verbal du Clergé. T. II, p. 144. — De Thou. L. LXIII, p. 360. — D'Aubigné. L. III, c. 6, p. 257.

les deux ordres, du clergé et de la noblesse, y insérèrent plusieurs expressions dures et piquantes; le tiers-état, qui commençoit à s'alarmer du renouvellement de la guerre, et qui savoit bien que ce seroit finalement à lui à la payer, eut beaucoup de peine à les faire modifier. Les députés se mirent enfin en route le 6 janvier 1577. (1)

1576.

1577.

Avec moins de confiance qu'auparavant dans ce qu'ils venoient de faire, les États se remirent à l'œuvre pour la confection de leurs cahiers; mais le roi ne tarda pas à les rappeler à des délibérations plus ardues et dans lesquelles ils devoient davantage assumer la responsabilité du gouvernement. Selon Davila, Henri III, quoiqu'il se proposât de modifier le dernier traité de paix, ne vouloit point la guerre ou l'oppression complète des huguenots, et il n'étoit point fâché de faire sentir aux États, avant qu'ils allassent plus avant, de quel fardeau ils alloient se charger (2). Lors même que telles n'auroient point été ses intentions secrètes, la nécessité des affaires le contraignoit à occuper les États-généraux de ses finances. Le 31 décembre, Nicolai, président de la chambre des comptes, se présenta successivement aux trois ordres, pour leur

(1) Journal de Taix. T. II, p. 292, 300. — Procès-verbal du Clergé. T. II, p. 148. — Procès-verbal du Tiers, par Bordin. T. III, p. 299.

(2) Davila. L. VI, p. 356.

1577.

faire un court exposé de l'état des finances, et leur demander d'aider le roi à acquitter la foi de ses prédécesseurs et la sienne. Il annonça que les dettes laissées par Henri II montoient déjà à onze millions, et que dans les seize années de guerre civile qui s'étoient écoulées depuis, ces dettes s'étoient sans cesse accrues, en sorte qu'elles montoient à présent à cent millions. L'archevêque de Lyon, Pierre d'Espinac, répondit au nom de son ordre : « Que c'étoit une « chose piteuse de voir un roi si nécessaire et « un peuple si pauvre. » On convint de nommer douze députés de chaque ordre, pour examiner plus en détail l'état des finances, tandis que les autres députés procédoient à la compilation du cahier général. Mais l'on pouvoit déjà remarquer que les États repousoient autant qu'ils pouvoient ce travail sur les finances. Ils ne vouloient pas croire à l'étendue des dettes ; ils demandoient communication des dons et des pensions, et ils paroissoient persuadés qu'avec de l'économie seulement on pourroit rétablir l'équilibre. (1)

Le clergé, aux demandes d'argent que lui adressoit le roi, répondoit par des plaintes sur les exactions auxquelles il avoit déjà été soumis, sur les dettes de l'État qu'il s'étoit chargé d'ac-

(1) Procès-verbal du Clergé. T. II, p. 145, 146. — Bodin, Procès-verbal du Tiers-État. T. III, p. 298, 305. — Journal du duc de Nevers. T. III, p. 44. — La Poplinière. L. XLIII, fol. 345. — D'Aubigné. L. III, c. 5, p. 246.

quitter en 1561, sur l'énormité des rentes de l'Hôtel-de-Ville, dont il s'étoit engagé à servir les intérêts, sur la promesse qu'on lui avoit faite et qu'on n'avoit point tenue, de ne lui demander point de décimes, sur les plaintes qu'il avoit à former contre Philippe de Castille, receveur général du clergé, et La Saulsaye, syndic du clergé, qui tous les deux agissoient au nom de tout le corps, sans être autorisés par lui, ou avoir obtenu sa confiance (1). Loin de vouloir accorder de nouvelles subventions, le clergé sembloit réclamer la restitution de ce qui lui avoit été injustement ravi. Cependant, le 26 janvier, le cardinal de Bourbon, accompagné par le chancelier et quelques autres grands personnages, vint adresser au clergé de nouvelles demandes. « La présente nécessité où se trouve
 « le roi, provient, leur dit-il, par notre seul
 « moyen et à notre instante poursuite; ayant
 « unanimement requis avec les deux autres
 « ordres Sa Majesté de faire vivre ses sujets en
 « la religion catholique, et de rejeter toute autre
 « comme contraire à l'honneur que nous devons
 « à Dieu et à notre prince, ce qu'il nous auroit
 « accordé. A cause de quoi les rebelles se se-
 « roient élevés, lesquels il veut maintenant ré-
 « primer par la force des armes » (2). Le clergé

(1) Procès-verbal du Clergé, p. 151, 166, 177, 187.

(2) *Ibid.* T. II, p. 165.

1577.

ne pouvoit en effet se refuser à contribuer, à ce que le cardinal avoit nommé « une cause tant « sainte qui est pour l'extirpation des hérésies. » Il avoit même été jusqu'à déclarer au roi « que « tous les biens et les personnes des ecclésiastiques sont bien à lui et sous sa puissance et « autorité »; mais il ajoutoit : « Toutefois il sera « humblement supplié ne trouver mauvais si le « clergé use des voies ordinaires, et s'il fait démonstration comme il doit, de ne trouver bon « ce à quoi il ne peut consentir sans grandement « blesser sa conscience. » (1)

La noblesse savoit bien qu'on ne lui demandoit que de se battre, et elle y étoit toujours assez disposée; elle avoit demandé le 8 janvier au clergé de la seconder dans la demande qu'elle faisoit au roi d'une levée de trois mille hommes d'armes, faisant neuf mille chevaux, et de vingt mille hommes de pied; spécifiant par qui les compagnies seroient commandées, bien entendu qu'elles seroient payées par un taillon sur les deux autres ordres (2). Mais lorsque cette résolution fut communiquée au tiers-état, « il résolut absolumment, qu'il n'adhéreroit aucunement à la dite requête, qu'il s'y opposeroit, s'il s'en faisoit poursuite par la noblesse, et qu'à cette fin

(1) Procès-verbal du Clergé. T. II, p. 152.

(2) Procès-verbal du Clergé. T. II, p. 152. — Procès-verbal du Tiers-État, par Bodin. T. III, p. 302.

« on en dresseroit requête par écrit , pour re-
 « porter au roi. » Les jours suivans il y eut dans
 l'assemblée du tiers-état plusieurs délibérations
 sur le fait des finances, mais aucun député ne fit
 aucune ouverture sur les moyens de subvenir à la
 détresse du roi ; et lorsqu'il y eut des conférences
 entre les trois ordres, les douze commissaires du
 tiers-état eurent commission de leur corps, de tout
 écouter pour en faire rapport à l'assemblée, mais
 de ne rien résoudre. Pendant qu'ils se refusoient
 ainsi à rien faire pour tirer le roi de l'embarras
 où ils avoient contribué à le mettre ; ils conti-
 nuoient à accumuler dans leur cahier général
 leurs doléances sur toutes les parties de l'admini-
 stration ; aussi le 11 janvier René de Villequier
 comparut à la salle du tiers-état , et fit entendre
 « que le roi trouvoit fort mauvais que l'on s'oc-
 « cupât seulement à des disputes frivoles et inu-
 « tiles, et qu'on ne touchât point au principal,
 « qui étoit de faire des fonds audit seigneur pour
 « servir à ses urgentes affaires ; exhortant qu'on
 « eût à y pourvoir et donner ordre. Il déclara
 « aussi qu'il avoit charge du roi de faire défenses
 « expresses à tous les députés de ne partir de
 « Blois que leurs cahiers ne fussent arrêtés, et
 « qu'il n'y fût donné résolution, sinon que par
 « le roi ils fussent licenciés. » (1).

(1) Procès-verbal du Tiers-État. T. III, p. 307. — Journal
 de Taix. T. II, p. 323.

1577.

Le roi, en effet, désiroit que la rédaction des cahiers qui contenoient la critique de son gouvernement, et qui lui paroissoit augmenter ses difficultés, fût abrégée autant que possible ; mais il voyoit d'autre part les députés fort disposés à se disperser pour se dispenser de lui voter des subsides, et il lui importoit de les retenir, soit pour obtenir d'eux de l'argent, soit pour entendre le rapport des commissaires qu'ils avoient envoyés au roi de Navarre, à Condé et à Damville. Il crut atteindre l'un et l'autre but en appelant à lui le 12 janvier un certain nombre de députés des trois états, « pour leur commander qu'ils expédias-
« sent leurs cahiers en toute diligence, car son
« intention étoit de donner audience, et que les
« harangues fussent faites devant lui le jeudi en-
« suivant (17 janvier), quoique lesdits cahiers
« ne fussent expédiés » (1). C'étoit, en effet, la séance royale de clôture qu'il anticiroit ainsi ; car quoique les États se prolongeassent encore près de deux mois, ils ne reparurent plus d'une manière solennelle en sa présence.

Les nouvelles qui arrivoient chaque jour des provinces faisoient sentir cruellement aux députés du tiers-état, combien la demande qu'ils avoient faite au roi de ramener tous ses sujets à la religion catholique avoit été imprudente,

(1) Procès-verbal du Tiers-État. T. III, p. 308.

puisqu'ils n'entendoient pas le pousser à la guerre. Les députés de Dauphiné, de Guienne et de Languedoc déclarèrent le 15 janvier que leurs provinces étoient bouleversées, et qu'ils se retireroient de l'assemblée, si elle ne se prononçoit pas fortement pour la conservation de la paix (1). Dans l'assemblée de la noblesse, le baron de Mirambeau, député de Saintonge, et le seul protestant de la chambre, demanda que chaque député fît voir les cahiers de sa province; persuadé qu'il étoit que « les Français, rendus sages à leurs
« dépens, ne respiroient que l'entretien de l'édit,
« et la douce jouissance d'une bonne et fleuris-
« sante paix. » Alors Missery, député d'Auxois,
« au nom, par le vouloir et consentement de
« toute l'assemblée, répondit, que les États ont
« été rassemblés par le roi pour le rétablissement
« de ce royaume, ce qui ne pourra jamais être,
« tant qu'il y aura diversité de religion; donc
« est nécessaire que les États avisent celle des
« deux qui ne doit pas être reçue. Et quant à
« l'édit, il est nul et sans considération, fait
« contre les lois du royaume, sans le vouloir des
« États, par un roi mineur (âgé de vingt-quatre
« ans), violenté, et qui n'a pu déroger par un
« serment postérieur, à un tout contraire prêté
« auparavant. » Mirambeau ne pouvant plus

(1) Bodin, Procès-verbal du Tiers-État, p. 310.

1577.

douter alors que la chambre de la noblesse ne voulût la guerre, s'échappa de Blois à minuit, dans la nuit du 16 janvier; il arriva le 20 à La Rochelle, et il annonça à ces belliqueux bourgeois qu'il ne falloit plus hésiter à tirer l'épée. (1)

Dans l'assemblée du clergé l'archevêque d'Embrun fit connoître les tristes nouvelles qu'il avoit reçues du Dauphiné, le danger que couroit la cause catholique d'y être entièrement perdue, et il supplia ses confrères « de faire au roi quelques
« bonnes offres par lesquelles il eût moyen de
« mettre aux champs bonne et forte armée, pour
« rembarquer ceux qui s'étoient élevés. « Eh!
« messieurs, disoit-il, si vous étiez au danger
« et à la boucherie, comme sont nos pauvres
« frères de Dauphiné, vous voudriez bien qu'on
« eût compassion de vous. » La chose donc
« mise en délibération par les provinces, elles
« tombèrent toutes quasi unanimement d'ac-
« cord, que de mettre aujourd'hui nouveau sub-
« side sur le sel et sur le vin, ce seroit faire dés-
« espérer le peuple; que tant s'en fallût que
« nos cahiers nous en donnassent la liberté,
« qu'au contraire nous avons tous charge ex-
« presse de demander abolition ou du moins
« diminution de tout subside. » Enfin, après

(1) D'Aubigné. L. III, c. 5, p. 252. — La Poplinière. L. XLII, f. 335. — Journal du duc de Nevers. T. III, p. 58.

plusieurs disputes le clergé, sans se donner la peine d'examiner l'état du trésor, conclut « que le roi avoit assez de quoi, sans mettre nouveaux impôts; mais qu'il falloit qu'il fût ménager, mieux que par le passé, et que s'il l'étoit, au lieu de douze millions six cent mille livres de revenus, il s'en trouveroit vingt millions, qui seroit un apparent secours et profit, sans aucune vexation du peuple. » Ainsi l'ordre du clergé donna commission à l'archevêque de Lyon, d'insister sur la suppression du culte réformé, qui rendoit la guerre inévitable, mais de ne donner au roi aucun moyen pour la faire. (1)

Dans l'assemblée du tiers-état, où les nouvelles des provinces avoient fait plus d'impression encore, on arrêta : « De ne faire aucune ouverture de nouveaux subsides ou moyens, sinon ceux qui seroient portés par les cahiers. » Mais en même temps on chargea l'avocat Vessoris, qui avoit été nommé orateur du tiers-état pour la séance royale, d'ajouter à sa harangue : « Que la réunion de tous les sujets du roi, à une religion catholique romaine qu'on demandoit au roi, s'entendoit par doux moyens, et sans guerre; et lui représenter

(1) Journal de Taix. T. II, p. 517-530. — Procès-verbal du Clergé. T. II, p. 157.

1577.

« les calamités et misères qui accompagnent les guerres civiles. » On insista pour qu'il n'oublîât point ces mots, *sans guerre*, et de rendre « la paix en toute sorte. » (1)

Les trois ordres se réunirent en effet le jeudi 17 janvier pour la séance royale ; le roi y étoit entouré, comme à la séance d'ouverture, par les deux reines, les princes du sang, les pairs, et les grands officiers du royaume. Il avoit aussi auprès de lui le duc de Guise et le duc de Mercœur, qui n'avoient pas assisté à la première assemblée. Ils étoient là pour encourager les ligueurs, et empêcher qu'il ne se fît aucune concession au désir de conserver la paix. En effet, Versoris, malgré la recommandation expresse qui lui en avoit été faite par la chambre qu'il représentoit, ne dit pas un mot de la modification qu'elle avoit apportée à son vote. Les trois discours de l'archevêque de Lyon, de Seneçay et de Versoris, furent longs et ennuyeux ; les divagations, l'étalage d'une érudition étrangère au sujet, corrompoient alors toute éloquence politique ; aucun orateur ne songeoit à consulter ou son cœur ou sa raison sur ce qu'il avoit à dire ; aucun ne songeoit ou à persuader ou à convaincre, mais seulement, comme un écolier

(1) J. Bodin, Procès-verbal du Tiers-État. T. III, p. 311.
— La Poplinière. L. XLIII, f. 343.

chargé d'une amplification, à montrer l'étendue de son savoir. Le roi répondit brièvement, qu'il voyoit avec plaisir les trois ordres unanimes dans leur demande de ramener tous ses sujets à la religion romaine, et que quand il auroit reçu leurs cahiers, il pourvoiroit à leurs plaintes et doléances, par les meilleurs moyens qu'il aviseroit. Le roi, par une distinction humiliante, avoit laissé parler à genoux le député du tiers-état, tandis qu'il avoit fait relever et asseoir les députés des deux autres ordres. (1)

Le roi en congédiant l'assemblée avoit fait défense à tous les députés de partir avant qu'il eût dissous les États. En effet le besoin qu'il avoit d'eux pour rétablir l'ordre dans ses finances devenoit tous les jours plus urgent. L'injonction de ne souffrir qu'un seul culte en France, étoit équivalente à une déclaration de guerre contre les huguenots, et la clause que Bodin avoit fait ajouter au vote du tiers-état, *sans guerre, et en rendant la paix en toute sorte*, n'étoit qu'une maïserie puérile, c'étoit demander la fin en refusant les moyens. De nouveaux messages furent donc

(1) Discours de l'archevêque de Lyon, Recueil des États-Général. T. III, p. 384-448. — Discours de Seneçay. T. III, p. 449-458. — J. Bodin, Procès-verbal du Tiers. T. III, p. 515. — Journal de Taix. T. II, p. 335-339. — La Poplinière. L. XLIII, fol. 343, v. — D'Aubigné. L. III, c. 5, p. 247.

1577.

adressés aux chambres, pour les engager à pourvoir aux dépenses publiques. Dans un conseil d'état tenu le 24 janvier, le duc de Nevers avoit offert d'engager tous les biens qu'il possédoit aux Pays-Bas, et qui valoient cent mille livres de rente, pour en prêter le capital au roi; en même temps il avoit exprimé avec chaleur combien il avoit trouvé la noblesse blâmable de « ne pas aider cette si sainte entreprise de quelques moyens, puisque l'église et le tiers-état se rendent si difficiles. » Il ajouta que chacun savoit assez « qu'il n'étoit pas vilain, et qu'il ne désiroit pas que la noblesse se rendit taillable », mais qu'il regardoit la guerre contre les huguenots comme une croisade non moins sainte que celle que leurs ancêtres avoient faite contre les infidèles, et que ce motif devoit engager la noblesse à se soumettre aux mêmes sacrifices. (1)

Le chevalier Poncez, le même qui avoit inspiré à la reine tant d'admiration pour le système politique des Turcs, lui proposa un plan de finances basé sur un impôt unique à asséoir sur chaque feu; la contribution devoit s'accroître, proportionnellement à la fortune, depuis douze deniers, son minimum, jusqu'à cinquante livres; Poncez comptoit sur trois millions de

(1) Journal du duc de Nevers. T. III, p. 75-78.

feux dans le royaume, et il se flattoit que le produit s'élèveroit à vingt-cinq millions ; il fut convenu cependant qu'on n'annonceroit que quinze millions aux chambres, et qu'en retour pour l'octroi de cet impôt unique, le roi consentiroit à l'abolition de tous les subsides, les aides et les gabelles. Le 23 janvier ces projets de finance furent communiqués aux chambres ; mais, comme condition préliminaire, il leur fut demandé de trouver deux millions comptant pour commencer la guerre. Le tiers-état ne se donna point la peine d'examiner le projet du chevalier Poncet, de peser les inconvéniens d'un impôt unique, ou les dangers du bouleversement de tout le système des finances. Les cardinaux de Bourbon, d'Este et de Guise, le chancelier, les plus habiles conseillers d'état, vinrent tour à tour pérorer l'assemblée ; ils n'eurent aucun succès. « Le lundi 28 janvier, dit le procès-verbal, fut délibéré sur les deux propositions du chancelier, et résolu par toute l'assemblée : sur l'invention de l'octroi de quinze millions, qu'il seroit remontré au roi que les députés n'avoient aucune charge de faire aucunes offres..... Et quant aux deux millions on lui feroit réponse, que les commissions que le roi avoit envoyées par les provinces, pour assembler des États, étoient à deux fins : l'une pour lui faire les plaintes et doléances qu'ils

1577.

« aviseroient , et l'autre pour les moyens d'ac-
 « quitter le roi ; sans qu'il fût en rien parlé de
 « deux millions ; tellement que lesdites provin-
 « ces n'avoient donné charge aux députés de
 « faire aucunes offres. Par quoi seroit Sa Ma-
 « jesté suppliée de prendre en bonne part , s'ils
 « ne lui pouvoient octroyer le secours qu'il de-
 « mandoit ». (1)

Les membres du conseil d'état n'eurent d'a-
 bord pas plus de succès auprès du clergé. Indé-
 pendamment des propositions faites au tiers, ils
 demandoient à l'Église de fournir au trésor au
 moins deux cent mille francs par mois pour
 commencer la guerre. L'archevêque d'Embrun
 et tous les évêques du Midi supplioient l'assem-
 blée de venir à leur aide : ils racontaient les
 ravages auxquels ils étoient exposés de la part
 des huguenots. « Messieurs, disoient-ils , em-
 « brassez la cause de Dieu , mettez-vous en nos
 « places , portez le parti de votre mère l'Église ;
 « si elle se perd , votre ruine suit la sienne ; n'es-
 « timez-vous pas en conscience que vous en êtes
 « tenus devant Dieu , et que si par lâcheté de
 « cœur ou par avarice vous négligez votre de-

(1) Bodin, Procès-verbal du Tiers-État. T. III, p. 317, 319, 320, 322. — Journal du duc de Nevers. T. III, p. 55 et 87. — Procès-verbal du Clergé. T. II, p. 155. — La Poplinière. L. XLIII, fol. 345. — Journal de G. de Taix. T. II, p. 356.

« voir, vous en rendrez compte devant Dieu et
 « ses anges, et devant toute la chretienté. C'est
 « aujourd'hui qu'il faut se montrer et batailler
 « pour Dieu et pour la foi, et n'y faut épargner
 « ni la bourse ni le sang ni la vie ». Nous étions
 bien empêchés, dit Guillaume de Taix, doyen
 de l'église de Troyes; « d'un côté la pitié nous
 « émouvoit, la raison nous combattoit, la peur
 « des choses futures nous ébranloit; d'autre côté
 « le défaut de pouvoir nous retardoit, et la
 « crainte d'un désaveu empêchoit le cours de
 « notre affection. D'ailleurs les finesses de la
 « cour, et l'âpreté dont usoient messieurs les
 « cardinaux, nous étoient un peu et beaucoup
 « suspectes, et les conséquences dangereuses;
 « les offres des affligés d'abandonner au roi la
 « moitié de leurs bénéfices n'étoient de grand
 « poids, car, disions-nous, ils offrent ce qu'ils
 « n'ont pas, d'autant qu'ils n'en jouissent pas,
 « et le font pour nous attirer par leurs exem-
 « ples ». Enfin, après des discussions fort ani-
 mées, le clergé craignant que si l'on donnoit de
 l'argent, il ne fût aussi mal ménagé que par le
 passé, se résolut à offrir au roi de lui solder
 quatre mille hommes de pied et mille chevaux,
 à répartir entre les douze gouvernemens. (1)

(1) G. de Taix, Journal. T. II, p. 350-355. — Procès-
 verbal du Clergé. T. II, p. 164-169.

1577.

Pendant que le roi faisoit de vains efforts pour obtenir l'argent nécessaire à la guerre, Biron et les députés des trois ordres étoient parvenus auprès des princes qui dirigeoient les huguenots, et ils les avoient sommés de reconnoître l'autorité des États-généraux, s'ils ne vouloient pas attirer sur eux les forces de tout le royaume. Le roi de Navarre dont les manières étoient pleines de douceur, et qui étoit animé du désir de plaire à tout le monde, les reçut avec obligeance; il les remercia d'être venus le chercher si loin (il étoit alors au camp devant Marmande); mais il leur demanda de juger eux-mêmes si leur décision de ne souffrir qu'une seule religion dans le royaume n'étoit pas souverainement imprudente; s'il étoit probable qu'un décret de leur assemblée pût accomplir ce que cinq guerres acharnées n'avoient pu faire; que pour lui il prioit Dieu, s'il étoit dans la bonne voie, de ne pas permettre qu'il s'en écartât; s'il se trompoit, de le ramener dans la religion véritable, et de l'aider à la faire triompher par toute la terre (1). Le prince de Condé qui avoit plus de roideur dans le caractère, mais aussi plus d'attachement

(1) Procès-verbal du Clergé, du 5 février. T. II, p. 195.
 — Procès-verbal du Tiers-État, du 15 février. T. III, p. 335.
 — La Poplinière. L. XLIII, f. 348. — D'Aubigné. L. III, c. 6, p. 259. — Davila. L. VI, p. 334. — De Thou. L. LXIII, p. 351.

à sa religion , ne voulut point ouvrir les lettres des États, ni voir dans leurs députés autre chose que des personnes privées ; il leur déclara même qu'il ne voyoit dans cette assemblée informe que des perturbateurs du repos public. Le maréchal Damville reçut poliment les députés de l'assemblée de Blois , à laquelle il ne voulut pas donner d'autre titre ; mais il leur répondit qu'après tant de guerres qui avoient désolé le royaume , il lui étoit démontré à n'en pouvoir douter, qu'à Dieu seul appartenoit de donner la foi ; qu'elle ne pouvoit être imposée par aucune puissance humaine qui soit sur la terre ; que l'unique moyen de conserver la paix dans le royaume étoit d'y permettre l'exercice des deux religions ; qu'il n'y avoit aucun inconvénient à l'accorder , comme il l'avoit éprouvé dans son gouvernement de Languedoc , depuis la paix récemment conclue ; et que l'on ne pouvoit violer la foi des édits en faveur des réformés, sans s'exposer aux dangers les plus imminens. (1)

Le roi étoit cependant plus éloigné que jamais de revenir aux voies de douceur avec les réformés. Il avoit été question de se défaire du roi de Navarre , et Longnac déclara qu'il avoit

(1) Bodin , Procès-verbal , du 8 février, p. 327 ; et du 26 février, p. 350. — Procès-verbal du Clergé , p. 208. — La Poplinière. L. XLIII , f. 349. — D'Aubigné. L. III , c. 6 , p. 260. — De Thou. L. LXIII , p. 356.

1577.

dix hommes prêts à l'entreprendre ; mais l'affaire manqua , parce que le roi et la reine-mère lui répondirent qu'il suffisoit de l'arrêter. Le 9 février la reine-mère proposa au conseil d'état de permettre aux réformés quelque exercice de leur culte, en attendant un concile général ; mais le cardinal de Bourbon répondit : « Qu'il
 « ne le falloit, et qu'il y avoit plus d'intérêt
 « que nul autre, pour y avoir deux neveux ;
 « mais qu'il leur serviroit de bourreau s'ils
 « restoient huguenots et rebelles » (1). Henri III avoit pris le parti de signer lui-même l'acte de la ligue, de le faire signer à Monsieur, son frère, et à tous les autres princes et seigneurs qui n'y avoient pas encore pris part. C'étoit moins, il est vrai, pour s'associer aux passions des ligueurs, que pour conserver plus d'empire sur eux, et éviter qu'ils ne nommassent un chef absolument indépendant de lui (2). Cependant Henri avoit pris ainsi un engagement plus positif encore d'interdire tout culte réformé dans son royaume ; et il ne craignoit pas, pour invalider le dernier traité qu'il avoit confirmé par des sermens, de déclarer qu'il n'étoit point majeur, à vingt-quatre ans, quand il l'avoit signé ; tant la constitution de la mo-

(1) Journal du duc de Nevers, p. 71 et 100.

(2) Marguerite de Valois. T. LII, p. 242. — De Thou. L. LXIII, p. 341. — Davila. L. VI, p. 326.

narchie étoit vague et incertaine , et la loi qui fixe à quatorze ans la majorité des rois, mal reconnue ; il ajoutoit d'ailleurs que le serment primitif qu'il avoit fait à son sacre annuloit tout autre serment contraire qu'il auroit pu faire ensuite. (1)

Les députés cependant continuoient dans les trois chambres à travailler à leurs cahiers, et ils se montroient non moins impatiens de terminer cet ouvrage, que le roi de le leur faire achever. Ils avoient apporté de chaque bailliage des cahiers qui indiquoient les doléances de l'endroit, les désordres qui frappoient plus universellement tous les yeux, et ils étoient chargés d'en demander la correction; mais aucune idée de législation générale ne les dirigeoit, aucun plan n'étoit dans leur tête; ils ne se considéroient point comme les représentans de la nation, mais comme des commissaires rédacteurs, chargés de transmettre et de classer des observations qui n'étoient point les leurs. Il leur suffisoit de les inscrire les unes à côté des autres dans leur cahier général, sans se soucier de les faire concorder. Dans l'assemblée du tiers-état, douze personnes avoient été nommées, le 18 janvier, « qui étoient les anciens, ou premiers de chacun gouvernement, pour revoir

(1) Mém. de Nevers, p. 35 et 67.

1577

« le cahier général et le remettre au net ; et il
 « fut convenu que sept d'entre eux pourroient
 « travailler en l'absence des autres. » Tous les
 députés dans chaque ordre signèrent le 8 février
 le cahier général de leur ordre , et le 9 ces ca-
 hiers furent présentés au roi en son antichambre,
 comme il alloit à la messe ; celui de l'Eglise
 par l'archevêque de Lyon, celui de la noblesse
 par le seigneur de Missery, et celui du tiers-
 état par le prévôt des marchands de Paris ;
 chacun des trois fit une harangue et présenta
 son cahier à genoux. (1)

• Le 12 février le clergé et la noblesse envoyè-
 rent une députation au tiers-état, chargée de lui
 rappeler « qu'ils étoient d'accord entre eux pour
 « élire douze personnes de chacun ordre , pour
 « assister à la décision des cahiers, et de supplier
 « le roi de les recevoir ; exhortant ceux du tiers-
 « état à faire le semblable, ainsi qu'il avoit été
 « déjà résolu ». Mais le tiers-état parut frappé
 des dangers de la carrière où l'on vouloit l'en-
 gager ; les trente-six députés qui seroient de-
 meurés auprès de la cour, auroient été, comme
 le disoit J. Bodin, des États-généraux au petit
 pied : il auroit été bien facile au roi ou aux sei-
 gneurs, d'intimider ce petit nombre de députés ,

(1) Journal de G. de Taix. T. II, p. 362. — Procès-verbal
 du Clergé. T. II, p. 185. — Procès-verbal du Tiers-État.
 T. III, p. 515.

de les corrompre par des présens ou des promesses , et d'obtenir d'eux tout ce qu'ils voudroient ; la représentation de la France auroit été faussée , et cette ombre mensongère de son ancienne constitution auroit suffi à légaliser le despotisme. Bodin fut envoyé en députation avec cinq ou six autres, au clergé et à la noblesse, pour leur représenter ces dangers , leur faire instance de renoncer à ce projet, et protester que dans aucun cas le tiers-état n'y consentiroit. Les deux autres ordres ne furent point persuadés , mais ils reconnurent que leur persistance seroit inutile , puisque leurs commissaires ne représenteroient point les États , si les trois ordres n'y étoient présens. De part et d'autre chaque ordre soupçonna que les deux autres avoient écouté , dans cette résolution , des jalousies privées , ou des ambitions personnelles ; la prudence de Bodin l'emporta cependant sur la cupidité de ceux qui aspiroient à la députation , et il rendit ainsi un service essentiel à la France ; car le royaume fut alors sur le point d'éprouver la révolution que Charles - Quint avoit accomplie en Espagne , lorsqu'il avoit substitué à la majesté des Cortès une petite et obscure députation permanente. (1)

(1) Procès-verbal du Tiers-État, par Bodin, p. 330, 332.
— Procès-verbal du Clergé, p. 161, 188, 197 et 200. — Jour-

1577.

Le roi sentoit fort bien quel parti il pourroit tirer de cette députation permanente; aussi le 20 février il fit venir les trois états dans une galerie du château de Blois, où il leur proposa trois choses : 1°. de nommer douze, ou au moins six députés par ordre, soit pour assister à la décision des cahiers, soit pour se rendre garans envers le roi de Navarre et le maréchal Damville, s'il venoit à traiter avec eux ; 2°. de pourvoir aux frais de la guerre future, qu'il n'avoit aucun moyen de soutenir sans l'aide de ses sujets ; 3°. d'autoriser la vente de 300,000 livres de rente du domaine de la couronne. Après de longues discussions, les deux premiers ordres n'ayant pu ébranler la résolution du tiers de ne point nommer de commissaires, s'y refusèrent aussi; quant au secours, le clergé répéta son offre de solder mille chevaux et quatre mille hommes de pied; la noblesse, l'offre de ses bras pour combattre; et le tiers n'offrit rien du tout, disant qu'il étoit sans pouvoir pour le faire : quant à l'aliénation du domaine, le clergé et la noblesse y consentoient, comme étant la manière la moins onéreuse de secourir le roi; mais le tiers-état la repoussa également, comme contraire aux lois du royaume. Au fond il auroit voulu éviter la

guerre, et puisque le clergé et la noblesse persistoient à la demander, il désiroit amener le premier à en supporter seul les frais, la seconde à revenir aux lois de son institution, et à ne plus exiger de solde pour servir l'État dans les armées (1). Il est possible aussi que le tiers-état soupçonnât qu'on le trompoit, comme il est assez probable, sur les conditions auxquelles l'aliénation seroit consentie : les domaines étoient afferchés pour 900,000 francs, et le général des finances Lefebvre annonçoit qu'il comptoit les vendre au denier quarante, ou à raison de deux et demi pour cent de leur revenu. (2)

« On dit, rapporte de Taix, que le roi fut si
« marri de cette résolution, que l'on vit quasi
« les larmes lui couler des yeux quand on lui fit
« entendre cette opiniâtreté. Voilà, dit-il, une
« trop énorme cruauté, ils ne me veulent secou-
« rir du leur, ni me permettre que je m'aide du
« mien. » La reine-mère de son côté pressoit
son fils de faire la paix, plutôt que de s'engager
dans une guerre pour laquelle on ne lui donnoit
point de moyens. Sur ces entrefaites le duc de
Montpensier, qui avoit été envoyé en mission
auprès du roi de Navarre, revint à Blois affir-

(1) Journal de G. de Taix. T. II, p. 370-374. — Journal du Clergé, p. 202. — Procès-verbal du Tiers, p. 345. — La Poplinière. L. XLIII, p. 353.

(2) Journal de Nevers. T. III, p. 66. — De Taix, p. 371.

1577.

mant que ce roi étoit disposé à la paix, pourvu qu'on lui offrît des conditions raisonnables. Il invita les trois ordres à venir, non pas tous ensemble, mais l'un après l'autre, entendre le rapport qu'il vouloit leur faire dans la salle du clergé. Il leur parla en effet le 28 février; il leur rappela les preuves qu'il avoit données de son dévouement à la religion catholique, l'ardeur avec laquelle il avoit combattu pour supprimer en tous lieux le culte huguenot. Il leur fit sentir que seize ans de combats ne les avoient pas rapprochés davantage du but que les États avoient recommandé au roi d'atteindre. Il leur dit enfin qu'après avoir vu soit la désolation à laquelle la guerre civile avoit réduit les provinces qu'il avoit traversées, soit l'insolence des étrangers, qui grandissoient de tous les désastres de la France, il avoit été amené à donner avis à leurs majestés de se résoudre à la paix, d'autant que le roi de Navarre lui avoit paru disposé « à retrancher et diminuer quelque chose du « dernier édit de pacification. » (1)

Le tiers-état après avoir délibéré sur cette ouverture résolut de présenter une requête au roi, pour protester qu'on l'avoit accusé à tort d'a-

(1) Journal de Taix, p. 576. — Procès-verbal du Clergé. T. II, p. 210-214. — Journal de Nevers. T. III, p. 119, 120. — La Poplinière. L. XLIII, p. 350. — D'Aubigné. L. III, c. 6, p. 262.

voir rallumé la guerre, car son vote n'avoit tenu, ainsi qu'il pouvoit le prouver par l'extrait de registre du 15 janvier qu'il lui envoyoit, qu'à le supplier, « de vouloir réunir tous ses sujets « en la religion catholique, apostolique et romaine, par les plus doux et gracieux moyens « que Sa Majesté aviseroit, en paix, et sans « guerre..... Déclarant qu'eux-mêmes étoient « résolus de vivre et mourir en cette religion. »

Auprès des autres ordres Montpensier eut moins de succès; la noblesse se contenta de répondre qu'elle ne pouvoit rétracter ce qu'elle avoit une fois arrêté et mis en cahiers. Le clergé refusa plus explicitement encore de modifier sa précédente résolution. Il déclara qu'il avoit demandé l'abolition du culte réformé et non la guerre; mais il supplia de nouveau le roi de ne permettre aucun exercice soit privé, soit public, de la religion réformée, et de chasser dans le mois tous les ministres hors du royaume. (1)

Ces résolutions ou niaises ou contradictoires furent le dernier acte des États de Blois. Le 1^{er} mars le roi donna congé aux députés de la noblesse et du tiers-état, et le 2 à ceux du clergé. Ils se retirèrent après avoir cruellement contri-

(1) Procès-verbal du Tiers, Bodin. T. III, p. 361-368. — Procès-verbal du Clergé. T. II, p. 208, et p. 214-222. — Journal du duc de Nevers. T. III, p. 120. — La Poplinière. L. XLIII, f. 351.

1577.

bué par leur incapacité, à décréditer ces assemblées nationales de qui la France attendoit son salut, à persuader au roi qu'il n'en devoit espérer aucune aide efficace, qu'il ne pouvoit pas même leur faire comprendre les nécessités de l'époque où il vivoit, et à faire sentir douloureusement au peuple, que si l'hérédité lui avoit donné un chef souillé de vices et de crimes, l'élection ne lui avoit donné pour députés que des hommes incapables de connoître ses intérêts ou d'embrasser sa défense. Les cahiers que les ordres avoient laissés entre les mains du roi furent soumis aux délibérations du conseil d'état, mais la guerre força bientôt d'ajourner cette discussion. Elle fut reprise au mois de mars 1578, et ce fut seulement au mois de mai 1579, que fut publiée une ordonnance en 363 articles qui fut considérée comme leur résultat: Le parlement de Paris ne l'enregistra qu'après une longue résistance. (1)

Le commencement de la discussion sur les cahiers avoit ramené au conseil d'état la délibération sur la paix ou la guerre. Le 28 février, le roi y avoit appelé la reine-mère et Monsieur; les cardinaux de Bourbon, de Guise et d'Este; le duc de Montpensier et le dauphin d'Auvergne, son fils; les ducs de Guise, de Mayenne et de

(1) Recueil des États-Gén. T. III, p. 476-651.

Nevers ; le chancelier, Cossé, Biron, Morvilliers, Descars, Chiverny, Bellièvre, Rostaing, Nicolaï, et le procureur général. Ce dernier ayant lu le premier article du cahier, qui demandoit au roi de ne permettre l'exercice que d'une seule religion dans son royaume, le roi invita tous les conseillers, à commencer par les moins élevés en dignité, à en dire leur avis. Nicolaï, Morvilliers, Cossé, Biron, Montpensier et son fils déclarèrent qu'il ne falloit considérer cet article que comme l'expression d'un vœu qui n'étoit point impératif, et qui devoit se concilier avec le maintien de la paix. Mais Nevers demanda au roi de se souvenir que c'étoit sur la recommandation de Sa Majesté que les trois ordres avoient proscrit le culte réformé ; il le somma en conséquence de persévérer à faire bien, et de laisser à « Dieu faire le reste. » Guisë, les trois cardinaux et Monsieur l'appuyèrent vivement ; Catherine, au contraire, après avoir rappelé tout ce qu'elle avoit fait, depuis seize ans, pour extirper de France la réforme, conclut « à ne point déclarer la guerre, que Dieu « ne lui eût envoyé le moyen de la faire. » Le roi, parlant le dernier, convint que c'étoit lui qui avoit poussé les gens des trois états à demander qu'il ne souffrît qu'une seule religion. Il avoit espéré qu'ils l'aideroient à exécuter leur vœu ; mais, comme ils ne lui en avoient point

1577.

donné les moyens, comme le tiers-état ne lui avoit pas même permis d'aliéner son domaine, il ne pouvoit suivre sa première intention, et il conclut à remettre de répondre à cet article après tous les autres. (1)

Le roi avoit alors l'intention de négocier avec les huguenots, et dans ce but il avoit envoyé au roi de Navarre Biron et Villeroy, pour donner suite aux propositions qui avoient déjà été faites par Montpensier; mais, en même temps, il vouloit appuyer par les armes ces nouveaux négociateurs; et malgré le délabrement de ses finances, malgré le refus des Etats de lui procurer de nouveaux fonds, il avoit réussi, surtout avec l'assistance des ligueurs, à former deux armées: l'une en Saintonge, qu'il mit sous les ordres du duc de Mayenne; l'autre à Gien, sur la Haute-Loire, dont Monsieur devoit prendre le commandement. (2)

Pendant tout l'hiver, les discussions des États avoient donné le spectacle de la foiblesse du pouvoir royal et du parti catholique; aussi, l'on ne s'attendoit point à lui voir des succès dans la guerre qu'il alloit commencer. Mais on n'avoit pas fait attention que le parti huguenot étoit plus encore affoibli et désorganisé. Il n'y avoit point

(1) Journal de Nevers. T. III, p. 121 à 128.

(2) De Thou. L. LXIII, p. 370. — La Poplinière. L. XLIV, f. 563.

d'accord entre les chefs ; Navarre et Condé étoient jaloux l'un de l'autre , et tous deux se défoient de Damville , qui , toujours zélé pour la religion catholique , ne s'attachoit à eux que pour un intérêt personnel. Les mêmes dépenses, les mêmes dévastations qui avoient appauvri les catholiques , avoient plus lourdement encore écrasé les protestans qui étoient bien moins nombreux , et qui devoient supporter leurs armées uniquement par des souscriptions volontaires. Mais la cause principale de leur foiblesse, c'est que l'élan religieux s'étoit épuisé. On ne voyoit plus guère dans leurs rangs ces vieux confesseurs , qui croyoient obéir à des ordres immédiats de la divinité , en purgeant la terre de ce qui leur paroissoit l'idolâtrie ; qui portoient dans les camps les mœurs austères du presbytère ; qui se préparoient au combat par le jeûne et la prière , et qui y marchaient en chantant des psaumes. Ils avoient les uns après les autres perdu la vie dans des batailles si souvent renouvelées. La licence des camps , l'exemple de la brutalité des soldats allemands , la nécessité de maintenir les troupes dans la guerre civile aux dépens du pays , c'est-à-dire par un vrai brigandage , avoient corrompu leurs successeurs. Ils ne pouvoient plus se croire l'armée de Dieu , les champions de Dieu ; les plus religieux parmi eux avoient horreur des excès qu'ils voyoient

1577.

commettre, ils s'attendoient au châtement céleste et se défioient de leur cause. Depuis long-temps il n'y avoit plus eu ni de supplices, ni de martyrs, quoique le sang de leurs amis ou de leurs proches eût coulé en abondance, et dans des combats inégaux et par trahison; mais leurs mains en avoient aussi versé beaucoup : les repréailles avoient été féroces, et la haine ou la vengeance aiguisoit leurs épées plus que le fanatisme. La guerre, qui se renouvela au printemps de 1578, ne fut marquée pour les huguenots que par des revers, et leurs désastres répétés ne présentent pas même ou l'intérêt de l'art militaire, ou celui d'une longue constance, ou celui de caractères héroïques.

Monsieur, duc d'Anjou, qui alloit combattre contre ses anciens confédérés, sans avoir éprouvé de leur part aucun procédé dont il pût se plaindre, partit de Blois le 7 avril, pour se mettre à la tête des troupes que les ducs de Guise, d'Aumale et de Nevers avoient rassemblées pour lui; il investit la Charité le 19 avril, et quoique les protestans eussent dans cette ville, l'une de leurs places de sûreté, cinq compagnies de gens de pied, elle capitula dès le 30. Monsieur vint ensuite attaquer Issoire; il refusa toute capitulation aux habitans de cette petite ville; il les contraignit de se rendre à discrétion le 12 juin, et s'abandonnant à une férocité qu'aucune provocation ne justifioit, il fit

massacrer les habitans et mettre le feu aux édifices. (1)

L'armée que commandoit le duc de Mayenne n'eut pas de moindres succès en Poitou ; Tonnai-Charente et Rochefort lui furent abandonnés presque sans résistance. Marans, où commandoit l'historien La Poplinière, fut évacué le 6 mai. Le duc de Mayenne vint ensuite, le 22 juin, mettre le siège devant Brouage ; la guerre se resserroit autour de La Rochelle ; aucune armée protestante ne tenoit la campagne en Poitou, et aucun capitaine ne paroissoit y réunir la confiance de ce parti : tous obéissoient au prince de Condé, qui ne monroit point des talens proportionnés à une situation si difficile. Le roi de Navarre se renfermoit dans son gouvernement de Guienne, où les catholiques n'avoient pas mis sur pied des forces considérables, mais où de son côté il ne pouvoit faire qu'une guerre de partisans, à la tête de quelques centaines de gentilshommes. Les bourgeois de La Rochelle avoient mis leur principale espérance dans la flotte qu'ils avoient armée, sous les ordres de Clermont d'Amboise, et avec laquelle ils comptoient ravitailler Brouage ; mais les catholiques de Bordeaux en armèrent une de leur côté. Il y eut

(1) De Thou. L. LXIII, p. 371, 375. — D'Aubigné. L. III, c. 11, p. 281. — Davila. L. VI, p. 339.

1577.

plusieurs engagements entre ces deux flottes, le 26 juin, le 9 juillet et le 18 août; enfin la flotte des huguenots, composée de ces mêmes petits vaisseaux avec lesquels les Rochelois avoient coutume d'aller en course contre les Espagnols, fut presque absolument détruite, et la ville de Brouage, n'ayant plus d'espérance d'être secourue, fut contrainte, le 16 août, à capituler. (1)

Dans le Languedoc, Damvillen'avoit pas été attaqué par une armée royale, mais Henri III avoit fait plusieurs tentatives, par l'entremise du duc de Savoie, pour le détacher des religionnaires; ces négociations avoient été connues des huguenots et avoient éveillé leur défiance; ils avoient entendu dire au maréchal lui-même que désormais il donneroit la loi, au lieu de la recevoir, comme il avoit fait autrefois; dans les villes qui lui avoient été ouvertes il s'efforçoit à faire prévaloir les catholiques sur les protestans: aussi l'assemblée des églises du bas Languedoc résolut, le 27 février, de prendre des précautions contre lui, et de pourvoir à la garde de ces villes (2). Toutefois une autre assemblée de la province fut tenue à Mont-

(1) La Poplinière. L. XLV, f. 371, 375, 376, 380, 383. — D'Aubigné. L. III, c. 10, p. 278; c. 14, p. 293, et 15, 298. — Écon. roy. de Sully. T. I, c. 9, p. 269. — De Thou. L. LXIV, p. 380, 390.

(2) Hist. de Languedoc. L. XI, p. 356. — D'Aubigné. L. III, c. 7, p. 267.

pellier le 17 mars; l'union des huguenots avec les politiques y fut confirmée, et Damville renouvela la promesse de les protéger les uns et les autres. Son frère Thoré, qui étoit attaché à la religion nouvelle, et ses neveux Châtillon et Dandelot, fils du grand Coligni, étoient alors à Montpellier, et ils avoient inspiré la plus vive confiance à tous les huguenots de la province; mais Damville, qui profitoit de leur crédit pour écarter de lui les soupçons, n'avoit point renoncé à ses négociations avec la cour. Le maréchal de Bellegarde, alors attaché au duc de Savoie, s'étoit chargé de les faire réussir. Damville prétendoit avoir des droits héréditaires sur le marquisat de Saluces : ce fut l'amorce qui le séduisit; ce marquisat lui fut inféodé le 21 mai, et le maréchal prit le commandement des forces royales en Languedoc. Henri III, qui se défioit cependant toujours de lui, partagea ses soldats entre Damville et Bellegarde, qu'il rappela à son service : il leur donna ordre d'assembler sous leurs drapeaux assez de troupes pour former une armée imposante, et réduire les religionnaires à l'obéissance : il leur en faisoit passer de nouvelles, choisies parmi les plus dévouées aux ligueurs, et il réservait le duc de Nevers pour en aller prendre tout à coup le commandement, en supplantant en même temps le roi de Navarre dans le gouvernement de Guienne, et Damville

1577

dans celui de Languedoc ; car tandis que Damville trahissoit les huguenots, Henri III trahissoit Damville. D'Aubigné, que le roi de Navarre avoit envoyé auprès du maréchal, s'efforça de l'éclairer sur les intrigues dont il étoit la dupe (1). Pendant l'été, Bellegarde, à la tête d'une armée royale, ravagea les environs de Nîmes, tandis que Damville assiégeoit Montpellier ; mais les deux maréchaux, qu'une intrigue secrète avoit liés, et que la cour vouloit désormais désunir, n'étoient déjà plus d'accord. Damville ne put obtenir que Bellegarde vînt le joindre, lorsqu'à la fin de septembre il livra bataille aux religionnaires, près du pont de Castelnaud sur le Lez : c'étoit son frère Thoré et son neveu Châtillon qui commandoient ses ennemis. Avant que la victoire fût décidée, les combattans furent séparés par la nuit ; ils se préparoient à recommencer le matin suivant, lorsque La Noue et La Fayette arrivèrent en hâte pour leur apporter la nouvelle que, le 17 septembre, la paix avoit été signée à Bergerac en Périgord. (2)

Le parti protestant n'avoit jamais paru plus complètement désorganisé, plus hors d'état de

(1) D'Aubigné. L. III, c. 7, p. 270. — Hist. de Languedoc. L. XL, p. 359.

(2) Hist. de Languedoc. L. XL, p. 364. — D'Aubigné. L. III, c. 17, p. 310. — De Thou. L. LXIII, p. 391. — Amiraault, Vie de La Noue, p. 230.

continuer sa résistance. La discorde étoit parmi ses chefs, le désordre dans ses conseils, l'enthousiasme s'éteignoit parmi ses partisans, on ne lui voyoit plus donner aucun signe de vie en Normandie, en Champagne, en Bourgogne, en Bretagne, en Orléanais, provinces où il avoit été autrefois si fort. Il étoit bien dompté aussi dans l'Ile-de-France, la Picardie, le Lyonnais, la Provence et le Dauphiné. Il ne se maintenoit réellement plus en armes que dans les deux grands gouvernemens de Guienne et de Languedoc, auxquels les sénéchaussées de Poitou et de Saintonge étoient annexées. L'île d'Oléron avoit été prise par les royalistes, en même temps que Brouage et Marans; et La Rochelle, la capitale des huguenots, étoit resserrée de toutes parts. (1)

Mais le roi qui commençoit à comprendre tout ce qu'il pourroit un jour avoir à craindre de la ligue et des Guises, ne désiroit pas écraser sans retour leurs adversaires. D'ailleurs il avoit appris par son expérience que la persécution retrempoit le courage des huguenots, et qu'ils retrouvoient des forces redoutables lorsque le moment venoit pour eux de défendre la liberté de leurs consciences. Aussi en envoyant auprès du roi de Navarre, Biron et Villeroy,

(1) D'Aubigné. L. III, c. 8, p. 275. — De Thou. L. LXIV, p. 386.

1577.

leur avoit-il donné le pouvoir de faire des offres que ce prince et les huguenots pouvoient accepter avec honneur. Pour se rapprocher d'eux, il conduisit sa cour à Poitiers, et les négociateurs passèrent à plusieurs reprises de l'un des rois auprès de l'autre. Enfin le 17 septembre, le traité fut signé à des conditions qui pouvoient donner une satisfaction générale, et l'espoir d'un long repos. Henri III qui le confirma par un édit donné à Poitiers, et qui en jura l'observation le 5 octobre avec sa mère et son frère, parut attacher son amour-propre à la modération qui en avoit réglé les conditions, et en parlant de cette paix de Bergerac, il l'appeloit toujours sa paix. (1)

Deux traités, l'un publié en soixante-cinq articles, l'autre secret en quarante-huit articles, avoient été négociés et signés en même temps. Par le premier, la liberté de conscience étoit assurée aux religionnaires dans tout le royaume; la liberté de culte étoit limitée: les seigneurs qui avoient les droits de haute justice pouvoient pratiquer leur culte dans leurs châteaux; le prêche étoit conservé à toutes les villes et bourgs qui en étoient en possession à la date du traité: aucun culte hérétique ne devoit être toléré ni à la cour,

(1) De Thou. L. LXIV, p. 392. — Davila. L. VI, p. 340. — La Poplinière. L. XLV, fol. 385. — D'Aubigné. L. III, c. 23, p. 327.

et à deux lieues à la ronde, ni à Paris et à dix lieues tout autour ; mais les religionnaires étoient autorisés à ouvrir, dans quelque faubourg, une église par bailliage ou sénéchaussée. Nulle part en France un religionnaire ne pouvoit être recherché dans sa maison pour ses opinions religieuses, ni astreint à faire une chose contraire à sa conscience. Leur religion ne devoit les exclure d'aucune dignité, charge ou office quelconque. Ils devoient être reçus sans différence d'avec les catholiques dans les universités, collèges et écoles, comme dans les hôpitaux. D'autre part ils devoient se conformer à la police extérieure du culte catholique, quant au mariage, au chômage des fêtes, et au paiement des dîmes ; enfin dans les villes dont ils étoient maîtres, ils devoient permettre le culte catholique.

Les huguenots ne pouvoient se résoudre à être jugés par les parlemens qui, soit par bigoterie, soit par attachement aux anciens usages et aux anciennes lois, regardoient toujours l'hérésie comme un crime qu'ils devoient punir ; mais le roi promit d'établir dans le ressort de chaque parlement des chambres mi-parties, ou composées par moitié de catholiques et de protestans, auxquelles toutes les causes des derniers seroient déférées ; les mêmes chambres devoient seules exercer la censure sur les livres de la religion réformée. Tous les jugemens por-

1577.

tés contre des réformés pour cause de religion depuis le temps de Henri II, furent abolis; le roi de Navarre enfin, le prince de Condé, et tous les seigneurs qui avoient suivi leur parti, furent confirmés dans tous leurs gouvernemens, charges et offices.

La confédération protestante, et les alliances qu'elle contractoit avec les étrangers, étoient sans doute contraires, et à la paix du royaume, et à l'exercice de l'autorité royale; mais Henri III ne redoutoit guère moins la sainte ligue des catholiques qui aspiroit à la même indépendance, et il prit cette occasion pour les abolir l'une et l'autre par l'art. 56 du traité de Bergerac. D'autre part, pour la sûreté des protestans et en raison de la violence des haines excitées par de si longues guerres, le roi, par l'art. 59, « bailloit en garde à ceux de ladite « religion, pour le temps et terme de six ans, « les villes qui suivent, à savoir, en Languedoc « celles de Montpellier et Aigues-Mortes; en « Dauphiné, Nyons et Serre, ville et château; « en Provence, Seine-la-Grand'Tour, et circuit « d'icelle; en Guienne, Périgueux, La Réole, et « le mas de Verdun;..... lesquelles le roi de « Navarre, prince de Condé, et vingt gentils- « hommes de la religion, jurèrent et promet- « tront de nous les bien et fidèlement garder, et « au bout de six ans les nous remettre, sans y

« rien altérer ni innover..... Quant aux autres
« villes que tenoient ceux de la religion, le roi
« promettoit de n'y point mettre de gouver-
« neurs et garnisons, sinon qu'il n'y en eût eu
« de tout temps ». (1)

Les articles secrets déterminoient dans quels bailliages et quels lieux le culte réformé seroit permis. Ils confirmoient le mariage des prêtres et personnes religieuses qui avoient rompu leurs vœux, et appeloient leurs enfans à l'héritage de leurs biens meubles. Ce traité secret accordoit au roi de Navarre le droit de concourir aux choix des juges dans les chambres mi-parties. Il garantissoit aux habitans de La Rochelle tous leurs privilèges ; il assuroit au roi de Navarre la solde de huit cents hommes, que celui-ci étoit autorisé à maintenir dans ses places de sûreté, et il donnoit au prince de Condé Saint-Jean-d'Angely pour sa place de sûreté et sa demeure. Le roi promettoit en outre de faire garantir, en pays étranger, par ses ambassadeurs, ses sujets de quelque religion qu'ils fussent, et de les y protéger contre les poursuites de l'inquisition. Il promettoit de même de faire obtenir aux sujets du pape à Avignon la jouissance de leur liberté de conscience, et de remettre le prince d'Orange en possession de sa principauté. Tels étoient les points principaux

(1) Traité de Paix. T. II, p. 380-386.

2577.

de ce long traité, le plus sagement débattu, le plus clairement rédigé de tous ceux qui, depuis le commencement des guerres civiles, étoient intervenus entre les champions des deux religions. (1)

(1) Traité de Paix. T. II, p. 387-390. — Isambert. T. XIV, p. 330. — La Poplinière. L. XLV, f. 385-390. C'est la fin de son histoire. — D'Aubigné. L. III, c. 23, p. 327. — De Thou. L. LXIV, p. 393. — Davila. L. VI, p. 340.

CHAPITRE XXV.

Henri III s'expose toujours plus au mépris public. — Intrigues de son frère Monsieur en France et en Flandre. — Cour du roi de Navarre à Nérac. — Guerre des amoureux. — Paix de Fleix. — 1577-1580.

LE traité de paix du mois de septembre 1577, qu'on désignoit par les noms de Bergerac où il avoit été signé, ou de Poitiers où il avoit été ratifié, assuroit aux protestans non seulement la liberté de conscience pour laquelle leurs pères avoient combattu, mais encore une égalité de droits dans l'État qui auroit dû les satisfaire. Le culte public, il est vrai, ne leur étoit accordé dans les villes qu'autant qu'ils s'y trouvoient tellement en force qu'ils y avoient pu maintenir leur domination exclusive pendant les guerres civiles. Partout ailleurs ils étoient contraints à dérober aux regards leurs assemblées, qu'ils ne pouvoient tenir que dans les faubourgs. Cette règle dure pour eux, et qui nous paroîtroit aujourd'hui tyrannique, étoit une concession peut-être nécessaire à la violence des préjugés, à l'acharnement des haines populaires. Nous

1577.

savons aujourd'hui ne voir, dans un culte qui n'est pas le nôtre, que la manifestation de sentimens élevés, que les efforts de l'homme pour s'approcher de la divinité ; efforts respectables, même lorsque le croyant s'égaré. Mais ce n'est point ainsi que les erreurs religieuses étoient considérées au seizième siècle : il n'y avoit, aux yeux de chaque croyant, qu'une seule manière de servir Dieu. Quiconque s'éloignoit de la forme prescrite, de la forme orthodoxe, se rendoit coupable de profanation ou de sacrilège ; son crime, qui excitoit la colère de Dieu, devoit être prévenu par l'indignation des hommes. Le sacerdoce ne savoit peut-être pas lui-même combien il écoutoit les intérêts étroits de son monopole, quand il proscrivoit tout autre culte que celui dont il étoit le ministre, et l'histoire sacrée le confirmoit dans son intolérance ; ce sentiment étoit devenu presque universel dans la nation, et dans l'un comme dans l'autre parti. En vain on disoit aux dévots que la loi, les traités de paix permettoient les cérémonies qui soulevoient leur indignation : si la loi, répondoient-ils, permettoit l'homicide, laisseriez-vous tuer sous vos yeux des femmes et des enfans ? Eh bien, un fidèle ne peut pas mieux laisser sous ses yeux outrager Dieu par un culte impie. Et le catholique voyoit cet outrage dans le prêché et le chant des psaumes, le huguenot dans ce

qu'il nommoit l'idolâtrie de la messe. Si les États de Blois avoient été unanimes pour demander à Henri III la suppression d'un culte hérétique en France, les conseillers du roi de Navarre n'étoient pas moins unanimes pour s'opposer à ce qu'il permît de célébrer la messe en Béarn (1). Il falloit laisser aux passions le temps de se calmer, il falloit que l'expérience eût appris que Dieu ne témoignoit son courroux contre aucune forme de culte, en sorte que l'homme pouvoit aussi se dispenser de punir, avant que la paix de religion, inscrite dans les édits du roi, réussît à passer dans les mœurs.

C'étoit quelque chose sans doute que d'avoir défendu aux sectaires de l'une et de l'autre religion les ligues et confédérations entre eux, les alliances avec les puissances étrangères; car il n'y avoit point de paix à espérer pour le royaume, tant que deux associations puissantes, organisées pour une lutte à mort, et prêtes à faire une querelle de parti de toute offense individuelle, se trouveroient en présence l'une de l'autre. Mais l'édit de Poitiers pouvoit bien interdire les deux ligues, sans qu'il fût au pouvoir du roi de les abolir. La défiance des protestans, résultant du sentiment de l'infériorité de leurs

(1) Voyez un Mémoire à ce sujet de Duplessis-Mornay, en 1580. T. II, p. 94-100.

1577.

forces, et de la haine à laquelle ils se sentoient en butte, les forçoit à demeurer unis; ils avoient des intérêts communs à traiter, des obligations communes à remplir, et le gouvernement ne s'opposa point à des réunions périodiques des députés des églises. Leur exemple, cependant, autorisoit les catholiques à faire de même, et l'association de la sainte ligue, si elle évita quelque temps de se mettre en évidence, ne fut cependant point suspendue; le duc de Guise, qui la regardoit comme le plus grand appui de son ambition, n'avoit garde de la laisser se dissoudre. (1)

Peut-être, s'il s'étoit trouvé alors sur le trône de France un homme d'un grand talent et d'un grand caractère, auroit-il réussi à contenir ces deux ligues, et à les faire rentrer peu à peu sous l'obéissance des lois. De telles chances sont rares dans l'histoire des monarchies; un prince médiocre n'auroit pas été de force à lutter avec des circonstances si difficiles. Il n'est pas sûr, toutefois, que Henri III, le plus décrié des rois, fût né pour n'être qu'un prince médiocre. A plus d'une reprise, il laissa voir des éclairs qui annonçoient un courage et des talens distingués; mais, soit découragement, soit faux sys-

(1) Victor Palma Cayet, Chronologie novenaire. T. LV, p. 14 et 24.

tème de politique, soit goût pour la mollesse et les plaisirs, il retomboit bientôt dans l'indolence. Cependant, les bruits les plus outrageans pour son caractère, et surtout pour ses mœurs, s'accréditoient contre lui. L'antique respect pour la race des rois avoit disparu; le désir de traîner leurs images dans la boue avoit pris sa place. Les huguenots avoient contre Henri III de profonds et justes ressentimens; les ligueurs voyoient en lui un obstacle à leurs projets; les Guises et Monsieur songeoient, chacun pour leur compte, à le faire descendre du trône. De toutes parts, on voyoit éclore contre lui des satires en vers et en prose, en latin et en français; la licence universelle du langage à sa cour et dans tout le public permettoit de désigner par leur nom les turpitudes dont on l'accusoit. L'imprimerie multiplioit les libelles, et la police n'étoit point encore habile à saisir les presses clandestines.

Le vainqueur de Jarnac et de Montcontour étoit grand et d'une belle figure, quoiqu'un peu efféminée; il n'avoit point la force de corps ou l'adresse de son frère Charles IX, aussi ne se plaisoit-il pas comme lui aux exercices athlétiques; il conservoit cependant encore cette élégance militaire, qui avoit excité l'enthousiasme des soldats dans sa première jeunesse. La première recommandation, à ses yeux, étoit la bravoure; il demandoit à ses favoris d'être tou-

1577.

jours prêts à jouer leur vie et celle des autres ; et s'il n'avoit pas été brave lui-même, on auroit cru voir dans son enthousiasme pour la vaillance, la foiblesse et le besoin de protection, ou le désir d'émotions d'une femme. Son esprit étoit orné : il aimoit les arts, les lettres, la poésie ; mais ce qu'il admiroit par-dessus tout, c'étoit la politique subtile de l'Italie. Chaque jour, il donnoit, après son dîner, une heure à des lectures sur cette science, avec les Florentins Baccio del Bene et Jacob Corbinelli. Tour à tour ils lisoient ensemble ou Polybe, ou Tacite, ou Machiavel, son auteur favori ; et ils prenoient ensuite leurs lectures, surtout celle du *Traité du Prince*, ou des *Discours sur Tite-Live*, pour le texte de leurs réflexions et de leurs commentaires. (1)

En effet, Henri III s'étoit formé un système politique qu'il suivoit avec persévérance ; il n'avoit manqué ni d'étendue d'esprit pour le concevoir, ni de finesse pour l'adapter aux circonstances, ni de connoissance des hommes pour les faire servir à ses fins, ni surtout de dissimulation, car c'étoit à ses yeux la première des qualités qui devoient orner le trône ; seulement il avoit conçu son système en harmonie avec ses goûts et sa mollesse ; il s'étoit fait une

(1) Davila. L. VI, p. 346.

théorie pour justifier à ses propres yeux sa nonchalance et ses vices , et son esprit ne lui avoit servi qu'à endormir ou ses regrets ou ses remords.

Les huguenots étoient pour Henri III l'objet d'une haine invétérée ; il avoit horreur de leur croyance , mais plus encore de leur esprit d'indépendance , de leur fierté , de leur républicanisme. Lorsqu'il leur accordoit la paix , c'étoit toujours en se flattant que le moment n'étoit pas éloigné où il pourroit les attaquer et les détruire. Cependant il vouloit auparavant profiter de leur énergie et de leurs ressources pour les tourner contre les ligueurs , qu'il ne détestoit guère moins. Il spéculoit sur les combats entre ces deux factions , parmi ses sujets ; il se flattoit de les affoiblir les uns par les autres , et il croyoit s'agrandir par la ruine des Français. Les princes et les grands seigneurs excitoient surtout sa jalousie par leur prétention à se rendre indépendans du trône. Ce qu'il ambitionnoit c'étoit l'abaissement des Bourbons , des Montmorency , des Châtillon , des Latour d'Auvergne , des Duras , dans le parti huguenot , et celui des Guises , avec toutes les nombreuses branches de la maison de Lorraine , des ducs de Nemours et de Nevers , de tous les chefs enfin dans le parti de la ligue. Il vouloit réserver le pouvoir , la richesse , le crédit , à ceux

1577.

dont il avoit lui-même fait la grandeur, qu'il avoit choisis dans la foule, d'après leurs seules qualités personnelles, et sans égard à leur naissance ou à leur fortune héréditaire. C'est ainsi qu'il se justifioit à lui-même, d'après un calcul politique, le choix de ses mignons. Il les vouloit jeunes, beaux, renommés par leurs succès parmi les femmes, braves et dévoués à lui; vivant dans le luxe, éblouissant le vulgaire par l'élégance de leurs habits et le brillant de leurs équipages; mais il vouloit que ces favoris tinssent tout de ses mains, que sans cesse enrichis par ses dons, ils les prodiguassent à leur tour à ceux qui les approcheroient, et qu'ils effaçassent ainsi l'ancienne vénération du peuple pour la noblesse, en lui persuadant qu'il n'y avoit de grandeur réelle que celle qui procédoit directement du roi.

De même il croyoit agir d'après les principes de la plus subtile politique, en imprimant un caractère nouveau au mouvement religieux des esprits. Il sentoit que son trône et celui de ses prédécesseurs avoient été ébranlés par des croyances opiniâtres, et des passions orageuses; aussi vouloit-il substituer désormais, dans la religion, la forme au fond, les pompes et les cérémonies aux controverses, la superstition au fanatisme, la soumission de l'esprit à son inébranlable obstination. Il se flattoit d'entraîner sa cour et

ses sujets par son exemple ; c'est pourquoi on le voyoit fréquenter tour à tour les prédications des capucins et des jésuites , faire habiter les hiéronymites dans son propre palais , s'entourer sans cesse de moines de tous les habits et de tous les ordres , leur bâtir des couvens et des chapelles ; porter comme eux le cilice et la discipline , et le chapelet suspendu à la ceinture. « Il entroit lui-même , dit d'Aubigné , dans le « sac deux ou trois fois la semaine , puis avec « ses courtisans , et les principaux des grosses « villes , qu'il engageoit à sa dévotion partisane , « ils emplissoient les rues de Paris et autres « grandes villes où il se promenoit , et puis les « grands chemins , d'une étrange multitude de « blancs vêtus , avec le fouet à la ceinture , « chantant perpétuellement.... En plusieurs li- « vres il faisoit insérer ses louanges : entre ceux « là , D. Bernard , de l'ordre des Feuillans , « le dépeignoit tellement attaché au crucifix , « que ce n'étoit plus , disoit-il , lui-même , « mais Christ qui vivoit en lui » (1). Henri III vouloit en effet que les Français s'accoutumasent à croire que ces pénitences fastueuses rachetoient tous les vices et tous les crimes , et que la superstition assuroit l'indulgence de l'Église pour tous les plaisirs ; car se proposant de dé-

(1) D'Aubigné. Liv. IV, ch. 1, p. 336.

1577.

truire l'esprit de controverse qui avoit nourri les guerres civiles et ébranlé le trône, il croyoit devoir l'attaquer en même temps et par l'abnégation de la raison, et par l'enivrement des délices et de la mollesse. Sans respect, sans amour pour tout ce qu'il y a de beau ou de noble dans la nature humaine, il fonda la grandeur du trône sur la dégradation de la nation.

« Mais, remarque Davila, toute cette politique du prince, qui peut-être auroit atteint son but, s'il y avoit persisté, subit les influences de ses affections et de ses passions; car lui-même il passoit de la dévotion aux excès de la mollesse, et de l'oïveté à la dissipation; de sorte que tout en continuant les mêmes exercices spirituels, il les entremêloit avec tous les genres de délices; les bals, les mascarades somptueuses, les noces superbes, les entretiens continuels avec les dames de la cour. Le roi réussit bien à faire que la fierté et la rudesse antiques s'effaçassent rapidement, mais en même temps il n'attira sur lui que le mépris et la haine de la plus grande partie de son peuple. En effet, les nobles voyoient le roi enfermé dans un cercle restreint, et ne pouvoient arriver à lui qu'au moyen des favoris; ils étoient obligés non seulement de les servir, de les courtiser outre ce qui convenoit à leur naissance, mais de les corrompre par d'im-

« menses présens ; aussi ils brûloient d'indigna-
« tion ; et ils exhaloient , dans leurs propos ,
« leur mépris , leur dégoût , leur horreur , pour
« la cour. Le peuple étoit intolérablement
« chargé de tailles pour subvenir à toutes les
« intrigues du roi , à toutes ses dépenses tempo-
« relles et spirituelles , et à la cupidité de ses
« mignons ; en sorte qu'il voyoit sa condition
« devenir pire encore dans la paix de ce qu'elle
« avoit été dans la guerre , et il détestoit le
« nom du roi. Les ecclésiastiques , non moins
« accablés que les autres , lui reprochoient de
« n'avoir donné la paix aux huguenots que
« pour se livrer aux dissolutions de la cour ;
« et les huguenots eux-mêmes , quoiqu'ils jouis-
« sent de la liberté de conscience , ne pouvoient
« regarder la paix que comme une trêve , tant
« que le roi étoit entouré , comme ils le voyoient ,
« de capucins , de jésuites , de bernardins , de
« hiéronymites , et de tant d'autres religieux ,
« qui lui prêchoient sans relâche l'extermina-
« tion de l'hérésie. » (1)

Si Henri III ne réussit point , comme il se le proposoit , à mettre un terme aux discordes religieuses , il n'eut que trop de succès dans la révolution morale qu'il essayoit d'accomplir , pour affermir le trône sur la ruine des factions.

(1) Davila. L. VI , p. 345 , 345.

1577.

Il unit en effet dans les habitudes de chacun le libertinage avec la superstition ; il communiqua à la nation cette frivolité féroce qui caractérisoit ses mignons ; il mêla l'assassinat à la débauche , aux processions des *battus*, et il dégrada les Français. La persécution et la guerre civile ne remuèrent plus les passions les plus nobles du cœur humain ; on ne vit plus le martyr grandir dans les supplices , ou les héros de la foi puiser dans leur seule conscience la force qui les faisoit triompher dans les batailles ; l'horizon s'étoit resserré , tous les caractères , tous les hommes , étoient devenus plus petits , de misérables intrigues ou des passions honteuses décidoient seules des événemens , et après trois ans d'une paix sans repos , sans confiance et sans prospérité , le traité de Bergerac fut rompu par la ridicule et misérable guerre des amoureux. (1)

Tandis que Henri III étoit encore à Poitiers , il y fit vérifier , le 8 octobre , au parlement l'édit de pacification qui contenoit les conditions accordées à Bergerac ; il y donna aussi une ordonnance destinée à porter remède au désordre universel des monnoies ; toutes les transactions

(1) M. Capefigue se figure que le nom de guerre des amoureux fut inventé au temps de Louis XV , par Anquetil. T. IV, p. 165. Il auroit trouvé ce nom dans d'Aubigné et tous les autres historiens contemporains , s'il les avoit aussi bien lus que les pamphlétaires.

étoient alors stipulées en livres de compte, mais le rapport des espèces d'or et d'argent avec ces livres avoit été laissé à l'appréciation du commerce; ce rapport avoit monté sans qu'on nous en dise la raison, probablement par la multiplication des monnoies de bas aloi; les écus d'or étoient reçus dans le commerce pour une valeur fort supérieure à celle qu'on leur attribuoit dans les caisses publiques. Ce désordre avoit été l'objet des réclamations des états de Blois; il fut rectifié sans causer aucune secousse, par l'obligation imposée à tous de stipuler désormais leurs contrats en écus d'or, et non plus en livres de compte (1). Le roi quitta ensuite Poitiers, pour revenir à Blois, puis vers la fin de l'année à Paris, où il fit son séjour plus habituel pendant le reste de son règne.

Il y avoit peu de jours que Henri III étoit à Paris, lorsqu'il vint dîner le 10 décembre à l'hôtel de Guise, avec les reines sa mère, sa femme, et sa sœur, pour y célébrer le mariage de l'une des filles de Claude Marcel, naguère orfèvre du Pont-au-Change, puis conseiller et l'un des surintendans des finances. Après le souper le roi se rendit au bal, « lui trentième, dit « l'Étoile, masqué en homme, avec trente princesses et dames de la cour, vêtues de drap et

(1) De Thou. L. LXIV, p. 393. — P. de l'Étoile, Journal de Henri III, p. 158.

1577.

« toile d'argent, et soie blanche, enrichies de
 « pierreries en grand nombre et de grand prix.
 « Les mascarades y apportèrent telle confusion,
 « pour la grande suite qu'elles avoient, que la
 « plupart de ceux de la noce furent contraints de
 « sortir, et les plus sages dames et damoiselles
 « se retirèrent et firent sagement; car la confu-
 « sion du monde y apporta tel désordre et vilai-
 « nies, que si les murailles et tapisseries eussent
 « pu parler elles auroient dit beaucoup de belles
 « choses. » (1)

La maison de Monsieur n'étoit pas plus rangée et ses mœurs n'étoient pas meilleures; cependant il saisissoit avec empressement tous les scandales que donnoit son frère pour les dénoncer à la cour et à la France; il sembloit spéculer sur le mépris dont Henri seroit couvert, dans l'espoir de le faire déposer et de monter sur son trône à sa place. Monsieur avoit pour premier confident l'homme le plus brave et le plus redouté de la cour, le galant Bussy d'Amboise, qu'on appeloit aussi son mignon; car ce nom, donné également aux compagnons du duc de Guise, indiquoit seulement l'infériorité de rang de l'ami préféré. Bussy d'Amboise, qui s'étoit signalé par sa férocité à la Saint-Barthélemy, abusoit de sa vaillance reconnue et de la crainte

(1) L'Etoile, Journal de Henri III, p. 160.

qu'il inspiroit, pour accabler de méprisantes moqueries les favoris du roi. Henri fit arrêter et mettre à la Bastille Bussy, La Châtre, et quelques autres serviteurs du duc d'Anjou, prétendant que le prévôt de Paris les lui avoit dénoncés comme des conspirateurs : il n'y avoit contre eux aucun indice, il les fit bientôt mettre en liberté, et Bussy recommença ses provocations. « Le lundi 6 janvier 1578, poursuit l'Étoile, la demoiselle de Pons de Bretagne, reine de la fève, fut par le roi, désespérément brave, frisé et gaude-ronné, menée du château du Louvre à la messe, en la chapelle de Bourbon; étant le roi suivi de ses jeunes mignons, autant et plus braves que lui. Bussy d'Amboise, le mignon de Monsieur frère du roi, s'y trouva à la suite de M. le duc son maître, habillé tout simplement et modestement, mais suivi de six pages vêtus de drap d'or frisé; disant tout haut que le temps étoit venu que les bélitres seroient les plus braves; de quoi suivirent les secrètes haines et querelles qui parurent bientôt après.

« Bussy, le soir du jeudi précédent, avoit pris querelle avec Grammont, au bal qui tous les soirs, en la grande salle du Louvre, se faisoit et continuoit depuis les Rois; le vendredi 10, il envoya à la porte de Saint-Antoine trois cents gentilshommes bien armés et montés; et Grammont autant de mignons et partisans du

1577.

1578.

1578.

« roi, pour là y démêler leurs querelles à toute
 « outrance. Or, furent-ils empêchés de se battre
 « par exprès commandement du roi ce matin;
 « nonobstant lequel commandement, Gram-
 « mont, bien accompagné, alla l'après-dîner re-
 « chercher Bussy en son logis, rue des Prou-
 « vaires, où il s'efforça d'entrer, et y fut par
 « quelque espace de temps, combattu entre ceux
 « de dehors et ceux de dedans. De quoi le roi
 « averti envoya le maréchal de Cossé et Strozzi,
 « qui amenèrent Bussy au Louvre, où aussitôt
 « après fut amené Grammont, par exprès com-
 « mandement du roi; et le lendemain matin fu-
 « rent mis d'accord par l'avis des maréchaux de
 « Montmorency et Cossé.

« Le samedi 1^{er} février, Quélus, accompagné
 « de Saint-Luc, d'Arques et de Saint-Mesgrin;
 « près de la porte Saint-Honoré, hors la ville,
 « tira l'épée et chargea Bussy d'Amboise, qui,
 « monté sur une jument blagarde de l'écurie du
 « roi, revenoit de donner carrière à quelque
 « cheval dans les corridors des Thuilleries; et
 « fut la fortune tant propice aux uns et aux au-
 « tres que de plusieurs coups d'épée tirés, pas
 « un ne porta, fors sur un gentilhomme qui ac-
 « compagnoit Bussy, lequel fut blessé. Le 3 et 4
 « de ce mois, au conseil privé du roi, Sa Ma-
 « jesté présente, fut arrêté que Quélus, agres-
 « seur, seroit constitué prisonnier, et son procès

« fait , suivant l'ordonnance faite dans le mois
 « précédent contre tels querelleurs ; dont toute-
 « fois rien ne fut mis en exécution, le roi l'ayant
 « sous main couvert comme son mignon. De
 « quoi Monsieur offensé , et des querelles qu'il
 « sembloit qu'on lui dressoit journellement , en
 « la personne de Bussy, son favori, délibéra de
 « partir de Paris et de la cour.....

« Or étoit résolu M. le duc de partir le
 « mardi-gras pour se retirer, et avoit commandé
 « à ses gens de tenir son train et cariage tout
 « prêt; de quoi le roi et la reine-mère avertis
 « entrèrent en quelques soupçons; de manière
 « que, sortant du bal, ils allèrent voir Monsieur
 « en sa chambre, où montans en hauts propos,
 « ils s'assurèrent de sa personne et lui donnè-
 « rent bonne garde. Et le matin firent saisir La
 « Châtre, Simier, et autres confidens du duc,
 « qu'ils firent mettre à la Bastille. (1)

Ces batailles journalières étoient vues d'un au-
 tre oeil par la sœur du roi, Marguerite reine de
 Navarre. Les libelles de cette époque prétendent
 qu'elle étoit de la part des deux frères l'objet
 d'un amour incestueux, qu'elle préféroit le ca-
 det, et que c'étoit un des motifs de la haine de
 Henri III pour Monsieur (2). Marguerite assure

(1) L'Étoile, Journal de Henri III, p. 161-164.

(2) Le Divorce satyrique, à la suite du Journal de Henri III.
 Édit. de Cologne, 1699, p. 190.

2578.

que les favoris du roi attaquoient Bussy en toute occasion , dans l'espérance d'entraîner Monsieur dans quelque querelle où il périroit ; que Monsieur ayant envoyé Bussy en Anjou pour hâter les préparatifs d'une expédition qu'il méditoit, ces jeunes présomptueux bravèrent et insultèrent le duc d'Anjou lui-même ; que Maugiron, aux noces de Saint-Luc, tenoit à ses oreilles les propos les plus piquans sur sa laideur et sa petite taille ; que pour éviter des querelles le duc ayant fait demander à son frère la permission de quitter la cour le lendemain pour aller à la chasse, Henri III, alarmé de ce désir de s'éloigner, étoit venu lui-même arrêter son frère avec la garde écossaise, à une heure après minuit (1). Monsieur, prisonnier, envoya un archer écossais avertir sa sœur Marguerite, et la prier de venir le joindre. Elle accourut en effet aussitôt ; Monsieur lui parla comme s'il s'attendoit à ce que le roi en voulût à sa vie ; il assura ne point la regretter. « Ne sachant que c'est des félicités de
 « ce monde, je ne dois avoir regret de les aban-
 « donner. La seule appréhension que j'aie, est
 « que ne me pouvant faire justement mourir,
 « l'on me veuille faire languir en la solitude
 « d'une longue prison, où encore je mépriserais
 « leur tyrannie, pourvu que vous me vouliez

(1) Mém. de Marguerite de Valois. T. LII, p. 304-311.

« tant obliger que de m'assister de votre pré-
« sence. — Ces paroles, au lieu d'arrêter mes
« larmes, me pensèrent faire verser toute l'hu-
« meur de ma vie ; je lui répondis en sanglotant
« que ma vie et ma fortune étoient attachées à
« la sienne ; qu'il n'étoit en la puissance que de
« Dieu seul d'empêcher que je l'assistasse, en
« quelque condition qu'il pût être ; que si on
« l'emmenoit de là ; et que l'on ne me permît
« d'être avec lui, je me tuerois en sa pré-
« sence. » (1)

Bussy cependant étoit revenu à Paris, et ren-
tré secrètement au Louvre, pour rendre compte
au duc d'Anjou des commissions dont il étoit
chargé. Bientôt il fut découvert, arrêté avec
Simier, et conduit à la Bastille. D'autre part
la reine-mère, alarmée d'un tel éclat entre ses
enfans, avoit appelé à elle le chancelier, avec
les plus vieux et les plus sages entre les minis-
tres ; elle avoit réussi à faire entendre raison au
roi, et à le faire consentir à ce que son frère et
ses favoris fussent relâchés sous condition qu'en
même temps Quélus et Bussy seroient réconci-
liés. Après avoir été faire agréer ces conditions
à Monsieur et à Marguerite, « la reine ma mère,
« dit celle-ci, descendant fit trouver bon au roi
« de faire sa délivrance avec honneur. Et pour

(1) Mém. de Marguerite. T. II, p. 314.

1578.

« cet effet il vint en la chambre de la reine ma
« mère, avec tous les princes, seigneurs, et
« autres conseillers de son conseil, et nous en-
« voya quérir mon frère et moi, par M. de
« Villequier; où, comme nous allions trouver
« Sa Majesté, passant par les salles et chambres,
« nous les trouvâmes toutes pleines de gens qui
« nous regardoient la larme à l'œil, louant Dieu
« de nous voir hors de danger. Entrant dans la
« chambre de la reine ma mère, nous trouvâmes
« le roi avec cette compagnie que j'ai dite, qui
« voyant mon frère lui dit qu'il le prioit de ne
« point trouver étrange et ne s'offenser point de
« ce qu'il avoit fait, poussé du zèle qu'il avoit
« au repos de son état; et qu'il crût que ce n'a-
« voit point été avec intention de lui faire nul
« déplaisir..... » Monsieur fit une réponse sou-
mise. « Sur cela la reine ma mère les prit tous
« deux et les fit embrasser. Soudain le roi
« commanda que l'on fit venir Bussy pour l'ac-
« corder avec Quélus, et que l'on mît en liberté
« Simier et M. de La Châtre. Bussy entrant
« en la chambre avec cette belle façon qui lui
« étoit si naturelle le roi lui dit : qu'il vouloit
« qu'il s'accordât avec Quélus, et qu'il ne se
« parlât plus de leur querelle; Bussy lui répond :
« Sire, s'il vous plaît que je le baise, j'y suis
« tout disposé; et accommodant les gestes avec la
« parole, lui fit une embrassade à la Pantaloue,

« de quoi toute la compagnie, bien qu'encore
« étonnée et saisie de ce qui s'étoit passé, ne se
« put empêcher de rire. » (1)

Malgré cette apparente réconciliation, dès le lendemain le roi ordonna aux capitaines des gardes de veiller soigneusement à ce que Monsieur ne sortît pas du Louvre, et à en faire sortir d'autre part tous ses gens, à la réserve de ceux qui couchaient dans sa chambre ou dans sa garde-robe. Monsieur se recommanda de nouveau à sa sœur, qui, s'étant procuré une forte corde, le descendit elle-même, assistée par trois de ses femmes, de sa fenêtre au second étage, dans les fossés du Louvre; elle y descendit de même Simier et Pangé; c'étoit au milieu de la nuit du 14 février; ils gagnèrent le cloître de Sainte-Genève, où Bussy les attendoit, qui de concert avec l'abbé avoit fait un trou aux murailles de la ville, par lequel il les mit dehors. Des chevaux étoient préparés pour eux de l'autre côté, sur lesquels ils s'éloignèrent au galop, et ils arrivèrent à Angers sans autre malencontre. (2)

Henri III, fort alarmé de la fuite de son frère, dépêcha, dès le lendemain matin, leur mère après lui, pour connoître ses griefs, calmer ses

(1) Mém. de Marguerite. T. LII, p. 315-324.

(2) Mém. de Marguerite. T. LII, p. 325-336. — L'Étoile, Journal de Henri III, p. 164. — De Thou. L. LXVI, p. 537 et 538.

1578.

ressentimens et éviter une guerre civile; la peur lui avoit cependant suggéré des mesures conciliatrices; il lui renvoyoit en même temps tous ses serviteurs et ses équipages. Monsieur se hâta de protester à sa mère qu'il n'avoit intention de rien entreprendre ni contre le roi ni contre l'État, et que toute son ambition étoit tournée vers les pays étrangers. Il envoya en même temps le baron de Rochepot porter au roi cette même assurance, qui rendit quelque tranquillité à la cour. (1)

En effet, d'autres projets séduisoient alors le duc d'Anjou: Ce prince léger et vaniteux songeoit à se faire souverain des Pays-Bas. Tandis que les plus nobles sentimens qui puissent fermenter dans les sociétés humaines, la religion et l'amour de la liberté, avoient soulevé les Belges et les Bataves, et les soutenoient dans une lutte terrible contre toute la puissance de la monarchie espagnole, les princes de la maison de France n'avoient vu, dans ces effroyables combats, qu'une occasion de placer un Valois sur un nouveau trône. Leur politique étoit plus égoïste encore, et plus mesquine que celle de Philippe II. Celui-ci avoit l'âme d'un bigot et d'un despote: il étoit de bonne foi dans son horreur pour toute liberté d'esprit et toute liberté

(1) L'Étoile, Journal de Henri III, p. 164.

politique. Il croyoit que c'étoit son devoir envers Dieu de supprimer la première, envers les hommes, de détruire la seconde; et les parjures auxquels il se soumettoit, les supplices qu'il ordonnoit, les crimes qu'il jugeoit nécessaires pour arriver à ses fins, lui paroisoient justifiés par le but qu'il se proposoit : il s'oublioit lui-même en servant l'Église et le principe monarchique. Charles IX, au contraire, Henri III et le duc d'Anjou, prirent tous, l'un après l'autre, parti dans les guerres de Flandre, non pour leur foi religieuse, non pour leur foi politique, non pour la défense de l'humanité, mais pour un intérêt privé contraire à leurs principes. Cette sanglante guerre civile, le dévouement du patriote, celui du martyr et l'héroïsme de tout un peuple, leur parurent offrir des chances pour leur faire gagner à eux-mêmes une nouvelle couronne. Monsieur veilloit depuis long-temps sur l'agonie de la Belgique, se flattant que, dans leur désespoir, les opprimés se jetteroient entre ses bras. Mondoucet qui étoit ministre de France dans les Pays-Bas, en étoit revenu, chargé, par beaucoup de seigneurs et de communautés, d'invoquer la protection du roi. « Mondoucet, dit « Marguerite de Valois, voyant que le roi mé-
« prisoit cet avis, ne lui en parla plus, et s'a-
« dressa à mon frère; qui, ayant un vrai naturel
« de prince, n'aimoit qu'à entreprendre choses

1578.

« grandes et hasardeuses , étant plus né à conquérir qu'à conserver. Lequel embrasse scudain cette entreprise, qui lui plaît d'autant plus qu'il voit qu'il ne fait rien d'injuste, voulant seulement r'acquérir à la France ce qui lui étoit usurpé par l'Espagnol ». (1)

1572-1578.

Nous n'avons presque plus eu occasion de nous occuper des Pays-Bas, depuis le moment où le prince d'Orange se vit contraint, en 1572, à évacuer les provinces méridionales, et à se retirer en Hollande; doublement découragé par la capitulation de Mons, et par la nouvelle de la Saint-Barthélemy (2). Plusieurs révolutions s'étoient dès lors succédé dans ces provinces. Philippe II avoit enfin reconnu que l'horreur excitée par le duc d'Albe multiplioit le nombre de ses ennemis; il l'avoit rappelé en 1573, ainsi que le duc de Medina-Celi, et il leur avoit donné pour successeur don Louis de Requesens, qui, dans le gouvernement du Milanez qu'il avoit exercé auparavant, s'étoit acquis la réputation d'un homme juste et modéré. Requesens avoit pris le commandement des Pays-Bas, à Bruxelles, le 17 novembre 1573. (3)

(1) Mém. de Marguerite. T. LII, p. 246.

(2) Ci-devant Ch. XXII, p. 201.

(3) De Thou. T. IV, L. LV, p. 741. — Watson, Hist. de Philippe II. T. II, L. XIII, p. 305. — *Bentivoglio, Guerre di Fiandra*. P. I, L. VII, p. 157.

Le duc d'Albe avoit gouverné cinq ans et demi les Pays-Bas, et il se vançoit que pendant cet espace de temps, il avoit fait périr dix-huit mille hérétiques par la main du bourreau, tandis qu'un nombre infiniment plus considérable étoit tombé sous le glaive de ses soldats. Quoique les principes de Requesens fussent contraires à ceux de cet homme impitoyable, à peine les Pays-Bas purent-ils s'apercevoir d'aucun allègement du joug qui les écrasait. Les soldats espagnols s'étoient accoutumés à se livrer à toute leur férocité et toute leur cupidité. Ils s'applaudissoient dans leur fanatisme de toutes les souffrances qu'ils infligeoient à des hérétiques ou à des rebelles; d'ailleurs Chiapino Vitelli qui les commandoit, croyoit que leur licence servoit d'aiguillon à leur bravoure. La campagne de 1574 avoit commencé par des succès du prince d'Orange, qui, après avoir repoussé toutes les tentatives de Requesens pour délivrer Middlebourg, avoit brûlé la flotte espagnole, et contraint enfin cette ville à capituler le 16 février (1). Dans le même temps, son frère, le comte Louis de Nassau, le même qui avoit été en France l'associé de Condé et de Coligni, s'avançoit, par la Gueldre, avec une armée de sept mille fantassins et quatre

1573-1578.

(1) De Thou. T. V, L. LVIII, p. 135. — *Bentivoglio*. P. I, L. VIII, p. 158. — Watson. T. II, L. XIII, p. 310.

1573-1578.

mille cavaliers, qu'il avoit levés avec l'argent de Charles IX, et à laquelle beaucoup de protestans français étoient venus se joindre. La souveraineté des comtés de Hollande et Zélande avoit été promise au roi de France, en retour des secours d'argent qu'il avoit avancés. Mais cette armée fut défaite à Moocher, le 14 avril, par un lieutenant de Requesens, nommé Sanche Davila. Le comte Louis de Nassau y fut tué avec son frère le comte Henri, et trois ou quatre mille soldats. A cette triste nouvelle, le prince d'Orange dut se retirer en Hollande, se trouvant hors d'état de tenir la campagne. Cependant la généreuse résistance de Leyde arrêta les progrès de Requesens; cette ville fut assiégée par les Espagnols, du 27 mai au 3 octobre 1574; elle supporta, pendant les deux derniers mois, toutes les horreurs de la famine, et elle fut enfin délivrée par l'héroïque résolution que prirent les États, de rompre les digues qui les défendent contre l'Océan, et d'inonder leur propre pays, en ruinant l'armée espagnole. (1)

La campagne de 1575 commença après la rupture de conférences vainement tenues à Breda pour la paix, sous la médiation de l'empereur. Requesens entreprit la conquête de la

(1) De Thou. L. LIX, p. 137, et 141-151. — *Bentivoglio*: P. I, L. VIII, p. 133-181. — *Watson*. L. XIII, p. 325-361.

Zélande; il réussit, malgré la vaillante opposition du prince d'Orange, à y transporter ses troupes, et à soumettre l'une après l'autre plusieurs forteresses. Le siège de Ziviczée retint cependant neuf mois l'armée espagnole; et avant la reddition de cette place, le marquis Vitelli, le plus habile officier de Philippe II, mourut; don Louis de Requesens, attaqué d'une fièvre violente, expira peu après lui à Bruxelles, le 5 mars 1576. (1)

La mort de ces deux chefs désorganisa le gouvernement espagnol, et sauva le prince d'Orange et les Hollandais, au moment où leur ruine étoit presque accomplie. Le conseil d'état des Pays-Bas, qui étoit composé en partie de Belges, se trouva dépositaire du pouvoir royal, en attendant que Philippe eût nommé un nouveau gouverneur. Mais la soldatesque espagnole à laquelle il étoit dû plus de vingt mois de soldes arriérées, ne voulut pas reconnoître cette autorité civile; elle se mutina, le 24 juin 1576; elle s'empara d'Alost, et y établit une sorte de gouvernement militaire, pour lever des contributions sur les provinces. Si les Flamands s'étoient à peine résignés à supporter la tyrannie régulière de Philippe II, celle de la troupe effrénée qui avoit

(1) De Thou. L. X, p. 170-180. — *Bentivoglio*. P. I, L. IX, p. 182. — Watson. L. XIII, p. 375.

1576-1578. secoué son joug, qui ne demandoit que de l'argent, et ne savoit se le procurer que par la torture, passoit les bornes de la patience humaine : le peuple de Bruxelles se souleva; il chassa le 4 septembre du conseil des Pays-Bas, ceux de ses membres qui étoient Espagnols ou vendus à l'Espagne. Les plus grands seigneurs de ces provinces entrèrent au conseil à leur place. Le Brabant, le Hainaut, l'Artois et la Flandre se confédérèrent dans le but de résister à la soldatesque espagnole, et de garantir les antiques libertés du pays. Guillaume de Horn accepta le commandement de l'armée nationale; d'autre part l'Espagnol Jérôme de Roda qui avoit été chassé du conseil, alla joindre les soldats ses compatriotes qui s'étoient rendus maîtres d'Alost, et fut reconnu par eux pour chef. (1)

Ce fut alors que les États de Flandre invoquèrent les secours de la reine Élisabeth et de Monsieur qui n'étoit encore que duc d'Alençon : ils entamèrent leur négociation avec ce dernier par le moyen de Mondoucet, ministre de France à Bruxelles. Le duc l'écouta avec avidité; sa sœur chérie, Marguerite, reine de Navarre, dans un voyage qu'elle fit l'année suivante à Spa, pour favoriser ses intrigues, reçut les confidences

(1) De Thou. L. LXII, p. 272, et 277-280. — *Bentivoglio*. P. I, Lib. IX, p. 199. — Watson. T. III, L. XIV, p. 1.

de la plupart des seigneurs du pays, et leur fit de grandes promesses (1). Cependant les revers multipliés qu'éprouvoient les États ôtoient au duc le courage de se déclarer ouvertement pour eux. Le 15 septembre 1576, les confédérés furent défaits par les Espagnols à Tirlémont; le 20 octobre, Vargas et Ferdinand de Tolédo, qui commandoient les Espagnols, entrèrent dans Maestricht et pillèrent cette ville; une garnison espagnole étoit maîtresse de la citadelle d'Anvers, mais elle étoit assiégée par Champigni, lieutenant des États dans cette ville, alors le dépôt principal du commerce et des richesses de l'occident de l'Europe; les mutins d'Alost en étant avertis, vinrent la rejoindre le 4 novembre, et se rangeant sous les ordres de d'Avila et de Vargas, ils assurèrent leur victoire et prirent la ville d'assaut; mais en même temps ils se souillèrent par cette férocité, cette cupidité, qui depuis plus de soixante ans signaloient les Espagnols comme les plus redoutables des maîtres, des amis ou des ennemis. Sept mille des défenseurs d'Anvers furent tués, le pillage dura trois jours et trois nuits, il fut effroyable, et il répandit la ruine parmi les commerçans d'une extrémité de l'Europe à l'autre. (2)

(1) Mém. de Marguerite de Valois. T. LII, p. 251-300.

(2) De Thou. L. LXII, p. 288, 290. — Watson. T. III, L. XIV, p. 10-21. — *Bentivoglio*. P. I, L. IX, p. 205-210.

1576-1578.

La veille même de ce jour funeste, don Juan d'Autriche, fils naturel de Charles V, que Philippe II avoit nommé pour gouverneur des Pays-Bas, arriva à Luxembourg; il avoit traversé la France en poste et déguisé, avec une rapidité si grande, qu'on n'avoit point encore eu la nouvelle de son départ quand on apprit son arrivée : cependant les huguenots assurèrent ensuite qu'il avoit eu des conférences, à son passage à Paris, avec le cardinal d'Este, légat du pape, avec le duc de Guise, ou même avec Catherine et Henri III, dans lesquelles des mesures avoient été concertées pour la ruine de la réforme. Le seul duché de Luxembourg n'avoit point réclamé ses privilèges, ou ne s'étoit point déclaré contre les troupes espagnoles. Toutes les autres provinces catholiques des Pays-Bas étoient armées; toutefois elles ne refusoient pas de reconnoître don Juan pour gouverneur, pourvu qu'il garantît leurs droits et qu'il éloignât une soldatesque étrangère, qui venoit de se souiller à Anvers par des crimes nouveaux. Le ton menaçant que prit don Juan avec les États assemblés à Bruxelles, leur fit sentir la nécessité de se réunir avec les provinces protestantes, auxquelles ils avoient jusqu'alors fait la guerre; le prince d'Orange venoit tout récemment de leur envoyer des secours; un sentiment de tolérance réciproque facilita la négociation,

terminée le 8 novembre 1576 par le traité qui porte le nom de pacification de Gand. Les provinces confédérées de Brabant, Flandre, Artois, Hainaut, Namur, Utrecht, Malines, Hollande et Zélande, auxquelles la Frise se joignit le 24 novembre, s'engagèrent à supprimer tous les édits persécuteurs du duc d'Albe, à se rendre réciproquement tous leurs prisonniers, à s'unir pour chasser leurs barbares oppresseurs, et à maintenir cependant la seule religion romaine dans les États du midi, et l'ordre actuel dans ceux du nord. Don Juan hors d'état de résister par la force à l'union des provinces, fut obligé d'y accéder lui-même le 12 février 1577, par le traité de Marche-en-Famine, et il s'engagea à retirer toutes les troupes étrangères des Pays-Bas. (1)

Don Juan n'avoit cependant eu dessein que de tromper les États, de réveiller la jalousie entre les protestans et les catholiques, et de profiter de la sécurité des derniers pour ressaisir le pouvoir absolu. Il avoit congédié les troupes espagnoles, mais il faisoit naître des délais sur le renvoi des troupes allemandes, et il profita des

(1) De Thou. L. LXII, p. 293-300; L. LXIV, p. 405. — Watson. T. III, L. XIII, p. 23-43. — *Bentivoglio*. P. I, L. X, p. 212-222.

1576-1578. fêtes qu'il donnoit à la reine de Navarre à son passage, pour s'emparer par surprise, le 24 juillet 1577, de la citadelle et de la ville de Namur. Malgré cet acte de violence, don Juan vouloit encore négocier avec les Etats. Mais à cette époque le roi de Navarre intercepta en Gascogne la correspondance de don Juan avec Philippe, et l'envoya au prince d'Orange, qui la communiqua aux Etats; elle ne laissoit aucun doute sur les desseins perfides du gouverneur. Les Etats se préparèrent à la guerre; un grand nombre de forteresses leur furent remises par les soldats qui y tenoient garnison; le prince d'Orange fut appelé à Bruxelles, et il y fut reçu avec enthousiasme par le peuple. Cependant les grands seigneurs belges, le duc d'Arshott, le marquis de Havré, le comte de Lalain, jaloux du prince qu'ils croyoient leur égal, et qui étoit devenu leur chef, feignant aussi d'être inquiets pour leur religion, intriguèrent pour opposer un gouverneur catholique au prince d'Orange comme à don Juan; ils appelèrent d'Autriche l'archiduc Matthias, jeune homme de vingt-deux ans, frère de l'empereur Rodolphe II, qui s'échappa de Vienne, à peu près comme le duc d'Anjou s'échappa de Paris, pour venir offrir ses services aux Belges. Le prince d'Orange eut cependant l'habileté de l'attacher à son parti, de lui faire

signer et jurer les conditions auxquelles il se fit reconnoître pour gouverneur, et de se faire nommer son lieutenant. (1) 1576-1578.

Le prince d'Orange ne put, il est vrai, engager ensuite les Etats à agir avec la vigueur qu'il auroit voulu leur inspirer, et à attaquer don Juan à Namur avant le retour des troupes espagnoles qu'Alexandre Farnèse, prince de Parme, lui ramenoit à marches forcées. Quand celles-ci furent de retour, elles défirent l'armée des Etats le 29 janvier 1578 à Gemblours. La cause de la liberté et celle de la religion paroisoient de nouveau compromises dans les Pays-Bas. Cependant les protestans de toute l'Europe sentoient bien que leur sort pouvoit être décidé dans ces provinces. L'électeur Palatin s'y montrait zélé pour la défense de ses coreligionnaires, comme il l'avoit été en France; c'étoit surtout lui qui leur fournissoit des soldats allemands. La reine Elisabeth avoit découvert que don Juan avoit formé le projet de délivrer de sa captivité la reine Marie d'Ecosse, de l'épouser, et de monter avec elle sur le trône d'Angleterre; aussi mettoit-elle le plus haut intérêt à l'empêcher d'affermir son pouvoir dans les Pays-Bas; elle signa

(1) Conditions imposées à Matthias en décembre 1577. — Traité de Paix. T. II, p. 390. — De Thou. L. LXIV, p. 419. — Watson. L. XIV, p. 48-68. — *Bentivoglio*. P. I, L. X, p. 223-232.

1578.

un traité d'alliance avec les États, et leur avança 100,000 liv. sterl. (1). Le roi de Navarre et les protestans français, plus intimement unis encore avec les Hollandais par leurs croyances religieuses, par leur amour de la liberté politique, par la communauté d'amis et d'ennemis, envoyoit des secours, ou passoient en foule dans les Pays-Bas, dès qu'ils ne trouvoient pas d'occasions de combattre en France. Le brave La Noue, qui avoit horreur des guerres civiles, qui étoit fatigué des princes et des cours dont il avoit trop appris à connoître les bassesses, accepta avec empressement les offres des Etats; il arriva en Flandre le 29 juin 1578, avec un bon nombre d'officiers protestans (2). Mais celui dont l'assistance paroissoit encore aux États devoir être la plus importante, étoit le duc d'Anjou. On le voyoit, dans le royaume, à la tête d'une faction puissante qui lui avoit fait une réputation d'activité et de talens; on connoissoit l'étendue des provinces qui lui avoient été données en apanage; on le savoit en traité de mariage avec Elisabeth, qui paroissoit alors fort tentée de le faire monter sur son trône; et les États croyoient ne pouvoir payer à un trop haut prix

(1) Rapin-Thoyras. L. XVII, p. 362. — Traité de Paix. T. II, p. 391.

(2) De Thou. L. LXVI, p. 489. — Amiraull, Vie de Fr. de La Noue, p. 249.

l'appui d'un prince qui les uniroit en même temps avec la France et avec l'Angleterre.

Le duc d'Anjou, depuis qu'il s'étoit échappé de Paris pour se retirer dans l'Anjou, y avoit rassemblé six mille hommes de pied et mille chevaux. L'opinion qu'on avoit de sa richesse et des avantages qu'il procureroit à ses soldats, dans les pays où il se préparoit à les conduire, avoit fait accourir les gens de guerre sous ses drapeaux. Mais si Monsieur étoit riche, son désordre et sa prodigalité égaloient celles de ses frères. Il étoit toujours à court d'argent, il ne donnoit à ses soldats que très peu d'engagement et point de solde, aussi les troupes qu'il rassembloit dévastèrent-elles horriblement la province où il les avoit réunies. Quoique Henri III craignît que l'entreprise de son frère ne le brouillât avec Philippe II, il languissoit de le voir sortir de France, pour être délivré des esprits remuans qui le dirigeoient, des aventuriers qu'il avoit engagés sous ses drapeaux, pour soulager ses sujets de leurs pillages, et plus encore pour éloigner un rival dont il se défioit. La petite armée du duc d'Anjou traversa sans obstacle une partie de la France, et arriva sur les frontières du Hainaut. Le duc lui-même partit de Verneuil le 7 juillet à minuit, avec Bussy, La Rocheguyon et un petit nombre d'officiers, pour

1578.

rejoindre ses troupes (1). Au commencement d'août il fut reçu dans Mons. Alors il publia un manifeste par lequel il déclaroit qu'il n'avoit pu résister aux instances des habitans des Pays-Bas, autrefois sujets de la France, qui le supplioient de les délivrer de la tyrannie des Espagnols; qu'il s'y étoit déterminé malgré la résistance de la reine sa mère, et les remontrances des principaux seigneurs du royaume; mais qu'il prenoit le ciel à témoin que ni l'avarice, ni l'ambition, ni l'envie de profiter des dépouilles d'un prince voisin ne l'avoient engagé dans cette entreprise, à laquelle il n'avoit été déterminé que par le sentiment du devoir et de la compassion. (2)

Ce manifeste fut suivi par un traité que Bussy négocia et signa à Anvers le 13 août, par lequel le duc d'Anjou étoit proclamé protecteur de la liberté belge. Il s'engageoit à entretenir pendant trois mois à ses frais dix mille fantassins et deux mille chevaux pour la défense des États. Ceux-ci promettoient de lui livrer pour places de sûreté les forteresses de Bayay, du Quesnoy et de Landrecies; ils lui cédoient toutes les conquêtes qu'il pourroit faire à droite de la Meuse; celles qu'il feroit à la gauche de cette rivière devoient

(1) Journal de Henri III, par l'Étoile, p. 171.

(2) De Thou. L. LXVI, p. 497. — *Bentivoglio*. P. I, L. X, p. 244.

leur être restituées. Ils promettoient, s'ils venoient à rompre sans retour avec le roi d'Espagne, de préférer le duc à tout autre pour être leur souverain; ils consentoient à ce que les ordres fussent donnés en son nom, quand il seroit présent à l'armée; mais quant à la police et gouvernement du pays, « le duc sera content de ne point s'y entremettre. » (1)

Don Juan se trouvoit à Namur avec une armée vaillante, mais très peu nombreuse, que Philippe II, jaloux de son frère naturel, n'avoit point voulu renforcer. Les États, Matthias, et le prince d'Orange se flattoient de le contraindre à une grande bataille et de le chasser du pays. Mais l'importance même des secours qu'ils avoient reçus de leurs alliés leur ôta le pouvoir de les diriger selon leur prudence; elle suscita des jalousies et des divisions parmi eux, et fit enfin échouer tous leurs projets. Elisabeth, malgré ses négociations de mariage avec le duc d'Anjou, se défioit de lui, et ne vouloit pas qu'il devînt trop puissant en Flandre. Elle envoya donc des subsides considérables à Jean Casimir, frère de l'électeur Palatin, pour le mettre en état de lever une puissante armée qu'il conduisit dans les Pays-Bas. Après sa jonction à Diest avec

(1) Traité d'Anvers, aux Traité de Paix. T. II, p. 594. — De Thou. L. LXVI, p. 498. — Watson. L. XIV, p. 89. — Bentivoglio. P. I, L. X, p. 246.

1578.

l'armée des États, ceux-ci se trouvèrent avoir sous leurs ordres quarante mille hommes d'infanterie et vingt mille de cavalerie; jamais ils n'avoient été si redoutables; mais ces troupes presque toutes protestantes causèrent une jalousie extrême aux catholiques; les protestans de Flandre et de Brabant abusèrent de leur prépondérance pour se faire accorder par la paix de religion d'Anvers (1) de nouveaux avantages. La jalousie et l'irritation des catholiques dans les provinces wallonnes en furent redoublées; ils refusèrent d'ouvrir au duc d'Anjou les trois villes qui lui avoient été promises comme places de sûreté; ils se refusèrent à exécuter les conditions de la paix de religion; ils arrivèrent même à des actes d'hostilité ouverte avec les protestans. Ils ne tentèrent rien contre don Juan d'Autriche; on voyoit qu'ils se rapprochoient toujours plus des Espagnols. A la fin de la campagne les troupes allemandes de Jean Casimir se dissipèrent sans avoir rien fait; si don Juan ne profita pas de leur désorganisation, c'est que lui-même étoit tombé malade: il mourut en effet à Namur le 1^{er} octobre, désignant Alexandre Farnèse, prince de Parme, pour être son successeur. (2)

(1) Du 22 juillet 1578. Traité de Paix, T. II, p. 592.

(2) De Thou. L. LXVI, p. 507, 511-519. — Watson, L. XIV, p. 92. — *Bentivoglio*, P. I, L. X, p. 248.

Au milieu de cette lutte des partis et de cette puissance des armées allemandes, la présence du duc d'Anjou sur la frontière des Pays-Bas fut peu remarquée, et n'amena aucun résultat important. Il assiégea Binch en Hainaut, et s'en rendit maître le 7 octobre; il s'empara ensuite de Maubeuge; mais après avoir vainement négocié pour obtenir possession de Landrecies et du Quesnoy, et avoir manifesté sa jalousie de Jean Casimir, avec lequel il se trouvoit en inimitié presque déclarée, il licencia son armée, et se plaignit vivement de la manière dont il avoit été traité; il rentra en France, et peu de temps après il passa en Angleterre, soit pour concerter avec Élisabeth ce qu'il y avoit à faire pour les Pays-Bas, soit pour presser auprès de cette reine les négociations que Bacqueville, Rambouillet et Simier suivoient depuis quelque temps pour la marier au duc d'Anjou. (1)

Pendant l'absence de ce duc, la cour de Henri III étoit retombée dans ses petites et basses intrigues. Le roi s'étoit flatté que le départ de Bussy d'Amboise le délivreroit de l'inquiétude que lui donnoit cet homme brave et féroce, toujours empressé à chercher querelle à ses mignons. Mais il ne se fut pas plutôt éloi-

(1) De Thou. Liv. LXVI, p. 511. — Rapin-Thoyras. L. XVII, p. 367, 370, 371.

gné que le duc de Guise prit à tâche de les humilier et de les provoquer à son tour : il croyoit prendre ainsi la défense de la noblesse française qui ne pouvoit sans honte se courber sous le joug des favoris. Non moins magnifique que le roi, le duc de Guise étoit comme lui entouré d'un grand nombre de jeunes seigneurs et de pages qu'il formoit aux armes, et qui se préparaient par des combats singuliers à la guerre civile, ou à servir l'ambition encore secrète de la maison de Lorraine. Ces jeunes gens sans cesse offensés par le luxe et l'insolence des mignons, étoient aussi sans cesse prêts à leur reprocher, ou par des propos grossiers ou par des railleries dédaigneuses, les honteuses pratiques auxquelles ils devoient leur faveur. Ainsi Charles de Balzac d'Antragues, qu'on nommoit Antraguët, pour le distinguer de son frère François, et qui étoit tout dévoué à la maison de Guise, accabla de son mépris, le 26 avril, Jacques de Lévy comte de Quélus, un des mignons du roi. Deux autres de ces favoris, Maugiron et Livarot, embrassèrent sa querelle; Schomberg et Riberac, deux amis du duc de Guise, s'unirent à Antraguët. Le combat de trois contre trois fut arrangé, avec le consentement du roi, pour le lendemain, dimanche 27, à cinq heures du matin, auprès de la Bastille. Les six combattans en effet s'avancèrent les uns

contre les autres, la poitrine nue, l'épée et le poignard à la main, s'encourageant par le cri, les uns de vive le roi, les autres de vive le duc de Guise et la noblesse française. Leur acharnement égala le sentiment de leurs outrages. Antragnet seul ne rapporta du combat qu'une égratignure, mais Schomberg et Maugiron demeurèrent morts sur le champ de bataille; Riberaç mourut le lendemain de ses blessures; Quélus en mourut aussi, mais après trente jours de souffrance; Livarot enfin en réchappa, après avoir été six semaines en danger. Si l'on avoit pu croire qu'il n'y avoit qu'une amitié pure et noble entre le roi et ces trois jeunes gens dont l'un étoit tué, les deux autres couverts de blessures qu'on jugeoit mortelles, ou auroit compati à sa douleur; mais des détails dégoûtans sur l'effrayante dépravation de l'intérieur du palais, étoient connus de tout le public (1); aussi la cour et la France racontoient avec horreur le désespoir du roi, les promesses qu'il fit au médecin de Quélus et à lui-même : « comment il
 « portoit une merveilleuse amitié à Quélus et à
 « Maugiron; il les baisa tous deux morts, fit
 « tondre leurs têtes et serrer leurs blondes che-
 « velures, et ôta à Quélus les pendans de ses
 « oreilles, que lui-même auparavant lui avoit
 « donné, et attaché de sa propre main..... et

(1) Confession catholique du sieur de Sancy, ch. 7, p. 196.

1578.

« l'honora, lui et les autres, de superbes convois et sépultures de princes ». (1)

Dans son ressentiment le roi eut un moment la pensée de faire traduire en justice Antraguët, seul survivant de ce combat terrible ; mais le duc de Guise dit avec tant de hauteur « qu'il n'avoit fait acte que de gentilhomme et d'homme de bien, et que si on le vouloit faire cher, son épée, qui coupoit bien, lui en feroit raison », qu'on le laissa tranquille. Peu de mois après, le duc de Guise fit attaquer un autre des mignons du roi, Saint-Mégrin, comme il sortoit du Louvre le 21 juillet à onze heures du soir : il savoit que Saint-Mégrin faisoit la cour à sa femme ; et il aposta contre lui une vingtaine d'assassins, qui le laissèrent sur le pavé de la rue Saint-Honoré, transpercé de trente-quatre coups d'épée. Le malheureux ne mourut que le lendemain matin ; quelques enquêtes ayant été commencées, le roi fit demander aux Guises de revenir à la cour ; ils rentrèrent en effet à Paris le 16 mars 1579, mais à la tête de six ou sept cents chevaux ; et toutes recherches sur ce meurtre furent aussitôt abandonnées. (2)

La faveur du monarque attiroit la proscrip-

(1) L'Étoile, Journal de Henri III, p. 167, 169. — De Thou. L. LXVI, p. 539. — Lacrosette. T. III, L. VIII, p. 84.

(2) L'Étoile, Journal de Henri III, p. 172 et 185. — De Thou. L. LXVI, p. 540.

tion sur ceux qui en étoient les objets. Livarot guéri des blessures qu'il avoit reçues au combat d'Anraguet, fut tué en duel en 1581, par le marquis de Maignelais; et Grammont, qui étoit après eux le plus en faveur, eut le bras emporté au siège de La Fère: le malheur de chacun d'eux sembloit causer une réjouissance publique; quiconque approchoit du roi, quiconque étoit par lui élevé en dignité, devenoit par là même odieux au peuple. René de Villequier que Catherine avoit placé auprès de Henri, dès sa première jeunesse, pour surveiller son éducation, étoit accusé de lui avoir enseigné tous ses vices. François d'O, gendre de Villequier, et que Henri III fit surintendant des finances, étoit l'homme le plus décrié de la cour, pour sa hauteur, son avarice, ses débauches, et sa dureté impitoyable envers les contribuables. Le chancelier Birago, auquel les Français reprochoient bien plus sa naissance italienne, que la part qu'il avoit eu à la Saint-Barthélemy, ayant reçu du pape le chapeau de cardinal, donna le 1^{er} octobre sa démission de la chancellerie, et fut remplacé le 9 décembre par Philippe Hurault de Chiverny, nommé garde-des-sceaux, qui ne fut pas mieux accueilli du public (1). On vit avec un peu plus

(1) De Thou. L. LXVI, p. 541. — L'Étoile. Journal de Henri III, p. 178. — Mém. de Chiverny. T. I, p. 125.

1578.

de faveur la nomination d'Armand de Biron ; de Jacques de Matignon, et l'année d'après celle de Jean d'Aumont, à la dignité de maréchaux de France ; Henri III avoit eu soin de les choisir parmi les capitaines qui n'étoient point attachés aux Guises, et qui ne dépendoient que de lui seul. Ce fut dans le même esprit qu'il donna le commandement de l'arsenal et de l'artillerie à Philibert de La Guiche, le gouvernement de Dauphiné à Laurent de Maugiron, et le gouvernement de Paris à Villequier. Anne, fils de Guillaume de Joyeuse, lieutenant du roi en Languedoc, et Jean Louis Nogaret de La Valette, remplirent les vides que le poignard avoit fait parmi les jeunes favoris : l'un fut depuis duc de Joyeuse, l'autre duc d'Épernon. (1)

Il semble que la pensée de faire entrer les mignons dans une puissante association, dans laquelle ils contractassent l'obligation de se défendre les uns les autres, eut autant de part que l'habitude de mêler la dévotion aux plus honteuses débauches, dans l'institution de l'ordre du Saint-Esprit, qui fut fondé par Henri III, le 31 décembre 1578. Il devoit être composé de cent chevaliers-commandeurs, qui devoient faire preuve de noblesse dans trois

(1) Davila. L. VI, p. 342.

1578.
races au moins. Le roi, grand-maître, et les officiers de l'ordre étoient compris parmi les cent (1). « On disoit que le roi avoit institué « cet ordre, dit l'Etoile, pour joindre à soi, « d'un nouvel et plus étroit lien, ceux qu'il y « vouloit nommer ; à cause de l'effréné nombre « de chevaliers de Saint-Michel, qui étoit tel- « lement avili qu'on n'en faisoit non plus de « compte que de simples hobereaux ou gentil- « lâtres ; et appeloit-on dès piéça, le collier de « cet ordre, le collier à toutes bêtes. Pour se « les rendre plus loyaux et affectionnés, servi- « teurs, il les obligeoit à certains sermens con- « tenus aux articles de l'institution de l'ordre. « Le dessein du roi étoit de donner à chacun « de ces chevaliers huit cents écus, en forme de « commanderie, sur certains bénéfices de son « royaume. (Mais le pape et le clergé de France « s'y opposèrent.) Et ce faisoit, à ce qu'on di- « soit, parce que beaucoup de ses sujets agités « du vent de la ligue, qui, secrètement et par « sous main, ourdissoit toujours son fuseau, « tendoient comme à rebellion, s'y laissant « transporter par les nouvelles charges qu'on « leur mettoit sus. A quoi Sa Majesté désirant « pourvoir, s'étoit avisée de se fortifier desdits « chevaliers qu'elle croyoit, avec ses mignons,

(1) De Thou. L. LXVIII, p. 601. — Cheverny. T. L, p. 126. — Brantôme, Discours sur les duels. T. VI, p. 206.

1578.

« et un régiment des gardes qui journellement
« l'assistoient, lui être plus prompts et fidèles
« défenseurs, advenant quelque émotion. » (1)

Le roi de Navarre avoit achevé dans Agen l'année 1577 ; mais il n'en fut pas plutôt parti, au commencement de 1578 ; que Biron se saisit de Villeneuve d'Agenois et bientôt après d'Agen. « Ainsi, dit d'Aubigné, cette cour de Gascogne
« ayant perdu son Paris, se retira à Lectoure,
« d'où fut dépêché Miaussans, pour demander
« la reine de Navarre ; étant lors la maison pos-
« sédée par Lavardin et Roquelaure, entière-
« ment aliénés de la faction des réformés. » Le vicomte de Turenne, qui s'y trouvoit aussi présent, assure au contraire « que le roi de Navarre
« n'avoit voulu consentir que la reine Margue-
« rite le vînt trouver, à cause du mauvais mé-
« nage qu'ils avoient eu étant à la cour, et des
« divers soupçons qu'elle lui avoit donnés de ses
« comportemens. Quoique le roi, son frère, ne
« l'aimât pas, si lui sembloit-il être honteux pour
« lui, de voir sa sœur comme répudiée par le roi
« de Navarre... La plupart de ceux qui étoient
« auprès de celui-ci n'adhéroient pas à sa venue,
« et aussi peu le corps des églises, estimant
« qu'elle porteroit beaucoup de corruption, et
« que le roi de Navarre même se laisseroit aller

(1) L'Étoile, Journal de Henri III, p. 181.

« aux plaisirs, en donnant moins de temps et
« d'affection aux affaires. » (1) 1578.

C'étoit justement le motif qui faisoit désirer à la reine-mère de la reconduire à son époux : quoique Henri III eût été jusqu'alors son fils favori, elle ne voyoit pas sans dégoût la mollesse où il étoit tombé, et elle auroit cru d'une bonne politique d'inoculer cette contagion à ses adversaires. Tandis que Henri de Navarre s'efforçoit de réconcilier ses partisans catholiques et protestans, elle croyoit pouvoir, avec un peu d'adresse, les aliéner toujours plus les uns des autres ; elle désiroit visiter toutes les provinces du Midi, et y exercer une souveraineté que son fils lui abandonnoit volontiers. « Quoiqu'elle
« n'eût pas, dit Turenne, la parole du roi de
« Navarre de la recevoir, elle s'achemina en
« priant et menaçant. » Elle partit au mois de juillet avec Marguerite, et elle arriva à Bordeaux vers le milieu d'août. Leur suite étoit nombreuse, et Catherine n'avoit pas manqué de prendre avec elle, suivant sa coutume, beaucoup des plus belles dames de sa cour. Le roi de Navarre se décida alors à lui faire dire « qu'elle
« vînt, et que sa fille se comportant selon son
« devoir, tout le passé seroit mis en oubli. » Leur entrevue eut lieu à La Réole, ville où le

(1) D'Aubigné. L. IV, chap. 2, p. 333. — Mém. de Bouillon. T. XLIX, p. 3 et 4.

1578.

capitaine Favas commandoit pour les réformés ; et où le roi de Navarre se rendit avec six cents gentilshommes. « A cette première entrevue, « les choses se passèrent assez doucement, et « néanmoins la reine Marguerite demeura avec « la reine, sa mère, qui s'en devoit venir au « port Sainte-Marie, et le roi avec ses gentils- « hommes s'en retourna à Nérac. » (1)

De part et d'autre il y avoit beaucoup de plaintes et beaucoup de difficultés à régler. La guerre avoit à peine été suspendue par la pacification de Bergerac ; un grand nombre d'aventuriers qui avoient servi dans les armées protestantes, et qui ne connoissoient point d'honnête industrie, s'étoient emparés de châteaux, d'où ils bravoient également Henri de Bourbon et Henri de Valois, et ils n'y vivoient que de pillage. En Languedoc surtout les hostilités étoient journalières : les catholiques avoient surpris un grand nombre de places sur les protestans, et presque partout ils avoient envoyé au supplice les ministres et les plus zélés entre les religieux. Damville lui-même s'étoit rendu maître de Beaucaire le 7 septembre, après en avoir fait poignarder le gouverneur (2). Pour régler tous

(1) Mém. de Bouillon. T. XLIX, p. 5, 6, 7. — Mém. de Marguerite. T. LII, p. 359. — Hist. de Languedoc. L. XL, p. 370.

(2) Hist. de Languedoc. L. XL, p. 569.

les différens survenus depuis la conclusion de la paix, le roi de Navarre et Catherine convinrent qu'ils auroient une conférence à Nérac, mais seulement après que le premier auroit pris l'avis des chefs de son parti, et des députés des églises qui devoient s'assembler à Montauban. En attendant, Catherine et sa fille se rendirent à Toulouse, où elles firent leur entrée le 28 octobre. Le maréchal Damville et le vicomte de Joyeuse les y reçurent magnifiquement, tandis que le duc de Montpensier et son fils, le maréchal de Biron et beaucoup de grands seigneurs, aussi bien que les beautés les plus renommées de la cour, entre autres la célèbre Dayelle, Chypriote, et la dame de Sauve, dont le roi de Navarre avoit été amoureux à Paris, grossissoient alors leur train.

1578.

Ce fut vers le commencement de l'année 1579 que les deux reines revinrent à Nérac avec leur brillante cour, et elles réussirent, comme les ministres protestans l'avoient redouté, à y faire mettre entièrement en oubli cette sévérité de mœurs qu'ils avoient prêchée au roi de Navarre; les journées se passoient dans les divertissemens; il y avoit bal chaque soir. La reine de Navarre encourageoit son mari à la galanterie, elle étoit la confidente de ses amours, elle faisoit bon accueil à ses maîtresses, et demandoit de lui la même faveur pour ses amans. « La cour du roi

1579.

1579.

« de Navarrè, dit d'Aubigné, se faisoit floris-
 « sante en brave noblesse, en dames excellentes,
 « si bien qu'en toute sorte d'avantages de nature
 « et de l'acquis, elle ne s'estimoit pas moins que
 « l'autre. L'aise y amena les vices (comme la
 « chaleur les serpens); la reine de Navarre eut
 « bientôt dérouillé les esprits et fait rouiller les
 « armes; elle apprit au roi, son mari, qu'un ca-
 « valier étoit sans âme quand il étoit sans amour,
 « et l'exercice qu'elle en faisoit n'étoit nullement
 « caché, voulant par là que la publique pro-
 « fession sentît quelque vertu, et que le secret
 « fût la marque du vice. » (1)

Le cardinal de Bourbon se trouvoit aussi dans le cortége des reines, et il étoit venu rendre visite à son neveu. « Il lui tint, dit l'Étoile, quel-
 « ques propos pour se ranger à la religion ca-
 « tholique, dont ledit roi, se gaussant et décou-
 « vrant par sa bouche le langage de la ligue,
 « qui dès ce temps commençoit à pratiquer le
 « bon homme, lui dit tout haut en riant : Mon
 « oncle, on dit ici qu'il y en a qui vous veulent
 « faire roi; dites-leur qu'ils vous fassent pape,
 « ce sera chose qui vous sera plus propice, et si
 « serez plus grand qu'eux, et que tous les rois
 « ensemble (2). » Il étoit fort bizarre qu'on

(1) D'Aubigné. L. IV, c. 5, p. 344. — Sully, Économies royales. T. I, p. 282.

(2) L'Étoile, Journal de Henri III, p. 177.

songeât déjà à offrir à un cardinal, âgé de cinquante-cinq ans, l'héritage de deux princes âgés l'un de vingt-sept, l'autre de vingt-quatre ans; mais l'opinion que Henri III et son frère, affoiblis par leurs débauches, mourroient jeunes, et n'auroient jamais d'enfans, étoit universelle parmi leurs sujets. Les Guises l'accrédoient à dessein, pour faire envisager aux catholiques l'approche du danger que courroit l'église, si le roi de Navarre, hérétique relaps, étoit l'héritier de la couronne, et pour préparer les esprits au but de leur ambition, celui de les appeler eux-mêmes au trône, comme descendants des Carlovingiens, en repoussant la race Capétienne.

Catherine elle-même sembloit pénétrée de ce pressentiment. « Elle racontoit douloureuse-
« ment, dit d'Aubigné, les entreprises des Gui-
« sards, autant qu'il en falloit pour donner ja-
« lousie et crainte; prêchoit le bon naturel du
« roi son fils, laissant couler comme ses dévo-
« tions (et quelques unes de ses filles disoient
« sous main, ses amours infâmes) lui avoient
« amolli le courage. Il y avoit à craindre qu'il
« s'étonnât aux affaires qu'on lui jetoit sur les
« bras, et que toute la chrétienté prît des conclu-
« sions contre le roi de Navarre, pour lui ôter
« son droit de succession; droit de tant plus
« considérable par la mauvaise santé de Mon-

1579.

« sieur (1). » Catherine qui ne croyoit guère à la sincérité de la religion de Henri de Bourbon, ne désespéroit pas de le ramener, par ces considérations, au catholicisme. En même temps, pour traiter avec les ministres, « elle avoit appris « par cœur plusieurs locutions qu'elle appeloit « consistoriales, comme d'*approuver le conseil de « Gamaliel, dire que les pieds sont beaux de ceux « qui portent la paix ; appeler le roi, l'oïnt du « seigneur, l'image du Dieu vivant, avec plu- « sieurs sentences de l'épître de Saint-Pierre en « faveur des dominations ; s'écrier souvent Dieu « soit juge entre vous et nous, j'atteste l'éternel, « devant Dieu et ses anges !* Tout ce style, qu'ils « appeloient, entre les dames, le langage de Ca- « naan, s'étudioit au soir, au coucher de la « reine, et non sans rire ; la bouffonne Atrie pré- « sidente à cette leçon. » (2)

Mais Catherine ne se contentoit pas d'agir sur le roi de Navarre, elle travailloit aussi contre lui. Suivant Sully, « Cependant que sa belle- « mère l'amusoit de belles paroles, elle semoit « des divisions et dissensions entre lui, M. le « prince de Condé, M. de Turenne, et autres « des plus signalés du parti de la religion, et

(1) D'Aubigné. L. IV, c. 3, p. 335.

(2) D'Aubigné. L. IV, c. 3, p. 337. C'étoit Anne d'Aquaviva, fille du duc d'Atria, mariée au comte de Chateaufvillain.

« faisoit des pratiques dans leurs villes. » Ce prince en effet défia M. de Turenne, qui protesta de la déférence qu'il devoit à son rang, et l'affaire s'arrangea. Turenne fut ensuite provoqué au combat par Duras et Rosan; il avoit remporté sur eux l'avantage, lorsqu'il fut assailli par derrière par des hommes qu'ils avoient apostés, et blessé de vingt-huit coups d'épée (1). « Ces trois cours, du roi de Navarre et des deux « reines, étant donc ensemble à Auch, pour- « suit Sully, un soir, ainsi que l'on tenoit le « bal, un gentilhomme, envoyé par M. de « Favas, vint avertir le roi de Navarre qu'un « vieil gentilhomme nommé Ussac, que l'on « tenoit pour un des piliers de l'église hugue- « note, étant des plus autorisés dans les con- « sistoires, et accrédités dans les assemblées, « et à cette cause avoit été choisi entre plusieurs « autres pour être gouverneur de La Réole, « place des plus importantes pour ceux de la « religion, avoit été persuadé par une des filles « de la reine-mère, dont il étoit devenu éper- « dument amoureux (c'étoit la même Anne « d'Atrie qui enseignoit à la reine le langage « de Canaan), à se faire catholique, et remettre « sa place entre les mains de Catherine. Ce qu'en-

(1) Mém. de Bouillon. T. XLIX, p. 19-27. — Mém. de Sully. T. I, p. 285.

1579.

« tendu par le roi de Navarre , sans montrer
 « aucune émotion , ni faire semblant de rien ,
 « s'écoula doucement de la presse , avec trois
 « ou quatre autres , auxquels il dit tout bas à
 « l'oreille : Avertissez le plus secrètement que
 « vous pourrez tous mes serviteurs dont vous
 « pourrez savoir les logis , que dans une heure
 « je serai à cheval , hors la porte de la ville ,
 « avec ma cuirasse sous ma jupe de chasse ; et
 « que ceux qui m'aiment et qui voudront avoir
 « de l'honneur me suivent. Ce qui fut aussitôt
 « fait que dit , et le tout si heureusement exé-
 « cuté , qu'à portes ouvrantes il se trouva à
 « Fleurance , de laquelle les habitans ne se dou-
 « tant de rien , à cause que l'on étoit en paix ,
 « il se saisit facilement. Ce qui ayant été le
 « matin rapporté à la reine-mère , qui le pen-
 « soit avoir couché à Auch , elle n'en fit que
 « rire , et en branlant la tête dit : Je vois bien
 « que c'est la revanche de La Réole , et que le
 « roi de Navarre a voulu faire chou pour chou ;
 « mais le mien est mieux pommé. » (1)

Au milieu de ces intrigues et de ces fêtes ,
 dont quelques unes avoient un caractère assez
 rude , car le roi de Navarre mena les dames

(1) Sully, *Économ. royales*. L. I, chap. 10; Tome I, p. 283.
 — *Mém. de Bouillon*. T. XLIX, p. 15; et notes, p. 91. —
 D'Aubigné. L. IV, c. 2, p. 334.

à une chasse aux ours , où il y eut beaucoup de monde tué , les négociations continuèrent ; enfin , le 28 février 1579 , un traité de paix explicatif de celui de Bergerac , fut signé à Nérac entre la reine-mère et son gendre. La principale modification faite au traité précédent , fut la concession par la reine au roi de Navarre de onze nouvelles places de sûreté , trois en Guienne , huit en Languedoc , qu'il ne devoit garder , il est vrai , que jusqu'au 1^{er} octobre suivant. (1)

La reine-mère ayant fait son traité , et réconcilié sa fille avec le roi de Navarre , prit congé du dernier à Castelnaudary , et continua la tournée qu'elle vouloit faire dans les provinces méridionales. Elle emmena avec elle Laverdin , Duras , Grammont , et les autres catholiques attachés au roi de Navarre (2). Celui-ci revint à Pau avec sa femme , et dans cette ville toute protestante , les ministres s'efforcèrent de le soumettre à leur rigorisme. A peine permirent-ils à Marguerite de se faire dire la messe en secret , dans une toute petite chapelle , où il n'entroit que huit ou dix personnes : toutefois ils découvrirent que le jour de la Pentecôte

(1) Traité de Paix. T. II , p. 409 à 411. — Hist. de Languedoc. L. XL , p. 370.

(2) Sully. T. I , p. 285. — Mém. de Bouillon. T. XLIX , p. 27.

1579.

quelques catholiques de la ville s'étoient cachés dans le château pour y assister, et ils les firent traiter fort rudement (1). Marguerite insista pour quitter une ville si inhospitalière, et elle ramena en effet le roi de Navarre à Nérac. Celui-ci avoit trop vécu à la cour de France pour n'en avoir pas contracté les mauvaises mœurs. La liste de ses maîtresses est fort longue dans les écrits du temps. Après que Catherine fut partié avec mademoiselle Dayelle et madame de Sauve, Henri s'attacha aux dames d'honneur de sa femme, à Catherine du Luc, à mademoiselle de Rebours, qui, dit Marguerite, « étoit une fille malicieuse, qui ne m'aimoit
« point, et qui me faisoit tous les plus mauvais
« offices qu'elle pouvoit; puis à mademoiselle
« de Fosseuse, qui étoit plus belle, pour lors,
« tout enfant, et toute bonne.... Nous faisons
« la plupart du temps notre séjour à Nérac,
« où notre cour étoit si belle et si plaisante,
« que nous n'enviions point celle de France; y
« ayant la princesse de Navarre, sœur de mon
« mari, qui, depuis, a été mariée à M. le
« duc de Bar mon neveu, et moi avec bon
« nombre de dames et filles. Et le roi mon
« mari étoit suivi d'une belle troupe de sei-
« gneurs et gentilshommes, aussi honnêtes gens

(1) Mémoires de Marguerite. T. LII, p. 341.

« que les plus galans que j'aie vus à la cour, et
« n'y avoit rien à regretter en eux, sinon qu'ils
« étoient huguenots; mais de cette diversité
« de religion il ne s'en oyoit point parler. Le roi
« mon mari, et madame la princesse sa sœur,
« allant d'un côté au prêche, et moi et mon
« train à la messe en une chapelle qui est dans
« le parc; d'où, comme je sortois, nous nous
« rassemblions pour aller promener ensemble,
« ou dans un très beau jardin qui a des allées
« de lauriers et de cyprès, fort longues; ou
« dans le parc que j'avois fait faire, en des
« allées de trois mille pas, qui sont au long
« de la rivière; et le reste de la journée se
« passoit en toute sorte de plaisirs honnêtes;
« le bal se tenant d'ordinaire l'après-dînée et
« le soir. Durant tout ce temps-là le roi servoit
« mademoiselle de Fosseuse, qui, dépendant
« du tout de moi, se maintenoit avec tant d'hon-
« neur et de vertu, que si elle eût toujours
« continué de cette façon, elle ne fût tombée
« au malheur qui depuis lui en a tant apporté,
« et à moi aussi. » (1)

Si l'on en croyoit Marguerite, elle auroit toujours été aussi indulgente pour les foiblesses de son mari que pure dans sa propre conduite. Après avoir parlé des amours du roi de Navarre

(1) Marguerite de Valois. T. LII, p. 345-347.

1579.

et de ceux de M. de Turenne pour mademoiselle de La Vergne, elle ajoute : « Cela n'empê-
« choit pas que je ne reçusse beaucoup d'hon-
« neur et d'amitié du roi, qui m'en témoignoit
« autant que j'en eusse pu désirer; m'ayant, dès
« le premier jour que nous arrivâmes, conté
« tous les artifices que l'on lui avoit faits pendant
« qu'il étoit à la cour, pour nous mettre mal
« ensemble; ce qu'il reconnoissoit bien avoir été
« fait seulement pour rompre l'amitié de mon
« frère (d'Alençon) et de lui, et pour nous ruiner
« tous trois » (1). Elle conte que pendant leur sé-
jour à Eaulse, le roi de Navarre tomba malade
d'une grosse fièvre continue, qui lui dura dix-
sept jours, pendant lesquels elle le servit sans
jamais se partir d'auprès de lui ni se déshabiller.
« Il commença, dit-elle, à avoir agréable mon
« service et à s'en louer à tout le monde, et par-
« ticulièrement à mon cousin M. de Turenne,
« qui, me rendant office de bon parent, me remit
« aussi bien auprès de lui que jamais j'avois été. »
Mais elle ne raconte point qu'alors même Tu-
renne étoit amoureux d'elle, et en étoit bien
venu. Henri III, qui se plaisoit aux petites mé-
chancetés et aux petites perfidies, qui élevoit
rarement ses pensées au-dessus des intrigues de
cour, qui vouloit brouiller Marguerite avec son

(1) Mém. de Marguerite. T. LII, p. 340.

frère , parce qu'il en étoit jaloux ; qui vouloit aussi la brouiller avec son mari , pour semer dans la petite cour de Nérac autant de germes de haine qu'il lui seroit possible ; écrivit au roi de Navarre que sa femme lui étoit infidèle , et que Turenne étoit l'amant préféré. Ce fut Philippe Strozzi qu'il chargea de remettre en personne à Henri de Bourbon la lettre qui contenoit cette dénonciation. Strozzi étoit alors amoureux de la sœur de Turenne , et il venoit à Nérac pour la demander en mariage. Il croyoit que la lettre dont il étoit porteur étoit une recommandation du roi. Cette lettre , le roi de Navarre la montra aux deux accusés. Leur ressentiment pour cette noirceur fut la cause principale de la guerre des amoureux (1). Marguerite et toutes les femmes de sa cour demandèrent dès lors à leurs amis , s'ils étoient vraiment amoureux , de le leur prouver en vengeant cette injure. Turenne , quoiqu'il sût bien que le roi de Navarre étoit peu jaloux de sa femme , jugea convenable de s'éloigner d'elle. Il renonça à son ancienne lieutenance de Guienne pour demander celle du haut Languedoc. « Outre le désir d'avoir une

(1) Notice sur le duc de Bouillon. T. XLVII, p. 395. — Moyse Amirault, Vie de La Noue, p. 254. — Histoire du duc de Bouillon, par Marsolier, in-4°, p. 102. — Mém. de Bouillon. T. XLIX, note 30, p. 92. — De Thou. T. VI, L. LXXII, p. 2.

1579.

« charge où je fusse seul, j'avois, dit-il, un sujet
 « qui me convioit de m'éloigner dudit roi, pour
 « m'éloigner aussi des passions qui tirent nos
 « âmes et nos corps après ce qui ne leur porte
 « que honte et dommage. » (1)

Il restoit, il est vrai, assez de germes de discordes que Catherine n'avoit point étouffés en continuant sa tournée dans le midi. Après avoir laissé sa fille avec son mari, elle s'étoit rendue, le 29 avril, à Castelnaudary, où les Etats de la province de Languedoc avoient été convoqués, mais où les consuls des villes protestantes refusèrent d'assister. Quoique les députés présens fussent tous catholiques, elle tira d'eux la promesse qu'ils feroient exécuter l'édit de pacification. De là elle se rendit, le 15 mai, à Narbonne avec le maréchal Damville, qui prit alors même le titre de maréchal et duc de Montmorency, parce que son frère, qui avoit jusqu'alors porté ces titres, étoit mort sans enfans, le 6 mai, à Ecouen (2). Quoique la reine eût dessein de visiter tous les districts du Languedoc où la paix avoit été le plus troublée, elle ne s'approcha point des villes de Montpellier et de Nîmes, qui étoient alors ravagées par la peste. Elle resta dans la province jusqu'à la fin de l'été, et au

(1) Mém. de Bouillon. T. XLIX, p. 32.

(2) L'Étoile, Journal de Henri III, p. 186. — Hist. de Languedoc. L. XL, p. 572.

commencement d'octobre seulement elle se rendit à Grenoble, accompagnée par le maréchal de Montmorency. Elle trouva qu'il régnoit dans tout le Dauphiné une grande fermentation. Les diguières y étoit à la tête des huguenots, le maréchal de Bellegarde jouoit le rôle de chef des catholiques; mais ce dernier, confident du duc de Savoie, paroissoit conduire quelque intrigue, que les historiens du temps ne nous mettent pas en état de comprendre. Le duc de Savoie cherchoit à se faire un parti dans la province; il offroit aux huguenots eux-mêmes son appui et l'appui de l'Espagne; il couvoit quelque projet secret pour détacher le Dauphiné de la couronne. Catherine eut une entrevue à Montluel avec le duc de Savoie et Bellegarde, et comme celui-ci mourut peu après, presque subitement, les ennemis de la reine prétendirent qu'elle l'avoit fait empoisonner (1). Catherine revint cependant à la cour avertir Henri III que, malgré les efforts qu'elle avoit faits pour maintenir la paix, il devoit se tenir sur ses gardes, car elle s'attendoit à ce que la guerre éclatât d'un moment à l'autre.

Le duc d'Anjou étoit de son côté revenu à la cour, et le roi l'avoit reçu avec toutes les mar-

(1) De Thou. L. LXVIII, p. 606 à 611. — Davila. L. VI, p. 547. — Amirault parle aussi des offres faites par Philippe II au roi de Navarre. Vie de La Noue, p. 257.

1579.

ques d'affection qu'il auroit pu lui donner, s'il avoit été réellement un frère chéri. C'étoit le 16 mars que ce duc étoit rentré à Paris; et, dès lors, jusqu'au milieu d'août, les duels et les assassinats, soit parmi ses favoris, soit parmi ceux du roi, devinrent plus fréquens que jamais. On remarqua surtout la rencontre entre Beaupré et d'Aumont, l'un des mignons, où le premier étoit arrivé sous l'habit de cordelier, profitant de ce qu'à la demande du roi, un grand chapitre de l'ordre s'étoit rassemblé à Paris; le duel entre d'Angeau et La Hette, où le dernier, laissé pour mort de treize coups d'épée, se releva avec fureur, s'élança sur d'Angeau, qui étoit sain, et le tua avant de mourir lui-même; le guet-apens enfin où Bussy-d'Amboise, premier gentilhomme de Monsieur, périt le 19 août. Son maître commençoit à se lasser de lui, de sa présomption et des libertés qu'il prenoit. On assure que ce fut lui qui avertit Monsoreau que Bussy avoit séduit sa femme. Monsoreau contraignit l'épouse infidèle à donner, dans son château, un rendez-vous à son amant. Il vint l'y attaquer à la tête de dix ou douze meurtriers, et quoique Bussy combattît sans espoir, il se défendit tant qu'il eut un souffle de vie. (1)

(1) Journal de Henri III, p. 185-191. — De Thou. L. LXVIII, p. 614.

On s'occupa beaucoup aussi de la disgrâce de Saint-Luc, gouverneur de Brouage, l'un des mignons du roi. On assure que, d'après les suggestions de sa femme, et de concert avec Arques, depuis duc de Joyeuse, il s'efforça de retirer le roi de la vie scandaleuse qu'il menoit, et qu'il fit introduire, dans son cabinet, une sarbacane de cuivre, par laquelle, avec une voix terrible, il le menaçoit, la nuit, des jugemens de Dieu. Mais Joyeuse, voyant Henri si troublé de ces menaces qu'il en perdoit la santé, lui révéla leur stratagème, et toute la colère du roi retomba sur Saint-Luc, qui s'évada, tandis que sa femme fut arrêtée. (1)

Tout à coup, la cour fut troublée par la nouvelle de la surprise de La Fère, par le prince de Condé, effectuée le 29 novembre 1579. Condé, mécontent du roi de Navarre, son cousin, brouillé avec Turenne, croyant n'avoir point parmi les huguenots le crédit qu'il méritoit, n'agissoit pas de concert avec eux. Le roi lui avoit confirmé, par le dernier traité, le gouvernement de Picardie, et cependant ne songeoit point à l'en mettre en possession. Voyant qu'il n'obtenoit rien par ses instances, Condé partit de Saint-Jean-d'Angely avec six hommes qui lui étoient dévoués, et qui, comme lui, s'étoient rendus

(1) Journal de Henri III, par l'Étoile, p. 195.

1579.

méconnoissables en se teignant les cheveux et se couvrant le visage d'emplâtres. Ils traversèrent Paris sans être reconnus, et arrivèrent à unemétairie près de La Fère, où ils avoient donné rendez-vous aux gentilshommes huguenots de la province. Michel de Gouy d'Arcy, commandant de la place, étoit absent; cinq gentilshommes picards, entrant le matin dans La Fère, et liant conversation avec les gardes de la porte, se saisirent tout à coup du pont-levis, et s'y maintinrent jusqu'à ce que Condé arrivât à leur secours, avec le reste de sa troupe. Il se rendit maître de la ville sans répandre de sang, et il se hâta d'écrire au roi, pour excuser son entreprise, déclarant qu'il n'avoit aucune intention de troubler la paix, mais que, persuadé que c'étoit par l'influence des Guises, et la terreur qu'inspiroit la ligue, que Henri III étoit empêché d'exécuter sa promesse, il avoit voulu lui montrer qu'il n'y avoit point réellement de si grandes difficultés qu'on lui faisoit croire. Le roi, au lieu de montrer aucune colère, entra aussitôt en traité avec le prince sur l'étendue de l'autorité qu'il exerceroit, comme gouverneur de Picardie. (1)

(1) Mém. de Bouillon. T. XLIX, p. 30. — D'Aubigné. L. IV, c. 12, p. 365. — De Thou L. LXVIII, p. 615. — Davila. L. VI, p. 350.

Les amoureux, comme on appelloit les jeunes étourdis de la cour de Nérac que leurs maîtresses pousoient à la guerre, avoient compté que la surprise de La Fère la feroit éclater. En même temps ils aigrissoient toutes les querelles qu'on voyoit sans cesse se renouveler entre les deux religions, en Languedoc et en Guienne. Le roi de Navarre eut, le 9 décembre, une conférence à Mazères, avec le maréchal de Montmorency, sur le moyen de pacifier ces deux provinces. Montmorency demandoit au roi la restitution des places de sûreté, qui ne lui avoient été données que pour six mois, le désaveu des infractions à la paix, et la punition des transgresseurs. Le roi de Navarre répondoit qu'il y avoit eu autant d'infractions aux traités de la part des catholiques que de celle des protestans, que, tout en désirant la punition des coupables, il ne savoit où trouver des juges assez impartiaux pour traduire les prévenus devant eux; que, quoique le terme pour lequel les nouvelles villes de sûreté lui avoient été remises, fût expiré, le besoin de garantie étoit plus fortement senti que jamais, puisque les violences n'avoient jamais été plus fréquentes. Le 21 décembre, ils se séparèrent cependant à peu près d'accord sur les mesures qu'ils devoient prendre pour la répression des désordres: mais Montmorency rendoit compte de sa négocia-

1579.

tion à l'assemblée des États de Languedoc qui se tenoit à Carcassonne, et le roi de Navarre aux députés des Églises qui s'assemblèrent à Montauban et à Anduse. De part et d'autre, on éprouva que les corps nombreux sont beaucoup moins traitables que les individus, beaucoup moins disposés à faire des concessions, chaque membre ne se sentant pas de responsabilité, et mettant son point d'honneur dans la résistance. Les amis du roi de Navarre profitèrent de cette aigreur, pour le pousser à la guerre; ils affirmèrent qu'ils étoient assurés de surprendre plus de soixante villes au moment où les hostilités éclateroient, et ils convinrent avec lui que chacun d'eux emporteroit la moitié d'un écu d'or brisé avec le roi, et que, dès que le roi leur enverroit l'autre moitié du même écu, ils attaqueroient par surprise les catholiques. (1)

Cependant Condé, voyant que Henri III paroissoit disposé à lui laisser La Fère et le gouvernement de Picardie, écrivoit au roi de Navarre de ne point renouveler les hostilités; dans son conseil, Favas et Marsilière s'efforçoient de lui faire comprendre que la guerre ne pouvoit lui apporter que des désastres, tandis que la

(1) Hist. de Languedoc. L. XL, p. 376; et note 7, *ibid.*, p. 641. — Mém. de Bouillon. T. XLIX, p. 28. — D'Aubigné. L. IV, c. 5, p. 345; et c. 6, p. 348. — Sully, Écon. royales. T. I, ch. 10, p. 286.

dé fiance croissante entre les ligueurs et le roi valoit mieux, pour leur parti, que dix villes de sûreté. Les Rochelois, sollicités de reprendre les armes, avoient déclaré qu'ils ne pouvoient, en conscience, rompre sans provocations, les sermens qu'ils avoient prêtés à la paix (1). Mais le roi de Navarre et ses jeunes conseillers, pressés par les dames de la cour de Nérac, ne vouloient rien entendre. Les demi-écus d'or furent envoyés, le 21 janvier 1580, aux différens chefs des huguenots dans chaque province, en les avertissant seulement que l'exécution étoit pour le 15 avril.

Les huguenots avoient compté qu'à ce jour-là plus de soixante villes ou châteaux seroient livrés entre leurs mains, par suite des intrigues qu'ils avoient liées; mais bien souvent le traité étoit double, comme on s'exprimoit alors; c'est-à-dire que celui qui avoit promis de livrer une place, comptoit, au contraire, faire tomber dans un piège les assaillans. Ainsi, le capitaine Le Mas avoit promis de livrer Limoges à d'Aubigné, et celui-ci raconte avec des détails piquans, les avances qui lui avoient été faites, les motifs de soupçon qui le mirent sur ses gardes, et l'adresse avec laquelle il échappa au traître qui

(1) Amirault, Vie de La Noue, p. 255.

1580.

croyoit déjà le tenir. C'étoit un jeu où les jeunes aventuriers comptoient s'enrichir par le pillage des villes, ou les rançons des captifs importans. Ils y déployoient toute l'adresse, toute la finesse de leur esprit; et dans cet assaut de ruses, ils ne croyoient leur honneur compromis par aucun mensonge, par aucune perfidie. Mais dans ce jeu auquel ils se livroient avec tant de passion et tant de gaîté, l'enjeu étoit des têtes; ceux qui échouoient étoient pendus. Ce fut le sort, à Limoges, de plusieurs des associés de d'Aubigné. (1)

Dans cette prise d'armes, le roi de Navarre, alors âgé de vingt-sept ans, et qui avoit fait preuve de valeur, mais pas encore des talens d'un grand capitaine, se chargea de la surprise de Cahors. Cette ville avoit été promise en dot à sa femme, mais ne lui avoit jamais été livrée; elle étoit défendue par Vezins, celui même qui, à la Saint-Barthélemy, s'étoit signalé par sa générosité envers Regnier, son ennemi. Vezins avoit trois mille arquebusiers sous ses ordres; à peine le roi de Navarre en avoit-il rassemblé autant, lorsque, le 5 mai, à minuit, par une nuit très orageuse, il envoya deux artificiers, avec dix soldats seulement, attacher le pétard à la

(1) D'Aubigné. L. IV, c. 4, p. 339.

porte de Cahors , sur le pont du Lot. Il fallut emporter trois portes par le pétard ; des corps toujours plus nombreux qui se suivoient rapidement occupoient les passages aussitôt qu'ils étoient ouverts. Mais malgré les grondemens du tonnerre , les détonations du pétard éveillèrent Vezins , ses soldats et les bourgeois , qui fermèrent le passage aux assaillans , à quarante pas du pont. Dès lors , le combat le plus acharné , le plus effrayant , se continua , pendant six jours , dans l'enceinte de la ville. Les bourgeois se défendirent de maison en maison , de barricade en barricade. Ils reçurent de plusieurs villes voisines des renforts ; mais les assaillans en recevoient aussi. A plusieurs reprises , les capitaines du roi de Navarre le pressèrent d'abandonner une attaque qui n'offroit plus de chances de succès ; mais il soutint seul leur constance , jurant qu'il ne ressortiroit point de Cahors qu'il n'en fût maître. Il souffroit de faim et de soif ; ses pieds étoient tout en sang ; il étoit harassé de fatigue ; mais il continuoit à pousser en avant , abattant une barricade après l'autre. Enfin , les défenseurs s'échappèrent de la ville par-dessus les murs. Les assaillans n'avoient plus la force de les poursuivre ; ils en retrouvèrent cependant pour le pillage , auquel , selon Sully , ils ne s'épargnèrent pas ; lui-même ayant , dit-il , gagné par le plus grand bonheur du monde , un petit

1580.

coffre en fer, où il trouva quatre mille écus en or. (1)

Mais, après la prise de Cahors, la guerre ne présenta plus un fait d'armes digne qu'on en conserve la mémoire. Les huguenots n'avoient réussi dans aucune des surprises de ville sur lesquelles ils avoient compté, excepté Montagu, en Poitou; ils avoient échoué devant Blayes; le roi de Navarre avoit vainement tenté de faire quelques prisonniers de marque autour de Marmande. Il avoit enfin été obligé de se retirer vers Nérac, où il n'avoit pas cent chevaux, s'estimant heureux quand le comte de La Rochefoucauld vint l'y joindre, avec quatre-vingts chevaux et deux cents arquebusiers. C'étoit là tout ce qu'il pouvoit opposer au maréchal de Biron qui s'approchoit. (2)

Les armées catholiques, il est vrai, n'étoient guère plus redoutables; Henri III dissipoit tout l'argent qu'il pouvoit arracher à ses sujets, pour satisfaire ses bizarres fantaisies, ou pour enrichir ses mignons; aussi ne pouvoit-il point en réserver pour la guerre. C'étoit d'ailleurs le moment de l'invasion d'une maladie jusqu'alors incon-

(1) Économ. royales de Sully. T. I, ch. 11, p. 291. — D'Aubigné. L. IV, c. 7, p. 349. — De Thou. T. VI, L. LXXII, p. 6. — Davila. L. VI, p. 351.

(2) D'Aubigné. L. IV, c. 11, p. 364. — Sully, Économ. royales. T. I, ch. 12, p. 292.

nue, la coqueluche; le roi, le duc de Mercœur, le duc de Guise, d'O, beaucoup de courtisans, et plus de dix mille bourgeois, en furent atteints à Paris dans les premiers jours de juin; l'alarme fut plus grande que le danger réel. Comme l'épidémie s'arrêtoit les clameurs du peuple décidèrent le roi à faire attaquer La Fère, pour que les huguenots n'eussent pas un lieu fortifié si près de Paris; il chargea le maréchal de Matignon de réduire cette place, et il fit entendre aux mignons qu'ils devoient saisir cette occasion de signaler leur valeur. L'armée royale, composée de quatre régimens de gens de pied, quatorze compagnies d'ordonnance, et quarante pièces de batterie, entreprit le 20 juin le siège de La Fère: on le nomma le siège de velours, parce qu'on estimoit qu'il ne présentoit ni difficultés, ni dangers. La moitié des régimens avoient été fournis par les ligueurs, car dès lors ils avoient obtenu que les forces qu'on emploieroit seroient mi-parties. Condé n'étoit plus dans La Fère; dès le mois de février il avoit passé en Allemagne, par les Pays-Bas, pour y lever, comme dans les précédentes guerres, une armée de reîtres et de landsknechts. Il avoit laissé le commandement de la ville à Du Muy et à la Personne, et quoiqu'il y eût ordonné quelques ouvrages de fortifications avant son départ, ces nouveaux ravelins étoient peu élevés, peu épais, plus enflés de fagots que de

1580.

terre, et couverts à peine d'un gratis, au lieu de fossé (1). Du Muy ne pouvoit espérer de nulle part des secours, et les assiégeans dormoient en paix dans leurs tentes. Il leur opposa cependant une valeureuse résistance, secondé surtout par les fièvres de ce pays marécageux. Au mois d'août l'armée royale avoit perdu deux mille soldats, et lui plus de huit cents; il ne lui restoit que quarante gentilshommes et trois cent trente soldats, lorsqu'il rendit la place le 31 août sous condition qu'elle n'éprouveroit point de pillage, et que la garnison ne seroit point prisonnière de guerre. Puy Gaillard, maréchal-de-camp des assiégeans, tint la main à ce que cette capitulation fût rigoureusement respectée. (2)

Dans tout le reste du royaume les commandans des provinces furent abandonnés par le roi à leurs propres ressources pour faire la guerre aux huguenots. En Guienne, Biron étoit opposé au roi de Navarre; dans le haut Languedoc, Joyeuse au vicomte de Turenne; dans le bas Languedoc, Damville, devenu duc de Montmorency, à Châtillon son petit-neveu. C'étoit là que les deux partis se ménageoient le plus, car d'un côté la plupart des huguenots dans cette

(1) D'Aubigné. L. IV, c. 12, p. 366. — L'Étoile, Journal de Henri III, p. 200, 201.

(2) D'Aubigné. L. IV, c. 13, p. 367. — De Thou. L. LXXII, p. 18, 19.

province s'étoient refusés à prendre les armes , pour un caprice de la cour de Nérac ; d'autre part, Montmorency, qui se défioit de Catherine de Médicis et de son fils, ne vouloit pas écraser des adversaires dont il pouvoit être forcé d'invoquer bientôt les secours. (1)

Les armées des huguenots, dans cette guerre, outre quelques gentilshommes, ne contenoient plus guère que des brigands ; les premiers n'avoient non plus que les seconds aucune honnête industrie dont ils pussent vivre pendant la paix, et ils avoient repris les armes pour piller les paysans et les bourgeois, et pour mettre les prélats et les seigneurs catholiques à rançon. Quelques gentilshommes du Poitou, qui avoient surpris Montaigu, voulurent bien d'abord essayer d'y vivre en gens d'honneur avec leurs propres ressources, sans piller, sans mettre à rançon, sans s'associer avec des gens repris de justice ; mais après six semaines de persistance dans ces honorables résolutions, ils reconnurent que personne ne venoit se joindre à eux. Ils n'étoient plus que trente-six hommes de guerre, et leur conquête alloit leur échapper. Alors ils commencèrent à aller en course, à piller quelques bourgeois, à brûler quelques églises, et bientôt tous les mauvais garnemens de la pro-

(1) Hist. gén. de Languedoc. L. XL, p. 380.

1586.

vince accoururent sous leurs drapeaux , en sorte qu'en dix jours ils réunirent quatorze cents soldats (1). Le capitaine Matthieu de Merle, qui nous a laissé de courts mémoires sur ses exploits, s'étoit rendu maître de Mende, et s'y livroit plus ouvertement encore au brigandage. Châtillon, qui trouvoit qu'il déshonorait la cause de la religion, lui enleva cette ville par supercherie, mais le capitaine Merle ne tarda pas à la reprendre et à recommencer ses déprédations dans tout le pays environnant. Tous les bourgeois, tous les paysans, tous ceux qui exerçoient quelque honnête industrie, auroient rougi de s'associer à ces bandes déréglées; aussi se refusèrent-ils presque partout à prendre les armes à l'appel des princes; d'autant plus que Henri III venoit de charger les gouverneurs de province de publier partout que son intention étoit d'observer scrupuleusement l'édit de pacification, envers tous ceux qui ne commettraient point d'hostilités. (2)

Quoique le roi de Navarre réussît rarement à réunir autour de lui plus de deux cents gentilshommes, et peut-être autant de soldats aventuriers, il trouvoit l'occasion de signaler dans cette

(1) D'Aubigné. L. IV, c. 6, p. 348.

(2) Mém. de Matthieu de Merle. T. LIV, p. 119-147. — Hist. de Languedoc. T. XL, p. 581. — De Thou. L. LXXII, p. 7 et 8.

petite guerre , sa bravoure , sa présence d'esprit et sa gaité , et il gagnoit ainsi les cœurs de ceux qui se trouvoient rapprochés de lui ; mais ses exploits se bornoient le plus souvent à la prise de quelques petits châteaux , dont le plus considérable fut celui de Montségur. Biron vint un jour (le 27 septembre selon de Thou) le défier jusque dans Nérac. Marguerite et toutes ses dames accoururent aussitôt sur les murailles , pour voir leurs chevaliers échanger quelques beaux coups de lance pour l'amour de leurs belles ; mais après avoir laissé durer quelque temps ce jeu , Biron fit tout à coup ouvrir sa troupe pour découvrir son artillerie et tira contre le château sept à huit volées de canon , à la grande déconfiture de la cour de Marguerite, qui s'enfuit au plus vite. (1)

La campagne du vicomte de Turenne fut peut-être un peu plus active ; il s'étoit établi à Castres, et il s'étoit proposé surtout de réorganiser le parti huguenot dans le haut Languedoc , avant de commencer ses opérations : de concert avec une convocation des députés des villes , de la noblesse et des ministres, il établit quelque ordre dans les finances , et il put mettre sur pied deux cents chevaux et sept à huit cents fantassins. Il

(1) Mém. de Marguerite. T. LII , p. 354. — De Thou. L. LXXII , p. 15. — Sully, Écon. royales. T. I , ch. 13 , p. 299.

1580.

ne put réussir à recouvrer la ville de Sorèze, qui avoit été récemment surprise par les catholiques; mais il châtia les magistrats et les bourgeois de Toulouse, qui de tout le Languedoc étoient les plus fanatiques pour la cause catholique, et qui avoient fait la guerre avec beaucoup de cruauté; il ravagea la campagne autour de cette ville, il brûla les maisons de plusieurs conseillers au parlement, et il leur enseigna à leurs dépens les dangers d'une guerre barbare. (1)

Condé n'avoit point réussi à lever des soldats en Allemagne, il ne pouvoit leur offrir des chances de pillage assez favorables, et il ne leur apportoit point d'argent; il voulut alors aller rejoindre ses coreligionnaires qui combattoient dans le Midi. Il se déguisa et prit sa route par la Suisse, Genève et la Savoie, pour se rendre en Dauphiné. En Savoie, il fut arrêté et dépouillé, mais sans être reconnu, en sorte qu'on le laissa rejoindre ensuite Lesdiguières. Celui-ci, dans tout le Dauphiné, ne possédoit d'autre place fortifiée que La Mure; Maugiron lieutenant de la province, et Mandelot gouverneur de Lyon, lui avoient fait déjà éprouver plusieurs échecs, quand le duc de Mayenne arriva en Dauphiné, prit La Mure, et réduisit la province entière à

(1) Mém. de Bouillon. T. XLIX, p. 53-42. — Hist. de Languedoc. L. XL, p. 384.

l'obéissance (1). Condé passa en Languedoc auprès de Châtillon, qu'il trouva dans une situation presque aussi critique.

Tous les huguenots étoient mécontents et découragés, aucune de leurs entreprises ne leur avoit réussi, leurs rangs s'éclaircissoient, leurs ressources diminoient, les châteaux où ils s'étoient fortifiés leur étoient enlevés les uns après les autres, lorsque Monsieur duc d'Anjou arriva en Guienne et les tira de cette situation critique.

Le duc d'Anjou, quoiqu'il se fût retiré de Flandre à la fin de la campagne de 1578, n'avoit point abandonné l'espérance de se faire reconnoître pour souverain de ce pays. Il y continuoit ses intrigues, il faisoit passer des secours aux insurgés, et c'étoit surtout sur cette communauté d'intérêts qu'il comptoit pour obtenir la main de la reine Élisabeth, qu'il ne cessoit de solliciter. Depuis sa retraite et la mort de don Juan des événemens sinistres avoient fort affoibli le parti des États; mais c'étoit justement sur leurs revers que le duc d'Anjou fondeoit son espoir pour les amener à lui déférer la souveraineté. Sur la demande du prince d'Orange les provinces de Hollande, de Zélande, Utrecht, Gueldre, Frise, Brabant et Flandre avoient signé le 29 janvier

(1) De Thou. L. LXXII, p. 8 et 10. — Davila. L. VI, p. 352.

1580.

1579 un traité de confédération perpétuelle, connu sous le nom de l'*Union d'Utrecht*, et qui peut être regardé comme la base du droit public des Provinces - Unies ; mais d'autre part le Luxembourg, le Limbourg et le Namurois étoient demeurés ou rentrés sans condition sous l'autorité de Philippe II, et les provinces wallonnes de l'Artois, du Hainaut, et de la Flandre française, aveuglées par leur zèle pour la religion catholique, signèrent le 17 mai 1579 un traité de paix avec le prince de Parme, qui, tout en réservant de nom leurs privilèges, les soumettoit de fait au pouvoir absolu du roi d'Espagne. (1)

Le sort des armes avoit été plus funeste encore aux États que les traités ; le prince de Parme, au commencement de la campagne de 1579, avoit assiégé Maëstricht. Ce siège avoit duré de la fin de mars à la fin de juin ; mais la ville fut enfin prise d'assaut, et la fureur des Espagnols fut telle, que de dix-huit mille habitans qu'elle contenoit, à peine trois cents échappèrent, le reste fut égorgé ou jeté dans la rivière (2). Le prince de Parme avoit ensuite, comme il s'y

(1) *Traité de Paix*. T. II, p. 396 et 416. — De Thou. L. LXVIII, T. V, p. 621 et 627. — Watson. L. XV, p. 125.

(2) *Bentivoglio, Guerre di Fiandra*. P. II, L. I, p. 7-11. — Watson. L. XV, p. 108-116. — De Thou. L. LXVIII, p. 635.

étoit engagé envers les provinces wallonnes , congédié ses troupes étrangères , et les hostilités s'étoient dès lors bornées à des faits d'armes peu importans. Cependant le brave La Noue, l'officier français le plus expérimenté comme le plus vertueux qui fût au service des États , s'étoit laissé surprendre le 10 mai 1580 à Engelmunster et avoit été fait prisonnier. (1)

Les États découragés jugèrent alors que leur seule ressource étoit de faire au prince français des offres assez brillantes pour le décider à les secourir de toutes ses forces. Le prince d'Orange lui-même leur en donna le conseil. Un décret des états-généraux du 20 juin déféra au duc d'Anjou le commandement général de toutes les forces des Provinces-Unies ; le 12 août un nouveau décret chargea une députation de lui aller offrir la souveraineté des provinces qui avoient signé l'union d'Utrecht. Cette députation fut reçue par le duc d'Anjou au Plessis-les-Tours , et c'est là qu'elle signa, le 19 septembre, la convention qui faisoit l'objet de tous les vœux de ce prince ambitieux et inconséquent (1). Aussitôt après le duc accourut auprès du roi son frère, pour le supplier d'accorder la paix

(1) De Thou. L. LXXI, p. 786, 790. — Amirault, Vie de La Noue, p. 261.

(2) Traités de Paix. T. II, p. 441. — De Thou. L. LXXI, p. 794.

1580.

aux protestans, afin qu'il pût lui-même recueillir sous ses étendards tous les hommes de guerre dont la turbulence avoit jusqu'alors causé la ruine du royaume.

Henri III détestoit son frère, et il étoit loin de lui souhaiter des succès ou aux Pays-Bas, ou ailleurs. Il avoit toujours vu de mauvais œil des entreprises qui pouvoient le compromettre avec l'Espagne; mais d'autre part il ne pouvoit plus douter de la secrète alliance des Guises et des ligueurs avec Philippe II. Aussi croyoit-il pouvoir continuer cette lutte de complots et de perfidies réciproques, sans pour cela entrer en guerre ouverte avec son redoutable voisin. D'ailleurs, dans son indolence, il sacrifioit toujours ce qui étoit éloigné à ce qui étoit rapproché de lui. Il se félicitoit de voir s'absenter par son propre choix un frère qui n'avoit cessé de conjurer contre lui, ou d'ameuter les mécontents; il s'applaudissoit de lui faire emmener tous ces gentilshommes remuans, tous ces soldats aventuriers, tous ces brigands qui s'étoient montrés incapables de supporter la paix, et qui n'avoient en effet rallumé la dernière guerre que par goût pour le pillage. Henri III, même depuis le renouvellement des hostilités, n'avoit pas cessé d'offrir le maintien de son édit de Bergerac à ceux des réformés qui n'avoient pas pris les armes. Son désir de

rétablir la paix s'étoit encore augmenté depuis qu'au mois de juillet précédent il avoit assemblé , à Melun , les députés du clergé de France ; car cette assemblée, au lieu de le seconder et de lui offrir de l'argent , lui avoit adressé , par la bouche de l'évêque de Bazas , un discours très hardi sur la réforme de la discipline , sur la publication du concile de Trente , et sur l'abolition du concordat. Le clergé étoit résolu à enlever au roi tout moyen d'enrichir ses mignons avec des bénéfices ecclésiastiques. Le roi se sentit blessé, et répondit avec quelque aigreur au prélat , pour maintenir celle des prérogatives de sa couronne qui , peut-être , lui sembloit la plus précieuse. De son côté , le clergé prit , le 15 octobre , la résolution de cesser les paiemens auxquels il s'étoit engagé à l'assemblée de Poissy en 1560. Il le fit signifier , le 11 décembre , au prévôt des marchands et aux échevins. Les rentes qui se payoient à l'hôtel-de-ville de Paris furent ainsi suspendues , et comme elles se distribuoient presque en entier parmi les bourgeois de la capitale , ceux-ci furent frappés d'une consternation qui se changea bientôt en une fermentation effrayante. (1)

Par tous ces motifs , le roi se montra empressé d'accepter la paix dont Monsieur promettoit

(1) De Thou. L. LXVIII , p. 617.

1580.

d'être le médiateur. Celui-ci avoit entretenu une correspondance active avec sa sœur Marguerite, et il connoissoit déjà toutes les demandes des huguenots. Il se rendit en droiture au château de Fleix, appartenant à Gaston de Foix, dans le Périgord, lieu désigné pour la conférence. Le duc de Montpensier, Pomponne de Bellièvre et le maréchal de Cossé s'y rendirent de la part du roi. Sully nous apprend que la reine-mère s'y rendit aussi, et que les conférences se tinrent en partie à Coutras. « Pour traiter la paix, dit-il, « l'on avoit fait une espèce de trêve, mais qui « ne s'étendoit que dans Coutras et une lieue et « demie à l'entour; la reine-mère n'ayant jamais « voulu étendre davantage ces limites pour ce, « disoit-elle, qu'elle étoit résolue de conclure « la paix, ou en ôter du tout l'espérance, plus tôt « qu'une trêve générale n'auroit été publiée aux « lieux éloignés. Tellement que, dans cet espace « où résidoient ces quatre cours (de Catherine, « de Marguerite, de Monsieur et du roi de Navarre), l'on n'y voyoit ni oyoit-on parler que « de paix, d'amour, danses, ballets, courses de « bagues et autres galanteries; mais sitôt que, « sans passeport, l'on étoit hors de ces bornes, « ils se prenoient prisonniers, et se donnoient « coups d'épée et de pistolet entre gens de différens partis, lesquels se rencontroient à la « campagne. » Le roi de Navarre profita de cette

démarcation pour faire surprendre une nuit, justement en dehors de la ligne fixée, la petite ville de Saint-Emilion, dont on fit sauter les murailles par le pétard; il n'y eut qu'une dizaine de personnes tuées, « puis tous les habitans se « renfermèrent dans leurs maisons, sans faire « plus aucune défense; alors on s'employa au « pillage, où les gens de guerre, et surtout les « voisins du lieu, s'employèrent comme braves « Gascons. » (1)

Les conférences entre le roi de Navarre et Monsieur, assisté par les députés des églises réformées, commencèrent dès la fin d'octobre; cependant le traité de Fleix ne fut signé que le 26 novembre, et un quarante-septième article y fut même ajouté à Coutras le 16 décembre. Malgré la longueur de ces négociations, ce traité nouveau ne changeoit presque rien à celui de Bergerac, qu'il confirmoit. Les villes de sûreté accordées aux protestans en 1577 devoient leur demeurer pendant les six années stipulées dès le commencement; les autres petites places ajoutées par la conférence de Nérac devoient être restituées par eux, les unes au bout de deux, les autres de trois mois. Mende, Cahors, Montségur, Saint-Emilion et Montaignu, occupées depuis la dernière paix, devoient être remises au

(1) Économies royales, Sully. T. I, c. 14, p. 305.

1580.

roi, soit par les voleurs qui occupoient Mende et Montaigu, soit par les huguenots qui occupoient les trois autres. De son côté, le roi s'engageoit à faire jouir effectivement le roi de Navarre et le prince de Condé de leurs gouvernemens; comme dernière garantie, le roi promettoit de donner en garde au vicomte de Turenne la ville et le château de la Réole, qui furent ensuite échangées contre les villes de Figeac et de Montségur, pour conserver jusqu'à la fin des six années convenues par le traité de Bergerac. Ce traité de Fleix, signé de la main de Monsieur, frère du roi, et du roi de Navarre, confirmé par Henri III, à Blois le 26 décembre, et enregistré par le parlement de Paris le 26 janvier, ne redresse d'ailleurs aucune espèce de grief de l'une ou de l'autre partie. Il est ainsi à lui seul la preuve la plus irrécusable que la guerre des amoureux n'avoit été suscitée par aucun motif ou religieux ou politique, et qu'elle n'étoit qu'un symptôme du désordre des mœurs et de la frivolité féroce des grands et des gens de guerre. (1)

(1) Traité de Paix. T. II, p. 445-446. — De Thou. L. LXXII, p. 21. — Hist. de Languedoc. L. XL, p. 385. — Davila. L. VI, p. 353.

TABLE CHRONOLOGIQUE

ET ANALYTIQUE

DU TOME DIX-NEUVIÈME.

SUITE DU RÈGNE DE CHARLES IX.

CHAPITRE XX. *Troisième guerre de religion. — Retraite des princes à La Rochelle. — Bataille de Jarnac. — Mort de Condé. — Bataille de Montcontour. — Coligni, avec l'armée vaincue, fait le tour de la France. — Paix de Saint-Germain. — 1568-1570.*

1568. L'expérience avoit appris aux religionnaires que la masse du peuple les repousoit	1
Ils cessent de faire des prosélytes, et en perdent au contraire par là terreur	3
Leurs chefs, renonçant à l'ambition, s'étoient retirés à la campagne	4
Haine acharnée entre les deux partis dans toute l'Europe; manque de foi	5
Fanatisme des deux chefs des catholiques, caractère de Pie V	6
Philippe II: Scènes tragiques à Madrid, caractère de Don Carlos, fils du roi	7
18 janvier. Don Carlos arrêté par son père; sa terreur	9
Mort de Don Carlos; mort de sa belle-mère, Élisabeth de France	10

16 février. L'inquisition condamne en masse les États de Flandre ; tribunal de sang	Page 11
Les Flamands invoquent la maison de Nassau ; entrée de Louis de Nassau en Frise	13
Défaite de Louis de Nassau à Groningue, et de Cocqueville à Saint-Valery	14
Le prince d'Orange traverse les Pays-Bas, sans qu'aucune insurrection le seconde	15
Philippe II persécute les Maures d'Espagne ; révolte des Alpuxarras	17
Les Maures vaincus, massacrés, ou réduits à l'esclavage	19
Félicitations du pape au duc d'Albe ; ses exhortations au duc de Nemours de repousser la paix	20
Catherine se justifie de sa tolérance auprès du pape et du roi d'Espagne	21
Massacre des protestans dans les provinces ; mauvaise foi de la reine	23
Formation du conseil du cabinet ; disgrâce du chancelier l'Hôpital	25
Vente de biens de l'Église pour exterminer l'hérésie ; massacre de René de Cipierre	26
Troupes envoyées en Bourgogne pour enlever Condé et Coligni	28
25 août. Fuite de Condé et Coligni, de Bourgogne vers La Rochelle	29
La reine de Navarre et tous les chefs protestans joignent Condé à La Rochelle	30
28 septembre. La religion réformée interdite par le parlement ; révolte du Poitou	32
Patience de Puy-Viaud ; soulèvement des Provençaux sous D'Acier	33

1568.	30 Octobre. Défaite et mort de Mouvans à Marignan ; arrivée du duc d'Anjou à l'armée. page	35
	Les deux armées manœuvrent entre la Loire et la Charente ; cruautés des catholiques	37
	Les armées séparées par l'excès du froid ; succès des protestans ou de <i>la cause</i>	38
	Les Rochelois vont en course sur tous les catholiques	39
1569.	Les protestans prennent St.-Michel en l'Herme ; ils échouent devant Dieppe et Le Havre	40
	Mars. Le duc d'Anjou s'approche du bord méridional de la Charente	42
	12 mars. Le duc d'Anjou passe de nuit la Charente à Châteauneuf	43
	13 mars. Bataille de Jarnac ou Bassac ; Condé, la jambe cassée, charge les catholiques	45
	Condé rendu prisonnier, est tué de sang-froid par Montesquiou	46
	Perte de la bataille ; les forces des Huguenots demeurent entières	48
	La reine de Navarre accourt à l'armée et lui présente son fils Henri	49
	27 mai. Mort de Dandelot ; les villes de Poitou résistent au duc d'Anjou	50
	D'Aumale et Nemours chargés, par la reine, d'arrêter la marche du duc de Deux-Ponts	52
	25 mars au 11 juin. Deux-Ponts traverse la France et vient mourir près de Limoges	53
	23 juin. Combat de La Roche-Abeille ; succès des protestans à La Charité et en Béarn	55
	Conseil féroce de Tavannes à Catherine ; la gendarmerie catholique congédiée	56

1569.	Massacre des protestans à Orléans et ailleurs; femmes et enfans chassés de Montargis..	page 57
24 juillet.	Coligni forcé, par ses soldats, à mettre le siège devant Poitiers.....	59
7 septembre.	Il le lève après avoir perdu beaucoup de monde.....	60
13 septembre.	La tête de l'Amiral et de ses capitaines mises à prix par le parlement.....	62
30 septembre.	Combat de Saint - Clair près de Montcontour.....	64
3 octobre.	Bataille de Montcontour; fautes des protestans.....	65
	Blessure de Coligni; défaite des protestans....	67
	Retraite des protestans; immensité de leur perte.....	68
	Détresse de Coligni; consolation que lui donne L'Estrange.....	69
	Intrigues de cour qui viennent à son aide; Charles IX jaloux de son frère.....	72
16 octobre.	Le roi vient à l'armée; il assiège et prend Saint-Jean-d'Angely.....	73
18 octobre.	Coligni part de Saintes pour la Gascogne, avec le reste de l'armée vaincue..	75
10 décembre.	Coligni fait sa jonction avec Montgommery; jalousie entre Montluc et Damville.....	76
16 novembre.	Nîmes surpris par les protestans; le gouverneur massacré.....	77
1570.	Avril. Coligni annonce à son armée qu'il la ramènera à Paris par la vallée du Rhône.....	79
	Juin. Coligni malade en Forez; succès de La Noue en Saintonge; bataille de Sainte-Gemme, 15 juin.....	80

1570. Négociations pour la paix. 26 juin. Combat
d'Arnai-le-Duc page 82
8 août. Paix de Saint-Germain; villes de sûreté
accordées aux protestans 83

CHAPITRE XXI. — *La cour fait des avances aux protestans.*
— Elle offre la sœur du roi en mariage au prince de
Béarn. — Elle propose à Coligni de porter la guerre en
Flandre. — Soulèvement de la Hollande. — Saint-Bar-
thélemy. — 1570-1572 85

1570. Les huguenots, après la paix, ne reviennent
point à la cour *Ib.*
Redoublement de haine des catholiques, qui
désirent tous l'extermination des protestans. 86
Développement du caractère de Catherine,
alors âgée de 52 ans 88
Progrès de la férocité en France; Timoléon de
Cossé et Philippe Strozzi 89
Caractère de Charles IX et de ses frères Henri
et François 90
Panégyristes de Catherine et de Charles, qui
prétendent qu'elle prémédita le massacre . . . 93
Sa détermination subite est également bien at-
testée 94
La cour se plonge dans les fêtes; 22 octobre.
Mariage du roi avec Elisabeth d'Autriche . . 96
Galanteries de Marguerite avec le duc de Guise;
le roi veut le faire tuer 97
23 décembre. Ambassadeurs d'Allemagne qui
exhortent Charles IX à la tolérance 99
Négociations avec les huguenots de La Rochelle,
sur les griefs dont ils se plaignoient 100

1571.	1 ^{er} janvier. Conférences à La Rochelle; mars, Massacres des protestans à Rouen et Orange.	102
	Tumulte à Paris pour la croix de Gastine; les catholiques réprimés.....	103
	Proposition de mariage faite par Biron au prince de Béarn.....	105
	Mariages de Coligni et de Téligni; arrivée à Blois de la reine de Navarre et de son fils..	106
	1 ^{er} septembre. Meurtre de Lignerolles, favori du duc d'Anjou, et sa cause.....	107
	Conférences de Charles IX avec Louis de Nassau pour porter la guerre en Flandre.....	109
	Les amis et les ennemis de Coligni concourent à le persuader que la cour est de bonne foi...	110
	Octobre. Coligni vient à Paris; grâces qui lui sont accordées.....	113
	Les Guises s'éloignent de la cour; Mayenne sert les Vénitiens contre les Turcs.....	114
	Conquête de Chypre par les Turcs; leur atrocité. 7 octobre, bataille de Lépante....	115
	Charles IX tenté de profiter de cette diversion pour attaquer le duc d'Albe en Flandre....	117
	Tyrannie du duc d'Albe aux Pays-Bas; grande émigration en Angleterre.....	118
	Taxes ruineuses qu'il veut imposer; elles poussent le peuple à la révolte.....	119
	Armemens des gueux de mer; armée du prince d'Orange levée avec l'argent de Charles IX.	121
	Charles IX demande aux protestans allemands leur alliance, et à Elisabeth d'épouser son frère.....	123
1572.	Ce mariage rompu. 29 avril, alliance de la France et l'Angleterre.....	124

1572. Édit de Birago pour favoriser les manufactures; système mercantile	page 125
8 mars. Lettre de Jeanne d'Albret à son fils, sur ses négociations, et l'état de la cour . . .	126
Tavannes avoit conseillé à Catherine de mettre Jeanne d'Albret en colère	130
11 avril. Jeanne signe les articles du mariage de son fils avec Marguerite	131
La fille de Montpensier, abbesse de Jouars, s'enfuit en Allemagne	<i>ib.</i>
Charles IX réconcilie les Guises, qu'il rappelle, avec Coligni	132
1 ^{er} avril. Les gueux de mer surprennent la Brille; révolte de Hollande et de Zélande	133
15 mai. Surprise de Valenciennes; 25 mai, surprise de Mons par Louis de Nassau	135
1 ^{er} juin. Mort de Pie V; départ du cardinal de Lorraine pour Rome	136
Fausses confidences de Charles IX à Coligni; ses caresses à la reine de Navarre	138
9 juin. La reine de Navarre meurt empoisonnée.	140
Alarme des protestans; lettre des Rochelois à Coligni	141
Charles IX assure n'avoir confiance qu'en Co- ligni	142
Mémoire présenté par Coligni sur la guerre; abandon des places de sûreté	143
8 juillet. Entrée du prince d'Orange en Guel- dre; le duc d'Albe attaque Mons	145
11 juillet. Genlis est surpris et défait par les Espa- gnols, comme il marchoit au secours de Mons.	146
1 ^{er} août. Le roi de Navarre et tous les hugue- nots à Paris; premier projet contre eux . . .	148

1572.	18 août. Mariage du roi de Navarre et de Marguerite de Valois.	page 149
	Conseils tenus chez la reine pour désigner ceux qui seroient compris dans le massacre.	151
	Le roi demande à Coligni son consentement pour faire entrer les gardes à Paris.	152
	Le roi autorise Guise à faire tuer Coligni; Mau-revel choisi pour ce meurtre.	154
	20 août. Coligni blessé d'une arquebusade.	156
	Visite du roi et de la reine-mère à Coligni; il lui donne une garde commandée par son en-nemi.	157
	Récit de Tavannes, qui prétend que le roi se déterminâ seulement alors au massacre.	158
	Ce récit confirmé par Marguerite et Henri de Valois; délibérations des huguenots.	160
	23 août. Dernier conseil pour préparer le mas-sacre; Guise fait armer les bourgeois.	161
	24 août. A une heure et demie du matin, la cloche du Palais appelle au massacre.	164
	Massacre de Coligni; Marguerite exposée par sa mère pour tromper son mari.	165
	Massacre de tous les huguenots logés au Lou-vre; l'un d'eux s'échappe dans la chambre de Marguerite.	166
	Le roi de Navarre et Condé devant Charles IX, qui les menace pour les faire apostasier.	170
	Guise, Montpensier, Tavannes, vont tuer les seigneurs huguenots dans leurs logis.	171
	Les huguenots logés au faubourg Saint-Germain ont le temps de s'échapper.	173
	Massacre des bourgeois par les bourgeois; le roi tire sur les huguenots.	174

1572. Par ordre du roi, le massacre se répète dans toute la France; nombre des morts . . . page 116
- 28 août. Le roi annonce au parlement que le massacre est fait par son ordre; il va voir les supplices. 177
- CHAPITRE XXII. *Quatrième guerre de religion. — Siège de La Rochelle et de Sancerre. — Paix de La Rochelle. — Le duc d'Anjou élu roi de Pologne. — Intrigues du duc d'Alençon. — Cinquième guerre. — Prise d'armes du Mardi-Gras. — Mort de Charles IX. — 1572-1574.* 181
1572. La cour, après le massacre, irrésolue sur ce qu'elle devoit faire. *ib.*
- Le roi accuse les protestans d'avoir comploté pour massacrer la famille royale. 183
- Absurdité du complot; les juges font semblant de le croire, et condamnent des innocens. . . 184
- Apologies de la Saint-Barthélemy; félicitations adressées au roi. 185
- Le pape rend grâces à Dieu du massacre; il envoie le légat Fabio Orsini au roi. 186
- Orsini félicite et remercie les égorgeurs de Lyon; il trouve la cour honteuse du massacre. 188
- Approbation de Philippe II; horreur de tous les anciens alliés de la France. 190
- Le roi se justifie en Suisse et en Angleterre; les protestans s'enfuient en pays étranger. 191
- Sancerre et Montauban se préparent à la résistance; aventures de Rénier et Vézins. 193
- Soulèvement de Nîmes; La Rochelle se met en défense; prise d'armes dans les montagnes. . 195
- Le roi se figure dompter le parti protestant, en faisant abjurer ses chefs. 196

1572.	Résistance des princes; ils sont convertis par Du Rosier, ministre apostat.....	page 198
	Soumission de Henri de Navarre au pape; fu- neste effet de la Saint-Barthélemy en Bel- gique.....	199
	Retraite du prince d'Orange; dispersion de son armée.....	201
	Résistance de la Hollande; soumission de la Bel- gique; atrocités du duc d'Albe.....	202
	Retour de La Noue; Charles IX l'envoie aux Rochelois pour les engager à la paix.....	203
	La Noue traite avec les Rochelois, leurs soup- çons; embarras de sa position.....	205
	La Noue, avec l'aveu du roi, accepte le com- mandement de La Rochelle.....	207
	Nombre de ministres réfugiés à La Rochelle, leur esprit de liberté.....	208
	Organisation démocratique et fédérative des pro- testans.....	209
	Catherine veut faire tous ses fils rois; envoi de Balagni en Pologne.....	210
	Intrigues et mensonges de Balagni en Pologne; progrès de la réforme parmi les grands.....	212
	7 juillet. Mort de Sigismond Auguste; retour de Balagni en France.....	214
	Montluc, évêque de Valence, envoyé en Polo- gne; il court risque d'être massacré comme huguenot.....	215
	Il offre le duc d'Anjou aux Polonais; il excuse la Saint-Barthélemy.....	217
	Horreur des Polonais pour la Saint-Barthélemy. Mensonges de l'évêque Montluc.....	219
1573.	Février. Catherine envoie Schomberg aux pro-	

1573.	testans d'Allemagne, pour leur offrir sa protection.....	page 220
	Charles IX est impatient de voir Henri sortir de son royaume.....	222
	Henri d'Angoulême, frère naturel du roi, veut recommencer le massacre.....	223
	Le duc d'Anjou, avec tous les grands seigneurs, vient assiéger La Rochelle.....	224
	Vaillance et modération de La Noue. 3 mars.	
	Le duc d'Aumale tué.....	225
	14 mars. La Noue sort de La Rochelle. 20 avril.	
	Montgomery devant La Rochelle.....	227
	Il se retire; courage des Rochelois; fanatisme des ministres.....	228
	Dissentimens et découragement des assiégés; colique de Poitou.....	230
	Alençon uni aux mécontents; le roi veut la paix, siège de Sancerre, famine dans la ville.....	231
	Guerre en Dauphiné et en Guienne; conduite équivoque de Damville en Languedoc.....	232
	Conditions de la paix proposée par Villeroi. Paix signée à La Rochelle, le 6 juillet.....	235
	19 août. Sancerre se rend le jour de l'arrivée des ambassadeurs polonais.....	237
	Artifices de Montluc en Pologne; la petite noblesse favorable au duc d'Anjou.....	<i>ib.</i>
	Patriotisme des Polonais; promesses de Montluc aux évangéliques de Pologne.....	239
	9 mai. Trente-cinq mille suffrages se déclarent pour le duc d'Anjou; treize ambassadeurs viennent le chercher.....	240
	9 septembre. Henri prête serment comme roi de Pologne; il confirme une partie des promesses.	242

1573.	Fêtes et excès des trois jeunes rois ; danger qu'ils courent chez Nantouillet.....	page 243
	Le roi veut étrangler La Mole ; sa jalousie du nouveau roi de Pologne.....	245
	Henri regrette de devoir s'éloigner ; légèreté du roi de Navarre ; cabale d'Alençon.....	246
	La main de la reine d'Angleterre demandée pour Alençon ; ses intrigues avec les protestans.....	248
	Fin septembre. Charles IX force son frère de partir pour la Pologne.....	250
	Catherine offre au prince d'Orange le roi de Pologne pour allié ; siège de Harlem.....	251
	Henri agréé par le prince d'Orange ; son départ ; maladie du roi.....	253
	24 août. Assemblée des protestans à Montauban ; ils s'organisent pour la défense.....	254
	Principes de liberté répandus ; les députés des huguenots du Midi se présentent au roi.....	256
	Tentatives en trahison sur La Rochelle. 16 décembre. Confédération des huguenots à Milhaud.....	257
1574.	Catherine se défie du duc d'Alençon ; les mécontents se tournent vers lui.....	259
	Alençon demandé pour lieutenant-général ; formation du parti des politiques.....	260
	Éclat entre Montmorency et Guise ; prise d'armes du Mardi-Gras, 23 février.....	261
	Alençon manque de cœur pour s'y joindre ; ses deux confidens, La Mole et Cocconas.....	263
	La Noue prend les armes le Mardi-Gras, en Poitou ; soulèvemens dans le Midi.....	265

1574. Matignon envoyé contre Montgommery, en Normandie; procès des rebelles..... page 266
 10 avril. La Noue et Cocconas arrêtés; ils sont suppliciés le 30 avril..... 268
 Le roi reprend des forces, et veut faire périr son frère et son beau-frère..... 270
 Montgommery fait prisonnier; Charles IX insensible à cette nouvelle..... 271
 29 mai. Remords de Charles IX; ses terreurs, sang dont il est baigné..... 272
 30 mai. Il déclare sa mère régente jusqu'au retour du roi de Pologne, et il expire..... 273

CHAPITRE XXIII. *Régence de Catherine de Médicis. — Henri III s'échappe de Pologne et rentre en France. — Il continue avec mollesse la guerre civile. — Damville, Condé, Alençon, et enfin le roi de Navarre, se mettent à la tête des mécontents. — Cinquième paix, ou paix de Monsieur. — 1574-1576..... 276*

1574. 30 mai. 5 septembre. Seconde régence de Catherine; elle n'avait pas cessé de régner sous Charles IX..... *ib.*
 Violence des soupçons élevés contre elle; sa dissimulation, son mépris pour toute morale... 277
 Ses artifices souvent sans but, son goût pour l'intrigue, son adresse..... 278
 Poncet présente le despotisme turc à son admiration; moyens de l'introduire en France... 279
 Nouvelle tendance au despotisme; haine de la féodalité..... 282
 Catherine jalouse des Guises, chefs du parti fanatique..... 283

1574.	Elle flattoit les Guises en même temps qu'elle attiroit sur eux la haine de la noblesse. page	284
	Catherine s'abstient de prendre une décision en l'absence du roi, et reste armée.....	285
	Lettre de Catherine à Henri III; ses circulaires aux gouverneurs des provinces.....	287
	Communications avec l'Angleterre; offres de paix adressées à La Rochelle.....	289
	Trêve pour juillet et août en Poitou; Catherine désire moins la paix en Languedoc.....	290
	Catherine veut perdre Damville, gouverneur du Languedoc; elle ordonne de l'arrêter... ..	291
	Juillet. Damville, destitué, recherche l'amitié des huguenots assemblés à Milhaud.....	293
	Négociations de l'assemblée de Milhaud avec Damville, et avec Condé en Alsace.....	294
	Condé reconnu pour chef des huguenots et des politiques.....	295
	26 juin. Condamnation et supplice de Montgomery, par la volonté de la reine.....	297
	Henri III à Cracovie; comment il aurait pu conserver la couronne de Pologne.....	299
	Villequier l'engage à s'enfuir de Pologne. 18 juin. Il s'évade de Cracovie comme un criminel... ..	301
	Il traverse au milieu des fêtes, et fort lentement, l'Autriche et l'Italie.....	303
	Henri III trouve Damville à Turin; il l'accueille bien, puis veut le faire arrêter.....	304
	Il rend au duc de Savoie Pignerol, La Pérouse et Savillan; mécontentement des Français... ..	305
	5 septembre. Henri III rentre en France par le Pont-Beauvoisin; il rend la liberté à son frère et son beau-frère.....	307

1574.	Henri III délibère à Lyon sur la paix ou la guerre, et se décide pour la guerre....	page 308
	Henri éloigne Bellegarde et Pibrac, qui lui conseil- loient la paix.....	309
	Henri III s'enferme avec ses mignons; son sé- jour à Lyon; retraite des vieux généraux....	311
	Il se rend à Avignon; il est offensé d'une ré- ponse de Montbrun.....	313
	Pauvreté de la cour; correspondance du roi avec Damville; hostilités.....	314
	Débauches de Henri; il s'engage parmi les fla- gellans; leurs processions et leurs rivalités..	316
	Son but, suivant Davila; projet de mariage pour lui; Élisabeth de Suède.....	317
	26 décembre. Mort du cardinal de Lorraine; la reine ne le regrette pas.....	319
	Henri demande en mariage Louise de Vaude- mont.....	320
1575.	10 janvier. Henri III quitte Avignon. 13 fé- vrier. Son sacre à Reims. 15. Son mariage..	321
	20 mai. La vraie croix volée à la Sainte-Cha- pelle, à ce qu'on croit, par le roi.....	323
	Mépris où tombe le roi; l'enthousiasme des pro- testans diminue, celui des catholiques s'ac- croît.....	324
	Formation du parti des politiques; les seuls ac- tifs, mus par leur intérêt personnel.....	326
	Caractère de Damville, leur chef; son union avec Condé et l'électeur palatin.....	327
	10 février. Leur traité avec les Églises du Midi; députés de l'union envoyés au roi.....	328
	Guerre féroce en haut Languedoc, requête au roi, rédigée à Bâle.....	330

1575.	Catherine fait empoisonner Damville, et, le croyant mort, veut faire périr son frère. page	332
	Succès de Montpensier contre les huguenots, en Poitou.....	334
	Appui qu'ils reçoivent de Turenne; sa conversion; intrigues et mort de La Haie.....	335
	2 septembre. Descente des catholiques dans l'île de Ré, repoussée; factions de Provence....	336
	9 juillet. Défaite et captivité du brave Montbrun. 12 août. Son supplice.....	338
	15 juillet. La diète de Stezicka prive Henri de la couronne de Pologne.....	339
	15 septembre. Fuite du duc d'Alençon pour se mettre à la tête des mécontents.....	341
	Il annonce vouloir venger La Mole; son manifeste; demande d'états-généraux.....	342
	Union d'Alençon avec La Noue, Condé et Damville, contre la cour.....	344
	Négociations de Catherine avec son fils; elle remet Montmorency en liberté.....	346
	10 octobre. Combat de Dormans, où Thoré est défait et Guise balaféré.....	347
	31 octobre. Du Guast, favori du roi, assassiné à la suggestion de Marguerite de Navarre....	348
	Mollesse efféminée de Henri III. 22 novembre. Catherine signe une trêve avec son fils.....	350
	Grandes concessions qu'elle fait aux mécontents; Refus des Parisiens d'avancer de l'argent....	351
1576.	Janvier. Les conditions de la trêve mal observées; les esprits s'aigrissent.....	353
	Entrée de Condé en Bourgogne; ses ravages; indiscipline de ses soldats allemands.....	354

1576. 2 février. Condition du roi de Navarre à la cour ; il désire se mettre en liberté. . . . page 356

20 février. Henri de Navarre s'échappe de Saint-Germain dans une partie de chasse. 359

Henri de Navarre gagne Alençon , puis Saumur, et enfin la Guienne. 360

11 mars. Brillante armée des mécontents ; la reine va les joindre pour traiter avec eux. 362

6 mai. Paix de Monsieur signée , grandes concessions de la cour aux mécontents. 363

CHAPITRE XXIV. *Les catholiques fanatiques s'unissent entre eux par la sainte ligue. — Premiers États de Blois. — Ils ne veulent souffrir qu'une seule religion en France. — Sixième guerre mollement soutenue par les Huguenots , et sixième paix. — 1576-1577.* 365

1576. Défiance universelle avec laquelle la paix de Monsieur est accueillie. *ibid.*

Les protestans cantonnés dans leurs provinces ; l'armée allemande pille la Champagne. 366

Condé quitte Monsieur ; il demande possession de la ville de Péronne. 368

D'Humières propose une ligue aux catholiques de Picardie ; manifeste de la ligue. 369

Condé demande au roi Saint-Jean-d'Angely, en échange de Péronne ; ligue en Poitou. 371

Abjuration du roi de Navarre ; Henri III lui refuse sa femme, il lui renvoie sa sœur. 372

Navarre visite La Rochelle , un mois plus tard

Condé y vient aussi. 373

Les princes s'aperçoivent qu'ils sont joués ; Condé , le 12 octobre , surprend Saint-Jean-d'Angely. 375

1576. P. Hennequin grand promoteur de la ligue à Paris; serment des ligueurs.....	page 376
Puissante organisation de la ligue; talens des Guises, ses chefs.....	378
11 novembre. Monsieur se réconcilie au roi; jalousie entre Navarre et Condé.....	380
Négociations de Damville avec la cour; surprise de Saint-Esprit, 9 décembre, qui mécontente Damville.....	381
Vices et ridicules de Henri III; mépris dans lequel il tombe.....	383
Meurtres journaliers à la cour; habitudes sanguinaires et efféminées des mignons.....	384
Henri III introduit la comédie italienne en France, <i>li Gelosi</i> de Venise.....	386
Répugnance avec laquelle ils sont reçus; satires répandues contre le roi.....	388
Les Guises veulent écarter toute la race capétienne; mémoire de David au pape.....	389
Comment Henri III pouvoit être écarté du trône; sa jalousie et sa dissimulation.....	390
Fréquentes insultes auxquelles les huguenots sont exposés; haine de Henri III pour eux..	392
16 avril. Lettres patentes pour la convocation des États-Généraux à Blois.....	393
Comment les élections furent faites; illégalités relevées par les protestans.....	395
15 novembre. Arrivée des députés à Blois, leur nombre; vague idée de leurs droits.....	397
6 décembre. Séance royale d'ouverture.....	399
Discours du roi remarquable par son bon sens; sa modération et sa noblesse.....	400

1576. Les trois ordres se retirent dans leur chambre ;
supérieure organisation du clergé. page 402
- Aucun homme illustre ne se trouve dans les
rangs de la noblesse ou du tiers-état. 403
- Division en douze gouvernemens ; rédaction du
cahier général. 405
- Demande des commissaires des trois chambres,
sur l'autorité législative de leurs cahiers. . . . 407
- Le tiers-état défend la prérogative ; il est obligé
de céder. 408
- 13 décembre. Réponse du roi ; sa modération
et ses concessions. 409
- Le roi engage les États à traiter de la suppres-
sion de la réforme en France. 411
- La noblesse et le clergé demandent la suppres-
sion de la réforme ; discussion sur le concile
de Trente. 412
- 26 décembre. Vote du tiers-état , restriction
maïse qu'il y apporte. 414
- Inquiétude des députés du tiers sur le vote
qu'ils venoient d'émettre ; rentes de l'hôtel-
de-ville. 416
- Protestation des huguenots contre les États de
Blois ; ils prennent les armes en Guienne. . . 417
1577. 6 janvier. Députés des États aux chefs des mé-
contens ; état des finances. 418
- Demande d'aide au clergé ; plaintes de ce corps ,
et ses refus. 420
- La noblesse demande une taille sur les deux
autres ordres ; refus absolu du tiers-état. . . . 422
- Le roi presse les États de lui donner leurs ca-
hiers , et annonce une séance royale. 423

1577. Nouvelle délibération sur la guerre; vote de la noblesse; alarme du clergé.....	page 424
Le clergé refuse toute aide, et demande la guerre; le tiers refuse son aide, et veut la paix.....	426.
17 janvier. Séance royale; discours inconcluuant.....	428
Aide demandée par Nevers à la noblesse; proposition de Poncet pour un impôt unique...	430
28 janvier. Le tiers-état se déclare sans pouvoir pour accorder des subsides; instances au clergé.....	431
Le clergé consent à payer au roi la solde de 5,000 hommes.....	433
Réponses du roi de Navarre, de Condé et de Damville aux députés des États.....	434
Le-roi se déclare toujours plus contre les huguenots; il signe la ligue.....	435
9 février. Les cahiers des trois ordres sont terminés et présentés au roi.....	437
12 février. Le tiers-état se refuse à nommer une députation permanente.....	438
20 février. Nouvelles instances du roi auprès des États; elles sont repoussées.....	440
Les États s'opposent à l'aliénation du domaine; Montpensier propose la paix.....	441
2 mars. Les États congédiés; incapacité qu'ils avoient montrée.....	443
Délibération au conseil d'état: la question de la liberté du culte ajournée.....	444
Le roi forme deux armées contre les huguenots; désordre et foiblesse de ceux-ci.....	446

1577. L'enthousiasme protestant s'étoit éteint et les mœurs corrompues.....	page 447
Succès de Monsieur en Auvergne ; de Mayenne en Poitou.....	448
Hésitation de Damville en Languedoc ; il abandonne enfin les huguenots.....	450
Guerre en Languedoc, suspendue par le traité de Bergerac.....	451
Abaissement des protestans ; le roi désire la paix ; elle est signée à Bergerac.....	452
17 septembre. Conditions publiques de la paix de Bergerac.....	454
Abolition de toute ligue ; villes de sûreté données aux huguenots.....	456
Articles secrets et transitoires.....	457

CHAPITRE XXV. *Henri III s'expose toujours plus au mépris public. — Intrigues de son frère, Monsieur, en France et en Flandre. — Cour du roi de Navarre à Nérac. — Guerre des amoureux. — Paix de Fleix. — 1577-1580.* 459

1577. Le traité de Bergerac accordoit toute la tolérance compatible avec l'état des esprits.....	<i>ib.</i>
Dans les deux églises, la tolérance passoit pour une connivence au crime.....	460
Malgré l'édit, les deux fédérations des huguenots et de la ligue restent organisées.....	461
Déchaînement de l'opinion et de la presse contre Henri III.....	462
Portrait de Henri III ; ses études sur Machiavel.....	463
Théorie de Henri III pour justifier ses défauts ; sa double haine des huguenots et des li.....	464

1577. Il veut substituer les parvenus aux grands, dans l'état; la forme au fond, en religion... page 465
- Il attaque l'esprit de controverse, par l'abnégation de la raison et l'ivresse des plaisirs... 466
- Il réussit à corrompre la nation; mais il n'en est que plus méprisé... 469
- Dégradation universelle, caractérisée par la guerre des amoureux; édit sur les monnoies... 470
- Désordres de la cour revenue à Paris; Monsieur excite le mépris contre son frère... 471
1578. Janvier. Insultes de Bussy-d'Amboise aux mignons du roi; défi des Trois-Cents... 472
- Défi entre Quélus et Bussy; Monsieur veut sortir de Paris... 474
- Février. Le roi fait arrêter Monsieur; Marguerite veut s'enfermer avec lui... 475
- Catherine réconcilie ses deux fils; Monsieur et Marguerite remis en liberté... 477
- 14 février. Marguerite, avec une corde, fait évader son frère du Louvre... 479
- Monsieur, retiré à Angers, déclare tourner toute son ambition vers les Pays-Bas... 480
- Vues égoïstes des Valois sur la Belgique; intrigues de Mondoucet... 481
1573. Gouvernement de Requésens aux Pays-Bas; mort de Louis de Nassau... 482
- Siège de Leyde; siège de Zirikzée; mort de Requésens... 484
1576. Le conseil d'état prend les rênes du gouvernement; révolte des soldats espagnols... 485
- 4 novembre. Pillage d'Anvers par les Espagnols

1576. arrivée de Don Juan d'Autriche à Luxembourg..... page 487
- 8 novembre. Pacification de Gand et de Marchen-Famine; Don Juan surprend Namur.... 488
- L'archiduc Mathias nommé gouverneur par les Wallons; zèle de l'électeur palatin..... 490
1578. 29 juin. La Noue vient prendre le commandement de l'armée des États..... 492
- AOÛT. Le duc d'Anjou à Mons avec six mille Français; son manifeste..... 493
- 13 août. Traité d'Anjou avec les États; Jean Casimir plus puissant que lui en Flandre... 494
- 7 octobre. Monsieur prend Binch en Hainaut.
- 1^{er} octobre. Mort de Don Juan d'Autriche.. 495
- En l'absence de Monsieur, le duc de Guise fait attaquer les mignons..... 497
- 27 avril. Combat de Quélus, Maugiron et Livarot; mort des deux premiers..... 498
- Saint-Mégrin tué; Livarot tué; Grammont a le bras emporté..... 499
- Autres ministres et favoris du roi; nouveaux maréchaux; nouveau chancelier..... 501
- 31 décembre. Fondation de l'ordre du Saint-Esprit; but politique du roi..... 502
- Juillet. Catherine part de Paris pour reconduire Marguerite au roi de Navarre..... 504
- Leur entrevue à La Réole; griefs des protestans et catholiques; les deux reines à Toulouse..... 505
1579. Les deux reines viennent trouver le roi de Navarre à Nérac: luxe et plaisirs..... 507
- La mort des deux Valois sans enfans, déjà prévue, même par leur mère..... 508

1579.	Le langage de <i>Canaan</i> de la reine; querelles suscitées à Turenne; surprise de La Réole..	510
	Surprise de Fleurance; traité de Nérac du 28 février	512
	Rigorisme des ministres à Pau; retour de la cour de Navarre à Nérac; ses plaisirs.....	513
	Affection du roi de Navarre et de la reine; elle le soigne dans sa maladie.....	514
	Henri III dénonce au roi de Navarre les galanteries de sa femme avec Turenne.....	515
	Suite de la tournée de Catherine en Languedoc et en Dauphiné; elle revient à la cour.....	518
	Retour de Monsieur à la cour; nombreux duels; mort de Bussy-d'Amboise.....	519
	29 novembre. Surprise de La Fère par le prince de Condé; il demande son gouvernement de Picardie.....	521
	Marguerite et ses dames pressent leurs amans de recommencer la guerre.....	523
	Décembre. Conférence de Mazère; délibérations sur la guerre des amoureux.....	524
1580.	15 avril. Commencement de la guerre; traité double à Limoges.....	525
	5 mai. Attaque du roi de Navarre sur Cahors, par le pétard; prise de Cahors.....	526
	Foiblesse extrême des deux partis; invasion de la coqueluche; siège de La Fère.....	528
	31 août. Belle défense et capitulation de La Fère; Chefs des catholiques.....	529
	Brigands enrôlés par les huguenots; les voleurs de Montagu et de Mende.....	530
	27 septembre. Biron vient canonner à Nérac le roi et la reine de Navarre.....	522

1580.	Campagne de Turenne en Haut-Languedoc; aventures de Condé.....	page 533
	Monsieur se fait médiateur de la paix, pour favoriser ses projets en Flandre.....	535
1579.	29 janvier. Union d'Utrecht. 17 mai, traité des Wallons avec le prince de Parme.....	536
1580.	10 mai. La Noue prisonnier des Espagnols. 19 septembre, traité de Du Plessis avec Monsieur.....	537
	Henri III accepte Monsieur pour médiateur; assemblée du clergé à Melun.....	538
	Monsieur arrive au château de Fleix; Catherine à Coutras; fêtes et bals.....	540
	Surprise de Saint-Émilion par le roi de Na- varre. 26 novembre, signature du traité de Fleix.....	541
	La guerre des amoureux n'avoit eu pour mo- tif aucun grief ni religieux ni politique.....	542

FIN DE LA TABLE.



00036734

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 16 January, 2016

